THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1723.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	13. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	10. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1723.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires,
ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXIII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1723.

ARTICLE CI.

HISTOIRE GENERALE d'Espagne, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present ; tirée de Mariana, & des Auteurs les plus celebres: Ouvrage enrichi d'un grand nombre de figures en taille-douce. 9. Tomes *in* 12. chacun de 5. à 600. pp. *A Paris, ruë Saint Jacques, chez Guillaume Cavelier fils près la Fontaine S. Severin, au Lis d'Or.* 1723.

ON souhaite depuis longtems une Histoire d'Espagne, conduite jusqu'à nos jours. Monsieur l'Abbé de Bellegarde est le premier qui ait rempli l'empressement du public à cet

égard. Quelque ſuccinct que ſoit ſon Ouvrage, il comprend néanmoins le tableau d'une Monarchie ſi conſiderable par ſa durée, ſon étenduë, & le nombre des évenemens, que ſon Hiſtoire embraſſe plus de 18. ſiecles, intereſſe preſque toutes les nations, & renferme des revolutions auſſi nombreuſes que ſurprenantes.

L'Auteur s'arrête peu ſur l'origine des peuples d'Eſpagne, content d'indiquer dans un Chapitre fort court, une partie des tems plus reculez; il paſſe tout à coup à l'établiſſement des Carthaginois en Eſpagne, deux ſiecles avant Jeſus Chriſt. Les Pheniciens qui poſſedoient alors la ville de Cadis, voulant pouſſer leurs Conquêtes, & ſe défendre contre les anciens Habitans, appellerent à leur ſecours les Carthaginois, leſquels dépoſſederent ceux qui les avoient appellez. Cette époque ouvre inſenſiblement la ſcéne des Conquêtes que firent les Romains en Eſpagne, des exploits d'Annibal, de la Guerre de Sagunta, dont les ſuites furent également funeſtes aux Carthaginois & aux Eſpagnols puiſque les uns furent chaſſez, & le

autres entierement ſoûmis par les Romains. La domination de ceux-ci en Eſpagne, dura juſqu'au commencement du cinquiéme ſiecle depuis Jeſus-Chriſt, où les nations barbares commencerent à inonder leur Empire. On vit alors les peuples du Nord fondre ſur ce grand corps, & le bouleverſer tour à tour.

L'Auteur dans quelques remarques, qu'il a placées à la fin du dernier Tome, donne une idée de l'origine, des mœurs, & de la religion de ces barbares. L'Empire Romain, dit-il, étoit en ce tems-là borné par la Mediterranée depuis l'Archipel, juſqu'au détroit de Gibraltar que les Romains regardoient comme l'extrémité du monde. L'autre partie de l'Europe dont ils ne s'étoient pas rendus les Maîtres, comprend tout le païs ſitué à l'Occident, depuis le Rhin au travers de l'Allemagne, de la Pologne, de la Lithuanie, & de la Moſcovie, juſqu'au Palus Méotides, & au fleuve Tanaïs à l'Orient, entre le Danube & le Pont-Euxin. Les peuples du Septentrion endurcis par le froid, & ne pouvant vivre dans leur païs, faiſoient de fre-

quentes courses jusques sur les bords du Danube & du Rhin. Mais ces fleuves étoient comme des digues qui arrêtoient leur fureur, & garantissoient les Provinces Romaines. Enfin, sous les Empereurs Honorius & Valentinien, ces barbares passerent le Danube & le Rhin, d'où ils se répandirent dans l'Empire qu'ils vinrent à bout de subjuguer.

A l'égard de l'Espagne, les Sueves & le Vandales s'emparerent de la Galice & de la vieille Castille. Les Alains s'établirent dans le Portugal, & les Silingiens dans l'Andalousie. Mais les Goths plus puissans qu'eux, ayant rempli l'Orient & l'Occident de la terreur de leur nom, les chasserent ou les dompterent, & se firent en Espagne un florissant Empire qui dura plus de 300. ans, jusqu'à ce qu'enfin l'incontinence du Roi Rodrigue fut la source de leur renversement, & de l'invasion des Maures. Le Comte Julien, outré de voir sa fille enlevée & violée par le Roi, n'écoûta que son desespoir. Il se mit à la tête des Maures d'Afrique, & poussa son entreprise & sa vengeance avec tant de bon-

heur & de rapidité, qu'il changea la face de l'Eſpagne, & devint l'Auteur de la plus celebre revolution de cette Monarchie ; revolution plus remarquable que celle qui changea le Gouvernement de Rome, en chaſſant les Rois au ſujet du viol de Lucrece.

Les Rois Eſpagnols furent aſſez heureux pour ſe ſoûtenir, & pour affoiblir ſucceſſivement cette tirannie ; mais il étoit reſervé à Ferdinand le Catholique de l'anéantir après 7. ou 800. ans de durée non interompuë. L'année 1492. fut l'année climacterique des Maures en Eſpagne ; leur ſort dépendoit de Grenade. Ferdinand aſſiegea cette Ville en perſonne & la prit ; avec elle tomba leur Empire. La plûpart repaſſerent en Afrique, & les autres firent ſemblant de renoncer au Mahometiſme. La priſe de Grenade fut ſuivie de la découverte des Indes par Chriſtophe Colomb, comme ſi tout eût concouru en même tems à aſſûrer & à étendre la domination Eſpagnole ſous le regne de Ferdinand.

Monſieur l'Abbé de Bellegarde ſoûtenu juſqu'à preſent de Mariana, a continué ſur d'autres Memoires,

les regnes de Charles-Quint & des autres Princes de la Maison d'Autriche, jusqu'à Philippe V. inclusivement; il entre dans un grand détail des interêts divers des maisons de Bourbon & d'Autriche, sans rien oublier des évenemens qui ont precedé, accompagné, ou suivi la décision de cette grande affaire en faveur du Roi regnant.

Je ne dois pas omettre ici la maniere dont l'Auteur venge dans ses remarques quelques grands personnages des traits satyriques, & injustes de certains Modernes, comme Bayle, & Monsieur Dupin. « Melchior Cano, dit l'Auteur, donna » pendant le Concile de Trente des » preuves si éclatantes de sa profonde érudition, que le Cardinal Palavicin, bon connoisseur des hommes de merite, en fit un Eloge exprès pour l'opposer à la Critique » Comique de Fra Paolo. Ce qui suffit » pour confondre les calomnies répanduës dans le Dictionnaire de » Morery, en 1707. (& copié par les » suivans). Au retour du Concile de » Trente, Charles V. qui regna jus-

qu'en 1555. & plus nomma Cano "
Evêque des Canaries. Ce ne fut "
donc pas Philippe II. qui lui don- "
na un Evêché pour avoir flatté tou- "
tes ses passions, comme l'ont inven- "
té & debité malignement les con- "
tinuateurs de Morery. Cela est en- "
core évident par la datte de ses Bul- "
les. Le titre de Confesseur de Phi- "
lippe II. & le caractere d'ambitieux, que lui donnent ces Messieurs, sont aussi mal fondez que le reste. Quant au soupçon d'avoir rendu suspect à l'Inquisition, Barthelemi de Carança Archevêque de Tolede, l'historien de Tolede l'en justifie expressément par ces paroles : *ea numquam ex ore suo in Archiepiscopum protulisse testatus est, quem omni reverentiâ pro merito ac dignitate coleret.* " La bonne foi "
n'exigeoit-elle pas que ceux qui ont "
tant fait valoir ce soupçon, produi- "
sissent le témoignage de cet Auteur? "
Melchior Cano fut même si tou- "
ché de ce simple soupçon, que le mo- "
tif le plus pressant du voyage de Ro- "
me qu'il entreprit alors, fut pour "
en effacer jusqu'à la moindre idée & "
pour en conferer avec son General "

» Vincent Juſtinien, depuis fait Car-
» dinal, afin de prendre les moyens les
» plus efficaces pour délivrer ce
» digne Prelat (*Carança*) des pour-
» ſuites de l'Inquiſition». Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que l'Editeur de Morery en 1707. qui auroit dû être corrigé par les autres, juſtifie Melchior Cano par ſes contradictions, lors même qu'il lui impute d'avoir *peut-être* été cauſe de la mort de D. Carlos. Car il dit que Melchior Cano mourut en 2560, & que D. Carlos ne fut mis à mort par l'ordre de Philippe II. qu'en 1568. âgé de 25. ans: l'un & l'autre point eſt vrai. D'où il s'enſuit que Cano étoit mort 8. ans avant D. Carlos, lorſque ce Prince âgé au plus de 15 ans, n'étoit pas en état de faire ombrage à ſon pere, & de lui inſpirer de la jalouſie au ſujet d'Eliſabeth de France enfant de 12. ans.

L'Auteur refute auſſi aiſément ceux qui ont accuſé D. Garcie de Layſa autre Dominicain Evêque d'Oſme, & Confeſſeur de Charles V. d'avoir voulu porter l'Empereur à traiter dans la derniere rigueur François I. ſon priſonnier. C'eſt erreur ou malignité qui

les a fait apparemment confondre l'avis plein d'aigreur & de fiel du Duc d'Albe, avec celui de l'Evêque d'Osme, qui étoit conforme à une politique aussi chrétienne que sensée. Reste la justification de Carança Dominicain, Archevêque de Tolede, que Bayle a eu l'audace d'appeller un franc Lutherien, sur ce que ce Prelat fut en effet long-tems inquieté par l'inquisition; mais on renvoye sur cela les Lecteurs à l'Extrait qu'a donné dans nos Memoires le Pere de Tournemine, de la Bibliotheque des FF. Précheurs.

ARTICLE CII.

EPOQUES DES CONJONCTIONS Ecliptiques de Mercure avec le Soleil, observées jusqu'à present, avec le calcul de celle qui doit arriver au Mois de Novembre de cette année 1723. *Par le sieur Godin.*

ON sçait depuis long-tems que les Planetes inferieures doivent nous paroître quelquefois se joindre au Soleil & traverser son disque, lorf-

qu'il s'approche tellement des nœuds de ces Planetes, que ſon demi-diamétre excede leur latitude ; cependant on n'a pû les obſerver dans cette ſituation, que depuis la découverte, ou plûtôt l'uſage univerſel que l'on a fait des Lunettes d'approche, qui en ce cas auſſi nous ont procuré des moyens de perfectionner l'Aſtronomie, vrai-ſemblablement inconnus avant le dernier ſiecle.

Averroës & l'Auteur des Annales de France ſe ſont trompez, quand ils ont crû voir Mercure ſur le Soleil ; & Kepler qui avoit défendu ce dernier, fut lui-même obligé dans la ſuite d'avoüer, que c'étoit une tache, & non pas Mercure, qu'il avoit obſervée le 28. Mai 1607.

En effet, ce fut à Monſieur Gaſſendi que l'honneur étoit reſervé d'obſerver le premier un Phenomene ſi celebre ; il le fit avec le ſecours d'un Teleſcope le 7. Novembre 1631. à Paris, Mercure étant alors joint au Soleil à ſon nœud aſcendant, c'eſt-à-dire vers le 15. degré du Taureau vû du Soleil. Cette obſervation ne fut pourtant pas auſſi complette qu'il l'auroit

souhaité; car les nuées lui ayant derobé le Soleil pendant presque tout le tems du passage de Mercure, il n'en put voir que la sortie & quelques momens auparavant; mais il ne laissa pas d'en tirer des conclusions favorables à l'avancement de l'Astronomie, comme on peut voir dans l'observation même que nous avons en forme de Lettre écrite à un de ses amis.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette observation, non plus que celles que je vais citer des autres conjonctions Ecliptiques observées depuis celle-ci; j'espere en trouver dans la suite une occasion plus favorable & plus necessaire; mais je ne dois pas passer sous silence une remarque qui prouve ce que j'ai avancé ci-dessus, c'est où il dit qu'ayant regardé le Soleil à la vûë simple pour y chercher Mercure, il lui fut impossible de le trouver.

Depuis l'année 1631. jusqu'à present on a observé cinq autres conjonctions Ecliptiques semblables; sçavoir

Le 3. Novembre 1651. observée à Suatte par Shakerlœus au rapport de Wing, Astron. Britan. p. 312.

Le 3. Mai 1661. à Londres, par Messieurs Huguens, Mercator & Streét Wing. ibid.

A Dantzic, par le celebre Monsieur Helvetius, dont il fait un Traité particulier qui nous a en même tems procuré celui d'Horoccius, de Venus vûë sur le Soleil en 1639.

Le 7. Novembre 1677. à Avignon, par Monsieur Gallet; son observation se trouve avec les Reflexions de Mr Cassiny dans le Journal des Sçavans.

Dans l'Isle Sainte Helene par Mr Halley qui l'a donnée dans son Catalogue des Etoiles Australes.

Le 10. Novembre 1690. à la Chine, par les Reverends PP. Jesuites. A Nuremberg, par Monsieur Wurtzelbaw qui l'a fait imprimer dans son Traité Geographique de la situation de Nuremberg.

Le 3. Novembre 1697. à Paris par Messieurs Cassiny & la Hire.

A Roterdam par Monsieur Cassiny Maître des Comptes.

A Nuremberg par Monsieur Wurtzelbaw.

Ces deux derniers passages furent

Octobre 1723.

encore obſervez dans d'autres lieux par differentes perſonnes.

Toutes ces conjonctions Ecliptiques de Mercure avec le Soleil ſe firent au nœud aſcendant de Mercure, excepté celle du 3. Mai 1661. qui fut au nœud deſcendant; ce qui n'a encore été obſervé que cette ſeule fois & qu'on ne doit attendre qu'en l'année 1740:

Cependant Monſieur Manfredi avoit averti dans ſes Ephemerides que le 8. Mai 1720. Mercure paroîtroit ſur le Soleil, & cette conjonction ſuivant ſon calcul devoit être viſible à Paris, c'eſt pourquoi l'on ſe prépara à l'obſerver; mais ce jour-là le Soleil parut très-net peu après ſon lever vers les 5. heures du matin, & l'on n'y vit aucun veſtige de Mercure: Monſieur Halley dans une diſſertation qu'il a faite à ce ſujet, inſerée dans les Tranſactions philoſophiques N° 193. avoit auſſi marqué la fin de ce paſſage viſible à Londres; mais, comme je viens de le dire, on ne la vit pas même à Paris; ce qui fait voir que la Table qu'il a donnée des conjonctions Ecliptiques de Mercure avec le Soleil

au mois de Mai au nœud descendant de Mercure, ne represente pas si bien les Phénomenes que celle qui est pour les conjonctions Ecliptiques du mois de Novembre. Aussi dit-il lui-même, que cette derniere Table s'accorde parfaitement aux observations qu'on en avoit faites jusqu'alors, ce qu'il ne pouvoit pas assûrer de la premiere, qu'il n'avoit examinée que sur l'Observation d'Hevelius seulement, dans laquelle même l'entrée & la sortie de Mercure n'avoient pas été immediatement déterminées.

Par tout ce qui est dit ci-dessus, on voit que le Phénomene n'a point parû sur notre Hemisphere depuis l'année 1697. ce qui donne lieu d'esperer que celui du mois de Novembre prochain excitera la curiosité des personnes qui se plaisent aux observations Astronomiques; c'est pourquoi j'ai crû leur faire plaisir de communiquer ici le calcul que j'en ai fait sur les Tables de Monsieur de la Hire, d'une maniere exacte & particuliere.

Octobre 1723.

Principaux points du Calcul de la conjonction Ecliptique de Mercure avec le Soleil du mois de Novembre 1723.

Tems vrai de la conjonction 9 Novembre 5^{h} 30′ 20″ du Soir.

Lieu de Mercure & de la Terre à ce moment vû du Soleil . . 16° 46′ 29″ du Taureau.

Diamétre apparent du Soleil . . . 32′ 30″.

Entrée du centre de Mercure . . . 2^{h} 45′ 38″ Soir.

Milieu de l'Eclipse. . . 52^{h} 3′ 48″

Sortie du centre de Mercure 8^{h} 1′ 58″.

Demeure de mercure dans le Soleil 5^{h} 16′ 20″.

La plus proche distance des centres du Soleil & de Mercure vûë de la terre, est de 4′ 28″ dont Mercure étant au point B, est éloigné du centre du Soleil du côté du Septentrion.

Mais le Soleil se couchant ce jour-là sous l'horison de Paris à 4^{h} 42′. la sortie de Mercure au disque du Soleil n'y sera pas visible, c'est pourquoi il est important de bien déterminer

ſon entrée ; ce qui ſe doit faire avec une longue Lunette, comme de 15 ou 20 pieds ou environ, & afin de s'y moins tromper, il faut être attentif quelque tems auparavant l'heure marquée par le Calcul.

Outre l'entrée de Mercure ſur le diſque du Soleil, il faut auſſi obſerver à differens momens les differentes ſituations qu'il aura ſur ce même diſque, à l'égard d'un débord du Soleil ou de quelqu'autre point connu. Pour cet effet, on peut n'employer qu'une Lunette mediocre de 6 ou 8. pieds ou environ, au foyer de laquelle on aura ajuſté un Micrométre ou un Reticule ſimple, qui n'eſt autre choſe qu'un petit cercle evidé, qui porte quatre fils de ſoye fort deliez leſquels ſe coupent tous au centre de ce cercle & y forment 8 angles de 45 degrez chacun.

Car mettant la Lunette ainſi preparée ſur une machine Parallactique ; c'eſt-à-dire la faiſant tourner ſur un Axe parallele à l'Axe du Monde, elle décrira par ſon mouvement un cercle parallele à l'Équateur ; ainſi ayant une fois fait couler un des bords du

Soleil ſur un des fils du Micrométre ou du Reticule, ce fils décrira par le mouvement de la Lunette ſur ſon Axe, le même cercle diurne que ce bord du Soleil.

De cette maniere, l'on achevera l'obſervation fort commodément ſuivant l'uſage de ces deux differens inſtrumens, dont je ne parlerai pas davantage, la brieveté requiſe à ces ſortes de Memoires ne me le permettant pas. Cependant ſi quelqu'un l'ignore, il pourra voir l'uſage du Micrométre inſeré dans les Tables Aſtronomiques de Monſieur de la Hire, de l'Edition de 1702. & on trouvera la maniere de ſe ſervir du Reticule ſimple très-clairement expliquée, dans un Memoire que Monſieur de Caſſini Maître des Comptes a donné au ſujet de l'Eclipſe de Lune du 27 Octobre 1697. dans les Tranſactions Philoſophiques, N° 236. p. 15.

Je dirai ſeulement en paſſant, que ceux qui ſe ſerviront du Micrométre à vis tel à peu près que le décrit Monſieur de la Hire, doivent faire en ſorte de remuer toûjours du même ſens le fil mobile, c'eſt-à-dire de le faire

aller toûjours en s'éloignant, ou toûjours en s'approchant de l'immobile, afin d'éviter par là le jeu de la vis, qui cause toûjours de l'erreur quand on va de differens sens. C'est pour cela & pour d'autres raisons encore, que je conseille à ceux qui demandent des Observations précises, de se servir plûtôt du Reticule simple que du Micrométre.

Enfin, je n'ai indiqué que ces deux manieres d'observer ce Phénomene, parce que ceux à qui elle ne plaîront pas ou qui n'auront pas la commodité de les executer, pourront en trouver de differentes dans les Observations des precedens passages que j'ai citez ci-dessus.

A Paris le 3. d'Août. 1723.

ARTICLE CIII.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT des Eglises Réformées de Suisse sur la doctrine de la Grace Universelle & les matieres qui s'y rapportent, comme aussi sur quelques autres articles; traduit en François avec des Remarques, 1723. Broch. in 12. pp. 150.

LE Traducteur de ce Formulaire s'est proposé de mettre le Public en état de juger de la nature & de l'importance des articles qui divisent depuis si long tems les Ministres de Berne, & ceux de l'Academie de Lauzanne. Les premiers se persuadent que cette piece est le Rempart le plus assûré pour arrêter le cours des nouvelles opinions. A les en croire, l'Arminianisme, le Socinianisme, le Déïsme & même l'Athéïsme y sont frappez du même coup. D'un autre côté, l'Academie de Lauzanne, ne cesse de reclamer contre ce Formulaire dont elle a demandé plus d'une fois la suppression. Plusieurs Ministres de Vaud ont

pris parti dans la querelle, & se sont liguez avec ceux de Lauzanne contre le Clergé de Berne. Les esprits se sont échauffez de part & d'autre. Les Royaumes voisins ont retenti du bruit de ces divisions; enfin dans ces derniers tems, on a vû la guerre allumée plus vivement que jamais dans le sein de la Reforme. C'est ainsi que ces Messieurs, en travaillant à leur propre destruction préparent de nouveaux triomphes aux Catholiques. Après s'être separez d'avec nous, ils se separent entr'eux; & dans une même Societé, unie cependant de Communion & d'interêt contre l'Eglise Romaine, ils forment deux nations irréconciliables qui se frappent d'Anathêmes & sont sans cesse aux prises les unes avec les autres.

Cette traduction est accompagnée de Notes. Le Commentateur se declare ouvertement en faveur des sentimens condamnez par le Clergé de Berne. Le Formulaire n'y est pas épargné; selon lui, cette Piece informe est l'ouvrage de la passion & de l'erreur; ou plûtôt ce n'est qu'un mauvais tissu de bevûës grossieres, de con-

traditions de fausses applications de l'Écriture-Sainte.

Ce Formulaire contient 28 Canons le 1. le 2. & le troisiéme donnent le texte Hebreu pour la regle invariable de notre Foi : ils en établissent l'Authenticité tant pour le sens que pour les expressions, sans en excepter les voyelles & les consones qu'on y respecte comme placées de la main de Dieu même ; on y canonise jusqu'aux ponctuations. Consequemment à cette décision, on reprouve les corrections faites d'après la Vulgate, les Septante, le Texte Samaritain, les Targum, les Paraphrases Chaldaïques, & on recuse le Tribunal de la critique pour juger du sens propre des Textes par l'examen, & la confrontation des anciennes Versions, en un mot Messieurs du Clergé de Berne attachez aux vieilles maximes de la Reformation, anathématisent, quiconque ne s'en tient pas au texte Hebreu, comme à la source primordiale. Penser autrement (dit le Formulaire) ce seroit ébranler les plus solides fondemens de la Religion. Cependant qui peut douter qu'il ne

se soit glissé des fautes dans le Texte Sacré, ou par la negligence des Copistes ou autrement? Les leçons variantes en sont une preuve invincible, à moins qu'on ne veüille que les Copistes du tems passé, & les Imprimeurs d'aujourd'hui ont été & sont encore autant de personnes infaillibles. Il est vrai que ces fautes n'étant point essentielles; l'Ecriture est demeurée dans son entier, quant aux principes de la foi & des mœurs. Beze lui-même étoit convaincu que le Texte Sacré avoit souffert quelque legere alteration, lorsqu'il faisoit dans le Nouveau Testament differentes corrections sur la foi de quelques Manuscrits qu'il avoit entre les mains.

Les Auteurs du Formulaire, en supposant l'Authenticité de chaque consone, & de chaque voyelle, font le procès à tout ce qu'il y a eu de judicieux Commentateurs, qui ont crû pouvoir affirmer le contraire sans déroger à l'autorité de l'Ecriture. D'ailleurs quand le sentiment des critiques sur la nouveauté des points ne seroit pas aussi generalement re-

çû qu'il l'eſt à preſent, peut-on ſe ré-pondre que la prononciation n'a pas changé depuis le tems des Auteurs Sacrez, & ſi l'on veut, depuis Eſdras, juſqu'au ſiecle où on a commencé de ponctuer le Texte Hebreu? Dans ce cas, les Copies Manuſcrites faites en differens tems auroient été ſoûmiſes à l'inſtabilité du langage: or qui ne ſçait que dans toutes les Langues la prononciation dégenere du naturel à meſure qu'elle s'éloigne de la ſource? Sur cela on peut recourir au Livre de Mr Charpentier de l'excellence de la Langue Françoiſe; & au Dialogue d'Eraſme *de rectâ Latini Græcique ſermonis pronunciatione.* Ce dernier nous apprend que l'Empereur Maximilien ayant été harangué en Latin par pluſieurs Ambaſſadeurs, toute l'aſſemblée crut qu'ils s'étoient ſervis de leur Langue maternelle; Eraſme qui aſſiſtoit à cette Cérémonie, aſsûre en particulier touchant le diſcours de l'Ambaſſadeur de France, qu'encore que le Latin en fût correct, quelques ſçavans Italiens, le prirent pour du François. La réponſe qu'on y fit, ne parut pas moins équi-

voque quant à la prononciation : elle commençoit ainsi : *Cæsaria Maghestas penè caudet fidere vos, & horationem festram lipenter audisit.*

De plus, l'Auteur des Notes appelle de ces trois premiers Canons aux principaux chefs des Reformez, Luther, Zuingle, Olivétan, Pellican, Scaliger qui ne pûrent s'empêcher de reconnoître la nouveauté des points. Loüis Cappel après eux en a fixé l'époque au commencement du sixiéme siecle : on peut le consulter sur cet article, aussi bien que son Antagoniste Buxtorf, sans en excepter Mr Dupin dans sa *Dissertation préliminaire sur la Bible, L. 1. chap. 4.* Calvin lui-même que Messieurs de Berne reconnoissent comme un de leurs Apôtres, dans son *Commentaire sur Zacharie Chap.* XI. *v.* 7. assûre que *les points voyelles sont une invention des Scribes, gens nullement infaillibles.* Il employe le secours de la critique pour restituer ou corriger diverses expressions, sans se mettre en peine de confirmer son sentiment par l'autorité d'aucune ancienne Version. Enfin il admire comment les interprétes ont pû s'assujet-

tir si servilement aux points, & n'ont pas eu plus d'égard au sens. Il ne sert de rien de dire qu'on n'a pas prétendu décider ici la question de l'antiquité ou de la nouveauté des points ; mais seulement de leur authenticité. Car tout revient au même. Comme la maniere de lire dépend des points voyelles, il faut que les Auteurs du Formulaire accordent de deux choses l'une, ou que les Copistes n'ont jamais été sujets à l'erreur, ou que ceux qui ont travaillé à redresser leurs fautes, n'ont pû se tromper ; l'un & l'autre est également absurde.

Sur quoi donc Messieurs de Berne, peuvent-ils appuyer leur décision en ce qui regarde l'autenticité du texte Hebreu pour les consones, & les voyelles ? Diront-ils que l'Autographe leur a été transmis ? Ce seroit démentir la nouveauté des points, & s'exposer à la risée de tout ce qu'il y a eu de Sçavans, même de leur Communion : prétendront-ils que le texte Hebreu tel qu'ils l'ont maintenant entre les mains, est sans aucune alteration, exempt de toute faute de Copiste, & n'a reçû aucune atteinte de

la révolution des ſiecles ? Mais ſur la foi de qui pourront-ils nous aſsûrer de cette parfaite integrité des Livres Saints, eux qui ne connoiſſent point d'autorité ulterieure à celle de l'Ecriture ? Il eſt vrai qu'en fixant ainſi le texte original, ils croyent s'affranchir de la neceſſité de la tradition. Mais penſent-ils que ſous le nom de texte Hebreu, au lieu des traditions Eccleſiaſtiques ils conſacrent celle des Rabins ?

Les 25. autres Canons déclarent comme autant de dogmes inconteſtables, la médiation de Jeſus-Chriſt pour les ſeuls Elûs, la réprobation poſitive, la deſtination arbitraire des uns au bonheur du Ciel, & des autres aux flammes éternelles, par cette ſeule raiſon qu'ils ſont enveloppez dans le peché d'Adam. De là l'impoſſibilité du ſalut pour les reprouvez ; conſéquemment à ces principes, le dogme de la Grace univerſelle eſt anéanti, pour faire place au particulariſme de la Grace irréſiſtible ; on ne veut pas même que Jeſus-Chriſt ſe ſoit propoſé de ſauver tous les hommes en general, & chacun d'eux en particu-

ticulier ſous la condition de la foi, & cela par un deſſein general anterieur à l'élection, par une volonté conditionnelle, par une ſimple velléïté, par un premier mouvement de ſa miſericorde, par un deſir deſtitué d'efficace : telle eſt la doctrine outrée du Formulaire. L'Auteur des Notes s'attache à dévolopper, les conſequences horribles & les contradictions rebutantes qui en reſultent; pour combattre des dogmes qui s'accordent ſi peu avec la juſtice & la bonté de Dieu, il n'a pas beſoin de recourir aux Catholiques; ſans ſortir même de la Reforme, il trouve des troupes auxiliaires parmi les remontrans, & des armes toutes prêtes dans les Écrits de Bullinger, de Pellican, de Muſculus, & ſur tout dans ceux de Zuingle : ce premier Patriarche de la Reforme en Suiſſe, auroit aſſûrément deſavoüé la doctrine du Formulaire, lui qui plaçoit dans le Ciel à la ſuite de Jeſus-Chriſt, Hercule, Theſée, Socrate, Ariſtide, Antigonus, Numa, Camille, les Scipions, les Catons. C'eſt ainſi qu'il s'en explique dans une confeſſion de foi, qu'il adreſſa un peu de-

vant ſa mort à François I. Pour enſeigner de pareilles extravagances, il faut n'avoir aucune idée de la juſtice chrétienne, & du merite des bonnes œuvres. Voilà cependant le dernier trait que Bullinger nous a donné *comme le chef-d'œuvre & le dernier chant de ce cygne* melodieux.

On laiſſe à penſer ſi une Doctrine auſſi deſeſperante que celle du Formulaire, loin d'être le contre poiſon de l'Athéïſme, ſelon l'intention de Meſſieurs de Berne, ne fourniroit pas plûtôt aux impies de nouveaux pretextes de ſe confirmer dans leur incredulité.

ARTICLE CIV.

REGI CHRISTIANISSIMO LUDOVICO XV. regni moderamen capeſcenti gratulatio habita VI. Kalendas Maias anno 1723. in Regis Ludovici Magni Collegio Societatis Jeſu, à Carolo Porée, Societatis ejuſdem Sacerdote. Pariſiis, ſumptibus Fratrum Barbou, viâ Jacobæâ propè fontem Sancti Benedicti, ſub Ciconiis, 1723. *C'eſt-à-dire, harangue prononcée par le Pere Porée Jeſuite, au ſujet de la Majorité.*

IL y avoit de l'injuſtice à ne juger de cette harangue, que par ce qu'elle eſt en elle-même ; il la faut encore conſiderer comme le travail d'un Orateur, qui depuis peu en avoit prononcé deux autres en l'honneur du Roi, obligé dès là d'abandonner bien des choſes qu'il ne lui étoit point libre de mettre en œuvre ; & pour ſurcroît de difficultez, captivé par la juſteſſe de ſon propre goût, lequel ne lui interdiſoit pas moins les redites. Jamais peut-être on n'a mieux

conçû de quelle importance il eſt de creuſe un ſujet quand on a la fecondité du genie; l'Orateur ſçait joindre une compoſition methodique: le Pere Porée a trouvé dans le ſien des reſſources naturelles, qui ne laiſſent appercevoir rien d'uſé ni de forcé; au contraire, tout s'y reſſent des ſalies du premier feu, mais reglé par le poids, & la matiere de la Reflexion, fortifié par la profondeur & la ſagacité des recherches.

Le Plan qu'il ſe propoſe, c'eſt de repreſenter le Roi, 1°, Maître du Gouvernement de ſes États; 2°, Maître de ſa propre conduite: deux avantages attachez à la Majorité: d'abord il examine ce que c'eſt que l'autorité dont le Roi ſe trouve revêtu, & autant qu'il eſt permis de pouſſer le Parallele entre l'autorité d'un Prince de la terre, & celle du Roi des Rois, il y fait voir des rapports & des caracteres de reſſemblance admirables: Autorité ſans bornes, Souveraine, toûjours preſente & en vigueur, juſques dans les lieux les plus reculez, ſuperieure même aux révolutions & à l'inſtabilité des tems, puiſqu'eſſen-

tiellement unie à la personne du Roi, elle ne tombe & ne meurt qu'avec lui : ce seroit être un grand Prince, que de joüir d'un pouvoir de cette étenduë, fût-ce dans dans un état moins considérable; que doit-on penser à l'égard du Royaume de France ? Brillante & vaste carriére qui s'ouvre à l'Orateur ; mais où il sçait se resserrer, & choisir ce qu'il y a de plus piquant ; soit pour la situation, l'aménité, la richesse du Païs; soit pour l'antiquité, & les forces de la Nation, l'éclat qu'elle a eu dans le monde, les differens talens, & les differentes inclinations des peuples qu'elle renferme. Voilà le double present dont le Roi n'a été redevable qu'à Dieu seul, au moment qu'il est entré en Majorité. La France tranquille au dedans, pacifiée au dehors, affermie par de puissantes Alliances ; voilà ce qu'il doit aussi à la bonté du Seigneur; & après lui, au sage & auguste dépositaire de l'Autorité Royale : un exposition détaillée seroit ici faite à sa place ; mais cela même ne suppléeroit que bien foiblement à la lecture de l'Ouvrage.

Nous n'insisterons pas plus au long sur la seconde partie, où il felicite le Roi Majeur du nouvel Empire qu'il acquiert en ce qui concerne sa personne même. On entend par cet Empire, la puissance ou la liberté d'appliquer au Gouvernement de ses sujets, ce qu'il y a de qualitez de l'esprit & du cœur les plus dignes d'un Souverain: entre les qualitez de l'esprit, la prudence sera son premier guide, pour lui apprendre à se conduire avec les Prince de son Sang, le Peuple, les Étrangers, les Grands du Royaume, les Seigneurs de sa Cour, les personnes de toute condition; & une espece de providence dont il n'y a gueres que l'exemple de la Providence divine qui puisse nous fournir une juste idée, le dirigera dans le choix qu'il fera de ses Ministres, & de ceux en general qui doivent remplir sous ses Ordres, les Postes les plus importans. Ce sera l'ame des Conseils & Tribunaux; elle donnera des Chefs aux armées & aux Provinces; elle produira sur le grand Theâtre de l'Europe des hommes capables qui en deviendront les Oracles; elle en mettra à la tête des

Egliſes qui en ſeront la défenſé.

Entre les qualitez du cœur, le Pere Porée s'arrête particulierement à la bravoure, à la liberalité & à la Religion; mais ſous des titres auſſi communs que ceux-là, c'eſt toûjours la même varieté de tours & d'images, & un enchaînement continuel de nouveaux agrémens. Nous ne devons pas omettre qu'ici, comme dans le reſte de la Piece, l'Orateur répand une morale noble & délicate, appuyée ſur les plus ſaines maximes du Gouvernement. Les loüanges y ſont ſi habilement menagées, que ce Panegirique peut auſſi paſſer pour une inſtruction toute propre à former un Grand Roi.

ARTICLE CV.

EXTRAIT DES TRANSACTIONS Philosophiques de Londres, de cette année, communiqué par Monsieur Winslow. Relation de deux observations sur la cataracte, contenuës dans une Lettre de Monsieur Antonio Benivoli, Maitre Chirurgien de l'Hôpital de S. Maria Nuova à Florence, écrite à Monsieur Valsalva, & communiquée à la Societé Royale de Londres par Mr Derham, &c.

DAns cette Lettre, l'Auteur marque qu'il avoit abattu deux Cataractes d'un soldat, le 13. Juillet 1720. & que ce soldat avoit vû incontinent après l'Operation, & depuis jusqu'à sa mort qui arriva le 6 Avril de la presente année. Monsieur *Benivoli* ayant dissequé, & examiné l'œil gauche avec toute l'exactitude possible, n'a point trouvé de pellicule; mais seulement un petit corps jaunâtre & lenticulaire au fond du globe, sans aucune adherence aux parties de l'œil. Il s'apperçût que c'étoit le crif-

tallin devenu opaque, & plus petit que dans l'état naturel. Il y obſerva deux ou trois petites impreſſions que l'aiguille avoit faite dans l'Operation. Le lendemain il examina l'autre œil en preſence de pluſieurs célebres Medecins & Chirurgiens; il y trouva le criſtallin devenu opaque, & abattu de la même maniere que dans le premier au fond de l'œil, & portant évidemment les marques de l'aiguille; mais il n'y vit point de pellicule nonobſtant toutes ſes recherches.

Monſieur *Benivoli* marque encore qu'il avoit fait pluſieurs experiences à Bologne, en preſence de Monſieur *Valſalva*, ſur les yeux des morts; qu'il avoit introduit l'aiguille à l'endroit, & de la maniere que l'on obſerve dans l'Operation; qu'ayant enſuite diſſequé ces yeux, il avoit toûjours trouvé que l'aiguille avoit paſſé à la partie poſterieure du criſtallin: de ſorte qu'il étoit impoſſible de la faire paſſer ſur le devant, dans l'humeur aqueuſe entre l'uvée & le criſtallin, dans le deſſein d'abattre une pellicule ſuivant l'opinion commune.

Il obſerve que l'eſpace entre l'uvée & le criſtallin eſt ſi étroit, qu'il trouve impoſſible d'y pouvoir introduire l'aiguille pour faire avec elle tous les mouvemens neceſſaires & uſitez dans l'Operation, ſans bleſſer ou l'uvée ou le criſtallin.

Enfin, l'Auteur fait remarquer que dans ſa pratique pendant pluſieurs années, ayant abattu 12 ou 14 Cataractes par an ; il a toûjours trouvé qu'il travailloit ſur une ſubſtance dure & reſiſtante qui étant touchée legerement ou tendrement par l'aiguille, ballottoit en arriere & en devant, & quelquefois alloit contre l'aiguille avec un effort ſenſible ; ce qui ne s'accorde pas avec l'idée commune que la cataracte conſiſte dans une pellicule.

Ces obſervations, dit Monſieur Winſlow, confirment celle que Mr Morand a communiquée à l'Academie, & qu'il avoit faite en ma preſence. Elles confirment le ſentiment des Modernes, & ſpecialement de Mr de St Ives, c'eſt pourquoi j'ai crû devoir en faire le rapport à l'Academie au mois de Juin 1723.

Octobre 1723.

ARTICLE CVI.

LETTRE DE MONSIEUR HEricourt au Pere Tournemine Jesuite, qui avertit d'une correction importante à faire dans le Livre des Loix Ecclesiastiques.

MON REVEREND PERE,

Je vous suis sensiblement obligé de a bonté que vous avez eu de m'avertir d'une faute que j'ai faite, à la page 480. de la nouvelle Edition des Loix Ecclesiastiques dans leur ordre naturel ; j'ai eu tort d'y mettre les premiers vœux des Jesuites, au nombre des vœux simples qui n'empêchent point que ceux qui les ont faits, ne se marient valablement, quoiqu'illicitement. Je reconnois qu'aux termes de la Bulle *Ascendente Domino*, du Pape Gregoire XIII. ils sont veritablement Religieux, quoiqu'ils n'ayent fait que les premiers vœux, & qu'ils ne peuvent contracter un Mariage valable, à moins qu'ils n'ayent été

congediez par la Societé, ou que leurs vœux n'ayent été declarez nuls. J'aurai soin, en cas qu'il se fasse une troisiéme Édition, de corriger cet endroit, & de rapporter la Bulle de Gregoire XIII. Si vous croyez, mon Reverend Pere, qu'il soit à propos d'avertir dès à present le Public de ce changement, je vous prie d'en faire mention dans les Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Quand les fautes qu'un Auteur a faites, sont de consequence dans la pratique, on ne sçauroit en avertir trop tôt le Public. Je suis avec un profond respect, Mon Reverend Pere,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur

DE HERICOURT.

De Paris,
ce 21. d'Août 1723.

ARTICLE CVII.

LES VIES DES SAINTS POUR chaque jour de l'année, tirées des Auteurs originaux; avec une Priere à la fin de chaque Vie, & un Martyrologe. A Paris, chez Guillaume Desprez Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, & Jean Desessarts, Ruë St Jacques, à St Prosper, & aux trois Vertus. 1722. *1. volume en 2. Semestres in folio, premier Semestre pp. 755 second sem. pp. 758.*

C'Est le même titre, & en apparence le même fond d'Ouvrage, que ce qui a paru dans un des derniers volumes de nos Memoires sous le nom du Pere Croiset. Il n'y a pas lieu pour cela d'apprehender les redites : rien n'est plus different, soit pour le projet, soit pour l'execution ; rien ne ressemble moins au Pere Croiset que l'Auteur Anonyme dont nous avons à parler ; rien même, au jugement de beaucoup de gens, ne ressemble moins à une Vie des Saints que son Livre.

Voici bien un autre désordre, si
les en croit, que de voir un l'Aretin
ou un Rosimond, comme on le vi
aux deux derniers siecles, s'ériger en
Legendaires, & donner au Public une
suite de Vies des Saints de leur façon.
Le mal n'est pas après tout, qu'un
Satyrique, ou un Comedien traitent
une pareille matiere, dès qu'ils la
traitent avec reserve d'un stile édifiant,
& qui ne se ressent en rien de
la licence de leur profession. Mais
qu'un Écrivain de profession grave,
quel qu'il puisse être, Religieux, Prêtre,
Docteur, peu importe, y deploye
sous un tour devot la malignité de la
satyre, & les illusion sdu Théâtre; que
prevenu de je ne sçai quels sentimens,
il narre, il raisonne, il moralise conformement
à ses prejugez, & ne produise
par là, si on l'ose dire, que des
Saints defigurez & travestis; c'est
alors avec raison que l'indignation
saisit les bonnes ames, & les fait crier
de toutes leurs forces au scandale.

Nous ne rapportons point ceci
pour en faire de nous-mêmes l'application
à l'anonyme; puissent au contraire
ceux que la lecture de son Livre

a revoltez, revenir bien-tôt en ſa faveur, par le ſecours de quelque vigoureuſe apologie qui les détrompe. En attendant, tel eſt le compte que nous avons à rendre de la nouvelle, ou ſi l'on aime mieux, de la prétenduë Vie des Saints.

L'utilité des pauvres & des perſonnes ſimples, a été, ſelon le témoignage de l'Auteur, le but principal, où il a viſé dans ſon travail. Pour rendre le débit de l'Ouvrage plus facile, il a crû devoir faire un choix & abreger les recits; pour intereſſer davantage ſes Lecteurs, il a ordinairement preferé les Saints de France, & ceux qui ont vécu dans le monde, & pour procurer plus de fruit, il a extrait entre les actions des Saints celles qui lui ont paru plus touchantes & plus imitables. C'eſt à cette derniere raiſon qu'il faudroit recourir, ſi l'on étoit offenſé, ou effarouché du parti qu'il prend de ne pas s'arrêter beaucoup aux miracles. Il ne deſavouë pas qu'il n'y en ait eu un grand nombre d'inconteſtables, & même dans notre ſiecle. Il juge cependant plus à propos de s'en tenir à cet aveu gene-

ral, que de s'engager à un détail qui l'éloigneroit de son grand objet; obligé qu'il est par les bornes, où il se renferme, de sacrifier un bien à un autre; celui d'affermir la foi, d'exciter la confiance, de glorifier Dieu dans ses œuvres, à celui de former, d'édifier, de conduire par la voye des exemples. Mais quoi? N'étoit-il pas Maître de ne se point reduire lui-même à une si fâcheuse alternative? Et supposé qu'il fût déterminé à ne point grossir la mesure du volume; ce qu'il y dit, est-il par tout si essentiel, qu'il n'ait pû trouver place à tant d'illustres preuves de la bienveillance particuliere de Dieu pour ses serviteurs, & de l'asûrance où nous sommes d'être écoutez, en reclamant avec foi leur médiation? On lui montreroit aisément qu'il avoit du terrain de reste; & que sans augmenter les frais de l'impression, il lui étoit fort libre de donner au fait des miracles toute l'étenduë qu'il merite. Nous ne pensons pas qu'il soit homme à n'avoir pas senti le défaut du Parallele entre Cassien, & lui, au sujet du passage dont il s'appuye. Il est tout clair

que Caſſien pouvoit couper court ſur
es operations miraculeuſes attri-
buées aux Solitaires d'Orient, dans un
Ouvrage comme celui des *Inſtitutions*:
l ne s'y agiſſoit pas même de l'hiſtoi-
e de ces ſaints Moines; mais unique-
ment des uſages, & des reglemens de
diſcipline propres à entretenir la fer-
veur dans les Monaſteres, ſelon qu'il
'avoit vû pratiquer en Egypte & en
Syrie. Caſſien d'ailleurs écrivoit pour
un petit nombre de Cénobites, récem-
ment établis en Provence par Saint
Caſtor, pleins de docilité & de con-
fiance en Dieu, vivant eux-memes au
milieu de pluſieurs célebres Thauma-
turges qui fleuriſſoient alors dans les
Gaules. Il s'en faut bien qu'il en ſoit
de même de l'anonyme, lui qui en-
treprend un Ouvrage preſque tout
hiſtorique, & pour qui l'entreprend-
il ? *Pour les pauvres, pour les perſon-
nes ſimples.* (Nous aurons plus d'une
fois lieu de lui en rafraîchir la me-
moire :) c'eſt-à-dire, pour ceux d'en-
tre les Chrétiens qui ſont le plus ſu-
jets à s'inquieter, à douter, à mur-
murer, à être tentez de deſeſpoir, &
ainſi qui ont le plus de beſoin d'être

ſoûtenus par des preuves ſenſibles, & détaillées de la bonté & de la miſericorde divine. Il va donc directement contre l'autorité même qu'il allegue ; puiſque dans l'endroit cité, Caſſien ne s'abſtient de rapporter des miracles, que parce qu'il les juge inutiles à ceux qu'il veut inſtruire: *je paſſe*, dit-il, *tout ce qui ne peut qu'exciter de l'admiration dans l'eſprit des hommes, & qui ne leur donneroit aucune inſtruction ſolide pour s'avancer dans la vertu*. Caſſien avoit raiſon ; ce n'étoit pas le lieu, pour lui, d'en uſer autrement : il eût tiré une autre conſequence de ſa maxime, s'il avoit été en la place du nouveau Legendaire.

C'eſt encore dans la vûë de s'attacher principalement à un bien pratique, que l'Auteur a moins inſiſté ſur les actions d'éclat, comme les diſputes, les Conciles & autres grandes affaires. Mais ſon penchant apparemment l'a porté beaucoup plus loin qu'il ne prétendoit ; la plume a coulé, malgré qu'il en eût, à l'égard de ceux des Saints, pour qui il ſe ſent une devotion plus vive & plus affectueuſe. Peu de choſes lui échapent en

en matiere de controverſe dans ce qui concerne St Auguſtin, St Proſper, St Fulgence; & la ſeule vie de Saint Auguſtin remplit vingt-ſix g andes colonnes. On fait plus que s'appercevoir, qu'il s'eſt laiſſé entraîner aux mêmes mouvemens d'une pieuſe inclination, autant de fois qu'il trouve, ou qu'il amene l'occaſion de s'étendre ſur certains dogmes favoris. Nous ſouhaitons nous méprendre, mais nous croyons toucher au doigt, qu'écrire la vie des Saints n'a dû être pour lui qu'un deſſein pris après coup. Quelque intention qu'il ait euë, l'eſprit de ſon Livre va d'abord, partie à inſinuer, partie à défendre tout ce qu'il y a aujourd'hui d'opinions plus critiques, & plus délicates par rapport aux erreurs courantes: le reſte aboutit là. Les deux alliances, la liberté, la grace, la charité, la crainte des peines, la lecture de l'É riture-Sainte, l'état de l'Egliſe, l'abus de l'autorité; en un mot tous les differens points qui font la matiere de la derniere Bulle, forment une chaîne de moralitez qu'il ne ſuit pas avec moins d'exactitude que l'ordre des jours.

Il y revient opiniâtrement, & il y montre une affectation si palpable, qu'elle gâte fort souvent, ce qu'il en dit de moins dur, ou de moins éloigné du sentiment Orthodoxe. On seroit tenté de rire dans un sujet moins serieux, lorsqu'on voit l'anonyme, ne cesser d'une part de declamer contre l'héresie, & produire de l'autre, cent & cent choses qui ne sont propres qu'à en diminuer l'horreur, & à faire couler le venin dans les ames, vû du moins le pied où sont presentement les affaires de l'Eglise à cet égard. Il écrit *pour les pauvres & pour les personnes simples* (ne l'oublions pas), s'attend-il que des Lecteurs de cette trempe démêleront une multitude de faits & de textes qu'ils ne peuvent manquer d'entendre de travers sans une étude, & une discussion dont ils sont par eux-mêmes absolument incapables? Eh! Où en sera l'Artisan, qui prendra crûment pour des veritez enseignées par Saint Fulgence, que la *liberté est devenuë esclave du peché*; ou que *c'est une question au-dessus de notre esprit, de demander pourquoi Dieu ne donne pas sa grace à tous?*

C'eſt ce que nous trouvons dès le premier jour de Janvier dans un long écrit d'érudition Theologique, appellé par l'Auteur *un Abregé fidele de la vie du Saint.* Nous n'examinerons pas s'il tient parole quant à *la fidelité*: nous ne diſputerons point non plus ſi à la rigueur, il n'avance rien que de vrai dans ces propoſitions, & dans une infinité d'autres dont le Livre eſt tiſſu. Il en hazarde certainement qui ne laiſſent guéres lieu aux ſubterfuges; toutes celles par exemple où il parle de puiſſance, & de force *à laquelle on ne peut s'oppoſer*; de grace *invincible*, de grace *qui opere tout en nous*, ſans la plus legere mention de la cooperation de l'homme. *Hilaire ne pût s'oppoſer à la droite du Tout puiſſant, quand elle entreprit de le ramener*, dit-il de St Hilaire d'Arles p. 536. du 1. Sem. *Faites que nous ſoyons tous du nombre de ceux que vous avez rachetez par votre Sang*, dit-il à Jeſus-Chriſt p. 365.

Mais enfin, fût-il en état là-deſſus de fermer la bouche aux Cenſeurs, il auroit tort de s'être formé un langage tout composé d'expreſſions arti-

ficieuſes, & abſolument les mêmes que celles qui ſervent depuis ſoixante ans d'envelope à l'erreur, & qui ont preſque mis le ſacré dépôt en peril. C'eſt peut-être l'effet de ſes pernicieuſes lectures, plûtôt que de ſa mauvaiſe volonté; une intemperie de ſcience, plûtôt qu'une reſolution fixe de dogmatiſer: Dieu le veüille!

Pour ce qui regarde l'explication des miſteres, il ne faut pas eſperer qu'on y trouve toûjours ce que l'Egliſe a droit d'exiger d'un Auteur des Vies des Saints, & ce que le titre de la Fête y promet. Sous celui de la Conception de la Sainte Vierge, il ne va pas plus loin que quelques reflexions generales touchant les miſericordes que Dieu a faites à Marie, & touchant l'obligation où nous ſommes de l'en remercier auſſi bien que des graces, qu'il nous a faites à nous-mêmes. Sous celui de ſa Nativité, on apprendra que nous ignorons juſqu'au nom de ſon pere & de ſa mere; quoique l'Egliſe les ait déſignez par les noms de Joachim, & d'Anne ſi célebres dans S. Epiphane & dans Saint Jean Damaſcene: & la plus longue

instruction que l'Auteur y propose, c'est que nous devons travailler à réprimer la curiosité qui est une des trois principales sources du déreglement des hommes. Ne voilà-t'il pas une matiere de meditation bien proportionnée au jour, pour qui conserve quelque tendresse de devotion envers la mere de Dieu ? Sous celui de l'Assomption il remplit son sujet par un détail assez succinct & de la vie & des vertus de la Bien-heureuse Vierge; ce qu'il termine par ces hardies paroles: » on a lieu de croire qu'elle est morte à Ephese; mais on ne « sçait point en quel tems. C'est cette « mort bienheureuse que l'Eglise ho- « nore aujourd'hui. On ne sçait point « ce qu'est devenu son saint Corps. « L'Eglise par une sage prudence a « mieux aimé l'ignorer, que d'ensei- « gner sur cela quelque chose d'incer- « tain, ou contraire à la verité». Il n'est pas possible qu'un Lecteur Chrétien ne sente ici son zele s'animer contre l'anonyme, & ne lui demande raison d'une décision si criante. Il produit Monsieur de Tillemont pour garant; mais Mr de Tillemont,

renvoye à ses notes la discussion des difficultez qui peinent les Théologiens ; il les manie même avec beaucoup de reserve, & de respect pour la creance commune ; & dans l'énoncé de ses Memoires, il dit nettement „ que depuis plusieurs siecles la plûpart des fideles Écrivains de l'Eglise Greque & Latine ont embrassé „ le sentiment de la Résurrection de „ Marie & de la glorification de son „ Corps, comme ayant suivi sa mort „ de fort près„. On peut remarquer à cette occasion le genie de la critique à l'égard de certains esprits processifs ; & comment ils passent temerairement du doute à la certitude, & d'un simple éclaircissement à une définition formelle. Monsieur de Tillemont a ébranlé la colonne d'une respectable Tradition ; l'anonyme avec ses pareils la renverse & la met en pieces.

Ce qu'il apporte pour regles du culte qui est dû aux Saints, & particulierement à la Reine des Saints, consiste bien plûtôt à donner l'allarme & à suggerer des précautions subtilement imaginées contre les prati

ques pieuſes que l'Egliſe approuve, & autoriſe. S'il fait quelque foible mention des prieres qu'on recite, & des Confrairies où l'on entre pour les honorer ; il paroît craindre d'en avoir trop dit ; & avertit au plus vîte que cela ne peut *ſervir* qu'à la condamnation de ceux qui ne ſont pas ſoûmis à la Loi de Dieu. Il ſe trompe, ces devotions à la verité feront un jour la condamnation des pecheurs qui en abuſent ; mais il devoit ajoûter qu'elles *ſervent* à la prevenir, & que les pecheurs mêmes y ont ſouvent trouvé des principes de graces, des motifs, des facilitez, des moyens puiſſans & efficaces de converſion. Qui a jamais douté qu'on ne ſe rendît digne de la protection de la Sainte Vierge *en l'imitant, en liſant l'Ecriture Sainte avec reſpect & avec aſſiduité* (bien entendu que ce ſoit auſſi avec la ſubordination requiſe) *& en faiſant ce que Jeſus-Chriſt nous commande dans ſon Evangile*? Mais il eſt fort ſingulier à un Auteur Catholique d'en demeurer à ces trois articles, dans l'endroit de ſon Ouvrage, où il explique le plus en détail, ce que c'eſt que la devotion

& l'honneur que l'on doit à la Mere de Dieu. Combattre la superstition, n'est pas ôter à la Religion même son veritable aliment; retrancher les excès de la pieté populaire, n'est pas reduire le peuple fidéle à un dénuëment & à une secheresse de culte qui le rende dur & insensible; car il n'y a point d'autre fruit à attendre de ces systêmes épurez, & si contraires à l'esprit, & à l'exemple des Saints. N'étoit-ce en general que tout homme exact dans ses devoirs de Chrétien que désignoit Saint Bernard, quand il avançoit *qu'un serviteur de Marie ne periroit point éternellement?* La pensée seroit puerile. Il convenoit donc beaucoup mieux à l'anonyme, d'écarter, s'il le jugeoit necessaire, le sens abusif du passage, sans néanmoins s'éloigner des vûës de Saint Bernard, que d'en citer peu respectueusement les paroles, comme capables *de nous seduire*, & de nourrir en nos ames *une vaine esperance* du salut. Son autorité a un peu plus dequoi nous fixer là-dessus que celle de l'anonyme.

Quoiqu'il soit de la fidelité du re-

cit, & ſouvent très-utile dans les Éloges qu'on fait des Saints, de n'en pas cacher les défauts, cette franchiſe a néanmoins ſes limites & demande des égards. Nous ne nous ſommes pas apperçûs qu'il y ait beaucoup à reprocher à l'Auteur ſur ce point, ſi ce n'eſt quand il s'agit des Papes ; ou comme il les appelle plus fréquemment, *des Evêques de Rome*. En ce cas de deux choſes l'une ; ou les Saints Pontifes ſont dépeints avec des couleurs odieuſes pour le peu que leur vie ait quelques endroits moins univerſellement approuvez : ou s'ils manquent de prétextes qui donnent priſe à la cenſure, leurs vertus mêmes ſont repreſentées dans une eſpece de contraſte tout propre à faire paſſer la plûpart de ceux, qui ont rempli le même ſiége, pour des hommes fort differens. Ainſi d'une maniere ou d'une autre, la Papauté ne manque jamais d'en ſouffrir. Un exemple remarquable en ce genre eſt celui du Pape St Étienne. Pourquoi n'en pas ſupprimer la vie, & ne pas épargner aux Lecteurs le ſcandale qu'elle doit leur cauſer, s'il n'y avoit rien de meilleur à en ex-

traire, que ce qu'en rapporte l'anonyme ? Ce n'eſt d'un bout à l'autre qu'une violente invective contre le procedé du Saint, qui par ſurpriſe admettoit des Apoſtats & des ſcelerats à ſa Communion ; & qui par hauteur alloit jetter l'Egliſe dans le plus affreux Schiſme qu'il y eut jamais, *ſi St Cyprien n'avoit eu plus de moderation, plus d'humilité, plus de charité, plus de prudence qu'Etienne n'en fit paroître.* Toutes les ſuites de la diſpute ſur la réïteration du Baptême ſont racontées du même ſtile ; de ſorte que cette Vie doit beaucoup plus paſſer pour l'apologie des Rebaptiſans, que pour l'hiſtoire du ſaint Pape, qui eut tant de raiſons de les combattre, & qui garda en les combattant, les plus ſages, & les plus charitables meſures. On conclut d'une maniere qui nous paroît bien moderée en comparaiſon du reſte. « Valerien, dit-on, ayant » declaré la guerre à l'Egliſe de Je- » ſus-Chriſt, Saint Etienne, qui en » étoit *un des Chefs*, fut arrêté, com- » me un des plus grands ennemis de » l'Idolâtrie, & l'Empereur en le » condamnant à la mort, lui donna

le moyen de laver dans son Sang, “ ce qu’il y avoit peut-être eu de trop “ humain dans sa dispute avec Saint “ Cyprien„. Cette expression, *un des Chefs*, merite quelque attention. Le Livre est plein de termes équivalens, tous adroitement inserez pour établir le principe de l’égalité.

Le grand S. Leon est traité moins durement, même sur l’affaire de Quelidoine, & de Saint Hilaire d’Arles que l’on n’avoit garde d’oublier. On s’y plaint seulement de ses préventions, & l’on y déplore le malheur des places élevées, où “ le zele qu’un “ Superieur croit avoir pour la justice “ le fait tomber dans des fautes con- “ siderables & dans la condamnation “ de l’innocence„. On nous fait aussi entendre que sa vigueur pour l’agrandissement de la Puissance Pontificale a été trop loin; mais ce sont de ces petits traits familiers à l’Auteur; d’ajoûter que cette *Puissance étoit alors necessaire pour la conservation de la foi*; & d’appeller les droits maintenus avec force par Saint Leon *des droits acquis ou attribuez à son Eglise*; comme s’il n’y en avoit pas auf-

ſi qui ſont originairement attachez à ſa qualité de Souverain Pontiſe des Chrétiens, droits invariables, indépendans, émanez de Jeſus-Chriſt ſeul; droits qui faiſoient le principal objet de ſa vigilance.

La vie de Saint Damaſe eſt apparemment, auſſi bien que les autres, propoſée *aux pauvres & aux perſonnes ſimples* pour leur édification, ſelon les intentions du Legendaire. Mais ſoupçonneroit-on que ce qu'elle a de plus étendu, fût la fameuſe Satyre d'Ammien Marcelin, Hiſtorien Payen, où il fait du Siege de Rome une peinture toute profane; & où il donne de ceux qui l'occupent, une idée d'hommes mondains, abſorbez dans le luxe & dans la bonne chere: ôtez de la même Vie l'expoſé de l'Auteur, touchant une Loi de Valentinien premier portée pour réprimer l'avarice des Eccleſiaſtiques, & *particulierement*, dit-il, *de ceux de Rome, qui étoit montée à l'excès*; à peine trouverez-vous quelques lignes en l'honneur d'un Pape qui a tenu le Pontificat 18. ans dans un des plus beaux ſiecles de l'Egliſe.

Pour les autres Souverains Pontifes, dont il a occasion de parler & sur lesquels il n'est point gêné par la qualité de Saint, on juge aisément que leur dignité n'est pas un frein qui l'arrête. Encore s'il se contentoit de les denigrer dans quelque digression morale, le piége qu'il tend à la simplicité de ses Lecteurs seroit plus facile à éviter; mais il ne compte pour rien de déguiser & d'alterer les faits mêmes : il represente sans difficulté le Pape Zozime, si opiniâtrement dévoüé à la défense des Pelagiens, qu'il fallut « les décisions de trois cens « Evêques d'Afrique, & le consente- « ment unanime des fideles de Ro- « me pour l'éclairer, & le détermi- « ner enfin à se declarer pour la ve- « rité contre l'erreur». C'est dans la Vie de Saint Augustin p. 222. du second semestre, ce qu'il est aisé de comparer avec les textes originaux, les textes, disons-nous, & non pas les gloses posterieures de gens interessez à les falsifier. Il ne balance pas à rejetter sur Innocent IV. l'odieux de ses démêlez avec Frederic II. S. Loüis « alla, dit il, à Cluny, pour le por- «

„ ter à la paix ; mais il ne rapporta de
„ cette entrevûë qu'une ferme persua-
„ sion , qu'on peut fort bien se dire
„ à la place de Jesus-Christ sur la ter-
„ re, & ne lui guéres ressembler „ . Les Théologiens donneront, s'il est possible, quelques sens tolerables à ces termes , *on peut fort bien se dire , &c.*

Mais si les Papes , comme on le voit , n'ont que fort peu de part aux Éloges de l'anonyme , ils en ont beaucoup en récompense à ses prieres ; c'est-à-dire , aux formules d'oraisons qui terminent la Vie de chaque Saint. Voici ce qu'il met à la bouche d'un pere de famille , & de son domestique le jour de Saint Leon Pape IX. du nom ". Nous vous prions , Seigneur,
„ de donner à votre Eglise, & en par-
„ ticulier à celle de Rome , des Paf-
„ teurs pleins de votre esprit. Qu'ils
„ se souviennent que vous avez aver-
„ ti vos Ministres qu'ils sont les ser-
„ viteurs des autres , & qu'ainsi ils
„ doivent agir avec humilité , & non
„ pas nous conduire avec domina-
„ tion , comme s'ils étoient Princes
„ de la terre , & qu'ils sont obligez
„ d'être nos modeles, de même que

nous ſommes obligez de les écoû- «
ter, & de les reſpecter comme «
vous-même, lorſqu'ils nous an- «
noncent votre Evangile, & la foi «
qu'ils ont reçûë dans votre Egliſe, «
qui ne nous trompera jamais». Eſt-ce là une priere adreſſée à Jeſus-Chriſt? Eſt-ce un avis, que l'on donne à ſes Vicaires? Eſt-ce une précaution que l'on ſuggere aux fideles dans la crainte qu'ils ne portent trop loin la veneration, & la déference pour le ſaint Siege? L'ame Chrétienne qu'on nourrit de pareils ſentimens, ne ſortira pas, ſelon les apparences, de l'oraiſon, bien favorablement prévenuë ſur la prééminence du Pape, ni ſur l'uſage qu'il fait de ſa puiſſance. Que ſera-ce, ſi elle s'aviſe de trouver à redire à ſa conduite? Se croira t'elle fort *obligée* d'en *écoûter* & d'en *reſpecter* les Oracles? Ne voilà t'il pas du moins qui que ce ſoit du menu peuple, qui ſçau a lire ou entendre lire, pleinement autoriſé à ſe ſaiſir d'une Bulle, à en entreprendre l'examen, à la confronter juridiquement avec l'*Evangile*; & à juger par lui-même, ſi c'eſt *la foi qui eſt reçûë dans l'Egliſe*,

qu'elle *annonce* ? Paſſons les termes ; c'eſt nettement ce que preſcrit l'anonyme.

Tout ardent qu'il ſe montre à élever ſouvent l'Epiſcopat aux dépens de la Papauté, les Evêques ont auſſi leur place dans ſa morale, & ſa morale n'eſt nulle part plus âcre, & plus mordante que dans ces formules de prieres, dont nous venons de parler. Il ne ceſſe point d'y demander à Dieu de vrais Paſteurs ; cela eſt loüable : mais Dieu ne peut-il connoître là-deſſus les beſoins de ſon Egliſe, ſi ceux qui prient n'ont l'imprecation ſur les levres, ſi leurs demandes ne ſont accompagnées d'expoſitions envenimées, où l'on tourne en exemples generaux & convenables au tems quelques exemples particuliers de Paſteurs Intrus & Mercenaires ? S'ils n'éclattent en plaintes, & en gemiſſemens contre des uſages autoriſez, des droits bien fondez, de ſages innovations ; tranchons le mot ; s'ils ne reſpirent devotement la revolte contre l'Ordre & le Gouvernement preſent des Puiſſances Eccleſiaſtiques? Rien aſsûrément n'eſt moins dans le

goût d'une veritable devotion. C'eſt une forme d'*Euchologie* toute de l'Auteur, & de quelques autres modernes, dont il n'y a ni Rituel, ni ſaint Pere Grec ou Latin, qui leur fourniſſe de modele.

Il ne nous coûteroit que la peine de tranſcrire pour relever quantité d'autres points, qui après tout ne peuvent gueres échaper à un Lecteur attentif, & inſtruit. Quoique ſur pluſieurs des articles que nous avons touchez, nous nous ſoyons exprimez d'une maniere qui n'eſt pas fort éloignée d'un jugement doctrinal, notre intention cependant n'a pas été de paſſer les bornes d'une ſimple diſcuſſion litteraire. L'anonyme a ſes Juges, établis de Dieu pour lui demander compte de ſa doctrine ; nous le leur abandonnons comme Auteur Chrétien ; mais nous avons pris ſur nous d'examiner s'il eſt même permis de le regarder, comme un Auteur exact & ſincere, qui tienne au moins ce qu'il a promis dans le titre de ſon ouvrage, & qui en metrant les Vies des Saints entre les mains des fideles, ne leur offre que les leçons & les exemples de

vertu, qu'ils s'attendent de trouver dans cette ſorte de lecture. Le Docteur approbateur nous le pardonnera, ſi nous ne leur addreſſons pas avec lui ces paroles du Seigneur à Ezechiel, *mangez ce Livre.* Il n'a pû le dire lui-même, que dans quelqu'un de ces tranſports extatiques, où prévenu ſur le merite d'un Écrivain, l'on adore aveuglément tout ce qui part de ſa plume, ſans laiſſer même à l'eſprit la liberté d'en appercevoir les défauts. La nouvelle Vie des Saints n'en eſt pas exempte ſans doute; puiſqu'une autorité juridique les a reconnus, & que l'ouvrage revû & paraphé par l'approbateur n'en a pas moins été ſujet à correction. C'eſt ce que nous avons appris, loiſque les remarques qui compoſent cet extrait étoient déjà fort avancées. Elles nous font juger que la correction après laquelle on travaille, eſt une entrepriſe difficile. Il faut dans l'Auteur, & bien de la docilité, & bien de la force pour ſe deſaproprier de ſes idées, de ſon ſtile, du tour particulier de genie qu'il s'étoit fait; & pour s'appliquer dans le renouvellement de ſon Livre, lo-

bligation imposée au Prophete d'arracher & de détruire, de perdre & de dissiper, d'édifier & de planter: car en vain se flatteroit-il d'obtenir grace à d'autres conditions auprès de tout sage Reviseur, qui aura conçû la grandeur du peril.

Outre les propositions notoirement censurables, il n'en doit pas même épargner d'une espece ambiguë, dont la malignité se sent beaucoup mieux qu'on ne la peut définir; cela ira loin. Il doit encore purger son ouvrage d'un certain air de suffisance, qui à l'exception des premiers siécles de l'Eglise lui fait traiter de tems grossiers, & dépourvûs de la connoissance des vrayes regles, tout ce qui est au-dessus des soixante, quatre vingt, ou cent dernieres années. On devine à quelle époque il veut nous conduire pour nous montrer *ces Ministres & ces Pasteurs qui ont travaillé à renouveller le premier esprit des Chrétiens.* Quelques loüanges qu'il leur prodigue; ce ne sont pas là les années qui ont été les plus fécondes en grands Saints, & sans égard aux modifications qu'il apporte,

lorſqu'il parle de ceux qui ont vécu en un âge plus reculé ; on peut croire que les regles qui ont ſanctifié un Saint Loüis, ou un Saint François de Sales étoient des regles ſaintes ; on peut leur donner ſon eſtime & les pratiquer en conſcience. Il ne ſçauroit lui-même ne pas loüer les ſaints perſonnages, qui les ont ſuivies.

Peut-être ſera-t-il reduit juſqu'à la neceſſité de reformer l'Ortographe qui lui eſt propre. Il écrit *home*, *Abé*, *ele* , *danation* , *Eucariſtie* , *Filoſofe* , *Filipe* , *Joſef*, *vieillar* , *&c.* innovations indifferentes dans un ouvrage indifferent ; mais qui peuvent ſouffrir leurs difficultez dans un Ouvrage de Religion. La nouveauté y eſt toûjours un attrait à quelque choſe qu'on l'attache ; & il ne faut qu'une forme d'écriture qui commence à s'introduire parmi quelques perſonnes du ſexe, pour contribuer à leur faire goûter le Livre même & les ſentimens qu'il renferme. Un homme d'eſprit ne neglige rien pour arriver à ſes fins.

ARTICLE CVIII.

OBSERVATION SUR LA MECanique des muſcles obliques de l'œil, ſur l'Iris, & ſur la poroſité de la Cornée tranſparente. Diſcours de Monſieur Winſlow, prononcé à l'Academie des Sciences.

Comme les découvertes de Monſieur Winſlow en fait d'anatomie ſont autant de morceaux precieux & de déciſions en cette matiere, on a crû qu'il ne trouveroit pas mauvais qu'on profitât de ſon diſcours ſur les yeux, pour en enrichir nos Memoires.

Premiere obſervation ſur les muſcles obliques.

On convient de l'uſage des muſcles droits de l'œil; quant à celui des muſcles obliques, on s'eſt bien donné de la peine depuis Galien pour le deviner, & trop peu pour le ſçavoir. Ceux d'entre les modernes qui ont crû que les muſcles droits pouvoient

applatir le globe de l'œil, se sont imaginé que les obliques le pouvoient allonger; mais la compression a paru trop inégale pour être possible. Monsieur Cowper plus attentif à la direction de ces muscles, leur a donné un usage fort applaudi des connoisseurs, sur tout de Monsieur Morgagni, à sçavoir de contrebalancer les muscles droits : à l'égard de l'usage de tourner l'œil en haut ou en bas, qu'allegue encore Monsieur Cowper, il ne paroît à Monsieur Winslow ni bien prouvé ni necessaire. Ce celebre anatomiste s'applique donc à expliquer le premier. L'obliquité singuliere de ces muscles lui a paru une des principales difficultez. « Car il me sembloit, dit-il, que » s'ils avoient été posez directement » ou en haut ou en bas du bord de » l'orbite, ou vers les côtez, ils au» roient mieux, & avec plus de sim» plicité pû faire ce que l'on a dit. » Je ne voyois pas à quoi cette obli» quité pouvoit servir & pourquoi elle » est plus vers un côté que vers l'au» tre, je veux dire, plûtôt vers le nez » que vers les tempes ». Mais Mon-

ſieur Winſlow reſout lui-même ſa difficulté par une attention longue & éclairée ſur la ſituation de l'orbite, & du globe de l'œil. Il a obſervé; 1°, que la poſition des deux orbites ſemblables à deux cones, eſt oblique, de façon que le globe de l'œil eſt beaucoup plus hors de l'orbite du côté des tempes que vers le nez, eu égard à la direction ordinaire de l'Iris; 2°, qu'à l'oppoſite l'œil eſt comme appuyé contre la paroi de l'orbite, qui a du côté du nez une legere convexité.

De ces deux principales obſervations, ſans compter les autres, il s'enſuit; 1°, que ſi les muſcles obliques étoient placez lateralement vers les angles de l'œil, le muſcle du côté de l'angle externe ſeroit trop écarté pour repondre ſuffiſamment à l'action de celui du côté oppoſé; outre que ce même muſcle ſe ſeroit rencontré avec l'abducteur ordinaire, dont il auroit empêché le jeu, & voilà la raiſon; 2°, pourquoi la poſition des muſcles obliques n'a pû être directement en haut & en bas: car le ſuperieur auroit embarraſſé par

ſa rencontre le muſcle, releveur de la paupiére ſuperieure : telle eſt la ſolution de la difficulté propoſée.

A l'égard de l'uſage des muſcles obliques pour contrebalancer l'action des quatre muſcles droits, leur obliquité paroît ſi neceſſaire, que ſans elle il auroit fallu pour le moins trois muſcles particuliers pour contrebalancer les quatre droits. En voici la raiſon, & en même tems l'idée abregée dont ſe ſert Monſieur Winſlow, pour expliquer la mecanique de cette obliquité.

« Les quatre muſcles droits tirent » naturellement le globe de l'œil, » vers le fond de l'orbite. Les deux » muſcles obliques le tirent à contre-» ſens, & en même tems vers le nez. » La paroi de l'orbite du même côté » par ſa convexité legere, dont on a » parlé, s'y oppoſe & ſert d'appui, » ſur lequel le globe de l'œil roule » avec les muſcles voiſins, pendant » que le muſcle abducteur empêche » les obliques de le contourner, & » de faire loucher l'œil du côté du » nez. Ces muſcles qui par leur ſi-» tuation oblique embraſſent un peu

tranſverſalement une grande partie "
du globe lui ſervent d'appui vers "
les tempes, de ſorte qu'il ſe trouve "
ainſi appuyé de tous côtez pour les "
mouvemens neceſſaires autour de "
ſon centre, ſans vaciller, ni ſe jet- "
ter vers le petit angle, où le bord "
de l'orbite eſt reculé ».

Deuxiéme obſervation ſur l'Iris.

Mr Winſlow a remarqué deux particularitez ſingulieres dans l'Iris. La premiere detruit l'opinion ordinaire où l'on eſt, que la prunelle eſt au milieu de l'Iris, & que celle-ci eſt également large entre ſes deux circonferences. Car ſuivant l'obſervation de Monſieur Winſlow, l'Iris eſt plus large vers les tempes, & plus étroite vers le nez, & la prunelle loin d'avoir le même centre, s'approche plus dans l'Iris vers le nez que vers les tempes. La même inégalité de largeur ſe trouve encore dans le ligament ciliaire.

Mais la ſeconde particularité eſt une vraye découverte qui peut avoir bien des conſequences. Elle conſiſte dans la convexité de l'Iris, même

lorsque la prunelle est retrécie. Naturellement l'action des fibres circulaires devroit applatir l'Iris, s'il n'y avoit rien de solide derriere elle. Il paroît donc que le cristallin est la cause de cette convexité, & que l'Iris glisse immediatement sur lui. Deux preuves qui paroissent sans replique, le montrent assez ; 1°, les feüillets de la couronne ciliaire étant enfoncez dans les canelûres de l'humeur vitrée, se terminent non seulement au bord du cristallin ; mais encore au grand bord de la partie posterieure de l'Iris, lequel est lui-même attaché au bord de la cornée, de maniere que ces trois bords ainsi disposez dans l'état naturel de l'œil paroissent n'admettre presque point d'intervalle entre le cristallin & l'Iris ; 2°, cet intervalle est en effet très-peu considerable, puisqu'il n'y a presque point de chambre posterieure, comme il paroît par les experiences de Messieurs Heister, Morgagni, Petit, & Winslow lui-même, qui a montré à l'Academie que dans les yeux gelez, on entrevoyoit à peine entre l'Iris & le cristallin vers la prunelle une peti-

te portion de lame glaciale très-fine.

Monſieur Winſlow conclût en habile Phyſicien, que l'Iris en gliſſant ſur le criſtallin, peut y produire le changement que pluſieurs Phyſiciens croyent neceſſaire pour les differentes diſtances de vûë. Comme l'Iris ſe dilate ou ſe retrécit ſuivant le plus ou moins de lumiere ou de diſtance des objets, elle pourroit, en ſe reſſerrant, repouſſer & peut-être applattir le criſtallin, & en ſe dilatant le laiſſer revenir au premier état. En attendant les remarques anatomiques que promet Monſieur Winſlow ſur la pratique des Oculiſtes, & ſur les difficultez propoſées par le celebre *Ab-aquapendente*, touchant l'operation de la cataracte, je croi que les partiſans des cataractes criſtallines tireront un grand avantage de la precedente obſervation.

Troiſiéme obſervation ſur la poroſité de la cornée tranſparente.

Quelques tentatives qu'eût fait Monſieur Winſlow, il n'avoit pû

encore voir dans l'œil de l'homme la preuve évidente des pores de la cornée tranſparente, c'eſt-à-dire, une limphe qui en ſuinte naturellement, & qui forme une eſpece de toile ſur l'œil d'un mort. Mais depuis peu en preſſant d'une certaine façon un œil humain, il apperçût cette roſée fine qui ſe réïtera pluſieurs fois à meſure qu'il réïteroit la preſſion.

Enfin, pour ne rien perdre des obſervations d'un ſi ſçavant Anatomiſte, j'ajouterai qu'il a remarqué que dans les yeux des morts, la prunelle eſt ou mediocrement, ou fort retrecie, mais jamais beaucoup dilatée: ce qui donne lieu de croire, ajoute-t'il, qu'il y a naturellement une ſorte d'équilibre entre le reſſort des fibres circulaires de l'Iris, & celui de ſes fibres rayonnées.

ARTICLE CIX.

ORAISON FUNEBRE de très-haute, très-puiſſante & très-excellente Princeſſe Madame Eliſabeth Charlotte Palatine de Baviere, Ducheſſe Doüairiere d'Orleans : prononcée dans l'Egliſe de Laon, le 18. Mars 1723. *Par le Pere Cathalan de la Compagnie de Jeſus. A Paris, chez la veuve Maziere, Libraire, ruë Saint Jacques, près la ruë de la Parcheminerie, à la Providence* 1723.

NE pourroit-on pas appliquer à un petit nombre de beaux ouvrages en matiere d'éloquence, la définition que l'Ecole nous donne de la beauté même, qu'elle eſt *une juſte proportion entre les parties de quelque tout?* La fonction d'un Journaliſte à l'égard de cette ſorte de pieces ne devroit aller au plus qu'à les indiquer. Entreprendre de les abreger, & de les reduire en forme d'extrait, c'eſt en retrancher ce qu'elles ont d'eſſentiel, & mettre les Lecteurs

hors d'état d'en connoître le merite. Tel eſt le caractere qui regne dans le diſcours du Pere Cathalan ; il nous interdit juſqu'aux citations, & quelque plaiſir que puſſent faire des endroits détachez ; ce n'eſt rien ſi l'on n'en voit les liaiſons, les rapports, les ſuites ; en un mot, l'étenduë & le tout : nous nous bornerons donc à en expoſer le plan general ; il eſt ſimple & tiré preſque litteralement de ce magnifique éloge donné par le Saint Eſprit à la Mere des ſept freres Machabées. *Ce fut une Mere plus qu'on ne peut dire admirable, & digne de vivre éternellement dans le ſouvenir des Bons... toute remplie de ſageſſe & alliant un courage mâle avec la ſenſibilité d'une femme.* L. 2. Mach. 7 Chap. 7. v. 2.

Malgré la difference du rang & de la ſituation entre l'Heroïne de l'ancienne Alliance & feuë Madame l'Orateur nous fait ſentir & admirer le même caractere ; c'eſt-à-dire, une ame toûjours grande & une conduite toûjours ſage.

La grandeur d'ame a paru dans Madame par une ſuperiorité de raiſo

qui ne lui permit jamais de goûter ni de ſuivre que le vrai : qui lui fit dédaigner & ceux qui flattent les Grands, & ceux qui oſent en médire : qui lui inſpira l'eſtime des choſes ſolides & le mépris des frivoles ; qui la ſauva des inquietudes, de la curioſité & de l'oſtentation du ſçavoir ; qui la garentit des erreurs & des éblouïſſemens d'une haute fortune. Elle a paru par les preuves les plus marquées que la Princeſſe ait pû nous donner d'un cœur droit, genereux, déſintereſſé, juſte, plein de compaſſion pour les pauvres, de bienveillance pour ſes domeſtiques, de dévoûment & de fidelité pour ſes amis, d'affection & de zele pour ſon auguſte famille.

Madame a montré la ſageſſe de ſa conduite, en faiſant voir conſtamment à la France une Princeſſe qui ignore les paſſions ou qui les domine, qui aſſujettit ſes penchans & ſes goûts, juſqu'à l'amour du ſang & de la patrie, juſqu'au deſir d'être utile & de faire du bien : qui pratique tous ſes devoirs & qui ſçait s'y borner ; devoirs domeſtiques & publics, com-

muns & personnels, éclatans & obscurs : qui bien loin de negliger les devoirs de pieté, en regle & en mesure scrupuleusement les demarches ; pieté solide ; sincere, uniforme, severe à elle-même, courageuse, & à qui souvent il en a couté de penibles sacrifices. Le voyage de Madame à Rheims, l'entrevûë de Madame la Duchesse de Lorraine & des Princes ses petits-fils, ses derniers momens, le spectacle d'une famille en pleurs, & particulierement *celui d'un fils plus fils encore que heros intrepide*, sont des endroits touchez avec toute l'énergie de la verité & toute la delicatesse de l'art. On ne peut mieux loüer le Pere Cathalan que l'a fait le Censeur, chargé de l'approbation de ce discours, *en disant que par sa beauté il répond parfaitement à la magnificence de la ceremonie, dans laquelle il a été prononcé.*

ARTICLE CX.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL du Commerce, &c. Ouvrage Posthume du Sieur Jacques Savary des Bruslons, Inspecteur General des Manufactures, pour le Roi à la Doüane, &c. A Paris, chez Jacques Estienne, ruë Saint Jacques, à la Vertu 1723. avec privilege du Roi. *Deux Volumes in folio. Premier Volume* 1000. *pages, sans l'Epître & la Préface. Second Volume* 978. *pages.*

ON peut dire que notre siecle est le siecle des Dictionnaires. On n'en connoissoit point d'autres autrefois, que ceux qui étoient pour les langues; mais depuis cinquante ans on en a fait de toute espece. Il y en a d'Historiques, de Geographiques, & de Critiques. Il y en a & pour tous les Arts en general & pour certains Arts en particulier.

Ces sortes de Dictionnaires sont d'un grand travail pour ceux qui les dressent; mais en recompense ils sont

d'un ſecours infini pour les particuliers, qui profitent à peu de frais des travaux & des lumieres d'autrui. On rencontre tous les jours dans des livres d'hiſtoires, ou de relations, ou de voyages, de certains termes qui ne ſont entendus que des gens du mêtier, c'eſt-à-dire, de ceux à la profeſſion deſquels ces termes ont rapport. Il faudroit pour un homme qui veut tout entendre, qu'il eût ſous ſa main des gens de toutes profeſſions, pour les interroger tour à tour, & ſe faire expliquer ce qui l'arrête dans ſa lecture.

Les Dictionnaires ſuppléent à tout cela. Un homme qui s'en eſt muni & qui les a dans ſon cabinet, peut les conſulter à toute heure, & ne trouve preſque rien en ſon chemin, dont ils ne lui donnent l'éclairciſſement qu'il demande.

Mais je ne ſçais s'il y en a où l'on puiſſe trouver plus de ſecours à cet égard, que dans le Dictionnaire Univerſel du Commerce, qu'on vient de donner au public, & qui fait le ſujet du preſent article. Il n'y en a point en effet qui embraſſe une plus grande étenduë de matieres ; car à

quoi le Commerce ne s'étend-il pas? Soit qu'on le consídere dans ce qui en fait l'objet, qui est tout ce qui se produit & qui se vend ou qui s'achete pour l'usage de la vie ; soit qu'on l'envisage dans tout ce qui y a rapport, ou pour les lieux où il se fait, ou pour les differentes manieres dont il se fait, comme les échanges, les monnoyes, les profits, les interêts, les loix du Commerce, les coûtumes, les usages & les tribunaux particuliers établis pour juger ce qui regarde le negoce. Le Dictionnaire du Commerce descend sur cela dans un détail qui ne laisse rien à desirer, & qui occupe près de deux mille pages in folio. Comme ce Dictionnaire est universel, on ne s'y est point borné à celui qui se fait en France ; mais on y a compris tout ce qui se fait dans les quatre parties du monde, soit par mer, soit par terre, soit de Province à Province, de Ville à Ville, & de proche en proche; soit du nouveau monde avec l'ancien, & par des voyages de long cours : & parce qu'il y a dans la langue une infinité de termes, qui ne sont d'usage que dans

le negoce, & qui par cette raiſon ne ſont gueres connus que de ceux qui trafiquent, & encore chacun dans ſon eſpece; on donne ici l'explication de tous ces termes dans leur rang; & l'on en marque l'uſage précis & la valeur. Qu'un Marchand qui ne ſe mêle point du commerce des laines, entende parler de *laines en ſuint*, ou *de laines ſurges*, il ne comprendra rien à ces termes; mais qu'il ouvre le Dictionnaire du Commerce; il y apprendra que les *laines en ſuint* & *laines ſurges*, ſont la même choſe & ſignifient également des laines graſſes qui ſe vendent ſans être lavées, ni degraiſſées; & que le terme de *laines ſurges*, eſt plus ordinaire. On ne ſe contente pas d'expliquer la valeur du terme; on y enſeigne encore d'où viennent ces ſortes de laines, & qu'on les apporte du Levant; & particulierement de Conſtantinople, de Smirne, d'Alep, d'Alexandrie & de Chipre, de Barbarie & de Tunis; outre qu'on en tire encore quantité d'Eſpagne. On y marque de plus que les Negocians de Montpellier achetent ordinairement des Marchands de

Marseille & de Bayonne ces sortes de laines ; qu'ils font ensuite laver & preparer pour les envoyer en sacs de trois à quatre quintaux chacun aux Foires de Pezenas & de Montagnac ; où les Fabriquans & Drapiers de Languedoc les vont acheter. Si de plus l'on veut sçavoir le prix de ces sortes de laines, & tous les frais qu'il y a à faire pour l'emballage, le transport & droits à payer, on trouve tout cela dans l'article des laines. On peut juger par cet échantillon sur une matiere aussi commune que ce qui regarde les laines, dans quel détail entre ce Dictionnaire, sur tout ce qui concerne les Marchandises & Denrées qui font la matiere du commerce. Aussi n'y a-t'on rien oublié de toutes les productions, de quelque nature qu'elles soient, qui croissent ou se trouvent dans tous les païs & tous les cantons où les differentes Nations exercent leur commerce, comme *Metaux*, *Mineraux*, *Pierreries*, *Drogues & Epiceries*, *Grains* de toutes sortes, *Fruits*, *Poissons*, *Bois*, *Soyes*, *Laines*, *Cotons*, &c. *Pelleteries*, *Cuirs*, &c. *Etoffes*, *Ouvrages* & *Manufactu-*

res d'Or, d'*Argent*, de *Soye*, *Laine*, *Fil*, *Cotton*, &c. *leur nom*, *leur qualité*, *leur aunage*, *avec la description des Mêtiers propres à y travailler.* On y trouve encore à l'égard de chaque matiere, comme de la Laïne par exemple, à quel ouvrage chaque sorte de Laine est particulierement propre; & les differentes façons qu'il y a à lui donner, pour la conduire jusqu'à la perfection de l'ouvrage, auquel chaque espèce de Laine est destinée; & parce que les mesures aussi bien que les poids ne sont pas les mêmes dans tous les païs, & qu'elles se trouvent au contraire toutes differentes dans des cantons mêmes qui se touchent l'un l'autre; on a eu la précaution de reduire toutes ces differentes mesures les unes aux autres, & en particulier à celles de Paris. Dans cette Capitale aussi bien que dans la plûpart des Provinces de France, on se sert de l'aune pour mesurer les étoffes: on s'en sert de même en Hollande, en Flandres, dans une partie de l'Allemagne, dans la Suede & dans plusieurs Villes Anseatiques; mais toutes ces aunes n'ont pas la

même étenduë ; car par exemple, comme l'aune de Paris contient trois pieds, sept pouces, & huit lignes ; & que celle de Flandres ne contient que deux pieds, un pouce, cinq lignes & demie ligne, ce qui fait sept douziémes d'aunes de Paris, il s'ensuit que douze aunes de Flandres ne font que sept aunes de Paris, ainsi que le Dictionnaire le marque sur le mot, *Aune*, où il reduit toutes les mesures de cette espece à l'aune de Paris.

Le Commerce se fait ou par échange de marchandises, ou monnoyes & especes courantes ; & comme celui même qui se fait par échange de marchandises, ne se fait que sur le pied de l'estimation des marchandises, évaluée en especes de monnoye ; on doit le considerer, comme se faisant uniquement par especes de monnoye. Or il y a deux sortes de monnoyes en usage dans le commerce : la premiere est une monnoye réelle, soit or, argent, cuivre, ou billon ; monnoye qui varie & qui change suivant la volonté de ceux qui gouvernent & qui ont pouvoir de hausser,

ou baiſſer le prix d'une piece de monnoye : la ſeconde eſt une monnoye imaginaire & feinte ; mais qui eſt fixe dans ſa valeur, & qui ne varie point, & c'eſt ce qu'on appelle monnoye de compte qui eſt la plus en uſage, & pour ainſi dire, la ſeule dont on ſe ſerve dans le commerce entre Marchands. La monnoye de compte en France étoit autrefois le Pariſis, le Tournois & l'Ecu d'Or au Sol, ou au Soleil ; mais depuis l'Ordonnance de 1667, on n'y compte plus qu'en livres, ſols & deniers tournois. L'Eſpagne, l'Angleterre, & tous les autres païs d'Europe & d'Aſie, ont chacun leur monnoye de compte particuliere & dont on trouve le détail dans le Dictionnaire du Commerce ſur le mot monnoye, auſſi bien que de toutes les eſpeces de monnoye réelle On n'y parle point de la monnoye de l'Amerique ; parce que c'eſt la même qu'en Europe & en Aſie, & on dit peu de choſe de celle de l'Afrique ; parce que les Villes de Barbarie & celles de l'Egypte, où les Européans font commerce, ne comptent gueres autrement que dans le Levant & dans

les Etats du Grand Seigneur ; & que pour le reste des côtes de l'Afrique, les peuples n'y connoissent point d'autre monnoye que celle que les étrangers qui se sont établis parmi eux, y ont pû porter. A l'égard de la monnoye de compte, le Dictionnaire du Commerce fait observer qu'elle est composée de certain nombre d'especes, qui peuvent changer dans leur substance, mais qui sont toûjours les mêmes dans leur qualité. Par exemple, qu'une étoffe soit estimée cinquante livres l'aune ; ces cinquante livres sont censées être composées de cinquante pieces appellées livres, qui ne sont pas réelles, mais qui doivent être payées en diverses especes réelles, lesquelles peuvent changer, comme en loüis d'or, ou écus, qui sont sujets à augmenter ou diminuer de prix. Tout cela se trouve deduit dans le Dictionnaire du Commerce, sur le terme *Monnoye*, avec un détail qui ne laisse rien ignorer sur une matiere aussi étenduë & aussi variée que celle-là.

Ce qui regarde les livres de Comptes des gros Marchands, est un

point qui n'est gueres connu que des gens du métier, c'est-à dire, de ceux qui font un gros negoce. On trouvera cet article détaillé dans le Dictionnaire dans une grande exactitude, avec la differente maniere de tenir ces livres, ou en parties simples, ce qui ne convient gueres qu'à de petits Merciers; ou en parties doubles, ce qui est necessaire aux gros Marchands qui veulent avoir de l'ordre dans leur commerce. On en compte d'abord trois, le *memorial*, ou *broüillon*, le *journal*; & le *grand livre*, qu'on appelle aussi *livre d'extrait*, ou *livre de raison*; outre ces trois livres, dont on ne peut absolument se passer; il y en a encore treize autres, ou même davantage, qu'on appelle *livres d'aides*, ou *livres auxiliaires*, dont on ne se sert qu'à proportion des affaires qu'on fait, ou selon les affaires dont on se mêle. On trouvera sur le mot *Livres de Compte*, les noms & les usages particuliers de ces livres differens; exposez avec une grande clarté & un grand ordre.

On y remarque que selon tous les Auteurs, c'est des Italiens & sur tout

de ceux de Venise, de Genes, & de Florence qu'on tient l'usage & la maniere de tenir les livres en parties doubles.

L'article des Banques est un des morceaux les plus curieux du Dictionnaire. On y remarque d'abord que l'origine du mot de Banque vient des Italiens, & du terme *Banca* qui a été fait de *Banco*, parce qu'autrefois en Italie dans toutes les Villes de commerce, la Banque s'exerçoit publiquement dans des places ou bourses, où ceux qui s'en mêloient, avoient des sieges, ou bancs sur lesquels ils s'asseoient pour compter leurs lettres, ou billets de change; quelques Auteurs mêmes font venir de là l'étimologie du terme de Banqueroute, & de Banqueroutier; parce que, quand des Negocians venoient à manquer, on rompoit leur Banc, ou pour marque d'infamie, ou pour en mettre un autre en leur place. On trouve sous l'article du terme *Banco*, une explication détaillée de la Banque de Venise & de tout ce qui la concerne; & sous l'article du terme de *Banque*, on trouvera un détail non moins exact

& non moins curieux de la Banque d'Amſterdam, de celle de Hambourg, & de la Banque Royale de Paris ; on s'eſt borné à ces Banques-là ; parce que comme celle d'Amſterdam a été formée à peu près ſur le *Banco* de Veniſe , preſque toutes les autres Banques ont été faites ſur le modele de celles d'Amſterdam & de Hambourg. On remarque à l'égard de celle d'Amſterdam, que ſon fond eſt monté à des ſommes ſi prodigieuſes, qu'on ne l'eſtime pas moins de 3000. tonnes d'or , évaluées à cent mille florins la tonne, ce qui fait trois cens millions de florins. Le florin dans cette évaluation eſt pris ſous le titre de monnoye de compte, eſtimé en Hollande vingt-quatre ou vingt-cinq ſols de France.

L'établiſſement des differentes Compagnies qui ſe ſont formées, tant en France que chez les Etrangers pour les voyages de long cours , eſt un article encore plus curieux & d'une bien plus grande étenduë. On y marque la date de ces établiſſemens, & l'hiſtoire de leurs commencemens, & leurs progrès jusqu'au tems pre-

ſent. C'eſt en dire aſſez pour intereſſer la curioſité publique, ſur une matiere qui eſt traitée avec tant de préciſion & d'exactitude dans le Dictionnaire, qu'on ne pourroit, ſans la défigurer, entreprendre d'en donner ici un extrait. Il ſuffira de remarquer que cet article ſeul contient 86. colonnes du Dictionnaire, c'eſt-à-dire, 43. pages in folio.

Comme l'article des Compagnies ne fait qu'une partie de celui du Commerce, il eſt aiſé de juger de quelle étenduë doit être celui-ci qui contient en effet près d'un tiers du premier Volume. On y donne d'abord une notion de toutes les manieres, dont ce terme s'applique, comme quand on dit commerce de Terre, commerce de Mer; commerce de proche en proche, commerce par des voyages de long cours; commerce interieur, commerce exterieur; commerce en gros, commerce en détail, &c. & après avoir donné au commencement de l'article une idée abregée du commerce des anciens, on deſcend au commerce moderne, dont on donne l'inſtruction la plus ample

& la plus ſpecifiée qu'on puiſſe ſouhaitter, ſous le titre general de *Commerce de l'Europe*, & de celui que les Européans font dans l'Aſie, l'Afrique & l'Amerique. On commence cette diſcuſſion par la France, dont on parcourt les Provinces par Generalitez, en rendant compte du commerce actif & paſſif, ſi j'oſe m'expliquer ainſi, qui ſe fait dans chacune des Generalitez en particulier; c'eſt-à dire, des marchandiſes & denrées, qu'on y apporte & qui s'y debitent le mieux, & de celles qu'on y vient prendre, ou qui en ſortent pour être portées dans les païs étrangers. Après avoir parcouru de la ſorte toutes les Provinces de France, on fait la même choſe à l'égard des Provinces d'Eſpagne; & enſuite de tous les Etats qui ſont contenus dans l'Europe. De ſorte qu'un Européan qui voudra s'inſtruire du commerce qu'on peut faire en certains cantons des autres parties du monde, c'eſt-à-dire, des marchandiſes qu'il y faut porter & de celles qu'on en rapporte, n'a qu'à ſuivre les titres qui ſont mis par ordre dans le Dictionnaire.

Par exemple, qu'on veüille être informé du commerce qui se peut faire dans quelque partie de l'Afrique, on le trouve à la suite du commerce de l'Europe, sous le titre de *Commerce de l'Afrique*; car après qu'on a donné une idée generale du commerce de cette partie du monde; on la parcourt le long des côtes, à chacune desquelles on donne aussi un titre particulier en prenant; 1°, depuis le Cap Verd, jusqu'au Cap de Serre-Lionne; 2°, depuis le Cap de Serrè-Lionne, jusqu'à la riviere d'Ardres, & au Cap de Bonne Esperance; article qui comprend le *Grand Sestre*, & *Côte de Malaguette*; la *Côte des Dents*, la *Côte d'Or*, la *Côte* du *Royaume de Benin*; celle du Royaume de *Congo*, qui sont aussi distinguez par titres pour la commodité du Lecteur; 3°, depuis le Cap de Bonne Esperance, jusqu'à l'entrée de la Mer Rouge, où sous des titres exprès, on trouve le commerce qui se fait à *Sofola* & *Monomotapa*, au *Mosambique*, à *Melinde*, dans *l'Abissinie*, &c. Ainsi pour peu qu'on sçache en quelle partie ou division des Côtes d'Afrique,

eſt ſitué le Canton, dont on veut s'inſtruire par rapport au commerce, on le trouve tout d'abord ſous la main. Je dis la même choſe de l'Aſie qui ſuit l'Afrique, & de l'Amerique qui vient après l'Aſie ; le Commerce y étant détaillé par Cantons auſſi exactement & dans la même metode qu'on vient d'expoſer par rapport à l'Afrique. Il eſt agreable à un particulier de pouvoir s'inſtruire à coup ſûr dans ſon cabinet de la qualité & de la nature du commerce, qui ſe fait dans telle partie des extremitez de l'ancien ou du nouveau monde, dont il veut prendre connoiſſance, & d'être en état par là de juger de la verité ou de la fauſſeté des Relations qui ſe font de ces païs éloignez, dans quelques-unes deſquelles on ſuppoſe aſſez hardiment, qu'il s'y fait tel & tel trafic, qu'on connoîtra par ce Dictionnaire ne s'y être jamais fait & y être totalement inconnu, & peut-être même impratiquable.

Quoique ce Dictionnaire du Commerce ſoit univerſel, & qu'il embraſſe tout les païs où il ſe fait quelque trafic, de quelque eſpece que ce ſoit ;

cependant comme il a été fait par un François qui a eu sur tout en vûë le bien de la patrie, & l'utilité de ses compatriotes, on ne doit pas trouver mauvais qu'il se soit particulierement attaché à ce qui regarde la France sur le commerce, de laquelle en general & sur celui de la Capitale en particulier, il a crû devoir entrer dans un détail plus specifique encore que sur le commerce des autres Etats. On trouvera donc dans son Ouvrage non seulement un exposé exact, de toutes les especes de commerces qui se font en France; mais même de tout ce qui y a rapport, comme l'établissement du Conseil Royal du Commerce; les Chambres des Villes qui ont droit d'y envoyer leurs Deputez, les Juges des Manufactures; les Inspecteurs départis dans les Provinces, les Jurisdictions Consulaires de Paris & autres Villes du Royaume; l'établissement des six Corps des Marchands, & des cent vingt-quatre Communautez des Arts & Métiers de la Ville de Paris; la notice de toutes les Foires tant franches, qu'autres qui se tiennent en France, sans oublier

celles qui se tiennent dans les lieux les plus célebres de l'Europe, & des autres parties du monde; & enfin les Edits, Déclarations, Ordonnances, Arrêts & Reglemens donnez en cette matiere & qui forment un code complet du Commerce.

Quand on considere la vaste étenduë de ce Dictionnaire, & la multitude prodigieuse de connoissances qu'il renferme, on sera surpris qu'il se soit trouvé un homme qui eût assez de resolution pour entreprendre un si grand Ouvrage, & assez de constance pour le conduire jusqu'à la fin. Il est vrai que Monsieur Savary des Bruslons, à qui le public est redevable de ce Dictionnaire, ne s'étoit pas proposé d'abord tout ce qu'il a executé depuis; & peut-être même qu'un dessein aussi vaste, que celui de son Ouvrage tel que nous l'avons aujourd'hui, l'auroit épouvanté lui-même, s'il l'eût envisagé d'abord dans toute son étenduë. On vient à bout à la longue, & pas à pas, de bien des choses qu'on n'auroit jamais le courage d'entreprendre, si on les avoit envisagé toutes d'un coup d'œil. Quan

Monsieur Savary commença cet Ouvrage, il ne se proposa d'abord que de dresser une espece de Dictionnaire pour son usage particulier, & qui le mît en état de s'acquitter plus parfaitement de l'emploi, dont il avoit été chargé par Monsieur de Louvois.

Ce Ministre qui avoit succedé à Monsieur Colbert dans la Surintendance des Arts, & Manufactures de France ; ayant consideré combien étoit utile l'établissement des Inspecteurs des Manufactures dans les Provinces du Royaume, crût qu'il le seroit encore plus, si on y ajoûtoit un Inspecteur General à la Doüane de Paris, qui fût comme le centre de tous les autres Inspecteurs, & qui se trouvât à portée de communiquer aux Ministres les differens avis qu'il recevroit de ses Confreres, sur l'avancement & la perfection des Manufactures, & du Negoce, Monsieur Savary de Bruslons, fut celui sur qui jetta les yeux le Ministre pour cet emploi, en 1686. Il n'avoit alors que 29 ans; mais comme il étoit fils de l'Auteur du Parfait Negociant, qui vivoit encore & qui ne mourut que 4 ans après;

le Miniſtre préſuma qu'inſtruit, & formé par un pere ſi habile, il acquereroit bien-tôt toute la capacité qu'il lui falloit, pour l'emploi qui lui étoit confié. Le nouvel Inſpecteur répondit parfaitement à cette attente; il trouva le moyen de ſatisfaire le Public, & d'aſsûrer en même-tems à la Cour, la neceſſité d'un des plus importans deſſeins qu'on eût juſques-là entrepris pour l'utilité des Manufactures de France, & que Monſieur Colbert lui-même avoit crû trop difficile pour oſer le tenter. Ce fut pour ſe mettre plus en état de ſe bien acquitter de ſon emploi, qu'il conçût la premiere idée de ſon Dictionnaire, où il ne ſe propoſa d'abord que de mettre par lettre Alphabetique les mots qui avoient rapport au Commerce, & cela à meſure qu'il les apprenoit lui-même dans l'exercice de ſon emploi. Il y ajoûta enſuite quelques explications & définitions, & il donna le nom de *Manuel Mercantille* à ce Recueïl qu'il n'avoit fait d'abord que pour ſon uſage particulier, & ſans aucun deſſein d'en faire part au Public, dont il ne croyoit pas que

cet ouvrage informe pour lors, pût piquer la curiosité.

On ne s'étendra point à rapporter ici comment ce qui n'étoit d'abord qu'un petit ruisseau, devint peu à peu un grand fleuve, & par quels progrès, & quels secours le petit Manuel Mercantille est parvenu à former deux gros volumes *in folio*; c'est un détail qu'on ne pourroit faire sans transcrire ici une partie de la Preface. Il suffira de dire, que quand l'Auteur eut conçû le dessein de donner à son Ouvrage toute l'étenduë qu'il a aujourd'hui, comme il reconnut qu'il ne pouvoit pas lui seul remplir un si vaste dessein, il associa à son travail Monsieur Savary son frere, Chanoine de l'Eglise Royale de Saint Maur des Fossez, qui y a travaillé avec lui près de dix ans, & qui l'a continué depuis la mort de l'Auteur arrivée le 22. Avril 1616. & qui en a procuré, & conduit l'Édition telle que nous l'avons.

On trouvera tout ce détail dans la Préface, d'une maniere plus exacte qu'on ne peut le rendre dans un extrait où il suffit d'indiquer les sources. Mais comme le travail des deux

freres, quelque habiles, & quelque laborieux qu'ils fussent, n'auroit pû suffire pour porter cet Ouvrage au point de perfection, où on le voit, s'ils n'avoient eu des secours d'ailleurs; on n'a pas oublié de rendre justice dans la Préface à ceux qui y ont contribué par les Memoires & les instructions qu'ils ont communiquées aux deux freres, & de leur donner à cet égard tous les Éloges qu'ils meritent, & qu'ils pouvoient attendre de la reconnoissance la plus vive.

On peut dire de tous les Dictionnaires en general, que c'est une sorte d'Ouvrage qui n'a gueres d'abord toute sa perfection; mais on croit pouvoir avancer qu'il n'en a peut être point encore paru d'aussi complet que celui-ci pour une premiere Edition; cependant comme il n'est presque pas possible qu'il n'y soit rien échapé, le Libraire a mis au bout de la Préface un avis, où il supplie toutes les personnes qui auront des additions convenables aux matieres qui sont traitées dans ce Dictionnaire, de vouloir bien les lui communiquer, avec leurs réflexions, & les corrections qu'el-

les jugeront neceſſaires pour une plus grande perfection, permettant d'imprimer exactement les unes & les autres, à la tête ou à la fin du ſupplément, qu'il ſe propoſe de faire dans la ſuite, en faveur de ceux qui auront la derniere Édition. On doit d'autant plus s'intereſſer à entrer dans ſes vûës pour la perfection de cet Ouvrage, que de ſa part il n'a rien épargné pour donner à ſon Édition toute la beauté & la perfection qu'on pouvoit ſouhaiter; il a même pouſſé en cela le deſintereſſement plus loin qu'on n'auroit pû l'exiger; car quoique l'Ouvrage ait été augmenté de près d'un tiers, depuis le projet qu'on en avoit donné pour les Souſcriptions, & que le Libraire eût été en droit de conſerver cette augmentation pour un ſupplément; il a mieux aimé le joindre au reſte de l'Ouvrage, ſans exiger rien de plus que ce qu'il avoit propoſé pour les Souſcripteurs.

ARTICLE CXI.

NOUVEAU COURS DE Chymie, suivant les principes de Newton, & de Sthall, avec un Discours Historique sur l'origine, & les progrès de la Chymie : imprimé chez Jacques Vincent, *ruë Saint Severin, à Paris, 2. vol. in 12.*

NOus n'avions vû jusqu'ici que des Ouvrages de Chymie, donnez par des Artistes ; le Febvre, *Glaser. Thibau*, &c. ne presentent que les operations, qui chargent la memoire sans donner aucune idée *Lemery* qui est entré dans un plus long détail qu'eux, a mêlé quelques raisonnemens à la description exacte qu'il nous a donnée de chaque operation ; mais il ne perd jamais de vûë les pointes de l'acide qui se brisent en heurtant contre l'alkali ; c'est là la source des explications qu'il donne à tous les Phénomenes de la Chymie ; un Physicien qui ne veut que des principes clairs, tirez des Loix du mouvement, ne sçauroit s'en contenter.

Octobre 1723.

L'Auteur (*Monsieur Senac Medecin*) de cette nouvelle Chymie, a voulu donner un Ouvrage, qui pût satisfaire les Philosophes, & les Chymistes : dans le premier volume, il détaille les principes ; dans le second, il donne les operations qu'on fait pour analiser les metaux, les mineraux, les vegetaux & les animaux ; il a joint à chacune, des remarques, où l'on trouve une explication physique des Phénomenes particuliers à chaque operation ; les raisonnemens physiques sont accompagnez d'un grand nombre d'experiences nouvelles.

La premiere chose qui s'offre dans le premier volume, c'est un discours assez long qui renferme l'Histoire de la Chymie : on y voit l'origine & les progrès de cette science, les changemens qu'elle a portez dans la Physique, & dans la Medecine ; les travaux des Alchimistes, leurs imaginations, leurs fourberies, leurs secrets, les faits qui prouvent qu'il y a eu de veritables transmutations ; les lumieres que la Physique doit à l'analise des corps, les découvertes qu'elle a occasionnées ; tout cela est suivi de l'Histoire des

principaux Chymiſtes & de leurs Ouvrages.

On trouve les mêmes prejugez dans les peuples & les Sçavans; les Chymiſtes qui n'ont beſoin que de leurs connoiſſances pour ſe donner de la reputation, ont voulu relever leur ſcience en lui cherchant une origine dans l'antiquité la plus reculée. Moïſe dit dans la Geneſe, que les enfans de Dieu s'allierent aux filles des hommes; ces enfans de Dieu, ſelon Zozime, étoient des génies qui découvroient aux femmes les merveilles que Dieu vouloit cacher aux hommes; le Livre où furent écrits leurs ſecrets, fut intitulé *Rema*; de là eſt venu le nom de *Chymie*: les Peres de l'Egliſe appuyent ce ſentiment; *Saint Clement d'Alexandrie* & *Tertulien* diſent que les Anges découvrirent aux femmes ce qu'il y a de plus relevé dans les ſciences, l'or, l'argent, l'art de les travailler: „ on ne croit „ pas, dit l'Auteur, que des Philoſo-„ phes ſerieux, appliquez toûjours & „ enfoncez dans des laboratoires, „ cherchaſſent dans l'amour l'origine „ de la Chymie. Ils ſont allez plus

» soin ; dans leurs travaux on ne
» voit que des allusions à l'amour,
» la couche nuptiale du Roi Philoso-
» phique ; le Reseau de Vulcain, &
» de Venus, le mélange des semen-
» ces, enfin le coulement des mens-
» truës, en un mot tout ce qui a du
» rapport à la generation de l'homme,
» est appliqué au grand *œuvr* ». Ils le
trouvent dans le Commerce adultere
de Venus avec Mars : qu'on décide
là-dessus, qui raisonne plus juste, ou
Monsieur de Fontenelle, qui com-
pare la fidelité conjugale au grand
Œuvre, où les Chymistes qui trou-
vent dans l'infidelité conjugale, l'i-
mage du grand œuvre.

Les Chymistes ont eu des Sçavans
qui ont fait des recherches sur le
nom de leur Science : il est peu de
Sçavans, dit l'Auteur ; » que le ter-
» me de *Chymie* ne fit parler long-
» tems : aussi Bochart, & d'autres
» antiquaires, nous ont prodigué là-
» dessus des racines Hébraïques, Ara-
» bes, Grecques ; enfin après toutes
» ces recherches, nous sçavons que
» ce mot Chymie signifie *être ca-
ché* ou *chaleur*.

Selon plusieurs Auteurs, la Chymie née de l'amour, comme nous l'avons marqué, se renferma en Egypte ; » ce païs, dit l'Auteur, que Plutarque nomme *Chymie*, tire son nom » de *Chum* ; Clement dit dans ses re- » cognitions, que c'étoit un Magicien » fameux pour ses enchantemens ; & » fit éprouver à son pere de tristes ef- » fets de son Art, un jour qu'il le trou- » va endormi, il éteignit en lui par » des Vers magiques, la source des » plaisirs de l'amour . . . il eût été dif- » ficile que le rapport de ces noms » *Chum & Chymie* eût échappé aux » Sçavans ; il n'en falloit pas tant » pour faire transporter dans l'Egyp- » te l'invention de la Chymie . . . les » Chymistes ont poussé leurs recher- » ches jusqu'aux Villes devenuës ce- » lebres par la Chymie ; ils ont choi- » si Memphis, parce que *Chemmis*, » selon le rapport de Diodore regna » cinquante ans dans cette Ville, & » fit bâtir la plus grande des trois » Pyramides : un Roi si celebre ajoû- » te Borrichius, n'a-t'il pas dû faire » fleurir dans Memphis, une science » dont il porte le nom ?

Hermès, selon Diodore, étoit reveré parmi les Egyptiens, comme l'inventeur des Arts; se pouvoit-il qu'il ne fût pas choisi pour le Pere de la Chymie? Mais il y a des femmes qui ont partagé avec lui cette gloire; Isis qu'il a instruite, comme il paroît par une inscription; Cleopâtre, Artemise; Marie sœur de Moïse, ont hâté les progrès de la Chymie. . . » Voilà, dit l'Auteur, une preuve des pei» nes que se donnent quelquefois les » Sçavans, ou pour des recherches » mutuelles, ou pour obscurcir la » verité dans le Commerce de la vie: » des raisons de cette nature seroient » rebutées des esprits même les plus » grossiers; dans un Livre herissé de » Grec & d'Hebreu, elles ont leurs » merites, & pourquoi tant de cita» tions sur l'origine de la Chymie? » Les hommes ont toûjours été expo» sez à la faim aux insultes les uns des » autres, à la ferocité des animaux; » la necessité leur a donné de l'indus» trie; le hazard & leurs soins les ont » conduits à des découvertes; ils ont » perfectionné les métaux pour tra» vailler la terre, pour se fare des

» armes, pour établir le Commerce » parmi certains peuples; l'usage des » métaux est fort ancien: *Tubalcain*, » selon le rapport de Moïse, est le » premier qui a travaillé les matieres » métalliques; suivant les Écrivains » payens, c'est *Vulcain*; ces deux noms » sont peu differens; quoi qu'il en » soit, la Chymie n'a été dans les » commencemens que l'Art de tra- » vailler les métaux pour les commo- » ditez de la vie. Moïse étoit habile en » cet Art, il est dit dans l'Exode qu'il » prit le Veau d'or, qu'il le brûla & » le fit boire aux Israëlites... ceux qui » travaillent les métaux, sçavent com- » bien cette operation est difficile, » on peut en voir le détail à la page » 285. vol. 2.

Après avoir donné les commencemens de la Chymie, l'Auteur vient à l'Alchymie. » L'ambition, dit-il, » qui est aussi ancienne que les hom- » mes, leur a inspiré sans doute que » l'Art pourroit former l'or de mê- » me que la nature; les premieres ten- » tatives qu'on a fait là-dessus, sont » fort anciennes selon quelques Sça- » vans. Kircher dit que la pierre phi-

losophale est renfermée dans la Table d'Hermès; que les Egyptiens ont connu la Théorie du grand œuvre; mais qu'ils n'y ont pas travaillé; qu'ils tiroient de l'or de tous les Corps; que ces secrets étoient des traditions qui passoient de pere en fils, dans les familles Royales; ces idées de Kircher, n'ont guéres plus de fondement que l'explication qu'il a donnée aux figures hieroglifiques: quel regret pour un Alchimiste, quand il lit dans *Suidas*, que *Diocletien* fit brûler les Livres des Egyptiens qui avoient écrit sur la Chymie!

Les Romains n'ont cultivé que les Arts qui pouvoient affermir, ou établir leur pouvoir; de là vient, dit Borrichius, qu'ils ont negligé la Chymie: il est fait mention de 3 ou quatre faits qui prouvent qu'il y a eu parmi eux quelques Alchimistes; 1°. Caligula, selon Pline, fit travailler sur l'orpiment, dont il retira un or très-pur; 2°. Quelques Auteurs parlent des lampes inextinguibles: ce n'est qu'une fable, selon l'Auteur: dans les tombeaux, dit-il, " les matieres grasses " se mêlent avec l'air; elles s'y con-

» centrent, & se subtilisent par le
» mouvement continuel des parties
» du feu; si les lieux qui les renfer-
» ment ne leur permettent de s'écha-
» per, elles se conservent durant plu-
» sieurs siécles; mais si on y donne en-
» trée à l'air exterieur, ces matiéres
» s'enflamment d'abord; on voit sou-
» vent sur les Cimetieres des flâmes
» qui voltigent de tous côtez, sur les
» endroits où l'on enterre des ani-
» maux, j'ai vû des colonnes de feu
» qui s'élevoient assez haut; ces feux
» qui s'allument quand les tombeaux
» s'ouvrent, ont donné l'idée des lam-
» pes des anciens; 3°. Pline rapporte
que du tems de Tibere, on trouva le secret de rendre le verre malléable; cet Auteur donne ce fait comme un bruit generalement répandu; mais dont l'origine est incertaine. L'Empereur surpris (dit Petrone, qui est entré dans un plus long détail que Pline) demanda si quelqu'un sçavoit ce secret. L'ouvrier répondit qu'il ne l'avoit communiqué à personne; là-dessus, ce Prince lui fit trancher la tête; il dit pour raison que si ce secret étoit divulgué, les métaux perdroient

eur prix. . . On a des experiences qui prouvent que la malleabilité du verre n'eſt pas impoſſible.

Les anciens ne parlent pas d'autres faits qui ayent du rapport à la Chymie; le premier qui a fait mention du nom même de cette Science, c'eſt *Julius Firmicus*: la Lune, dit-il, donne de l'inclination pour l'Alchymie à ceux qui ſont formez ſous un certain aſpect; ainſi, ſelon cet Auteur, un homme & une femme n'auroient qu'à être attentifs aux divers mouvemens de cet Aſtre pour mettre des fous au monde.

Mais qu'eſt-ce que c'eſt que les Alchimiſtes? » On en parle diverſement, dit l'Auteur; les uns les accuſent de fourberie; les autres les » regardent comme des viſionnaires: » ces reproches ont quelque fondement; il y a eu une infinité d'eſprits » entêtez, qui ont perdu le bon ſens » parmi les fourneaux; d'autres, rebutez par l'inutilité de leurs tentatives, ont cherché un dédommagement dans la credulité du Public, » & dans l'avidité de quelques particuliers ignorans; tout ce qu'ils nous

» ont laissé est obscur, ou contraire à
» la verité; s'ils se sont expliquez clai-
» rement, c'est sur des matieres peu
» importantes; dans ces endroits mê-
» mes où ils parlent clairement, on
» trouve des promesses que l'expe-
» rience dément; enfin les ouvrages
» des Alchimistes sont des monumens
» de leurs travaux, de leur peu de suc-
» cès & souvent de leurs fourberies..
Voici quelques faits qui, selon plu-
sieurs Sçavans, prouvent qu'on a fait
de veritables transmutations.

Borrichius rapporte qu'un Alchi-
miste vint trouver une personne illus-
tre qui étoit avec le Duc d'Anguien à
Bruxelles: je sçai, lui dit-il, que vous
êtes curieux; mais vous ne voyez
que des Chymistes ignorans; voi-
ci une matiere qui vous fera voir qu'il
y a de veritables transmutations; fai-
tes-là dissoudre dans l'eau, il se pré-
cipitera une poudre que vous ramas-
serez; jettez ensuite du Mercure dans
cette eau, vous verrez qu'il se chan-
gera en argent; l'évenement répondit
parfaitement aux promesses du Chy-
miste; plusieurs Seigneurs Anglois en
furent témoins; Borrichius tient cet-

te Histoire de celui à qui elle est arrivée.

Helvetius raconte qu'avec une matiere de la grosseur d'un grain de navé, il transmut six dragmes de plomb fondu en veritable or; l'Électeur de Saxe, selon Kunkel, avoit une teinture que *Christian I.* son fils a eu 5 ans après la mort du pere; l'Empereur Ferdinand III. changea lui-même trois livres d'argent vif, en deux livres & demie d'or très-pur; on frappa à Prague une Médaille faite de cet or, on voit d'un côté ces paroles: *Metamorphose divine faite à Prague le 15. Janvier 1648. en presence de l'Empereur Ferdinand III.* On lit ces mots sur le revers: *cet Art connu de peu de personnes paroît peu souvent au jour.* Voilà des faits que plusieurs Sçavans regardent comme authentiques: *fides sit penes auctores.* Le Pere *Kircher* qui les rejette, rapporte une Histoire d'un homme qui lui confia qu'il avoit fait des transmutations, avec une poudre que lui avoit donné un inconnu: ce fait n'est pas faux, selon *Kircher*; mais cet inconnu étoit le Diable, qui se mêle souvent d'*Alchymie*.

Octob. 1723.

Après avoir examiné ces faits, l'Auteur parle des matieres que les Alchymistes ont employées pour former leur teinture:„ les Livres des Adeptes „ dit il, sont fort obscurs; Philalecte „ qui a parlé plus clairement que les „ autres, n'a pas donné de grandes „ lumieres; on ne sçait ni les matieres dont ils se sont servis, ni les „ voyes qu'ils ont suivies dans leurs „ operations; les uns ont voulu changer les métaux par le feu; les autres „ ont cherché dans l'antimoine la „ teinture de l'or; quelques uns ont „ travaillé l'or pour lui enlever son „ soufre; plusieurs ont tenté de fixer le Mercure; il y en a eu enfin qui „ ont cherché le principe de l'or, dans „ la matiere de la transpiration, dans „ l'urine, dans les matieres fécales, „ dans le sel marin, dans le soufre, „ dans le mélange de certains mineraux: selon Replée Chanoine „ de Brelington, il y a une substance „ qui porte le nom d'un des sept „ jours; elle paroît vile, mais on en „ retire une humeur vaporeuse qu'on „ nomme le sang du Lion verd; de ce „ sang vient l'eau appellée blanc

d'œuf, eau-de-vie, rosée de Mai; elle donne une terre qu'on appelle soufre vif, chaux du corps du Soleil, coque d'œuf, &c. enfin, selon Replée, les noms que les Achimistes employent, sont énigmatiques : par l'or, le Mercure, &c. ils n'entendent pas l'or, ou le Mercure vulgaire; ce n'est pas sur les métaux qu'il faut travailler, non plus que sur les excremens; c'est dans une terre rouge, ou noirâtre, ajoûte Clauderus, qu'il faut chercher le principe de l'or; par diverses distillations, & cohobations, on a une matiere blanche comme du lait; c'est elle qui est la semence de l'or philosophique ».... ce sentiment est contraire aux experiences, par lesquelles Monsieur Homberg a voulu prouver que le Mercure & le soufre sont la bâse des métaux; il y a apparence que c'est sur les métaux qu'il faudroit travailler : c'est là le sentiment des Chimistes les plus éclairez; mais, dit l'Auteur, *hæc pascant vacuas deliria mentes.*

Ceux qui ont travaillé les métaux pour en retirer l'or, ont eu des suc-

cès plus heureux que les transmutateurs ; du Mercure on peut retirer $\frac{1}{208}$ d'or ; Becher nous a appris à tirer de l'or du sable & du ploimb; son procedé réüssit parfaitement devant les Commissaires des États de Hollande; ce Chymiste vouloit établir dans les Païs-Bas une Manufacture d'or; Monsieur Schall est surpris qu'on n'ait pas poussé cette découverte; un particulier, selon lui, pourroit y trouver quelque avantage ; » cependant, dit l'Auteur, je ne conseillerois à personne de chercher des » richesses dans l'Alchimie; après les » exemples malheureux qu'on a devant les yeux, il est surprenant qu'il » y ait encore des esprits qui ne soient » pas desabusez ; tel est le malheur » des hommes ; les experiences des » peres se font à frais perdus pour les » enfans; nous rejettons les conseils, » que nous trouvons dans les malheurs de ceux qui nous ont precedez. Nous ne sommes jamais contens que nous n'ayons appris à nos » dépens qu'on peut se tromper ; je » ne sçai par quelle illusion nous nous » flatons toûjours que le malheur qui

a suivi les tentatives des autres, ne «
nous arrivera pas ; ce qu'il y a de «
plus surprenant, c'est que ceux qui «
sont entêtez des transmutations, «
ne sont pas les plus éclairez. Leur «
experience ne leur donne enfin des «
lumieres que pour leur faire voir «
qu'ils se sont trompez ; pour se dé- «
dommager, ils s'appliquent enfin «
à tromper des esprits credules : on «
peut leur appliquer ce qu'une per- «
sonne illustre a dit des joüeurs : ils «
commencent par être dupez, ils finis- «
sent par être fripons » ; voici les tours qui font illusion à ceux qui sont assez imprudens pour entrer dans quelque dépense avec eux.

On voit encore tous les jours, «
dit l'Auteur, des esprits credules «
qui se laissent tromper par ces mi- «
serables Alchimistes ; cependant «
leurs tours sont décrits dans tant «
de Livres, qu'il est surprenant que «
quelqu'un les ignore dans leurs ope- «
rations ; ils ont toûjours de l'or «
ou pour teindre les métaux qu'ils «
travaillent, ou pour faire voir qu'ils «
les changent en partie ; si personne «
ne les observe, ils jettent de l'or «

„ dans le creuset ; si on a les yeux sur „ eux, ils se servent de spatules creu- „ ses, où ils ont mis de l'or ; la ma- „ tiere qui bouchoit le bout de la spa- „ tule étant fonduë, l'or tombe dans „ le creuset ; ils mettent de l'or dans „ des charbons, dans des souflets, „ dans le fond du creuset qu'ils cou- „ vrent d'une couche mince de „ terre ou d'autre matiere ; ils dégui- „ sent l'or par diverses préparations, „ ils le presentent sous cette forme „ étrangere comme un secret qui aug- „ mente l'or ou qui transmuë les „ métaux ; ils reduisent l'argent en „ moindre volume par certaines ope- „ rations ; ils le rendent indissolu- „ ble à l'eau forte, en l'imbibant „ d'huile de vitriol ; ils donnent à „ des vaisseaux d'or ou d'argent la „ couleur de cuivre ou de fer ; ils y „ jettent du Mercure, qui se char- „ ge de ces métaux ; ils fixent le „ Mercure & le teignent par diver- „ ses couleurs ; ils font des cloux „ dont la moitié est d'or, & ils don- „ nent à cet or la couleur du fer„. L'Auteur pouvoit ajoûter qu'il y a une maison illustre en Italie, où l'on con-

 ser-

servoit precieusement un semblable clou ; on l'a montré comme une chose précieuse, jusqu'à ce qu'un Chimiste a fait voir que c'étoit une piéce d'or soudée avec une piéce de fer.

L'Auteur felicite les Alchimistes que la Constitution du Pape Jean XXII. ne soit pas reçûë ; il avoit ordonné qu'on les emprisonnât, quoiqu'il eût été leur Confrere, s'il les faut croire ; la Faculté de Medecine de Paris, s'est encore plus signalée contre eux que ce Pape ; les Medecins assemblez condamnerent Palmarius, qui avoit écrit sur la pierre Philosophale ; « ils lui ordonnerent, « dit l'Auteur, d'abjurer ses erreurs, « de vivre, & de mourir dans la doc- « trine d'Hipocrate & de la Faculté ».

Si l'Alchimie n'a pas conduit les soufleurs à leur but, elle a donné beaucoup de préparations curieuses ; on fait des liqueurs qui pénetrent l'or & l'argent sans les alterer, & qui passent par leurs pores, comme par un crible ; on donne la couleur de ces métaux au fer & au plomb ; on imite les pierres précieuses ; prenez par exemple, huit onces de cristal de ro-

che fondu à feu très fort, avec huit onces de nitre, quatre onces de borax, deux onces d'arſenic blanc, vous aurez un criſtal qui ſera la bâſe des autres pierres, faites fondre à un feu très-fort ſix onces de ce criſtal, une once de ſaffran de Venus, deux grains d'or fulminant, vous aurez un Rubis, &c.

Si on a fait quelque tentative autrefois ſur les métaux, on ne connoiſſoit pas les cinq principes Chymiques; les anciens Auteurs n'en font pas mention; il paroît ſeulement qu'en quelques endroits on faiſoit des ſels lixivieux pour la diſtillation; on dit qu'un Medecin qui faiſoit la décoction d'une plante, fut appellé pour aller voir un malade; il couvrit le vaiſſeau avec un pot, & l'humidité qu'il trouva au haut de ce pot, lui donna l'idée de la diſtillation; mais ſi l'analyſe eſt ſi moderne, pourquoi les Chymiſtes n'ont-ils pas ſuivi l'exemple des Alchimiſtes leurs Confreres? Ceux-ci n'ont pas fait difficulté de ſuppoſer des Livres à la ſœur de Moïſe, à Hermès, &c. pour donner de l'antiquité à leur ſcience.

La Chymie ne monte pas plus loin que le siecle qui suivoit Mahomet ; il faut venir parmi nous au douziéme siecle, pour trouver quelque Chymiste : Basile Valentin est le premier qui ait introduit dans la Medecine les préparations Chymiques ; elles ont fait beaucoup de bruit, les uns les ont rejettées, les autres les ont reçûës ; mais c'est sur tout l'antimoine qui a divisé les Medecins.

Basile Valentin, dit l'Auteur, en voulut faire un remede universel ; ayant remarqué que ce mineral engraissoit les cochons, il voulut tenter s'il ne donneroit pas aux Moines de l'embonpoint ; l'effet fut bien different ; les Moines qui en userent moururent, peu de tems après : voilà l'origine du nom d'antimoine. Paracelse remis en vogue ce mineral, d'autres Medecins se récrierent sur le danger qu'on couroit en en prenant ; la Faculté de Paris fut divisée en deux partis, qui se déchiroient ; les uns disoient que l'antimoine étoit un poison, les autres assûroient que c'étoit un excellent remede : on fit un Martirologe de

» ceux qui étoient mort par un effet
» des préparations antimoniales, la
» dispute sortit bien-tôt de l'enceinte
» de la Faculté, elle se répandit dans
» Paris, & fut enfin portée au Parle-
» ment, on representa qu'on abandon-
» noit la doctrine d'Hipocrate & de
» la Faculté; qu'on donnoit des reme-
» des dangereux. La Sorbonne se mê-
» la dans cette dispute; elle represen-
» ta à son tour que c'étoit blesser la
» Théologie que de contredire Aris-
» tote là-dessus; le Parlement pro-
» nonça contre les Chymistes, l'u-
» sage de l'antimoine fut proscrit;
» Mr Besnier qui refusa de se soûmet-
» tre à cet ordre, fut degradé par un
» Arrêt de la Faculté; après ce revers
» l'antimoine reparut sur la Scene; ses
» défenseurs soûtenus par le succès
» desabuserent les esprits prevenus:
» l'Arrêt donné par le Parlement fut
» annullé, l'antimoine eut enfin sa
» place dans l'antidotaire de la Fa-
» culté.

Après avoir parlé des changemens que la Chymie porta dans la pratique, l'Auteur fait voir les sentimens nouveaux qu'elle introduisit dans la

Medecine Théorique ; il ne croit pas qu'on puisse attribuer les maladies à l'acide, à l'alkali, à la fermentation : “les Docteurs Anglois, dit-il, se “sont recriez contre ces imagina- “tions : les plus grands Chymistes se “sont declarez contre la théorie fon- “dée sur l'acide & l'alkali ; on peut “demander à present, ce qu'on doit “penser d'un opinion Chymique ab- “bandonnée des plus illustres Chy- “mistes, & suivie par ceux qui igno- “rent la Chymie : ces Chymistes au “reste sont Monsieur Stahll, Mr “Alberti, &c.„

La Chymie n'a pas moins changé la Physique, & les Arts que la Medecine ; elle nous a découvert la vitrification des métaux, les coupelles, les eaux fortes, la poudre à Canon, les feux d'artifice ; le verre nous est venu du hazard : Pline rapporte que des marchands qui portoient du nitre, s'arrêterent près d'une riviere nommée *Belus* qui vient du Mont Carmel ; comme ils ne trouverent pas des pierres pour appuyer leur marmite, ils prirent des mottes de nitre ; l'action du feu qui mêla le nitre avec le sable ;

fit couler une matiere transparente qui n'étoit autre chose que du verre. On renvoye à l'Auteur pour le détail des autres curiositez utiles qu'on doit à la Chymie.

La Théorie de la Chymie a reçû divers changemens ; un des plus grands, c'est les principes qu'on suit dans cette nouvelle Chymie ; on n'en parle pas, parce que l'on les détaillera en parlant de l'ouvrage.

Ce discours finit par l'Histoire des principaux Chymistes & de leurs ouvrages ; la vie de Paracelse est très-curieuse ; après Basile Valentin, est venu Paracelse ; la fortune & le hazard lui ont acquis plus de réputation que son merite ; il naquit en Suisse ; son Pere qui s'étoit appliqué à la Chymie, lui inspira du goût pour cette science ; son application, ses voyages, son esprit vif lui donnerent d'abord une superiorité qu'il soûtint par des apparences de magie ; on croyoit communément qu'il avoit un Demon familier ; il s'appliqua en Hongrie à travailler les métaux ; dans peu de tems il connut assez bien les secrets de la

Chymie métallique; par la Medeci-»
ne & la Chirurgie, il se vit bien-tôt»
dans une réputation dont il avoit»
besoin pour raccommoder ses affai-»
res; les biens qui lui étoient venus "
de la naissance, étoient fort medio- "
cres; les maladies veneriennes qui "
regnoient dans ce tems-là, lui don- "
nerent des richesses fort considera- "
bles; les succès surprenans qui sui- "
voient ses entreprises, répandi- "
rent son nom par tout; il n'enten- "
doit presque pas le Latin; cependant "
on lui donna à Bâle, une Chaire de "
Professeur; à la premiere leçon, il "
brûla Galien & Avicenne; il vouloit "
élever sa reputation sur les débris "
de celle des Anciens: Sçachez, di- "
soit-il, Medecins, que mon bonet est "
plus Sçavant que vous; ma barbe a "
plus d'experience que vos Acade- "
mies; soit par ses cures, soit par l'o »
pinion qu'on avoit de son sçavoir "
prétendu, il attira une foule d'Audi- "
teurs; mais il se vit bien-tôt seul "
dans sa Classe; personne ne pou- "
voit entendre son jargon; il fut en- "
fin obligé d'abandonner sa Chaire; "
il regardoit la langue Latine com- "

» me indigne d'un Philoſophe ; ce
» n'étoit, diſoit-il, qu'en Allemand
» qu'on devoit prononcer les Ora-
» cles de la Chymie medecinale ; ſes
» mœurs étoient auſſi dérangées que
» ſon eſprit ; il ne vivoit qu'avec des
» Porte-faix, & ne quittoit cette
» compagnie qu'après avoir paſſé la
» moitie de la nuit à boire ; il ſe le-
» voit en furie quand il avoit dormi
» quelques heures ; il prenoit ſon épée
» & pouſſoit des bottes contre la mu-
» raille ; cent fois ſon Secretaire
» *Oporinus* crut voir le moment où
» il alloit être percé : après que Para-
» celſe avoit éveillé tout le voiſinage,
» il appelloit ſon Secretaire, & lui
» dictoit les Ouvrages qu'il nous a
» laiſſez ; ſes folies & ſes déreglemens
» n'arrêterent pas le cours de ſa ré-
» putation ; il eſt le premier qui a
» introduit en Allemagne l'uſage de
» l'opium ; on le fit venir auprès de
» l'Empereur qui étoit en grand dan-
» ger, ſelon le ſentiment du fameux
» Craton ; Paracelſe tira une pillule
» de la poignée de ſon épée ; ce re-
» mede réüſſit ſi bien, que l'Empe-
» reur alla à la chaſſe le lendemain ;
» il n'eut pas le même ſuccès auprès

du Chancelier qui étoit attaqué de "
la goute ; il promit qu'il le guéri- "
roit dans quatre ou cinq jours ; on "
attendoit avec impatience l'évene- "
ment de ces remedes ; mais les at- "
taques furent plus violentes : quand "
il vit ce revers, il disparut ; on croit "
qu'il a eu la pierre philosophale, "
mais cela est fort douteux ; il mou- "
rut à l'âge de quarante-sept ans, "
quoiqu'il se vantât d'avoir un Eli- "
xir qui étendoit la vie jusques à l'â- "
ge de Mathusalem."

Voilà l'extrait de l'Histoire de la Chymie ; on la donne un peu au long, parce qu'on n'avoit encore rien vû dans notre Langue sur cette matiere. Nous parlerons dans un autre Journal des nouveaux principes de Monsieur le Chevalier Newton qu'on a suivi dans cet Ouvrage, qui rendra la Chymie beaucoup plus aisée à apprendre ; car outre l'explication Physique d'une infinité de Phénomenes, on y trouvera des regles pour juger des mélanges qu'on fait dans chaque operation & de ce qui en doit resulter ; ce n'est pas moins un Ouvrage de Physique que de Chymie.

ARTICLE CXII.

MEMOIRE DE MONSIEUR Verſaglia, &c. imprimé à Céſene, chez Joſeph Gherardi.

MOnſieur Verſaglia qui tient un rang conſiderable parmi les Mathématiciens, donne un défi aux ſectateurs de Wallis & d'Huguens qu'ils ne peuvent mépriſer. Nous n'avions point d'autres regles de mouvemens pour les corps qui font reſſort après le choc, que celles que Wallis a propoſées & qu'Huguens a confirmées par d'autres argumens que ceux de Wallis. Le Géométre Italien croit avoir découvert la neceſſité d'établir d'autres regles de ce mouvement, & il les propoſe ſans en publier encore la demonſtration. D'habiles Mathematiciens croyent qu'il a touché le but.

Ils jugent auſſi favorablement des équations qu'il propoſe dans la ſeconde partie de ſon Memoire, & dont l'examen doit exercer les Mathematiciens ; ces équations trouvées

par le calcul differentiel, menent, dit-on, à des connoissances aussi utiles que curieuses.

Celui de qui nous avons reçû ce préambule avec le Memoire Latin, nous a priez de n'y rien changer du tout. Nous nous reservons à en parler dans une autre occasion. Et nous donnons l'un & l'autre tel qu'il a été envoyé.

JOSEPH VERZALIA CÆSENAS, Geometriæ, ac Philosophiæ Professoribus, atque Studiosis.

S.

HOc debeo *Erudissimi Viri*, cùm exterorum, tùm nostratium librorum inopiæ, qua laboro; quod cum sæpè ad expediendas meditationes eas novas, quas molior, aliorum quæstiones jam pridem in apertum prolatas, proprio (ut dicitur) marte explicare, atque dissolvere cogar; facultatem habeo, me in *Clarissimorum Virorum* inventis exercendi, atque in hæc studia, quotidie magis, magisque ingurgitandi: Sed si unquam aliàs, id mihi utilitate, ac

commodo evenit, illud nunc esse opinor; cum feliciter, fortunatèque contigit, ut memet levarem, maximi in rebus *Philosophicis* momenti errore, in quo; sivè nimia erga *Authores* quosdam fide; sivè imprudentia, anteà semper versatus sum. Atque ut quinam ille, qualisque sit intelligatis, hæc accipite: Operam non ita pridem cuidam *Problemati*, cui conficiendo aliquot motuum illorum, qui ex corporum, quæ inter se colliduntur ictu oriuntur *leges*, mihi opus fuerant, studiosissimè dabam; sed quoniam, tùm *caussa* paulo ante allata; tùm etiam quia, cum in villa mea ad octavum, aut decimum à Patria lapidem, ubi prope ab ineunte usque autumno, me defluxio quædam *Rheumatica* affixit, sim; nec erant, nec in manibus facilè esse poterant, Adversaria quædam mea, in quibus illas, jam ab initio studiorum meorum, in breve coëgeram; debui eas, Herculeo labore, ut qui mentem ab argumento dissimili ad hoc converteram, veluti de integro (ut mihi fato datum est) condere, atque ex ipsa rei natura ratiocinando ducere. Paucis post

diebus, re expedita, firmatisq; quæsitis *legibus*, dum me ad pristinam contemplationem refero, exoritur dubitatio : eas, quas pro corporibus illis, quæ post ictum resiliunt (Elastica, græco verbo vocant) constitueram, cum illis, quas jam ante plures annos alii vulgaverant; non congruere. Utrum res sic se haberet, ut cognoscerem; illico ad *Amicum*, cui copiam esse *Wallisii Operum* satis sciebam, scribo; ab eoque, etiam, atq; etiam peto, ut primo quoque tempore, unam, aut alteram *Authoris Angli propositionem*, ad hoc argumentum spectantem ad me mittat. Nulla interposita mora, morem gessit *Vir Egregius*. Collatis meis cum *legibus*, quas *Celeberrimus Geometra* olim edidit; invenio, eas, tàm inter se discrepare, quàm quæ maxime. Rei gravitate motus, instaurata severiori disquisitione; utrasque semel, bis, atque iterum ad trutinam expendo; atque diligenter perpensis rationum momentis, libratisque accuratè, ut fert mentis meæ imbecillitas, omnibus quæstionis attributionibus, reperio; (credat hoc quisquam? aliquan-

do tamen, vel me monstrante, vel per Vos ipsos vera me nunc narrare intelligetis) reperio inquam; quod attinet ad ea corpora, quæ intenta resiliunt: " *Leges* motus *Wallisianas*, ante tot annos in publicum
» propositas, & à tot harum rerum
» *Consultissimis Viris* non modo com-
» probatas; sed & ab aliquibus, aliis
» viis, ac rationibus (non equidem
» firmioribus) demonstratas; esse fal-
» sas; & (ut græco verbo à nostris
» communiter usurpato, ego quoq;
» utar) *Paralogisticas* ». Ut intelligatis, quo confisionis, hac in re sim progressus: Ipsa statim sentitis; duo, quorum alterum, altero majus pondus habet, contra me facere; rem nempe ipsam, quæ eventu assiduo hujus *Authoris* demonstrationes, pene ante contradicentium oculos constituit; atque *Clarissimi Viri Christiani Hugenii*, aliam quidem viam ingressi, sed eadem docentis, ac ostendentis, authoritatem. Ut ut tamen est; ego in sententia maneo; de qua neque illius vis, neque hujus *Illustre Nomen*, quamvis apud me illud tanti sit, quanti apud quemquam esse potest,

in præſens me dimovet. Ad eam rationem quod attinet, quam ſecutus eſt *Vir Inſignis* ad demonſtrandum propoſitum: ſi quis eſt, qui poſt hæc, eam in demonſtrationum numero, & argumentationum loco habeat; fruatur ea; ego illam, neque demonſtrationem, neque argumentationem; ſed merum, germanumque acerrimæ illius mentis ludum, quo egregiè *Geometrarum* ingeniis impoſuit, autumo, etiam eſſe demonſtro. At ego unus perſpicax, ego acutus; cæteri *Viri doctiſſimi*, quot quot ad hoc uſque tempus novis inventis floruerunt, harumque ſcientiarum fines, quàm longiſſimè protulerunt, tardi atque hebetes? Ego hoc, neque dico, neque auſim dicere *Viri Eruditiſſimi*: Illud dico, atque omni aſſeveratione affirmo: Si hac in re erro; ſi offendo; ea in re, quam maxime omnium planè, atque perſpicuè intelligo, me labi. Quid poſtea? Utrum major *Paralogiſmus* eſt eo, quo *problemata* illa quæ *maximorum*, & *minimorum* naturæ innituntur hoc tempore à Viris Doctis promiſcuè, atque Indoctis aguntur? Illum verò ex tot

Celeberrimis Authoribus, quis hactenùs detexit? quis patefecit? quis protulit? quis vitavit? Nemo omnium, quod sciam; nisi forte nunc aliquis, hoc nuncio, quem ego rei patefactioni, [usque adeo ea est in promptu] æquiparo, incitatus, illum in Adversariis suis, jam diu jacentem invenerit. Cæterùm, sedulitatis in hac materia pertractanda meæ, fidem faciant in sequentes *leges*, in illarum locum, qua reprobo, sufficiendæ; ne aliorum lucubrátiones evertisse, nihilque de meo addidisse videar.

Post ictum Corporum in se incurrentium,
Validioris velocitas est: 3. 3: 344: *Infirmioris est*; 360.

Post ictum Corporum se se assequentium,
Velocioris velocitas est: 358. 7: 8:

———————

Tardioris est; 38+0: 2

Quæ Diis benè juvantibus, suo tempore explicabuntur: In præsens, ne *Epistola* modum transeat, monuisse sit satis; cum ut cognoscam, an ante

hac aliquis, hæc eadem animadverterit; tùm, ut aliorum ſtudia, ad ea animadvertenda incitentur; ut vel mihi (qui hoc liquido confirmare poſſum; hoc præcipuè nomine hæc in medio poſuiſſe,) vel ſibi, cæteriſq; errorem eripiant.

Annus eſt, eoque amplius, cum *Celeſtinus Rollus*, ob edita ingenii ſui egregia ſpecimina, nuper *Profeſſor Piſanus* creatus, mihi nunciavit: *Geometras* quoſdam doctos, viam, ac rationem ſtrenuè inquirere, cognoſcendi: *Cujus Coni, vel Conoidis ſectio ſit, curva quælibet oblata.* Cum ſuperioribus diebus, mihi ab incœpta meditatione vacandum eſſet, donec *Solertiſſimus, atque Humaniſſimus Vir Carolus Matthæus Reyna Mediolanenſis*, hoc moleſto officii genere ſtudiorum meorum ſæpe impiger adjutor, aliquot *Hugenii propoſitiones* ad me mittendas, de ſuperiori argumento deſcriberet; ne vacationis tempus prorſus inutiliter nihil agendo tererem; animum ad quæſtionem elegantem, dignamque cui diſſolvendæ aliquis exſudetur labor, appuli; atq; haud ita multo poſt, ad modum, ut

videtur generalem, quæſitum perficiendi, perveni. Sed quoniam, mihi nunc ad Opus quoddam, quo, præter, *Grandia* ea quidem, ſed *ridicula*, & *falſa* quædam *commenta*; multa etiam ad interiorem, & reconditam *Geometriam* ſpectantia pro viribus perſequor, abſolvendum occupato, operæ non eſt, illum, quantum res poſtulat excolere; ſolatij loco fuerit intelligere; eum convenire cum iis, quos reperiſſe primos quæſtionis Authores, & cæteros reperturos eſſe, facile mihi perſuadeo: ne tamen Viri Docti mea cauſſa, à ſtudiis ſuis avocentur; res faciles, in quibus noſtrarum rationum vires communiter experiamur, deligamus; ſintque inſequentes æquationes: $yy = \overline{2pqx \pm cxx : e}$; $yy = \overline{pqx \pm pxx : q}$; aut; $yy = \overline{edx + exx + fxx : g}$; quarum litteræ (ut dicunt) *conſtantes*; ut nullo modo ad ſe invicem ſunt affectæ; ita oſtendunt, ad libidinem illas eſſe aſſumptas. At hæ, quis neſcit? *Conicæ Sectiones* ſunt; atque ideo ad *Conum*

ſpectare, ut nomen ipſum indicat, nemo ignorat. Scilicet ità res eſt; ſed quid tum? dum illæ ad aperiendum id, quod quæritur valeant? Ad rem modò aggrediantur: ego illis polliceor, fore ut nec opinata reperiant; & inter cætera nova, atque elegantia, hoc quoque inſigne *Paradoxum* diſcant: *Quaſdam dari* curvas, *quæ etſi ab alicujus* ſolidi ſectione *oriuntur*; ſectiones *tamen illius non ſunt.*

Pervagatur Celebriora noſtra Gymnaſia, mea bene longa Epiſtola, ad *Actorum Eruditorum Scriptores*; *De iis, quæ menſe Aprilis anni* 1718. *ad me ſpectantibus emiſerunt.* In ea habetis *Geometræ*, & *Offemburgii* delirationes ludibrio habitas, & formulam meam *Potentiarum* [ſic loquuntur] *funiculum. habita ponderis ejus ratione, ad pares angulos trahentium*; non modo numerorum illorum, quibus eam in *Epiſtola* Vobis inſcripta texeram, involucro liberatam; ſed etiam, quod attinet ad funis craſſitudinem, qui nunc data *lege*, ſenſim variari ponitur, latius patentem. Sed quia ſcriptum illud, paucorum amicorum gratia contextum; neque hactenus ty-

pis ſubjectum fuit; neque fortaſſe iis amplius ſubjicietur; ut facilius ea ad Vos perveniat; cognoſcatiſque, quantum nunc res patitur, me fidem meam liberaſſe; his eam addendam eſſe exiſtimavi; eſtq; quæ ſequitur.

———————————

$p = \pm aaddy - qdxdx + ddy \int qdy : dsdx$ in qua littera *q* ad arbitrium aſſumenda, pondus funis in ſingulis ſuis punctis deſignat. Hanc ſi quis cum æquaverit *elemento curvæ ds*; *p nihilo* æqualem poſuerit; vulgarium *Catenariarum*, ut quæſtionis natura poſtulat *æquationem*, facile adipiſcetur. Hic iſtæ rem in memoriam redigunt, de qua Vos cælatos nolo; nempe eam, quæ ante plures annos vulgata eſt, eſſe *fruſtum viginti novem figurarum*, quarum aliquæ poſitione; aliquæ formâ; aliquæ utrâque inter ſe diſcrepant, ab earum *æquatione* manantium. Valete. Ex litore ſuperi maris, prope Rubiconem XVIII. Kal. Junii MDCCXXIII.

Cæſenæ ex Typograph. Joſephi Gherardi Impreſſ. Epiſc. Sup. Licen.

ARTICLE CXIII.

AVIS DE PLUSIEURS découvertes utiles au Roi & au public, faites par un Gentilhomme Provençal.

LE Sieur Savornin de Saint Jean doit presenter à S. A. R. les découvertes qu'il a faites au sujet des Biens de la Campagne. De l'aveu de tous les connoisseurs, elles seroient d'une très-grande consequence pour le Roi & pour le public, supposé qu'il execute ce qu'il promet. On peut s'assurer de la verité de ses promesses par les épreuves, les demonstrations & les experiences qu'il offre d'en faire en presence des Commissaires qui pourront être nommez pour cela.

Ces découvertes contiennent quatre moyens très-importans, faciles dans l'execution & de peu de dépense, consistant :

1°, à défricher les terres des montagnes & collines les plus penchantes, & par une nouvelle metode qui n'augmente pas la dépense, les con-

ſerver auſſi long-tems bonnes que ſi elles étoient en plaines, ce qui eſt de la derniere importance & qui avoit toûjours été ignoré.

2°, à brûler à propos les fourneaux pour l'engrais des terres. Ce moyen eſt d'une ſi grande conſequence qu'il peut ſuppléer au défaut du fumier qui manque preſque par tout. Il eſt d'un meilleur uſage que la Morne que l'on ne trouve que dans très-peu de Provinces. D'ailleurs la dépenſe des Fourneaux eſt ſi petite, que tout pauvre laboureur pourra la pratiquer pour fertiliſer & engraiſſer les terres; rien de ſi commun que l'uſage de brûler la terre à la faveur des Fourneaux, dans pluſieurs Provinces du Royaume, & rien de ſi mal pratiqué juſques aujourd'hui.

3°, à rendre tous les Noyers fertiles & les diſpoſer par un ſecret particulier à ne porter que d'une bonne qualité de Noix; ce qui avoit auſſi été ignoré, & dont on retireroit des avantages infinis dans tout le Royaume, des huiles fines, qu'on feroit des Noix de cette qualité. Ces Noyers ne ſont pas non plus ſi fort expoſez

à être endommagez par la gelée & les frimats, étant plus tardifs à pousser.

Le quatriéme & le dernier moyen consiste non seulement à donner une nouvelle metode pour réüssir plus sûrement à élever les vers à soye dans les Païs où ils sont déja établis ; mais encore d'en étendre l'usage & celui de planter des Meuriers d'une bonne espece de feüille dans tous les endroits convenables ; ce qui procureroit en année commune un nouveau revenu de plus de vingt millions, ainsi que l'Auteur de ce Mémoire offre de le démontrer, si on lui fait la grace de l'entendre : ce qui fait presumer sa bonne foi & la realité de ces découvertes, c'est l'offre qu'il fait de ne rien demander de la Retribution qui lui sera accordée, jusques à ce que l'on soit pleinement convaincu de la certitude des avantages qu'il propose par les épreuves & les démonstrations qu'il offre d'en faire en presence des Commissaires qui lui seront nommez pour cela. De cette maniere il risque tout, supposé qu'il vînt à manquer d'executer

ce qu'il promet, & la Cour ne risque rien.

L'on peut dire que si c'est une faute de recevoir trop legerement les nouveautez, c'en seroit une encore plus grande d'en refuser ou retarder l'examen, & principalement quand elles peuvent servir à de grandes choses, & qu'on en peut demêler le vrai d'avec le faux, par des preuves & des experiences qui ne sçauroient être équivoques, & qui ne doivent rien coûter qu'à celui qui les propose.

Lorsque l'Auteur de ces importantes découvertes les aura presentées à S. A. R. on sera en état de les recouvrer pour les donner au public dans toute leur étenduë. Chacun convient que s'il execute ce qu'il promet, rien ne seroit si interessant; ce qui a fait dire à plusieurs que la retribution de cent mille écus qu'il demande, seroit modique par rapport aux avantages infinis qui en resulteroient dans tout le Royaume.

Afin que l'on ne se laisse pas prévenir mal à propos contre des découvertes si utiles, il est bon de rapporter ici la copie d'une lettre du V. P. Sebastien, cet

Academicien fameux à un de Messieurs les Ministres. Nous avons vû cette lettre.

MONSEIGNEUR,

Je me suis donné l'honneur de vous écrire pour vous supplier d'accorder un moment d'audience au Sieur de Saint Jean, sur un projet qui me paroit d'une très-grande utilité, pour le Roi & pour le public. Je l'ai examiné avec attention & il me paroît tel; sans une maladie qui m'oblige de garder la chambre, j'aurois eu l'honneur de vous en parler & de l'accompagner; mais je n'ose encore risquer à sortir.

J'ai appris qu'on le sollicite de passer dans les païs étrangers avec de grandes offres. Je ne le lui conseille point: il faut servir sa patrie, ou du moins n'avoir rien à se reprocher là-dessus.

C'est ce qui m'oblige d'avoir l'honneur de vous écrire cette seconde lettre, & celui de me dire avec le plus profond respect, &c.

Voici encore la copie d'une lettre écrite au Sieur de Saint Jean par une perſonne très-reſpectable pour ſa qualité, ſon merite & les emplois qu'il a exercez.

Monſieur Amelot Conſeiller d'Etat ma chargé de vous dire, que bien que les moyens que vous propoſez à la Cour pour le bien general du Royaume, lui paroiſſent d'une très-grande conſequence; néanmoins comme l'uſage de ces choſes eſt inconnu dans ce Païs, pour prevenir les longueurs, & les mauvaiſes difficultez qu'on pourroit faire là-deſſus, il ſeroit à ſouhaiter que les Provinces qui en connoiſſent mieux que nous la valeur & le merite, pour en reſſentir journellement les effets, agiſſent de concert avec Meſſieurs les Intendans, & ſupplient inſtamment S.A.R. de recevoir & recompenſer des découvertes qui tendent à procurer à l'Etat l'abondance & les richeſſes, par des moyens faciles & de peu de dépenſe. J'ai l'honneur d'être avec une eſtime particuliere, Monſieur, votre très-humble & obéïſſant ſerviteur. *Signé*, d'ERNOTHON.

ARTICLE CXIV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE LEIPSIK.

LE Sçavant Monſieur Swedenborg, Aſſeſſeur du College Metallique en Suede, a fait paroître trois parties de ſes mélanges d'obſervations ſur les choſes naturelles, les mineraux, le feu, & les diverſes couches dont les montagnes ſont composées. Il eſt perſuadé que ce n'eſt que par les obſervations & les experiences, que la Science de la Phyſique peut ſe perfectionner & devenir utile au Genre-humain; pour les hypotheſes, il les regarde ou comme forgées en l'air, ou comme inventées avec trop de précipitation, ſans avoir eu le tems ni la patience d'amaſſer les connoiſſances neceſſaires; ainſi il les juge très-nuiſibles aux Sciences. *Monſieur Sgraveſande paroît aſſez du même goût. Nous en parlâmes dans les Mémoires de* 1721. *Octob.* Son livre merite un

extrait bien détaillé. En voici le titre : *Emmanuelis Swedenborgii Assessoris Collegii Metallici in Suecia Miscellanea observata circa res naturales, & præsertim mineralia, ignem, & montium strata, &c. Lipsiæ* 1722. *in* 8°.

DE HAMBOURG.

Herman Henry Holl a imprimé dans notre voisinage la quatriéme partie des Observations de Monsieur Swedenborg. Une des choses que l'on y trouve des plus curieuses pour les amateurs de l'histoire litteraire, c'est ce qu'il rapporte du feu Roi de Suede Charles XII, que ce Prince peu content du calcul par les parties decimales qui ne répond pas assez aux divisions des poids, des mesures, & de la monnoye, avoit inventé un nouveau calcul sexagenaire, incomparablement plus propre pour l'usage que les parties decimales, & plus facile que le calcul sexagenaire commun. Il avoit bien vû (ce Prince si éclairé) que pour une commodité entiere il falloit trouver une progression de nombres simples qui se terminât à un

nombre qui fût en même tems cube & quarré, & qui étant divisé toûjours par la moitié, vînt aboutir à l'unité. On souhaiteroit naturellement de trouver dans ce livre la methode de ce calcul, dont Monsieur de Swedenborg inspire tant de curiosité ; mais il remet cela à une meilleure occasion. Je ne sçais si ses lecteurs lui en sçauront beaucoup de gré. Il nous apprend encore que ce grand Roi, pendant qu'il restoit à Bender, composa un Volume entier des Exercices Militaires, qui est infiniment estimé par les plus habiles gens du métier qui l'ont vû. C'est à un Roi aussi grand Capitaine que Charles XII. qu'il appartient de parler des exercices militaires, & non pas à des gens qui toute leur vie ont demeuré dans leur cabinet à pâlir sur les livres. Voilà dequoi opposer aux Tactiques de l'Empereur Leon, aux Mémoires Mathematiques du Prince d'Orange, & au Parfait Capitaine du Duc de Rohan. L'unique chose à souhaiter, c'est qu'on n'envie pas au public cet ouvrage. Un avis à donner à ceux qui écriront désormais la vie de ce Heros, c'est de

ne pas oublier ces deux traits, dont nous devons la connoissance à Monsieur de Swedenborg, non plus que cette parole que ce Prince avoit souvent à la bouche, qu'*un homme qui ne sçait pas calculer, à peine est-il un demi homme*, comme les faunes qu'Ovide appelloit *semihominesque feros, semiferosque homines.* A ce compte-là nous avons de grandes obligations aux Arithméticiens.

DE HALL, PRÈS DE MAGDEBOURG.

Le troisiéme Tome des Experiences de Monsieur Wolfius, Conseiller aulique du Roi de Prusse & Professeur public ordinaire de Physique & Mathematique, paroît depuis le mois de Janvier. On y trouve des experiences curieuses, sur les sons, sur l'aimant, sur les pores des corps, sur les microscopes & divers corps vûs par leur moyen, sur les pompes pneumatiques, sur le mouvement des fluides, sur l'équilibre des solides & sur d'autres matieres importantes. Monsieur Wolfius est si connu dans la Republi-

que litteraire, que ſon nom ſuffit pour donner envie de voir cet Ouvrage. Il eſt membre des deux ſocietez Royales d'Angleterre & de Pruſſe. *Le mal eſt que ſon Ouvrage eſt écrit en Allemand. Cela fait honneur à Monſieur Wolfius en Allemagne; mais cela derobe ſa gloire, à l'Italie, à la France, à l'Eſpagne, &c.*

Monſieur Thummigius a imité Mr Wolfius. Il a imprimé un eſſai de Phyſique, mais en Allemand; on ne vous en dira rien. Vous avez raiſon de vouloir que ces Meſſieurs faſſent traduire leurs Ouvrages en Latin. Encore s'ils n'en ſçavoient pas aſſez pour écrire en cette langue, cela ſeroit plus tolerable; ou ſi leur langue étoit aiſée à apprendre.

D'ITALIE, DE VERONE.

Jacques Vallarſi a deſſein d'imprimer un *Teatro Italiano*, ou un choix des plus excellentes Tragedies Italiennes pour l'uſage de la Scène. Le premier Tome qu'il donne maintenant au public, contient la Sophoniſbe du Triſſin, piece aſſez connuë;

l'Oreſte du Rucellai qui a été joüé & eſtimé, mais jamais imprimé ; l'Œdipe de Sophocle traduit par le Juſtinien & la Merope du Torelli. Si les autres Tomes ſont auſſi bien remplis que ce premier, le ſieur Vallarſi doit s'aſſurer qu'ils ſeront recherchez, même hors d'Italie.

DE VENISE.

Il eſt étonnant que vous n'ayez encore rien dit des *Obſervationi Critiche el Apologetiche ſopra il libro del ſign. Jacopo l'Enfant intitolato Poggiana.* Il y a deux ans que ce livre paroît, il eſt de Monſieur Recanati Noble Venitien, & aſſocié de la Societé Royale de Londres. Il releve plus de deux cens mépriſes de Monſieur l'Enfant en Geographie, Hiſtoire, Chronologie & autres ſciences. Monſieur l'Enfant, par exemple, prétend que Sannazard étoit un eſclave More, & Monſieur Recanati prouve qu'il étoit Napolitain & homme de qualité, il en nomme le pere & la mere, &c. Monſieur l'Enfant prétend que Pie II. ſucceda à Nicolas V. & Monſieur

Recanati lui demande ce qu'eſt devenu Calixte III. qui ſucceda à l'un & préceda l'autre. Monſieur l'Enfant aſſure que Laurent Valle a été nommé à un Evêché, & que par modeſtie il refuſa cette dignité, & Monſieur Recanati lui reproche que ce prétendu Evêché de Laurent Valle, n'eſt fondé que ſur une mépriſe de Monſieur l'Enfant, qui n'a pas entendu le latin & la raillerie du Poggio, qui reprochoit à Laurent Valle qu'on lui avoit mis pendant un jour un bonnet blanc ſur la tête, qui étoit la marque d'ignominie, que l'on obligeoit les fauſſaires de porter durant un jour. Il y a d'autres traits ſemblables qui meritent d'être connus de toutes les perſonnes curieuſes de l'hiſtoire, à qui le nom de Monſieur l'Enfant pourroit impoſer.

DE FERRARE.

Il eſt tombé entre les mains de Monſieur Barufaldi, un Manuſcrit curieux du fameux Torquato Taſſo. C'eſt ſon Teſtament qu'il fit avant que d'accompagner en France le Car-

dinal d'Este. Cette piece découvre bien des fautes du Manſo dans la vie qu'il a écrite du Taſſe. On y voit la ſincere amitié du Taſſe & du Guarini, que tant de gens mal informez ne vouloient pas croire. Il y parle de ſa *Hieruſalemme liberata* & d'un autre grand Poëme de ſa façon, juſqu'à preſent inconnu. Il y ordonne qu'on dreſſe une épitaphe à ſon Pere, & marque les paroles qu'il veut qui y ſoient gravées. Cette épitaphe devoit être miſe dans l'Egliſe de Saint Paul de Ferrare, où ſon Pere eſt enterré; ce qui eſt contre l'opinion du Manſo & du Craſſo, qui veulent que ce ſoit à Mantouë. On doit ici loüer le zele genereux des Sçavans de Ferrare qui à communs frais font executer cette derniere volonté du Taſſo. L'épitaphe ſera gravée ſur une belle Table du plus beau marbre.

Le Pomatelli a imprimé la vie du feu Pape Clement XI. *Sanctiſſimi Pontificis Maximi Clementis XI. vitæ Compendium*. On ſçait que c'eſt Monſieur l'Abbé Battelli qui l'a compoſée par l'ordre de Son Eminence Monſeigneur le Cardinal Camerlingue, afin qu'elle

ſoit miſe à la tête du Bellaire de ce Pape, que le Salvioni ſe prépare à donner au public.

DE ROME.

Le Salvioni a donné au public la vie de Clement XI. par l'Abbé Battelli en deux formes differentes, *in fol.* ſur du papier Royal, & *in* 4°. Monſieur Barufaldi l'a traduite en Italien, & elle s'imprimera auſſi. On voit que l'Eminentiſſime Cardinal Albani n'oublie rien de ce qu'il doit à la memoire d'un Oncle ſi illuſtre. Le Recueil de ſes Homelies répond par la magnificence de l'impreſſion à la beauté de tant de Pieces ſi éloquentes & ſi Chrétiennes, dans leſquelles ce grand Pape a reſſuſcité & peut-être ſurpaſſé ce qui nous reſte en ce genre-là des Leons & des Gregoires.

DE RAVENNE.

Le Cavalier Calbi qui en 1715. avoit fait paroître une Phyſique entiere traitée par ſonnets, & accompagnée de diſcours en proſe fort ſça-

vans & fort profonds, vient de faire préſent au public d'une Morale traitée de la même maniere. Si quelqu'un après cela ſe plaint encore que dans notre ſiecle on donne aux Sciences un air Gothique & Barbare, ce ne ſera pas Monſieur Calbi à qui il faudra s'en prendre. Il en a arraché les épines & ſemé de fleurs tout ce qu'il touche.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

L'Eſſai Chronologique ſur le Chapitre neuviéme de Daniel, n'eſt autre choſe qu'une explication des 70. Semaines de Daniel. L'Auteur eſt Pierre Lancaſter Vicaire de Bowdon dans le Dioceſe de Cheſter; il prétend que les Juifs liſant ce chapitre ont pû ſçavoir par avance, très-certainement le tems de l'arrivée de Notre-Seigneur. Il y a de l'érudition dans cet Eſſai; on ne s'y éloigne pas du ſentiment le plus commun aujourd'hui parmi les Sçavans qui commence les Septante Semaines à la ſeptiéme année d'Artaxerxes. Le livre a pour titre

A Chronological essay on the IX. Ch. of te Book of Daniel, &c. On le trouve chez Guillaume & Jean Innys, c'est un *in* 4°. de près de 200. pages.

On trouve chez le même Innys l'Abregé des Transactions Philosophiques, depuis 1700. jusqu'à 1720. du Sieur Benjamin la Motte. Luthorp avoit reduit à trois Tomes toutes celles qui précedoient 1700. & par là rendu un grand service aux Curieux, par le choix judicieux qu'il avoit fait. Monsieur la Motte, a encore perfectionné l'idée qu'avoit eu Luthorp. Vous en jugerez quand vous aurez l'ouvrage qui ne doit plus être rare en France. *Un homme d'esprit pense serieusement à le traduire en François: comme il entend également bien les deux langues, & qu'il est au fait de la Physique, de la Medecine, de la Mathematique, &c. on espere que sa Traduction sera très-utile & fera plaisir, non seulement aux François, mais encore à beaucoup d'Anglois.*

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Pierre Vander Aa, quoique occupé

de son grand ouvrage du Tresor des Antiquitez d'Italie, pour lequel il n'a rien épargné & qui lui fait un honneur infini, a entrepris le Tresor des Antiquitez de Sicile. Les Antiquitez d'Italie ont fourni neuf Tomes *in fol.* Celles de Sicile en fourniront trois. Il ne neglige pas des ouvrages de moindre consequence; il vient d'imprimer un *Opusculum Anatomicum*, qui contient une lettre de Mr Boerhaave à Mr Ruysch, & la réponse de Monsieur Ruysch à Mr Boerhaave sur la fabrique des glandes du corps humain. Mr Ruisch attaque sur cela l'opinion du celebre Malpighi : Mr Boerhaave la défend. Les deux lettres meritent d'être vûës.

D'AMSTERDAM.

Le premier Tome de l'histoire des Provinces-Unies, des Païs-Bas, par Mr le Clerc, paroît, & l'Honoré & Chatelain pressent l'impression du second. Le premier commence à l'an 1550 & se termine à l'an 1618 *Nous en rendrons un compte exact au public.*

Mr de Limiers a fait imprimer chez

les mêmes l'Honoré & Chatelain, *la Science des personnes de la Cour, de l'Epée & de la Robe* du Sieur de Chevigny. Le nouvel éditeur y a fait des augmentations, qui pourront demander quelques reflexions.

DE FLANDRES, DE BRUXELLES.

On a r'imprimé ici chez T'serstevens, l'Histoire du Grand Schisme d'Occident, par le P. Maimbourg. C'est un petit *in* 12. La premiere page marque que c'est à Paris, chez Sebastien Marbre Cramoisy, &c. 1723. *Quand on veut contrefaire un Livre, encore faudroit-il que le Libraire chez qui on le dit imprimé, ne fût pas mort il y a tant d'années.*

DE FRANCE, DE PARIS.

Monsieur Mathulon Docteur en Medecine a donné au public une brochure qui merite une attention particuliere. Il y propose diverses machines qui imitent les mouvemens les plus considerables de l'Univers, & qui peuvent en donner l'intelligence.

Voici le titre de cette piece : *Explications nouvelles des mouvemens les plus considerables de l'Univers, accompagnées de Demonstrations par le jeu de differentes machines qui les imitent;* elles se trouvent à Paris, chez Guillaume de Bure, Marchand Libraire sur le Quay des Augustins, à l'image Saint Claude. L'Auteur *raconte aussi* ce qui lui est arrivé avec Messieurs de l'Academie Royale des Sciences. L. Thiboult à la Place de Cambray, vend un nouveau Livre intitulé *Mova Acah*, ou *Ceinture de Douleur*. C'est une Refutation des Regles pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte, qui furent imprimées chez Jacques Etienne il y a quatre ou cinq ans, qu'on attribua en ce tems-là à un Docteur de Sorbonne. La nouvelle refutation est attribuée à R. J. Ben Abraham Juif converti. On croit qu'un homme habile & connu par d'autres ouvrages se cache sous ce nom. Son ouvrage est un *in* 12. de plus de 200. pages. Nous en rendrons compte au public.

La Préface que feu Mr l'Abbé Fleury avoit destinée pour le 21^e Tome de son Histoire Ecclesiastique, a été im-

primée furtivement avec des notes outrées, dit-on, jusqu'à la fureur.

Le dixiéme Tome des Mémoires du Clergé est en vente.

Le troisiéme & le quatriéme Tome de l'Histoire & des Mémoires de l'Academie des Inscriptions paroissent; un nouveau Tome aussi de l'Academie Royale des Sciences. Voilà bien des Livres dont on attend que nous donnions des extraits. Nous le ferons avec soin.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois d'Octobre 1723.

ART. CI. *Histoire generale d'Espagne, depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à present, tirée de Mariana, & des Auteurs les plus celebres, &c.* p. 1722

ART. CII. *Epoques des conjonctions écliptiques de Mercure avec le Soleil observées jusqu'à present, avec le calcul de celle qui doit arriver au mois de Novembre de cette année 1723.* p. 1729

ART. CIII. *Formulaire de consentement des Eglises Reformées de Suisse, sur la doctrine de la Grace Universelle & les matieres qui s'y rapportent, &c.* p. 1739

ART. CIV. Regi Christianissimo Ludovico XV. regni moderamen capescenti gratulatio habita VI. Kalendas Maias anno 1723, &c. *C'est-à-dire, harangue prononcée par le Pere Porée Jesuite, au sujet de la Majorité.*

ART. CV. *Extrait des Transactions*

Philosophiques de Londres, de cette année, communiqué par Mr Winslow. Relation de deux Observations sur la Cataracte, &c. p.1754

ART. CVI. *Lettre de Monsieur Hericourt au Pere Tournemine Jesuite, &c.* p.1757

ART. CVII. *Les Vies des Saints pour chaque jour de l'année, tirées des Auteurs originaux, &c.* p.1759

ART. CVIII. *Observation sur la Mecanique des muscles obliques de l'œil, sur l'Iris, & sur la porosité de la Cornée transparente.* p.1785

ART. CIX. *Oraison funebre de très-haute, très-puissante & très-excellente Princesse Madame Elizabeth Charlotte Palatine de Baviere, Duchesse Doüairiere d'Orleans, &c.* p. 1793

ART. CX. *Dictionnaire Universel du Commerce.* p.1797

ART. CXI. *Nouveau cours de Chymie, suivant les principes de Newton & de Sthall, &c.* p.2020

ART. CXII. *Memoire de Monsieur Versaglia, &c.* p.2045

ART. CXIII. *Avis de plusieurs découvertes utiles au Roi & au Public, &c.* p.2057

ART. CXIV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, de Lipsik. p. 2063

De Hambourg. p. 2064

De Hall, près de Magdebourg. p. 2066

D'Italie, de Verone. p. 2067

De Venise. p. 2068

De Ferrare. p. 2069

De Rome. p. 2071

De Ravenne. *ibid.*

D'Angleterre, de Londres. p. 2072

De Hollande, de Leyde. p. 2073

D'Amsterdam. p. 2074

De Flandres, de Bruxelles. p. 2075

De France, de Paris. *ibid.*

Fin de la Table.

ERRATA

Du mois de Mars 1723. *Fautes à corriger dans le Mémoire sur l'Eclipse du* 22. *de Mai* 1724.

PAg. 490. ligne 27. l'Eclipse ou le cercle, *lisez* l'ellipse ou le cercle. Pag. 496. lign. 9. Cap farivel, *lisez* farwel. Pag. 499. lig. 9. Constance, *lisez* Coutance. Pag. 500. lig. 11. à 6. heures 49. min. *lisez* à 6. heures 46. min. Pag. 501. lig. 16. à Nancy, *lisez* Nançay. Pag. 502. lig. 11. 46. degrez 5. min. *lisez* 46. degrez 31. min.

ERRATA

Pour le mois de Mai 1723.

PAge 768. ligne 21. filius, *lisez* filicée. Page 774. ligne quatorziéme, *lisez* Simon, *effacez* de muis. Page 778. ligne quatriéme, *mettez* 16. avant d'Ezechiel.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1723.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc. & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	11. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1723.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
& se vendent à Lyon,
Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXIII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1723.

ARTICLE CXV.

SENTIMENS PARTICULIERS des Ministres de l'Eglise de Geneve sur la Religion, qui ont servi de motifs à la conversion de Monsieur le Chevalier Minutoli Major Commandant pour la Sérénissime Republique de Luques, Docteur és Droits, ci-devant Ministre de la même Eglise, &c. A Fribourg, chez Innocent Theodoric Hault, Imprimeur de la ville, 1722. *Deux vol. premier vol.* 350. *pp. second vol.* 380.

LE malheur de la naissance avoit engagé Monsieur le Chevalier Minutoli dans le parti de l'erreur; une raison droite, soutenuë d'un cœur do-

cile & fidéle aux lumieres de la Grace, a dissipé l'illusion. Il ne pouvoit réfléchir sur la Religion de ses Ancêtres en remontant jusqu'au Cardinal Minutoli, sans y trouver la condamnation de la sienne ; les réfléxions cependant étoient combattuës par la foule des préjugez : dans cette incertitude, la Providence le conduisit chez Mr Mottet Professeur en Droit dans l'Université de Valence. Les solides instructions de cet habile Maître, Jurisconsulte & Théologien tout à la fois, commencerent à le détromper. Dès-lors il ouvrit les yeux sur le danger de son état, il se demanda compte de sa Foi, il chercha la verité & eut enfin le bonheur de la trouver jusques dans le centre du Calvinisme. L'eût-on crû, que cette nouvelle conquête eût été l'ouvrage des plus déclarez ennemis de la Papauté ? C'est lui-même qui nous l'apprend. De retour à Geneve, pour ne rien précipiter dans une affaire aussi sérieuse que le changement qu'il méditoit, il se donna le tems de conferer avec les principaux Ministres de cette ville, qui jusqu'alors n'avoient

rien pressenti de son dessein, les engagemens les plus étroits le retenoient dans leur communion ; il étoit Ministre comme eux : mêmes considerations, mêmes interêts, l'exemple d'un pere qui par son érudition, & son éloquence, avoit immortalisé à Geneve le nom de *Minutoli* ; tout sembloit l'attacher sans retour à la secte de Calvin ; aussi les Ministres en question ne crurent-ils pas devoir user de reserve ni se mettre en garde contre un homme qui leur étoit acquis depuis long-tems ; il n'en fallut pas davantage pour faire connoître à l'Auteur, le foible de la Réforme ; l'aveu forcé que ces Messieurs rendoient en secret à l'intégrité de nos dogmes, tandis qu'ils se font une loi de les défigurer en public, leurs variations, le peu de concert & les inconsequences qu'il remarqua dans leurs principes, acheverent de le désabuser. Et afin de fournir un contrepoison à ceux qui comme lui ont été élevez dans le sein de l'hérésie, il rend compte des motifs de sa conversion ; dans cette vûë, il produit en spectacles plusieurs Ministres, il les fait paroître

tour à tour ſur les rangs, pour réveſer la honte des ſocietez ſchimatiques. Les traits ſous leſquels ils ſont ici repreſentez, feroient preſque douter de la verité & de la reſſemblance des caracteres; tant ils diſent des choſes à leur propre deſavantage & à la gloire de l'Egliſe Romaine; on ſeroit même tenté de croire que les pieces qui compoſent les deux volumes, ont été faites à plaiſir, ſi l'Ouvrage n'étoit muni des approbations les plus reſpectables.

Le premier qui ſe montre ſur la ſcene, ſe déclare (tout Calviniſte qu'il eſt) l'Apologiſte de la Communion Romaine, & paſſe du côté des Catholiques pour combattre avec eux les erreurs de Luther & de Calvin. Il pourſuit avec chaleur ces deux Patriarches de ſa Reformation, & ſe fait un merite de les décrier ſans miſericorde. Il en veut ſur tout à la malignité & à la mauvaiſe foi de ſes confreres qui oſent debiter de ſens froid ſur le compte du Pape & de l'Egliſe de Rome des abſurditez dont ils reconnoiſſent eux-mêmes le ridicule. Mais c'eſt une convention paſſée en-

tre Messieurs les Ministres, de dégrader le Pape jusqu'à le faire passer pour l'Antechrist. Il se mocque de la sotte crédulité du peuple qui prête l'oreille à ces fables. Et afin qu'on ne fasse point un crime à Monsieur le Chevalier Minutoli d'avoir traité sans ménagement des personnes avec lesquelles il étoit auparavant uni de societé & d'interêt, l'Apologiste deguisé prend sa défense. Il employe en sa faveur l'Autorité de l'Écriture & l'éxemple des plus grands Saints pour justifier cette maxime de Saint François de Sales dans son *Introduction à la vie devote, chap. 29. de la médisance. Que c'est charité de décrier tant que l'on peut, les ennemis de Dieu & de son Eglise, tels que sont les héretiques & les schismatiques que le Sauveur traite de faux Prophétes & de loups ravissans.*

Sur ce principe, dont certaines gens qui méconnoissent les loix de la Sagesse & de la moderation Chrétienne n'abusent que trop souvent dans la pratique; il sçait bon gré à Erasme d'avoir dit à la vûë de Calvin qui lui étoit presenté par Bucer, que l'Eglise avoir élevé dans la personne de ce

cune homme un ennemi capital. Par la même raison, les Ministres Aubert, de Versé & Poiret, ont bien fait de se répandre en invectives contre Monsieur Jurieu. C'étoit dans cet esprit de zele qu'un Anglican prêchant à Londres le vingtiéme Avril de l'année 1713. demandoit à Dieu d'un ton dévot, qu'il lui *plût d'exterminer, & de damner tous les Presbiteriens, les Non-Conformistes & ceux de l'Eglise de Geneve, parce qu'ils n'étoient pas Chrétiens.*

Le second rencherit encore sur le premier, en adoptant tous les dogmes Catholiques, & en reprouvant ceux de Luther, de Zuingle & de Calvin. Il déplore ces jours de tenebres où les peuples seduits & entraînez par le torrent des nouvelles opinions, s'égarérent à la suite de ces trois Hérésiarques dans la voye de perdition.

Le troisiéme, après un détail des plus burlesques de sa vie, & de ses occupations, avoue de bonne foi qu'il a été la duppe de Monsieur Jurieu; mais enfin qu'après avoir vainement attendu l'accomplissement de ses propheties, il en avoit reconnu l'im-

posture, bien résolu de se ménager une issuë favorable pour rentrer dans le sein de l'Eglise Catholique.

Celui qui suit, est un bon homme qui ne tient à sa secte que par la difficulté de faire une démarche qui ne s'accorderoit pas avec ses interêts.

Le cinquiéme se donne pour un autre Nathanaël qui ne peut souffrir *la duplicité* & le déguisement des Docteurs Calvinistes sur les points contestez entr'eux & les Catholiques Romains, & en particulier sur le Sacrifice de la Messe.

Le sixiéme est un vieil Champion qui a blanchi sous le harnois. Instruit par sa propre experience des artifices en usage parmi ses semblables; peu s'en faut qu'il ne les traite de séducteurs : dans un transport d'indignation, il donne rudement sur les Prédicants de Geneve aussi, & des impietez & des termes injurieux qu'ils proférent devant le peuple contre la Sainte Vierge & les Saints, dont il établit le culte par des preuves incontestables qu'il emprunte de Bellarmin.

Les deux autres qui viennent après,

ſe divertiſſent aux dépens de Luther & de Zuingle, qui ſe faiſoient justice l'un à l'autre lorſqu'ils ſe traitoient reciproquement de Fanatiques, de ſuppôts de Satan & d'Archidiables. L'hiſtoire de leurs diviſions rapportée par Hoſpinien, eſt une piece dont ni les Zuingliens, ni les Lutheriens n'ont garde de tirer avantage pour accréditer leur parti; à moins que ceux-ci ne prennent pour garant de la doctrine Lutherienne le Démon qui avoit inſpiré Luther, comme il le déclare lui-même; en ce cas, les Zuingliens feroient valoir l'autorité de cet Eſprit nocturne qui ſervit de Maître à Zuingle, & ſur le témoignage duquel il nia la Realité dans la conference tenuë à Zurich le troiſiéme jour d'Avril 1525. en preſence du premier Magiſtrat. Il ne s'agit plus que de mettre ces deux Eſprits en regard, pour juger qui des deux eſt plus digne de foi. Le Miniſtre que Monſieur le Chevalier Minutoli fait ici parler, eſt un homme qui ſe picque d'une droiture à toute épreuve, & dans qui la paſſion ni les préjugez n'ont point étouffé le bon ſens. En-

nemi du mensonge & de la partialité ; il se fait gloire de conserver, en dépit des préventions, un fond d'équité naturelle, quand il s'agit de prononcer sur les matiéres controversées entre les deux partis :

Tros Rutulusvè fuat.

Avec cet esprit de neutralité, il examine s'il est vrai, comme le prétendent les défenseurs du sens figuré, que Jesus Christ, en instituant le Saint Sacrement de l'Eucharistie, ne se soit servi du mot Syrien qui revient au verbe substantif *est*, que faute d'un verbe propre qui manque (disent-ils) à la langue Syrienne pour exprimer le terme *signifie*. Mais cet argument suranné tiré de l'indigence prétenduë de cette langue, ne peut imposer qu'à ceux qui n'ont aucune habitude avec les Controversistes, ou aucun usage des langues Orientales. Pour être convaincu du contraire, il ne faut que jetter les yeux sur les termes de l'institution Eucharistique employez dans les Bibles Syriaques, sans excepter celle du Ministre Trémellius. Et puis

au défaut d'un verbe qui eût la même force que le terme *signifie*, Jesus-Christ auroit asſûrément trouvé dans le Syriaque des termes équivalens qui eussent rendu sa pensée, si elle eût été telle que la supposent les Zuingliens & les Calvinistes. Le Sauveur, dans cette supposition, n'eût pas manqué de recourir au mot Syriaque qui répond au terme *signe*, comme il s'en est servi expressément *en Saint Math.* chap. 12. *Cette nation adultere cherche un signe, &c.* Ajoûtez à cela le concert unanime des quatre Évangelistes & de l'Apôtre Saint Paul, la tradition constante & immémoriale de toutes les Eglises du monde Chrétien, l'accord des Peres, des Interpretes & des Traducteurs, pour nous rendre les paroles de la Consécration dans le sens qu'elles nous ont été transmises dès la naissance du Christianisme, si l'on en excepte Zuingle qui donnoit hardiment ses visions pour le texte même de l'Ecriture.

Ces Reflexions sont suivies d'une courte revûë sur les differentes versions. On ne peut se répondre (dit-

on) que le texte Hébreu soit parvenu jusqu'à nous dans son entier, & qu'il n'ait pas souffert plusieurs altérations; ou par l'insertion des points voyelles; ou par la malignité des Juifs liguez contre la doctrine de Jesus-Christ, ou par l'ignorance & la négligence des Copistes, ou par la licence des Rabins toûjours attentifs à consacrer leurs fables; ou enfin par l'injure des tems. Pour les mêmes raisons, on a droit de soupçonner la Foi du texte Grec, outre qu'il est manifestement reprehensible (quoiqu'en dise Monsieur Vossius) eu égard à plusieurs endroits ou omis, ou tronquez, ou défectueux, ou mal assortis. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le chap. 3. de Jonas, le chap. 32. de l'Exode, le chap. 9. de Daniel, qui renverse l'ordre des semaines fixées par le Prophete. Dans la 1. *Cor. chap.* 15. *v.*42. au lieu de ces paroles: *Nous résusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changez*; le Grec & le Syriaque portent: *Nous ne dormirons point tous*, mais nous ne serons pas tous changez, &c.

Le Texte Chaldéen est défiguré par

les rêveries des Talmudistes! Le Syriaque a tous les défauts du Texte Grec dont il n'est qu'une copie. Que conclure de là ? Que la Vulgate mérite la preference, comme la plus ancienne, la plus universellement reconnuë, la plus authentique, & la seule revêtuë d'une autorité légitime, sans laquelle on court risque de se méprendre dans le choix des versions & dans l'interpretation des Textes. Tel est le danger d'un Calviniste de profession. Ceux qui le suivent, parlent du même ton, & conspirent d'une commune voix pour la Foi de l'Eglise Romaine; il ne reste plus qu'à leur dire :

- - - - - - - - Hinc
Hinc vos mutatis discedite partibus; eia!
Quid statis!

On trouve dans cette suite de piéces ramassées par Monsieur le Chevalier Minutoli, l'Histoire du Schisme qui a divisé pendant quarante ans l'Eglise de Geneve en deux factions, dont l'une tenoit avec Monsieur Fran-

çois Turretini pour le dogme de *la grace particuliere*; & l'autre, appuyée des Miniſtres Tronchin & Meſtrezat, ſoûtenoit le dogme de *la grace univerſelle.* On ſçait juſqu'à quel point les eſprits ſe ſont échauffez, ſur tout depuis que les Suiſſes ſe ſont mêlez dans la querelle & ont agi à force ouverte en faveur du *Particulariſme*. Le Decret porté par le Conſeil des deux cens contre les *Univerſaliſtes*, le formulaire du *Conſenſus* dreſſé par le Canton de Berne au préjudice de ceux-ci, les excommunications lancées par la faction dominante, ne firent qu'irriter la fureur des aſſaillants. La guerre recommença de nouveau; les partiſans *de la grace univerſelle* proteſterent contre le Decret, & recuſerent le jugement des Bourgmeſtres.

Ceux ci courroucez de l'indocilité des contrevenans, crierent à la rebellion, & frapperent l'*Univerſaliſme* à coups redoublez. Sur cela, grand bruit parmi les Réformez, l'allarme ſe répandit dans toutes les Egliſes; chacune prit fait & cauſe pour l'un ou pour l'autre parti, ſelon ſon inclination & ſon interêt. Les Princes

Proteſtans employerent en vain leur mediation pour pacifier les troubles; tout s'eſt terminé à une rupture éclatante qui s'eſt perpetuée juſqu'à ces derniers tems, & qui ne finira qu'avec le ſchiſme. *Quod ſi mordetis invicem & comeditis, videte ne ab invicem conſumamini.*

Les autres pieces qui ſuivent, forment un corps de preuves contre les Sociniens, & Antitrinitaires, les Lutheriens & les Calviniſtes. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'eſt de trouver dans la bouche des Miniſtres qu'on fait ici parler, des éloges magnifiques de l'Egliſe Romaine, & les plus vives imprécations contre toutes les ſectes qui s'en ſont ſéparées.

On eût ſouhaité que Monſieur le Chevalier Minutoli eût épargné à ſon Lecteur le dégoût de je ne ſçai combien de ſimplicitez & de façons de parler triviales qu'il fait dire à ſes perſonnages; par là il eût gardé la vraiſemblance dans ſes caractéres. On eût auſſi demandé à l'Auteur moins de rudeſſe & de négligence dans le ſtile; mais il eſt pardonnable à un étranger de ne pas poſſeder les régles & les graces de notre langue.

ARTICLE CXVI.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE des Evêques qui ont occupé le Siége de Geneve pendant quinze cens ans sans interruption.

MOnsieur le Chevalier Minutoli, en remettant sous les yeux des Reformez cet abregé chronologique, n'a eu d'autre dessein que d'opposer à la nouvelle Eglise de Geneve l'antiquité de son Episcopat. Tertullien avoit employé la même preuve contre Marcion & les autres hérétiques de son tems. Saint Jerôme l'avoit fait valoir comme un argument sans replique contre les Luciferiens ; il n'a rien perdu de sa force entre les mains de l'Auteur.

Saint Nazaire passe pour le premier Apôtre de Geneve, il étoit disciple de Saint Pierre ; sa premiere conquête fut Saint Celse, natif de la même ville ; selon la Chronique, Saint Nazaire le mena avec lui à Treves, & de là à Milan, où ils furent tous deux honorez du Martyre l'an

75. de Notre Seigneur. On place après lui, Saint Paracodes qui mourut âgé de 97 ans; Donnellus, qui mourut l'an de Salut 132; Hyginus, envoyé à Geneve par le Pape Sixte I. il mourut l'an de Grace 155, & eut pour successeur Fronze auparavant Grand Prêtre d'Apollon; il fut converti par Saint Pelerin qui passoit alors par Geneve, & gouverna cette Eglise pendant 25 ans; il s'acquit une grande réputation de Sainteté, & mourut l'an 179 de Jesus-Christ, sous l'Empire de Marc-Aurele. Vers l'an 209. Tiburne fut élû Evêque de la même ville, & son élection fut confirmée par le Pape Saint Zephirin. De son tems, Geneve fut réduite en cendres sous l'Empereur Heliogabale. Après qu'elle eut été rebâtie par l'Empereur Aurelien, entre les Evêques qui la gouvernerent, on remarque Simon Domnus Bourguignon, qui obtint de l'Empereur Constance I. la permission de relever les ruines de son Eglise. C'est apparemment ce Domnus que Messieurs de Sainte Marthe appellent *Dominus*, après lequel ils mettent Salvianus & Cassianus que le Pape Syl-

vestre déclara schismatiques & intrus; il leur substitua Eleuthere Anglois de nation, qui baptisa le Préfet Emilius & la plus grande partie des habitans de Geneve : ceux-ci se trouvant en plus grand nombre & plus forts, chasserent les payens & se saisirent du Temple d'Apollon, dont l'Evêque fit sa principale Eglise. Il décéda l'an 334.

Les Evêques Nicephore & Hormisdas qui succederent à Eleuthere, eurent beaucoup à souffrir de la faction Arienne qui dominoit alors. La Chronique leur donne pour successeur Theophile de Strasbourg, Aumônier de l'Empereur Gratien. Il assista au Concile de Turin, convoqué par le Pape Anastase; il y representa d'une maniere si touchante la désolation que sa ville Episcopale avoit soufferte sous le Tiran Arbogaste, qu'il obtint pour le soulagement de son peuple, des collectes considerables & la décharge de toutes sortes de contributions. Cet Evêque mourut en 415. En sa place fut élû Saint Isaac ou Isarius, dont Saint Eucher fait mention en la vie de Saint Maurice; Gon-

degesille Roi des Bourguignons, avoit épousé Jeudelimbe niece de ce Prélat.

L'an 426. Domitianus lui succéda ; son élection fut confirmée par le Pape Celestin ; ce fut lui qui engagea la Reine Jeudelimbe à bâtir une Eglise à Geneve sous le nom du Martyr Saint Victor. il fit transferer dans cette nouvelle Eglise le corps du Saint que l'on conservoit à Soleure. Après sa mort, Maximilien Précepteur des enfans de Gondice II. Roi des Bourguignons, fut pourvû de cet Evêché. Il assista au Concile de Calcédoine. Depuis l'an 473. jusqu'au seiziéme siécle que Geneve abandonna la Religion de ses peres pour se livrer à l'héresie, cette Eglise fut gouvernée consecutivement par 77 Evêques, parmi lesquels on compte Papulus I. dont le nom se trouve dans les Actes du Concile d'Orleans tenu en présence de Childebert.

Papulus II. qui fut envoyé à Rome vers l'an 621. par le Roi Clotaire, pour rendre obéïssance de sa part au Pape Honorius ; il mourut l'an 621. Robert de Bâle, fut son succes-

eur, après avoir fait les fonctions le Légat en Sicile.

Huportunus précepteur du Roi Peoin, qui se rendit recommandable par les grands services qu'il rendit à 'État & à la Religion.

Domitien distingué par son érudition; il fut choisi pour passer en Bulgarie à la tête de plusieurs Missionnaires; mais il mourut en chemin l'an 358.

Amé de Grandson qui fut sacré à Saint Jean de Latran par le Pape Honorius III : ce fut lui qui fit construire le fort de Penay malgré les oppositions du Comte de Geneve. Il se rouva au Concile de Lyon convoqué par le Pape Innocent IV. sous le Regne de Saint Loüis.

Henri de Bottis Prieur de la Chartreuse de Portes, fut contraint d'accepter l'Evêché par un ordre exprès u Pape. Il le remit huit ans après entre les mains de Clément IV. dont il obtint la permission de retourner dans sa solitude, où il mourut saintement l'an 1275.

Jean de Rochetaillé qui de l'Evêché de Saint Papoul passa à celui de

Geneve, d'où il fut transferé à l'Archevêché de Roüen; il travailla avec beaucoup de zele dans le Concile de Constance pour l'extinction du Schisme.

Amé de Savoye, surnommé le Salomon de son siécle; il avoit été élû Pape au Concile de Bâle sous le nom de Felix V. mais pour ne point troubler la paix de l'Eglise, il ceda le Souverain Pontificat à Nicolas V. il fut Doyen des Cardinaux, Legat du Saint Siége en Allemagne, & mourut Evêque de Geneve l'an 1451. âgé de 72 ans.

Le seiziéme siécle vit la fin de l'Episcopat à Geneve dans la personne de Pierre de la Beaume alors Evêque de cette ville. On accuse ce Prélat d'avoir abandonné son troupeau & le soin de son Diocese dans un tems où sa présence étoit nécessaire pour s'opposer au progrès de l'hérésie.

ARTICLE CXVII.

Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ GRÆCÈ: Novum Teſtamentum Verſionis Vulgatæ, &c. Utrumque ex antiquiſſimis Codd. Mſſ. cùm Græcis tùm Latinis edidit Richardus Bentleïus. *Le Nouveau Teſtament en Grec & en Latin de la Verſion Vulgate, revû & donné au public ſur les plus anciens Manuſcrits Grecs & Latins, par Richard Bentley.*

Projet pour les ſouſcriptions.

L'Auteur de cette Édition conſiderant que les cópies imprimées du Nouveau Teſtament tant en Grec qu'en Latin, ont été priſes ſur des Manuſcrits peu anciens & tels que les premiers Éditeurs pouvoient alors ſe procurer, & qu'aujourd'hui l'Europe, par un effet de la Providence Divine, fournit pluſieurs Manuſcrits en l'une & en l'autre langue, qui ont plus de mille ans d'antiquité, & auxquels on peut, quoiqu'avec de grands frais, avoir recours, croit qu'il ren-

dra un ſervice important au monde Chrétien en publiant une nouvelle Édition du Grec & du Latin, non ſuivant les copies recentes & alterées par de fauſſes corrections, mais ſelon que les deux textes ſont repreſentez dans les plus anciens & plus venerables Manuſcrits, en grands caracteres Grecs & Romains.

L'Auteur repaſſant dans ſon eſprit quelques paſſages de Saint Jerôme, où ce Pere declare que, ſans faire une nouvelle Verſion, il ajuſtoit & reformoit toute la Vulgate Latine ſur les meilleurs exemplaires Grecs, c'eſt-à-dire, ſur ceux d'Origene, & ſe ſouvenant d'un autre endroit où le même Pere dit qu'une interpretation verbale ou litterale de Grec en Latin, n'eſt point neceſſaire, excepté dans les Saintes Ecritures, où l'arrangement même des mots eſt un myſtere: *Ubi ipſe verborum ordo myſterium eſt*; on a conjecturé qu'en examinant & comparant enſemble les plus anciennes copies de l'original Grec & du Latin de S. Jerôme, on les trouvera peut-être encore aujourd'hui parfaitement conformes & dans les mots

& dans l'arrangement même des mots, & en ayant fait l'essai il a réussi dans sa conjecture au-delà de son attente ou même de ses esperances.

L'Auteur se persuade qu'à la reserve de très-peu d'endroits, il a recouvré le veritable exemplaire d'Origene qui étoit la regle & le modéle des plus sçavans d'entre les Peres au tems du Concile de Nicée & durant les deux siécles suivans, & il est convaincu que les mêmes écrits Grecs & Latins, par leur assistance mutuelle, établissent & fixent le texte original dans un point d'exactitude & de perfection où on ne sçauroit à present parvenir à l'égard de quelqu'Auteur classique que ce soit, & que cette heureuse découverte nous tire & nous debarrasse du labyrinthe d'environ trente mille differentes leçons qui chargent les pages & les marges de nos meilleures éditions d'aujourd'hui, & auxquelles l'on donne un égal credit ; ce qui est pour plusieurs gens de bien comme une pierre d'achoppement; ensorte que parmi tant de milliers de variantes, il s'en trouvera à

peine quelques deux cens qui méritent quelque consideration.

L'Auteur, pour confirmer les leçons qu'il place dans le Texte, fait usage des anciennes Versions Syriaque, Coptique, Gothique & Ethiopique, & de tous les Peres Grecs & Latins des cinq premiers siécles, & dans ses notes il donne les differentes leçons connuës aujourd'hui & bornées à ces cinq premiers siécles; de sorte que le Lecteur voit du même coup d'œil ce que les premiers âges de l'Eglise ont connu du Texte; & ce qui depuis s'est glisse dans quelques copies, n'est de nulle valeur ni autorité.

L'Auteur est très-convaincu que dans les Ecrits Sacrez, il n'y a nul lieu pour les conjectures ni pour les corrections : les caracteres requis ici, sont l'éxacte recherche & la fidelité, avec quelque jugement & quelqu'experience; ainsi il déclare qu'il ne change au texte ni lettre ni syllabe sans les autoritez alleguées dans les notes; & pour laisser le choix libre aux Lecteurs; il place sous chaque colonne jusqu'aux moindres variations

de cette édition, ſoit dans les mots mêmes, ſoit dans leur arrangement par rapport à l'édition Grecque d'Étienne; & à l'édition Latine des deux Papes Sixte V. & Clement VIII. De ſorte que cette édition, en ſe repreſentant elle-même, repreſente en même tems les éditions communes.

Si l'Auteur, pour le changement du texte, a quelque choſe à propoſer qui ne ſoit ni autoriſé ni garanti par aucune des copies aujourd'hui extantes; il le preſentera ſéparément dans ſes prolégomenes, où il rendra un compte exact des differens Manuſcrits dont il ſe ſera ſervi & des autres choſes qui contribuent à rendre cette édition utile. Dans cet Ouvrage il n'embraſſe ni ſecte ni parti; ſon unique deſſein eſt de travailler pour le bien & pour l'avantage commun de tout le monde Chrétien; dans ſes notes, il ne tire point de conſequence, & n'appuye, non pas même indirectement, ſur aucun point de controverſe ancien ou moderne; il conſacre ſon Ouvrage comme un Κειμήλιον, un κτῆμα ἐσαεὶ, comme une charte, *magna charta*, à toute l'Egliſe Chré-

tienne, pour durer, après que tous les vieux Manuſcrits qui ſont ici citez, ſeront perdus ou détruits.

Pour publier cet Ouvrage d'une maniere qui réponde à ſon importance, il faudra faire de grandes dépenſes ; on a deſſein de l'imprimer non en papier & caracteres tels que ceux de ce projet ; on y deſtine le plus beau papier, les plus beaux caracteres & la meilleure encre que l'Europe puiſſe fournir ; il faut donc que l'édition s'en faſſe par ſouſcriptions ou contributions ; & comme l'Ouvrage ſera deux volumes *in folio*, les moindres ſouſcriptions pour les exemplaires en petit papier, ſeront de trois guinées dont on payera une d'avance ; & pour les exemplaires en grand papier, les ſouſcriptions ſeront de cinq guinées, dont on avancera deux ſeulement. L'Ouvrage ſera mis ſous la preſſe dès que le nombre des ſouſcriptions reçûës ſera jugé pour les frais de l'impreſſion & on n'en tirera de copies qu'autant qu'il y aura de ſouſcriptions. Le Réviſeur & Correcteur de la preſſe, ſera le ſçavant Monſieur Walker membre du Colle-

ge de la Trinité à Cambridge, lequel a confronté très-exactement plusieurs Manuscrits à Paris pour la presente édition ; aussi s'est-il chargé d'en partager le succès bon ou mauvais, avec l'Auteur même de l'entreprise.

ARTICLE CXVIII.

DISCOURS SUR LA QUESTION proposée par Messieurs de l'Academie Royale de Bourdeaux pour le Prix de l'an 1723.

JE ne sçais ce qu'on doit ici admirer davantage, ou l'application infatigable de la sçavante Academie à seconder les vûës de son illustre Protecteur, ou le zele genereux du même Protecteur à nourrir parmi les gens de lettres une noble émulation par des liberalitez toujours nouvelles, & qui ne tarissent point. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un concert si merveilleux ne peut manquer d'être pour l'un & pour l'autre, la source d'une gloire immortelle, & d'apporter des fruits inestimables à la Republique des Sciences & des

Arts & même à la Societé civile; sur tout si dans le cours des années on continuë à mettre en question des matieres, qui ayent rapport à la santé du corps humain. Comme elle est, cette santé, de tous les biens de la vie, le plus universel & le plus precieux, il n'est personne aussi qui ne soit interessé dans ces sortes de discussions, & qui ne doive même y contribuer de sa part, autant qu'il est en lui.

C'est ce qui m'enhardit à entrer aujourd'hui en lice, & à mettre au jour ce que l'experience soutenuë de la réflexion, a pû me donner de connoissance sur la derniere question qu'il a plû à ces Messieurs de proposer, sçavoir, *quelle est l'hypothese la plus probable sur l'action du Bain, & quelles sont ses utilitez.*

En vain m'arrêterois-je à expliquer ce que c'est que le Bain, & de combien de sortes il y en a. Personne n'ignore que par ce mot on entend tout amas de liqueur, où l'homme peut se plonger dans quelque vûë de santé ou de pur amusement, & que comme il y a diverses especes de liqueurs, il y peut avoir aussi plusieurs sortes

de Bains: Bain d'eau, Bain de vin, Bain de lait, &c.

Je me borne à parler du premier; parce que c'est le plus usuël, & que des choses que j'en dirai, il sera aisé de voir ce que l'on doit penser des autres. Mais avant que de chercher quelle est l'hypothese la plus probable sur son action, il est de l'ordre, ce me semble, d'en exposer les utilitez. Ainsi les effets du bain d'eau, & la raison de ces effets seront comme les deux points de cette Dissertation. L'un sera de pratique, l'autre de speculation.

Pour entrer en matiere, je suppose d'abord un principe qui deviendra évident par la suite, que notre corps est une espece de machine hydraulique, dont la vie s'entretient tant par la circulation & la fermentation des parties liquides, que par le ressort des parties solides & l'impression mutuelle des unes sur les autres. D'où il resulte que pour conserver la santé dans une parfaite harmonie, le grand secret est de tenir cette machine nette, ses tuyaux ouverts, ses ressorts dégagez & ses humeurs fluides. Or

le Bain d'eau pris avec discretion & ménagement peut beaucoup contribuer à tous ces effets, ainsi qu'on va le montrer. Mais comme on le distingue en Bain froid & en Bain chaud, & que cette diversité, quoique legere en apparence, en met beaucoup dans leurs operations, il est bon d'en parler séparément; car dans un discours dogmatique on ne peut pas trop donner à la clarté & au détail.

Au regard du Bain froid, je remarque qu'on le prend d'ordinaire pour trois fins. Pour laver la surface du corps; pour rafraîchir la masse du sang; pour humecter les chairs & les rendre plus souples.

Cet usage est fondé sur trois proprietez, qui sont communes à toute Eau élémentaire considerée dans son état naturel.

1°. Elle est fluide, & par cette fluidité elle nettoye les corps, qu'on y plonge, comme il se voit à l'œil dans le linge qu'on y lave.

2°. Elle est froide ou fraîche, & par cette froideur ou fraîcheur elle reprime l'action de la chaleur, la tempere & l'amortit, jusqu'à l'étein-

dre quelquefois entierement, comme il arrive au fer rouge, lorſqu'on le trempe dans une quantité d'eau ſuffiſante.

3°. Elle eſt humide : qualité differente de la fluidité : car toute matiere fluide n'eſt pas humide. Par cette humidité, l'eau s'attache aux corps de certaine eſpece, & les penetre plus ou moins ſelon la diſpoſition du ſujet : les penetrant, elle les ramollit; quelquefois même à force de les penetrer, elle les corrompt, ou les diſſout tout-à-fait. Ce ſont ces proprietez de l'eau, qui rendent cet élément non ſeulement très-utile dans la nature, & même très-agréable, quand il eſt ménagé avec art; mais encore d'une neceſſité abſoluë, ſoit pour fertiliſer les terres, ſoit pour nourrir les plantes & les animaux.

C'eſt de là que je tire les utilitez que notre corps peut recevoir de l'action du Bain froid.... 1°. L'eau eſt fluide & deterſive, avons-nous dit; donc le Bain eſt bon pour décraſſer le corps, & le nettoyer d'une eſpece de ſuye, qu'il contracte peu à peu par les vapeurs fuligineuſes, qui s'exhalent

ſans ceſſe du dedans, & par la poudre du déhors qui s'y attache & s'y cole, juſqu'à le rendre quelquefois d'un aſpect hideux & d'une odeur déſagréable.... 2°. L'eau eſt rafraîchiſſante. Donc le Bain eſt excellent pour guerir ou prevenir les indiſpoſitions, qui naiſſent de trop de chaleur, ſoit que cette intemperie procede de la conſtitution bilieuſe du corps, ſoit qu'elle ſoit l'effet d'une cauſe étrangere, comme d'une ſaiſon trop allumée, ou d'un travail trop véhement ou trop continué. Ainſi il guerit les maux de tête, les inſomnies, les délires, les hémorragies, &c. De plus il eſt ſouverain pour les maladies, qu'on appelle Cutanées, & que l'efferveſcence du ſang a coûtume de pouſſer au-dehors, comme galle, gratelle, feux volages, dartres, puſtules, rougeurs, & autres affections de la peau & du teint.

Par le même principe, le Bain pris avant le repas, aiguiſe l'appetit. Comment cela? Parce que la fraîcheur de l'eau repercutant la chaleur du dedans, & la concentrant dans l'eſtomac, elle en augmente la vertu

digeſtive; de même à peu près que quelques goutes d'eau jettées ſur le feu de la forge lui donne de la pointe ; & redouble ſon activité : & comme les alimens bien digerez ſont un bon ſuc nourricier, ce Bain peut beaucoup ſervir à ſoutenir les forces, & à rendre le corps plus vigoureux.

3°. L'eau humecte & ramollit. Donc le Bain eſt ſpecifique pour adoucir la rudeſſe de la peau, & l'aridité des chairs, ſur tout ſi la liqueur a un peu d'onctuoſité. Mais l'effet capital eſt que l'eau par ſon humidité venant à penetrer la ſubſtance ſpongieuſe du corps, elle relâche les fibres & les membranes, dilate les vaiſſeaux ; détrempe les matieres des inteſtins : tranchons le mot, rien de plus propre que ce Bain, pour évacuer doucement le bas-ventre, & le tenir libre, conſéquemment pour écarter toutes les incommoditez qui proviennent de conſtipation, & d'un temperamment trop bilicux & trop ſec.

Telles ſont les utilitez du Bain froid les plus communes. Mais pour ne pas abuſer de ce remede, il faut ſe ſouvenir que s'il produit des effets

ſalutaires, quand on le prend à propos, il peut, comme tous les autres, en avoir de très-pernicieux, lorſqu'on s'en ſert à contre-tems & ſans regle. Ainſi parce qu'il rafraîchit & qu'il humecte, il doit être interdit non ſeulement au malades, qui ont beſoin d'être échauffez ou reſſerrez ; mais encore en toute ſaiſon aux perſonnes d'un âge avancé, & même aux jeunes gens, qui ſont d'une complexion froide, pituiteuſe, fluxionaire ; enfin il y auroit de l'imprudence pour les meilleures ſantez de le prendre dans un tems ſombre & pluvieux, ou lorſque l'eſtomac eſt plein de viandes ; ou au ſortir d'un gros travail de corps ou d'eſprit, ſans parler de quelques autres conjonctures critiques que le bon ſens fait aſſez connoître à toute perſonne qui raiſonne.

Paſſons aux utilitez du Bain chaud. Comme il participe de la nature de l'eau & du feu, il en a auſſi les proprietez, à la reſerve de celle de rafraîchir. Ainſi il n'eſt pas ſeulement plus agréable dans ſon uſage, il eſt encore d'une vertu & plus efficace & plus étenduë dans ſes operations.

Que si ce Bain se trouve naturellement impreigné d'esprits mineraux ou métalliques, c'est-à-dire de particules de nitre, de soufre, d'alun, de vitriol, ou de fer, ainsi qu'il s'en voit dans plusieurs Provinces du Royaume & des païs étrangers, on peut le regarder alors comme une Piscine probatique & miraculeuse que la main du Seigneur semble nous avoir ménagée, pour guérir la plûpart des langueurs & des infirmitez corporelles, sur tout celles qui demandent des remedes detersifs ou aperitifs.

Car ces eaux chaudes minerales sont en premier lieu extrémement detersives; parce que si par leur fluidité jointe aux parties salines dont elles sont chargées, elles frottent, divisent, & enlevent les ordures les plus tenaces, & les matieres purulentes qui par leur acreté creusent quelquefois les chairs; d'où vient qu'on les ordonne pour les vieilles playes, pour les écrouëlles ouvertes, pour les ulceres corrosifs & vermineux; & qu'elles y réüssissent souvent mieux que tous les médicamens preparez par l'industrie des hommes?

En second lieu, elles sont fort

aperitives & resolutives; parce que répandant par tout une chaleur benigne, constante & uniforme, elles dilatent les conduits, subtilisent les humeurs, provoquent la transpiration, raniment le sang, réveillent les esprits, renouvellent en un mot toute l'œconomie du corps animal. C'est pour cela qu'elles sont souveraines pour guerir ou soulager les maladies, qui naissent d'obstruction & d'oppilation, c'est-à-dire, de serositez crasses & visqueuses, ou d'humeurs bilieuses & caustiques, qui sont retenuës dans la tissure des parties glanduleuses, & que la chaleur vitale n'a pas la force de pousser dehors: comme sont les Paralysies, les Rhumatismes, les Sciatiques, les Coliques & Convulsions, les engourdissemens de nerfs, les membres perclus, & une infinité d'autres disgraces de la nature, qui ne sont que trop connuës dans le monde.

Il est vrai que parmi ces sortes de maux, il s'en trouve quelquefois de si rebelles, qu'ils rendent inutile la salubrité de ces eaux; mais on ne s'en étonnera pas, si on fait atten-

tion d'une part que les playes ulcerées proviennent alors d'un ſang gangrené, ou tellement alteré & corrompu, qu'il eſt hors d'état de ſe rétablir : & pour les obſtructions, elles ſont ſouvent cauſées par des humeurs glaireuſes & analogues à la ſubſtance du blanc d'œuf, qui ſe fige & ſe durcit à la chaleur, au lieu de ſe fondre & de s'évaporer.

Mais à ces ſortes de cas près ; on ne ſçauroit nier que le Bain chaud, quel qu'il ſoit, naturel ou artificiel, ne ſoit d'une reſſource merveilleuſe, pour tenir le corps net au-dehors & au-dedans, pour diſſiper les humeurs ſuperfluës qui l'embarraſſent, & rendre plus fluides celles, qui ſont neceſſaires à ſes fonctions, pour déboucher les paſſages fermez, déroüiller les reſſorts, & remonter la machine, conſéquemment pour entretenir la ſanté & prolonger la vie.

Du moins eſt-ce là le ſentiment de ce qu'il y a jamais eu d'habiles Medecins, ſans en excepter Hypocrate & Galien, les Princes de la Faculté, comme on le voit par leurs doctes écrits. Ainſi a t'on penſé de tout tems

chez toutes les nations. Les anciens Romains en particulier, ces hommes d'un genie ſuperieur & d'un goût exquis, faiſoient tant d'état du Bain chaud, qu'ils mettoient une partie de leur ſplendeur & de leurs delices à avoir à cet uſage des édifices également commodes & magnifiques, comme il paroît encore de nos jours par les beaux monumens, qui en reſtent dans la capitale du monde. Et plût à Dieu que nos Ancêtres n'euſſent pas laiſſé perdre une ſi ſalutaire coûtume, nous ne verrions pas tant d'apoplexies & de morts ſubites, ou du moins tant de gouteux & d'impotens, qui au milieu de l'abondance menent une vie cent fois plus triſte, que celle du laboureur & de l'artiſan : car ceux-ci par le travail & la tranſpiration qu'il excite, jointe à la frugalité de leur table, trouvent dans leur condition les mêmes preſervatifs que ceux, que donneroit l'uſage frequent du Bain chaud.

Conſiderez le deſordre qui arrive dans une chambre, où l'on fait grand feu, & où les ouvertures du haut de la cheminée ne ſont pas aſſez ſpacieu-

ſes pour donner un libre eſſort à la fumée : c'eſt l'image ſenſible de ce qui ſe paſſe dans un corps qu'on a ſoin de bien nourrir, & dont les pores ne ſont pas ſuffiſamment ouverts, pour laiſſer échaper les vapeurs des alimens ſuperflus, & les exhalaiſons d'un ſang boüillonnant.

Mais pourquoi m'arrêter ſi longtems ſur un point qui eſt ignoré de peu de perſonnes, & qu'une experience journaliere met à l'abri de toute conteſtation ? Venons au ſecond.

On demande maintenant quelle eſt l'hipotheſe la plus probable touchant l'action du Bain.

Pour répondre juſte à cette queſtion, c'eſt une neceſſité de tracer ici le plan des divers ſiſtêmes, que les Philoſophes ont imaginez pour rendre raiſon des Phenomenes de la nature. Je les reduis, ces ſiſtêmes, à deux principaux, auſquels ſe rapportent tous les autres. Le premier s'attribuë aux Anciens : le ſecond aux Modernes ; quoiqu'à dire le vrai, celui-ci ſoit plûtôt renouvellé & perfectionné par les Nouveaux, que nouvellement inventé. Quoi qu'il en ſoit, voyons qui ſont ceux qui raiſonnent le mieux.

Quant aux Anciens, on ne peut leur refuſer la gloire d'avoir ouvert la carriere à leurs ſucceſſeurs, & de les avoir mis ſur les voyes par les regles qu'ils ont données du bon raiſonnement. Ils ont même fait pluſieurs découvertes dans les païs de la Philoſophie: & quand ils en parlent, c'eſt toûjours avec methode & préciſion, d'un ſtile neanmoins ſec & trop décharné. Mais comme dans les inventions de l'eſprit, auſſi-bien que dans les productions de la nature, les commencemens ſont toûjours imparfaits & les progrès tardifs, il faut avoüer que les connoiſſances des Anciens en fait de Phyſique ſont fort ſuperficielles, & aſſez defectueuſes, par rapport ſur tout à la clarté que demande la ſcience.

Soit pour couvrir leur ignorance, ſoit pour impoſer aux ignorans, tantôt ils affectent des expreſſions myſterieuſes, qui tiennent de l'enigme & de l'oracle; comme lorſque pour expliquer les choſes les plus communes, ils employent les termes de rapport, de correſpondance, de connotation, de reſultance, d'inſtinct, &

ſemblables, qui ne diſent rien, ou du moins qui ne ſoit de la derniere obſcurité.

D'autrefois ils expliquent l'eſſence des corps, & de leur action par des idées réelles à la verité, & un peu plus développées ; mais metaphyſiques, vagues & abſtraites : telles ſont les idées de ſubſtance & d'accident, de ſujet & de forme, de puiſſance & d'acte, de faculté & de fonction, de vertu active & paſſive, de qualité ſenſible & occulte : toutes idées que j'appelle *Metaphyſiques* ; parce que ce ſont des notions generales, leſquelles convenant également aux êtres ſpirituels & aux êtres materiels, ne nous donnent pas une connoiſſance aſſez ſpecifique ni aſſez diſtincte des choſes qui appartiennent uniquement au corps, tandis au moins qu'on s'en tient là, comme font les Partiſans rigides d'Ariſtote, & les admirateurs de la venerable antiquité.

Enfin dans certains cas ils ont recours à des idées plus Phyſiques, ſi vous voulez ; mais figurées & métaphoriques, & par conſéquent équivoques. Car conſultant leur propre

experience, & remarquant dans eux-mêmes des inclinations & des appetits, des deſirs & des craintes, des amours & des averſions, des ſimpathies & des antipathies, & une infinité d'autres ſentimens occaſionnez, ou par les paſſions du dedans ou par les objets du dehors, ils n'ont pas honte d'attribuer aux êtres purement materiels, & aux corps les plus inactifs des affections & des ſentimens tout ſemblables à ceux qu'ils éprouvent dans l'interieur de leur ame. Ainſi ils vous diſent ſerieuſement que la matiere appete la forme, que la forme a un retour de complaiſance pour la matiere; que la ſubſtance ne marche jamais ſans être eſcortée d'une nombreuſe compagnie d'accidens abſolus, qui en dépendent à la verité, mais non pas tellement qu'ils ne puiſſent par miracle ſubſiſter ſans elle; que les corps peſans ſe diſputent à l'envi le centre du monde; que les corps legers ambitionnent les places ſuperieures; que la nature craint & abhorre le vuide; que parmi les élemens, les uns ſont ſimpathiques, les autres antipathiques, & cent autres

façons de parler, qui ſeroient peut-être de quelque ornement dans un diſcours Académique, mais qui dans un traité dogmatique doivent ſêtre regardez comme un azile d'ignorance & une ſource d'erreurs.

De là demandez à ces Meſſieurs, pourquoi le Bain froid rafraîchit : pourquoi le Bain chaud échauffe. Ils ne vous répondront autre choſe, ſinon que l'un a une vertu frigefactive, & l'autre une vertu calefactive. Ce qui eſt juſtement répondre, comme qui diroit qu'une horloge montre & ſonne les heures, parce qu'elle a une vertu monſtrative & une vertu ſonorifique. Demandez-leur de plus pourquoi le froid & la chaleur ſe chaſſent mutuellement d'un ſujet ? C'eſt diront-ils, que ce ſont deux qualitez antipathiques, qui ne ſçauroient ſe ſouffrir l'une l'autre, ſi ce n'eſt à forces égales & dans un degré mitoyen. Mais encore d'où vient qu'aux approches du froid la chaleur redouble ſa pointe & ſa vivacité ? C'eſt que celle-ci ſentant approcher l'ennemi, réünit ſes forces & ſe prepare à le repouſſer par une action qu'ils nomment *Antiperiſtaſe.*

En bonne foi, ſi cela s'appelle philoſopher, on peut être Philoſophe en peu de tems & à bien peu de frais. Sans donc nous arrêter davantage à ce langage ſuranné de la vieille école, voyons ſi les Modernes ne nous diront rien de plus plauſible, & qui ſoit plus propre à contenter l'eſprit.

Ceux-ci peu ſatisfaits d'un ſiſtême qui ſe ſoutient plûtôt par les préjugez de l'enfance, & par le droit d'une longue poſſeſſion, que par les principes d'une raiſon éclairée & fondée ſur l'experience : perſuadez d'ailleurs que rien ne peut preſcrire contre la verité, ils ont ſecoüé le joug de l'autorité humaine, & par une heureuſe temerité qu'on peut comparer à celle du fameux Chriſtophe Colomb, ils ont découvert un nouveau monde dans l'ancien. Jettant les yeux ſur ce vaſte Univers, ils ont jugé que ce ne pouvoit être qu'une grande machine automate, c'eſt-à-dire, un aſſemblage de pluſieurs pieces differentes en groſſeur, en figure, en ſituation, liées enſemble & deſtinées à diverſes operations, qui tendent toutes au même but. Et ce

qu'ils ont pensé du grand monde, ils l'ont appliqué au petit, c'est-à-dire, à l'homme & même à chaque partie sensible; qui entre dans la structure de l'un & de l'autre.

Ils ont emprunté cette idée des ouvrages mécaniques faits par la main des hommes, où nous voyons que tout l'artifice consiste à prendre certains morceaux de matiere, à leur donner la figure, & l'arrangement convenables, & à les lier si bien ensemble qu'ils fassent un tout propre au déssein de l'ouvrier. De là ils ne font pas difficulté de dire que Dieu, qui a créé l'Univers, & qui préside à tout ce qui s'y passe, est le premier artisan, & que nos artisans sont les imitateurs & les copistes des ouvrages de Dieu, avec cette difference que le Créateur agit d'une maniere infiniment plus noble & plus délicate: d'une maniere plus noble, en ce qu'il agit sur le néant, c'est-à-dire, qu'il produit la matiere sur laquelle il travaille aussi-bien que la forme, & que l'homme ne peut exercer son art qu'il ne trouve une matiere préexistante & preparée: d'une maniere

plus délicate en ce que Dieu agit ſur desparties de matiere d'une petiteſſe imperceptible, pour ne pas dire inimaginable, & par des mouvemens quelquefois ſi ſubtils qu'ils échapent à la vûë la plus perçante ; au lieu que l'homme ne ſçauroit travailler que ſur un ſujet d'une maſſe palpable & par des mouvemens qui frappent les ſens.

Cette Hypotheſe n'eſt pas ſeulement d'un mécaniſme aiſé à comprendre, elle a encore cet avantage qu'au même tems qu'elle pique la curioſité de l'eſprit, elle donne à l'imagination un ſpectacle auſſi agréable que s'il étoit à la portée de l'œil. Quoi de mieux imaginé en effet (pour faire ſentir la choſe par un exemple) que l'Analogie qu'elle donne de l'animal irraiſonnable avec une horloge ſans timbre, & de l'animal raiſonnable avec une horloge timbrée? Il ne reſte qu'à ſçavoir ſi elle eſt la plus probable, ſur tout par rapport à la queſtion dont il s'agit.

Qu'entend-on par hypotheſe plus probable, ſinon celle qui eſt plus ſimple dans les principes, plus intelligible dans ſes idées ; mieux liée

dans ses conséquences ? Et n'est-ce pas ce qui convient parfaitement à celle dont je viens de faire l'exposé ?

1°. On ne sçauroit nier qu'elle ne soit la plus simple dans ses principes ; puisque d'un seul coup elle anéantit tous les êtres qui ne sont pas physiques, & parmi ceux qu'on appelle physiques, elle fait main basse sur toutes les formes substantielles materielles distinctes de toute matiere, & sur cette armée d'accidens absolus, qui inondent la vieille Philosophie ; pour n'admettre, outre les êtres spirituels, que la matiere avec ses differentes modifications, telles que tout homme les reconnoît dans les ouvrages méchaniques de l'art, sçavoir l'étenduë, la figure, la situation, le mouvement & le repos des parties.

2°. Ce sistême est plus intelligible dans ses idées ; parce qu'il ne se sert que de celles, qui se forment en nous immediatement par les sens, sur tout par le sens de la vûë, qui est sans contredit le plus subtil & le moins sujet à caution : idées par conséquent qu'on peut appeller *intuitives* & qui nous sont d'autant plus familieres, que nous y

ſommes accoûtumez dès l'enfance.

3°. Il eſt mieux lié dans ſes conſéquences, c'eſt-à-dire, qu'il rend mieux raiſon des Phenomenes de la nature, & en particulier, des effets qui naiſſent de l'action du Bain, comme il eſt aiſé de le faire voir.

Le premier effet du Bain froid eſt de décraſſer la ſurface du corps. Comment cela ? C'eſt que ſuppoſé que l'eau ſoit un amas de parties déliées, aiguës, flexibles, doüées de quelque mouvement comme d'ondulation ou de tremouſſement, il s'enſuit que pour peu que le corps demeure dans le Bain, ſur tout s'il n'y eſt pas tout-à-fait immobile, les parties de l'eau doivent s'inſinuer inſenſiblement entre celles de la craſſe, & par leurs petites ſecouſſes réïterées les ébranler, les détacher, & les entraîner, à proportion comme l'agitation de l'air ſeche un linge moüillé, à meſure qu'elle en ſepare les corpuſcules aqueux, dont il étoit imbibé.

2°. Le même Bain rafraîchit la maſſe du ſang ; parce que l'eau par la peſanteur de ſes parties & la lenteur de leur mouvement retarde &

tempere le mouvement rapide des parties ignées, en quoi consiste la chaleur ; de maniere que plus l'eau est froide, c'est-à dire, plus elle approche de l'état de repos, plus aussi est-elle capable d'émousser & d'amortir l'action de la chaleur. Que si ce froid venoit une fois à prévaloir jusqu'au point d'éteindre & de dissiper entierement la chaleur vitale, le cœur cesseroit de battre, le sang de circuler, le poûmon de respirer, tout l'animal de vivre. ....

3°. Par la même raison le Bain humecte & ramollit le corps non seulement quant à la surface, mais encore jusqu'au fond des visceres, parce que les particules d'eau étant plus minces & plus déliées que les intervalles que forment les pores répandus dans la tissure de la peau & des chairs, elles se glissent & se filtrent, pour ainsi dire, à travers ces petits troux, à peu près comme elles se filtrent à travers le papier gris ; d'où il arrive que s'insinuant par toute la machine comme une subtile vapeur, elles y produisent les effets salutaires, que nous avons marquez ci-dessus.

De ce que je viens de dire touchant le Bain froid, il n'eſt perſonne qui ne puiſſe rendre raiſon des effets du Bain chaud. S'il lave mieux le corps & plus promptement ; c'eſt que les particules d'eau mêlées & comme entortillées avec celle du feu ſont plus en mouvement, & par là elles ont plus de force pour enlever la craſſe, ſur tout ſi elles ſont empreignées de ſels mineraux ; car ces ſels ſont fixes ou volatils, jettant de petits atomes durs & à pluſieurs angles, ils inciſent, attenuent, & rongent continuellement les ſaletez du corps, ainſi que la leſſive & le ſavon font celles du linge. De plus elles s'inſinuent plus aiſément dans les tuyaux capillaires, & par ce moyen elles l'humectent plus copieuſement. Mais au même tems elles l'échauffent, & le mettent en ſueur ; parce que les eſprits, qui les animent, agiſſant conjointement ſur les chairs à proportion de leur qualité, ils en dilatent les canaux, rarefient les humeurs, & les reduiſent en fumée. Les parties de cette fumée tournant en tourbillon, & trouvant moins

d'obſtacle du côté de la ſurface, elles s'y portent avec impetuoſité. Là arrêtées par la denſité de l'air ou de la liqueur du Bain, elles ſe réüniſſent, & forment ces petites goutes d'eau, que nous appellons tantôt ſueur tantôt moiteur, ſelon qu'elles ont plus ou moins de volume.

Ce petit détail eſt plus que ſuffiſant, pour faire convenir tout homme qui n'aime pas à chicaner, que dans le nouveau ſiſtême on explique beaucoup plus phyſiquement & plus intelligiblement l'action & les effets du Bain, que dans celui des Anciens. Ainſi toute la grace qu'on peut faire à ces Meſſieurs, c'eſt de permettre qu'on parle comme eux dans le diſcours populaire & familier; mais auſſi ne trouveront-ils pas mauvais que nous concevions les choſes à la maniere des Modernes; en rapportant toutes les proprietez des corps ſenſibles à l'étenduë, à la figure, à la ſituation, au mouvement & au repos des parties élementaires & primitives de la matiere dont ils ſont compoſez; en conſéquence des loix établies par l'Auteur de la nature. Car

enfin que ce sistême soit réel ou non, on ne peut disconvenir qu'il ne porte avec soi un caractere de clarté & de vraisemblance, qui lui donne droit d'être preferé à tous ceux qui ont eu cours jusqu'à maintenant. Ce qui suffit pour m'engager à m'y tenir, jusqu'à ce qu'on m'en presente un meilleur ou qui ait les suffrages des plus habiles gens.

Cependant les défenseurs du vieux sistême auroient lieu de se plaindre de notre procedé, si après avoir donné le dessus au nouveau, nous dissimulions la grande objection qu'ils y opposent, & qu'ils regardent comme invincible. Elle consiste en ce que, si les Modernes expliquent plus clairement les effets de la nature, ils sappent & renversent par le fonds un des plus Augustes Mysteres de la Religion, qui est celui de l'Eucharistie : & qu'ils ne disent pas que ce n'est point à des Philosophes d'expliquer ce Mystere ineffable ; car s'ils ne sont pas obligez de l'expliquer, ils sont au moins obligez de le croire, & conséquemment de ne rien dire, qui aille à le faire envisager comme im-

possible ; parce que ce seroit donner des armes aux Hérétiques, autoriser leur révolte, & leur fermer la porte à tout retour.

Voici donc de quelle maniere raisonnent les Anciens.... 1°. S'il est vrai que l'essence de la matiere consiste dans l'extension actuelle, ainsi que l'enseignent les Cartesiens, qui font de ce point leur dogme fondamental & favori, comment concevoir que le Corps de Jesus-Christ, qui est de cinq à six pieds, soit contenu tout entier dans l'espace d'une petite hostie ? Comment peut-il avoir autant d'extensions diverses, qu'il y a d'hosties consacrées dans le monde, sans avoir en même tems plusieurs corps réellement distincts ?

2°. S'il n'y a point d'accidens absolus, comment expliquer la Transubstantiation du pain au Corps du même Jesus-Christ, sans dire que les accidens du pain sont necessairement anéantis aussi-bien que la substance ? & si les accidens du pain sont anéantis, que reste-t'il de ce qu'il y avoit auparavant ; & que voyons-nous dans ce Sacrement ? Ce n'est pas le Corps

de Jesus-Christ, puisqu'il est invisible; ce ne sont pas les accidens du pain, puisqu'ils ne sont plus.

Je répons à la premiere difficulté, que le fonds de la matiere, & ce qui fait son essence; ne consiste pas dans l'extension actuelle & mensurable; mais dans le principe intrinseque de cette extension qu'on peut apeller l'extension radicale & causelle; c'est-à-dire, qu'elle ne consiste pas en ce que les parties de la matiere soient necessairement les unes hors des autres; mais qu'elles exigent d'avoir cette situation à proportion comme l'essence de l'esprit ne consiste pas dans telle pensée actuelle; mais dans la faculté de penser; hors de là l'esprit ne pourroit jamais changer de pensée, non plus qu'il ne peut changer d'essence: & si les Sectateurs de M. Descartes l'entendent autrement, on ne peut se dispenser de les abandonner en ce point.

Je répons à la seconde difficulté, qu'à tout prendre, on explique cent fois mieux le Mystere de la Transubstantiation Eucharistique sans le secours des accidens absolus, qu'avec les mêmes, en disant avec le Concile de Trente qu'après la consecration il

n'y reste que les especes du pain, c'est-à-dire, les apparences: *manentibus dumtaxat speciebus;* Ainsi on peut dire que ce que nous voyons dans l'Eucharistie, c'est le Corps de J. C. non sous ses propres apparences, mais sous les apparences du pain; de même que nous disons que Magdeleine le vit après sa Resurrection sous les apparences d'un Jardinier; & les Disciples d'Emaüs sous les apparences d'un Pelerin.

Que si vous me demandez ce que c'est que ces apparences du pain; je répons que de ma part ce sont les impressions qui se font sur mes sens, impressions tout-a-fait semblables à celles que feroit la substance du pain, si elle étoit presente: du côté du Sacrement, c'est la presence réelle & sacramentelle du Corps de J. C. jointe à la volonté efficace qu'il a que cette presence concoure en telles circonstances à telles impressions ou sensations. Expliquez autrement, s'il se peut, les apparences de Jardinier & de Pelerin, qu'il se donna après sa Resurrection.

Mais, dira-t'on, s'il n'y a que les apparences du pain dans l'Eucharistie,

& non les accidens mêmes, J. C. nous trompe, & jette nos ſens dans une perpetuelle illuſion, en leur faiſant paroître les accidens du pain, qui ne ſont pas plus que s'ils n'avoient jamais été.

Je répons 1°. que dans le ſiſtême des accidens abſolus, c'eſt la même difficulté; car ſi c'eſt nous tromper que de nous faire voir des accidens qui ne ſont pas; ces accidens nous trompent également, en nous donnant tout ſujet de croire qu'il y a du pain où il n'y en a point.

Je répons 2°. que J. C. ne nous trompe point; parce qu'au même tems qu'il nous preſente les apparences du pain, il nous avertit poſitivement que ce n'eſt pas du pain, mais ſon propre Corps. Eſt-ce que celui qui me donne un loüis d'or faux, en me diſant que c'eſt du cuivre, peut être accuſé de me tromper? Non; c'eſt moi uniquement qui me trompe, ſi je le prens pour un vrai loüis d'or. Ce que je viens de dire de l'eſpece du pain, appliquez-le également à l'eſpece du vin, & vous aurez une explication complete & ſenſible d'un Myſtere que beaucoup de grands hommes ont jugé inexplicable.

Au reste pour ne pas mettre tout le tort sur le compte des Anciens Philosophes, qu'il me soit permis de relever ici une méprise, qui est commune parmi les Modernes. Elle consiste en ce qu'ils ne mettent nulle distinction réelle entre le modifié & son mode, par exemple, entre la matiere & l'extension, entre le corps & sa presence, entre le mobile & le mouvement, entre l'esprit & la pensée. Car dans cette supposition je les défie de me dire en quoi & par quoi le jour d'aujourd'hui differe de celui d'hier. S'ils disent que c'est par differens rapports que les corps ont les uns avec les autres, & les esprits avec les objets; c'est vouloir payer de mots, & retomber dans le premier inconvenient, que nous avons reproché aux Anciens.

Pour donc concilier toutes choses, il faut dire avec les Modernes qu'il n'y a point d'accidens absolus; mais il faut convenir avec les Anciens qu'il y en a de réels, ou réellement distincts de leur sujet, & avec le bon sens qu'ils sont essentiellement relatifs & modaux; puisqu'ils ne peuvent en nulle maniere, ni subsister sans sujet, ni passer d'un sujet à un autre

ARTICLE CXIX.

TRAITE' DE LA POESIE Françoise, par le Pere Mourgues J. nouvelle édition revûë, corrigée & augmentée, avec plusieurs observations sur chaque espèce de Poësie. A Paris, chez Jacques Vincent, ruë & vis-à-vis l'Eglise S. Severin, à l'Ange. *in douze, pages* 292. *année* 1723.

LE Traité du Pere Mourgues n'a pas besoin de nouveaux éloges. La voix publique s'est declarée depuis long-tems en sa faveur ; & l'on a raison de dire, » que sans pretendre diminuer rien du merite des autres » methodes, celle-ci est sans contredit, la plus parfaite qui ait paru en » ce genre ». Il est même inutile d'en citer les diverses éditions, puisqu'elles se ressemblent toutes. Celle qui paroit aujourd'hui, corrige & perfectionne considerablement cet ouvrage. Les corrections & les additions étoient devenuës en quelque façon necessaires depuis le tems où l'Auteur

écrivoit. Neanmoins il paroit qu'on les a employées très sobrement, & moins pour contredire l'Auteur, que pour donner plus de jour à ses pensées. Telle est l'observation qu'on lui fait (p. 135.) sur ce vers du *Malade imaginaire* :

Si de quelque retour tu payeras *ma peine.*

A sçavoir, que ce mot *payeras*, employé comme étant de trois syllabes, est l'effet d'une prononciation purement Parisienne, à laquelle Moliere a eu encore égard dans ce Vers du Misantrope :

Mais elle bat ses gens & ne les paye *point.*

Telle est aussi la remarque sur *à l'entour.* (p. 153.) Boileau avoit écrit dans les premieres éditions de ses Satyres.

A l'entour *d'un Castor, j'en ai lû la preface.*

Mais depuis, il est convenu que c'etoit une vraye faute contre la langue. Aussi a-t'il corrigé son Vers de cette façon :

Autour *d'un Caudebec j'en ai lû la preface.*

En effet, *à l'entour* veut être isolé; & *autour* exige un *de* après lui.

Peut-être que l'Éditeur eût mieux fait de marquer ses corrections & ses additions, quoique legeres, par des guillemets, pour épargner aux Lecteurs la peine de la confrontation: mais enfin, le principal est qu'elles conduisent le Traité du P. Mourgues à sa perfection.

L'Éditeur avertit qu'il a changé plusieurs exemples, sur tout de la troisiéme partie. Ce point paroissoit tout-à-fait necessaire. On convient avec lui, que ceux qu'il a substituez, ne feront pas regretter les anciens. Aussi les nouveaux exemples sont-ils tirez des plus celebres Poëtes modernes.

Reste à parler des observations nouvelles qu'on voit à la fin du volume. » Ces observations, dit l'avertisse-» ment, sont la matiere d'un ouvrage » plus étendu: mais malgré leur brie-» veté, elles ont l'avantage de met-» tre au fait des mysteres de l'art. On » peut regarder la Poësie comme un

» jeu d'échets : l'ouvrage du P. Mour-
» gues en apprend la marche genera-
» le, & les évolutions differentes ;
» mais les reflexions qu'on ajoûte, en
» insinuent les finesses ».

Le P. Mourgues se borne en effet à la versification, & l'Auteur des observations entre dans la Poësie. L'un donne des regles pour la structure des Vers : & l'autre des regles de goût ; chose d'autant plus utile, qu'un Mr Rousseau, Poëte de nos jours, a eu raison de dire, en comparant aussi la Poësie aux échets :

Tous sçavent l'art, peu sçavent les finesses.

Pour revenir aux observations, l'Auteur expose d'abord en très-peu de paroles, la définition de la Poësie, son but, son origine, les talens qu'elle exige, l'imagination, le jugement, le goût, enfin ceux qui s'y sont distinguez ; le tout si brievement, qu'il ne peut être justifié que parce qu'il fait profession de travailler particulierement pour les Commençans, qui ne peuvent appercevoir nettement les choses quand elles sont noyées dans un

ouvrage trop étendu. „ Le but de la
„ Poësie, dit-il, est d'instruire & de
„ plaire; *& prodesse volunt & delectare*
„ *Poetæ:* (Art Poët.) & c'est en quoi
„ elle differe de la Musique, qui plaît
„ simplement par des sons mesurez,
„ sans éclairer l'esprit; au lieu que
„ la Poësie l'éclaire essentiellement
„ par des idées bonnes ou mauvai-
„ ses: car voilà ce que j'appelle *ins-*
„ *truire.* C'est aux Poëtes à la faire
„ servir à la vertu, & non pas au vi-
„ ce, puisqu'elle est d'ailleurs, aussi-
„ bien que la peinture, un art indiffe-
„ rent... Cette pensée qui retombe
„ dans celle de Mr de la Motte, a bien
„ l'air de la verité.

Il divise ensuite son ouvrage en huit chapitres assez courts, mais substantiels, s'il est permis d'user de ce terme. Le premier traite de l'Epigramme. On en distingue de trois sortes. Les unes, consistent en un jeu de mots, ou alliez, ou opposez. On en cite des exemples, & on les estime pour ce qu'ils valent. Les autres, tirent leur merite du tour des pensées, soit vives & surprenantes, comme plusieurs de Martial, soit agreables & naïves,

comme celles de Catulles. Enfin, la troisiéme espece est de celles dont le commencement a quelque chose de pompeux, & dont la fin est une bagatelle. Scarron en a fait dans cette maniere : on peut, ce semble, reduire cette troisiéme espece aux pensées qui surprennent, parce qu'elles ne sont pas attenduës. On finit par remarquer que les plus courtes sont les meilleures en general ; & qu'on peut seulement étendre davantage les pensées naïves & gracieuses.

Dans le second Chapitre, on parle de l'Idille ou Eglogue : on la compare au chalumeau des Bergers, dont les airs ne sont pas recherchez, & dont le ton est plus agreable que majestueux. Quoique la Poësie soit une imitation de la nature, l'Eglogue ne doit imiter qu'une nature choisie & capable de plaire. Elle doit peindre, non la grossiereté des bergers, mais la douce oisiveté dont ils joüissent ; source de sentimens naïfs & de pensées fines ; mais d'un autre côté, il faut qu'elle évite, avec soin, les pensées sublimes, & les sentimens rafinez des Bergers de Cour. Elle peut neanmoins s'éle-

ver quelquefois, & *s'approcher des Grands; mais sans oublier l'air modeste qui lui convient...* L'Auteur entre ensuite dans le détail des regles sur le choix du sujet, sur la maniere de le traiter, sur les pensées, les sentimens, les expressions & la cadence. Ces regles sont renduës sensibles & palpables, par l'application qu'on en fait à la premiere Eglogue de Virgile. „ La „ cadence du Vers doit, dit-il, par- „ ticiper des qualitez qui regardent „ la pensée & l'expression; c'est-à-di- „ re, s'élever, ou s'abaisser, suivant „ le sujet dont il est question. Or cel- „ le de Virgile dans ses Bucoliques, „ n'est qu'une modulation élegante, „ assez semblable aux pipeaux des „ Bergers: car on ne peut mieux com- „ parer la cadence des Vers, qu'à la „ Musique, &c „. Cette reflexion touche une des qualitez les plus considerables de la Poësie; à sçavoir l'harmonie, qui dépend d'une très-grande finesse d'oreille.

Après l'Idille, vient l'Elegie, dont l'Auteur dit peu de chose, parce qu'elle n'est plus à la mode, comme dans le siecle passé. Il veut qu'on fixe son

caractére par la matiére & le stile, en imitant l'un & l'autre de l'Elegie latine. Après avoir dit que le stile doit être doux, naturel, touchant, sentimenté, il remarque „ qu'il y a une „ difference bien fine & bien déliée „ entre la douceur, le naturel, la ten- „ dresse du stile qu'exige l'Elegie, & „ les mêmes qualitez de celui qui con- „ vient aux pieces d'un autre gen- „ re „ . . . La brieveté ne lui a pas permis apparemment de faire voir cette difference, qui d'ailleurs est du ressort du goût & du sentiment.

Il distingue la Satyre dont il parle au quatriéme chapitre, en deux especes principales; „ l'une, est serieuse; „ l'autre, badine : le serieux de l'une „ va quelquefois jusqu'à l'emporte- „ ment & la fureur : le badinage de „ l'autre se borne quelquefois à une „ simple raillerie : ainsi entre ces deux „ points on peut compter bien des „ degrez. Juvenal à donné dans le „ premier genre; Horace dans le se- „ cond. L'humeur & le genie délicat „ de nôtre siecle prefereront toûjours „ le second au premier : quoique nos „ François ayent excellé dans l'un &

„ l'autre. La ſatyre ſerieuſe, ajoûte-„ t'il, ſur tout quand elle eſt dictée „ par la paſſion, eſt beaucoup plus „ aiſée que la badine. Rien de plus „ difficile que de faire rire les hon-„ nêtes gens, même aux dépens d'au-„ trui. La maniere d'y parvenir doit „ ſe chercher beaucoup plus dans le „ talent que dans les regles, qu'il n'eſt „ pas beſoin d'approfondir ici, puiſ-„ qu'auſſi-bien la vanité, l'amour „ propre, & la malignité, ſont d'aſ-„ ſez grands maîtres pour un Poëte „ qui a d'ailleurs de l'eſprit & du diſ-„ cernement, &c. „. Boileau l'avoit en effet bien dit après Juvenal.

La colere ſuffit & vaut un Apollon.

En traitant de l'Ode, l'Auteur ſe dé-clare contre le ſentiment de Mr de la Motte; ſçavoir, que l'Ode eſt en poſ-ſeſſion de toutes ſortes de ſujets, & que la forme ſeule eſt ce qu'elle a d'eſſentiel. La principale raiſon qu'al-legue l'Auteur, ſe tire du caractere des Odes qui réüſſiſſent: elles ont pour ame des figures & des images, grandes ou naïves; (car il établit deux ſortes d'Odes.) la nobleſſe &

l'élevation d'une part; l'élegance & la naïveté de l'autre en font la difference : mais les sentimens, les figures & sur tout les images, font veritablement qu'elles sont Odes : d'où il s'ensuit que leur composition dépend extrémement du choix des sujets : & de fait, mettez en Vers un sujet de morale grave & sententieux, en suivant la mesure & la cadence, qu'on attache à l'Ode, sans que les images & les figures dominent. Cet ouvrage, quoique bien écrit d'ailleurs, ne sera pas une Ode, mais un tissu de Stances regulieres. Si la chose se decidoit par autorité, l'Auteur pouvoit citer en sa faveur Horace, qui fixe nettement les sujets de l'Ode, loin de les croire indifferens.

Musa dedit fidibus divos puerosque deorum
Et pugilem victorem, & equum certamine primum,
Et Juvenum curas, & libera vina referre. ART POËT.

Les regles des deux especes d'Odes roulent sur le debut, le progrès, l'em-

ploi du ſublime & du gracieux, le beau deſordre, & l'expreſſion : elles meritent d'être lûës & meditées.

Les Chanſons font la matiere du ſixiéme Chapitre, & les Cantates celles du ſeptiéme. Comme les François ont un talent particulier pour ces deux eſpeces d'ouvrages, il eſt inutile de s'y arrêter beaucoup : il ſuffit de dire, quant aux Cantates, qu'on fait bien de commencer à en établir les regles ſur celles qui ont réüſſi ; puiſque c'eſt une ſorte de Poëſie toute neuve, du moins inconnuë aux Anciens, à moins qu'on ne la veüille rappeller à leurs dithyrambes beaucoup plus imparfaits, ſelon moi, ne fût-ce que parce qu'ils étoient bornez aux loüanges de Bacchus.

L'Auteur finit par les Fables, dans le dernier Chapitre : il avouë qu'il a tiré de Mr de la Motte une partie de ce qu'il en dit ; mais il y joint quelques autres reflexions que ce celebre Académicien a, dit-il, omiſes ſans doute à deſſein, parce qu'il écrivoit beaucoup plus en faveur des Connoiſſeurs, que des Commençans. L'Auteur définit donc la Fable, comme Mr de la

 Motte ;

Motte ; une instruction deguisée sous l'allegorie d'une action : en un mot, un petit Poëme Epique. Il passe ensuite aux Acteurs de la Fable, & il veut qu'on ne personifie que ce qui peut, avec vraisemblance, emprunter le langage & l'action des hommes. Sur ce pied-là les animaux tiennent le premier rang. » Les bêtes sont » en effet un petit monde assez sem-» blable au nôtre ; & cette ressem-» blance est si naturelle, que nous » sommes ravis de nous retrouver » dans un miroir si expressif ». Ce qui a quelque sorte de vie, comme les arbres, les plantes, les fleurs, ou quelque mouvement, comme les astres, les fleuves, &c. peut encore paroître sur la scéne des Fables. A l'égard des sentimens, des idées, des nombres, &c. tout cela paroit moins capable d'allegorie.

L'instruction ou la verité que voile la Fable, peut être de plus d'une sorte : mais il vaut mieux employer celles qui concernent la conduite des hommes. Il est des veritez triviales ; on doit les dédaigner : il en est de fines ; on peut les mettre en œuvre : il en est même de communes, qui revêtuës

d'une maniere non commune peuvent plaire infiniment. La verité se produit par la moralité. Doit-on placer celle-ci au commencement ou à la fin ? Ou même n'est-il point plus à propos de l'omettre tout-à-fait ? Les trois sont bons, répond l'Auteur, suivant la maniere dont la Fable est traitée ». Si la verité est couverte d'une » gaze si claire qu'elle laisse voir l'ob- » jet caché ; si c'est une verité qui » pourroit blesser étant trop nuë ; si » enfin l'Auteur sent que le plaisir de » deviner saisira plus vivement son » Lecteur que la sentence même, pour » lors il est bon de laisser la moralité : » supposé qu'on la mette, j'avouë que » generalement parlant elle a plus de » grace à la fin qu'au commencement, » pour les raisons ingenieuses qu'al- » legue Mr de la Motte, desquelles » la principale est, que le Lecteur qui » ignore où l'on veut le conduire, a le » plaisir amusant de la suspension, & » ce qui est plus flatteur, le merite de » prévoir ce qui doit arriver. Cepen- » dant, comme il y a des cas où l'es- » prit peut prendre le change, & avoir » le chagrin de s'être trompé, il sem- » ble qu'alors il est bon de le fixer

„ tout d'un coup, & j'ajoûte encore,
„ de lui procurer le charme nouveau
„ de voir une verité peu agreable d'a-
„ bord, croître, se développer, &
„ se parer de mille attraits, sans chan-
„ ger de nature. C'est ce qui arrive,
„ quand la moralité est placée à pro-
„ pos au commencement „. Après
ce raisonnement, on montre le rapport que l'allegorie, qui cache la verité, doit avoir avec elle, rapport fidele, naturel & unique. On parle ensuite de la narration & de la versification. On fait remarquer sur l'une „ Que c'est ce qu'il y a de plus
„ difficile à attraper en fait de litte-
„ rature; & sur l'autre, qu'elle exige,
„ s'il se peut, toute la délicatesse de la
„ Poësie, & l'heureuse negligence de
„ la Prose, afin d'être assortie aux Fa-
„ bles : Que ce juste temperament de
„ graces ingenuës, n'est qu'un épan-
„ chement d'un génie cultivé & na-
„ turel, qui écrit d'après nature, sans
„ songer qu'il rime ; qu'enfin l'oreil-
„ le veut être bien consultée sur le tour
„ & l'arrangement des Vers mélan-
„ gez „ ; chose que les Poëtes François negligent un peu trop, aussi-bien

que les Italiens, quoique ceux là soient beaucoup plus éxacts que ceux-ci.

Comme c'étoit ici le lieu de traiter des ouvrages de Poësie plus importans, tels que sont les Poëmes Didachiques & Epiques, la Tragedie & la Comedie, l'Auteur s'en excuse, sur ce que ces matieres sont trop relevées, pour les effleurer dans un livre, où il ne prétend qu'instruire les Commençans, sans vouloir les introduire dans le sanctuaire des Muses. Peut-être un jour aura-t'il occasion de le faire au sujet d'un autre ouvrage plus considerable.

J'ai oublié de dire ce qui est marqué dans l'Avertissement, en faveur de ceux qui s'interessent à la memoire du P. Mourgues, à sçavoir, » Qu'il » a enseigné avec distinction la Rhe- » torique & les Mathematiques dans » l'Université de Toulouse: qu'il joi- » gnoit une politesse très-fine à une » érudition exquise: qu'il étoit éga- » lement aimé des gens de Lettres & » des Sçavans, qui ne sont pas toû- » jours les mêmes: qu'il donnoit pres- » que tous les ans des Poësies nouvel- » les, & un volume en fait de Scien-

» ce : qu'enfin, ſa droiture & ſa pro-
» bité, ne le rendirent pas moins cher
» aux honnêtes gens, que reſpecta-
» ble aux libertins mêmes, objets
» ordinaires de ſon zele. Il fut victi-
» me de ſa charité, & mourut à Tou-
» louze au ſervice des Pauvres, l'an
» 1713; année funeſte par le mal con-
» tagieux qui affligea cette Ville. On
» doit à cet Auteur des Elemens de
» Mathematique, des bons mots mis
» en Vers François, la Morale d'É-
» pictete, comparée à celle de Jeſus-
» Chriſt, la Theologie des Payens,
» avec la traduction de la Thera-
» peutique de Theodoret, & quan-
» tité d'autres bons ouvrages.

ARTICLE CXX.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE & Politique de Lorraine, qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'Archevêché de Tréves, & dans les Evêchez de Metz, Toul & Verdun, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules, jusqu'à la mort de Charles IV. nommé vulgairement Charles V. Duc de Lorraine, arrivée en 1690. Le tout enrichi de Cartes Geographiques, Plans de villes & d'Eglises, Monnoyes, Portraits, &c. avec les Piéces justificatives à la fin. Deux volumes in folio. *Par le R. P. D. Augustin Calmet, Abbé de S. Leopold de Nancy.* A Nancy chez J. B. Cusson Imprimeur-Libraire de Son Altesse Royale, à la place au nom de Jesus, 1703.

L'Ouvrage que l'on annonce au Public, & pour lequel on offre de recevoir des Souscriptions, n'est pas un Ouvrage en idée, ou simplement projetté & ébauché; il est entiérement achevé; & prêt à mettre

ſous la preſſe : on n'attend que le ſuccès des Souſcriptions pour en commencer l'impreſſion.

Tout le monde ſçait le beſoin qu'on a d'une bonne Hiſtoire de Lorraine. Juſqu'ici il n'en a paru aucune qui ait merité une entiere approbation du Public, ni qui ait rempli l'attente des Curieux, ſoit Lorrains ou étrangers. On ſe flatte que celle-ci pourra avoir un meilleur ſort. On a tâché d'éviter les défauts qui ont empêché le ſuccès des autres, & de prendre les précautions neceſſaires pour mieux réüſſir. Nos anciens Hiſtoriens ont donné dans le douteux, dans le merveilleux, dans des Genealogies ſans fin, & ſouvent ſans fondement ; en ſorte qu'au lieu d'une Hiſtoire, quelques-uns n'ont écrit que des Romans.

L'Auteur de celle ci a curieuſement recherché les monumens les plus autentiques ; il a conſulté les Ecrivains les plus exacts & les plus éclairez, tant anciens que modernes, tant imprimez que manuſcrits, qui pouvoient ſervir à ſon deſſein. Il a voyagé, & a vû par ſes yeux la plûpart des endroits dont il parle. Il a feuilleté les Biblio-

theques, & fouillé dans les Archives. Il a intereſſé ſes amis à l'aider de leurs conſeils & de leurs lumieres; & il invire de nouveau les Sçavans à lui procurer des Mémoires, pour perfectionner ſon entrepriſe.

Comme la Langue Françoiſe eſt plus communément en uſage dans le Païs dont il écrit l'Hiſtoire, il a crû devoir la compoſer en François. Et afin que les Sçavans, & ſur tout les étrangers, puiſſent verifier les faits qu'il avance, & s'inſtruire plus à fond des affaires tant Eccleſiaſtiques que politiques de ce Païs, il a fait imprimer à la fin les Chroniques de la Province, les Diplomes, Traitez, Teſtamens, Fondations de Monaſteres, Contrats de Mariage, & autres Piéces curieuſes & inſtructives, qui y ont rapport. Les Lecteurs éclairez & attentifs trouveront dans la lecture de ces Originaux, une infinité de détails, de remarques, de particularitez, touchant la Geographie, la Chronologie, les Familles, les Genealogies, les Coûtumes, le langage, les cérémonies, les formules, & les anciens droits du Païs, que l'Hiſtorien ne

pouvoit naturellement faire entrer dans ſon Ouvrage.

Après la Préface generale, où l'Auteur rendra compte de ſon deſſein, de ſes motifs, de ſa methode, & où il répandra des reflexions generales ſur ce qui fait le principal ſujet de ſon Ouvrage, on trouvera une Liſte par ordre alphabetique de tous les Auteurs, tant imprimez que manuſcrits, qui ont travaillé ſur l'Hiſtoire tant Eccleſiaſtique que politique de Lorraine; un jugement ſur leurs Ecrits; les lieux où ſe trouvent leurs originaux, lorſqu'ils ſont venus à ſa connoiſſance; car il y en a pluſieurs d'entierement perdus, & dont on ne ſçait que le titre. Le Public verra par ce dénombrement combien d'efforts impuiſſans, & d'eſſais inutiles on a fait juſqu'ici pour compoſer une Hiſtoire de cette Province.

On y a joint une Liſte Chronologique des Archevêques, Evêques, Abbez, Prieurs, Grands Prévôts, ou Doyens des principales Egliſes du Païs; comme auſſi des Ducs de Lorraine, depuis que ce Païs a pris le nom de Lorraine, juſqu'aujourd'hui;

des Comtes de Bar, des Comtes de Salm, des Comtes de Blâmont, &c. Ces Listes ne seront pas toûjours également parfaites. Il y a même certaines Abbayes très-considerables, dont on n'a pû donner une Liste suivie des Abbez ou Abbesses, parce que l'on n'a pas eû les secours necessaires pour les former. Mais si quelqu'un se plaint de ne pas trouver ici son nom, sa famille, ou son Eglise dans un aussi beau lustre qu'il le souhaiteroit ou qu'il le meriteroit, il ne pourra certainement pas s'en prendre à l'Auteur, dont la principale attention a été de faire honneur & plaisir à tout le monde, sauf les loix de l'Histoire, & les droits sacrez de la verité, ausquels il n'est jamais permis de donner atteinte : Heureux, lorsqu'il a trouvé l'occasion d'orner son récit par les beaux faits & par les grands noms de ceux qui meritent que leur memoire passe à la posterité, & dont les Descendans sont aujourd'hui l'honneur de la Province !

L'Ouvrage a pour titre : *Histoire Ecclesiastique & Politique de Lorraine.* Il auroit été presqu'impossible de sé-

parer l'un de l'autre, & de donner une histoire purement Ecclesiastique, ou purement politique du Païs. Les Evêques des grands Siéges de Tréves & de Metz, & même ceux de Toul & de Verdun, s'étant trouvez, dans les moyens tems, qui sont le principal objet de cet Ouvrage; ou Souverains, comme l'est encore aujourd'hui l'Archevêque de Treves; ou si puissans & si redoutables, qu'ils faisoient la Guerre aux Princes & aux Rois leurs voisins; en écrivant leur vie, on n'a pû se dispenser de marquer leurs Exploits militaires, aussi-bien que leurs fonctions Ecclesiastiques; & réciproquement, en parlant des Princes Souverains qui ont regné en Lorraine, on s'est trouvé engagé à traiter des Guerres, & autres affaires qu'ils ont euës avec les Evêques leurs voisins.

On auroit pû lui donner le nom d'Histoire de la Belgique superieure, ou de la Province Ecclesiastique de Tréves, ou du Royaume d'Austrasie. Mais outre que ces titres ont quelque chose d'obscur pour plusieurs Lecteurs, qui ne sont pas versez dans

l'ancienne Histoire, ils n'expriment qu'imparfaitement le dessein de l'Auteur, qui est de donner l'Histoire du Païs, nommé aujourd'hui Lorraine. Ce Païs autrefois avoit une plus grande étenduë qu'il n'a maintenant, puisqu'il comprenoit la Basse Lorraine, & quelques autres Provinces, connuës à present sous d'autres termes. Mais au siécle où nous vivons, le nom de Lorraine n'est plus équivoque, sur tout étant limité, & expliqué par ces mots : *Qui comprend ce qui s'est passé de plus mémorable dans l'Archevêché de Treves & dans les Evêchez de Metz, Toul & Verdun.*

Comme l'Auteur avoit dessein de donner l'Histoire de la Religion du Païs, il en falloit rechercher l'origine dans les premiers siécles du Christianisme; de sorte qu'insensiblement il s'est trouvé engagé à remonter jusqu'au tems de la conquête des Gaules par Jules Cesar, pour mettre son Lecteur au fait sur l'état où se trouvoit le Païs lorsque la Religion s'y est établie, pour l'informer du langage, du culte & des mœurs qui y regnoient avant le Christianisme, & pour l'ins-

truire des differens noms des Peuples & du Païs des Tréviriens, des Mediomatriciens ou de ceux de Metz, des Leuquois ou Toulois, des Claviens, ou Clabiens, ou Verdunois, qui dans la ſuite ont composé la Province Eccleſiaſtique de Tréves, & les Evêchez de Tréves, Metz, Toul & Verdun.

On n'y a pas ſuivi la methode des Annales : elle coupe & diviſe trop les faits. On a mieux aimé écrire de ſuite la vie des principaux Perſonnages de l'Hiſtoire, & raconter ſans interruption les Guerres, les Négociations & les grands évenemens qui entrent dans ce deſſein, que de les ranger par années, & de mêler ainſi inceſſamment le ſacré avec le profane. On donne de ſuite, par exemple, la vie d'un ou de deux Archevêques de Tréves, d'autant d'Evêques de Metz, de Toul & de Verdun, avec ce qui concerne les Egliſes de leurs Dioceſes. Enſuite on écrit la vie des Princes Souverains, qui ont vécu en même tems dans ce païs. Cette methode ſoulage l'eſprit du Lecteur, & partage moins ſon attention.

Quoiqu'on ne promette ici qu'une Histoire de Lorraine, le Lecteur ne laissera pas d'y trouver bien des choses qui regardent l'Empire Romain, la France, l'Allemagne, & les Provinces voisines : en sorte qu'avec ce seul Ouvrage ; il pourra se passer de plusieurs Livres, qui traitent des peuples & des Etats dont nous venons de parler. Les Romains ayant fait la conquête de ce Païs, y dominerent pendant environ six cens ans. Quelques-uns de leurs Empereurs ont fait leur demeure à Tréves ; ces Frontieres ont été illustrées par la presence & par les Armes de leurs plus grands Capitaines. Aux Romains succederent les François, qui donnerent à Metz les Rois d'Austrasie ; & aux François, depuis la décadence de la Maison de Charlemagne, les Empereurs d'Allemagne depuis Conrade. En même tems on vit les premiers Ducs de Lorraine établis par ces Empereurs ; à ces premiers Ducs succederent les Ducs de Lorraine héréditaires, depuis Gerard d'Alsace jusqu'aujourd'hui. Cette succession d'Empereurs, de Rois d'Austrasie, & de Ducs de Lorraine, for-

me un des plus beaux & des plus riches ſujets d'Hiſtoire que l'on puiſſe ſouhaiter ; & la varieté infinie de grands évenemens qu'elle renferme, fait paroître ici tour à tour ſur la ſcéne ce qu'il y a de plus illuſtre & de plus glorieux dans l'Europe.

Il eſt inutile de parler ici de l'Auteur. Il eſt connu par quantité d'autres Ouvrages. Outre ſon inclination particuliere ; & l'amour de la Patrie, qui l'ont porté à étudier dans les ſources l'Hiſtoire de ſon Païs, il s'y eſt trouvé fortement animé par les exhortations des premiers Perſonnages de l'État, & ſur tout par les ordres de Son Alteſſe Royale, qui lui a témoigné il y a quelques années, & qui lui a encore repeté depuis, qu'Elle ſouhaitoit qu'il s'y appliquât, & qu'il s'efforçât de produire enfin quelque choſe de plus; que les Eſſais d'Hiſtoire de Lorraine que l'on a vû paroître juſqu'ici.

L'Ouvrage ſera partagé en deux gros volumes *in folio*, contenant deux cens cinquante feuilles, c'eſt-à-dire, mille pages environ chacun. J. B. Cuſſon, Imprimeur-Libraire de Son

Alteſſe Royale à Nancy, ci-devant Imprimeur-Libraire de Paris, en commencera l'impreſſion avant la fin de cette année, & elle ſera achevée au premier Octobre 1725. Le prix des deux volumes en feuilles, ſera pour les Souſcrivans, de trente-quatre livres argent ou valeur de France, dont la moitié ſe payera en ſouſcrivant, & l'autre moitié à la délivrance de l'Ouvrage entier. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, les payeront cinquante livres ſans aucune diminution. On recevra les Souſcriptions juſqu'au premier Novembre prochain : Sçavoir, à Nancy, chez J. B. Cuſſon; & à Paris, chez Pierre-Auguſtin le Mercier, Imprimeur-Libraire, ruë Saint Jacques, à Saint Ambroiſe, vis-à-vis Saint Yves; qui remettront à chaque Souſcrivant une Reconnoiſſance, ſignée dudit Cuſſon.

ARTICLE XXI.

MOUAÃCAH. CEINTURE de douleur, ou Réfutation du Livre intitulé : Regles pour l'intelligence des Saintes Ecritures, *composée par Rabbi Ismaël Ben-Abraham Juif converti, & dédiée aux sçavans Théologiens du Christianisme.* A Paris, chez C. L. Thibouſt, Place de Cambray, 1723. *in* 8°. *pages* 335.

LE Livre *des Regles* que l'on attaque aujourd'hui, parût en 1716. il eut dans un éclat de peu de tems toute la gloire d'une longue réputation. Dès avant l'impreſſion, & lorſqu'en cahiers manuſcrits, courant & couru, il s'eſſayoit au grand jour, notre cenſeur le critiqua par une Lettre particuliere qu'on rencontre ici inopinément au Chapitre ſeptiéme : elle y eſt ſuivie de la réponſe qui n'y fut faite que quelques années après, puiſqu'elle cite le Livre de Monſieur l'Abbé Houtteville, *de la Religion prouvée par les faits.* Cette réponſe

n'eſt point de l'élegant Auteur *des Regles*; on y lit, *vous arguez*, & que les figures ſont *annonciatrices* du futur: Socrates & Hercules y ſont donnez pour des figures de Jeſus-Chriſt, & l'on y montre en détail que l'*Iliade d'Homere ſignifie preſque toute la Religion Chrétienne*, & en eſt une *figure des plus complettes*. Si dans la lettre comme dans la *Mouaacah*, notre Auteur cache ſon nom ſous celui de *Rabbi Iſmaël Ben-Abraham*, reciproquement il refuſe de ſçavoir que *les Regles* qu'il entreprend de refuter, ſont de Mr l'Abbé d'Asfeld; « Non, dit-il, Mr » d'Asfeld n'eſt point l'Auteur d'un » tel Ouvrage; il y a là quelque choſe » d'impoſſible, & je ne le lui attri- » buerai point ». Quelle eſt donc cette impoſſibilité, & la contradiction qu'il trouve à attribuer à Mr d'Asfeld le livre de Mr d'Asfeld? La voici; » Quoi, Mr l'Abbé d'Asfeld homme » de condition... & ainſi accoûtumé » à l'exactitude dialectique... qui en » fait de compoſition & de livres, » imiteroit au moins la bravoure ſi » connuë de Meſſieurs ſes freres, au- » roit pour toute œuvre produit ces

» douze beaux enfans, ces préten-
» duës Regles &c. » ! Iſmaël oublie ici que les douze *Regles* ne ſont qu'une partie du livre; & que Mr l'Abbé d'Asfeld met à part *les veritez* au nombre de quatorze. Mais d'écarter la perſonne de Mr d'Asfeld en diſſimulant ſon nom, c'eſt une politeſſe d'*Iſmaël.* Il ne veut pas dire en face à Mr l'Abbé d'Asfeld qu'il eſt *un vieillard des Diſciples de la Pereïre, ou plûtôt quelque jeune Beat que l'Anagogie a infatué, plein de ſa petite perſonne; dévot imperieux, pieux calomniateur. Hypocrite, qui voit double, qui a la vûë gâtée, qui s'érige ici en illuminé, ſemblable à la Bourignon, au Miniſtre Poyret, ou aux Trembleurs d'Angleterre avec ſon air dévotieux, ſon air de beatitude; un homme peu ſage, qui n'a aucune teinture de la Critique, peu inſtruit, ou pour mieux dire, un ignorant, très-ignorant, un ſtupide qui ne ſçait rien, qui n'a ni memoire, ni jugement; homme ſans principe, qui ne s'entend pas lui-même, qui ne raiſonne jamais avec juſteſſe, qui ne raiſonne plus, prend par tout le change, entaſſe extravagances ſur extravagances, débite des*

extravagances comme des Dogmes ; homme sans Lettres, qui cite à tort & à travers, & donne à l'Ecriture un nez de cire : Que son livre des *regles* est *un livre chetif, & un Ouvrage des plus minces qui ne contient rien de sensé ni même qui approche de la raison, un rare volume dont le tissu est un paralogisme perpetuel, plein de contradictions, reflexions à perte de vûë, égaremens comble d'impertinences, dont on n'a jamais conclu que le petit genie de l'Ecrivain ; rien n'est plus plat, ni plus miserable.* Par ces traits, Rabbi Ismaël a déja vérifié son titre, & appliqué à l'Auteur des *Regles*, sa *Ceinture de douleurs*, aussi en fait-il ses excuses ; il en rejette la faute sur un Écrivain qu'il venoit de lire quand il s'est mis à composer ; & il a confiance qu'en faveur du modéle, Monsieur d'Asfeld lui passera ce style. « Je quittois actuel» lement, dit Ismaël, la réfutation » que Monsieur Arnaud a faite de l'Ou» vrage de Monsieur Mallet : ce Doc» teur (Monsieur Arnaud) est vif, » & je l'aurai peut être trop imité ». Autre raison : le Pere Calmet a remarqué que l'Écriture « dépeint *Is-*

„ *maël* d'un naturel hardi, violent, „ impetueux „. Or quand un Auteur emprunte le nom de quelque perſonnage de l'Hiſtoire, il croit qu'il eſt de la perfection d'en ſoûtenir le caractere. Iſmaël (1) perſecuta Iſaac figure de Jeſus Chriſt, & notre Iſmaël ne peut ſouffrir qu'on diſe que Jeſus-C. eſt prédit & figuré dans tout l'Ancien Teſtament: propoſition que S. Auguſtin faiſoit avec tant de complaiſance, *Chriſtus mihi ubique illorum librorum, ubique illarum litterarum peragranti, & anhelanti, ſive ex aperto, ſive ex occulto occurrit & reficit, &c.* (2). Notre Cenſeur veut bien reconnoître dans l'Ancien Teſtament à l'égard du Nouveau, quelques traits de reſſemblance & de convenance qui ayent donné lieu à des alluſions, à des applications; parce que cela eſt, dit-il, ſans *conſequence*; mais *predictions & figures*, ajoûte-t'il, c'eſt *autre choſe*. Il ne veut point accorder que les Apôtres ayent vû Jeſus-Chriſt dans aucun Texte des anciennes Écritures; quand ils en ci-

(1) 1. *Gal. ch. IV.*
(2) *Aug. contr. Fauſt. l.* 13. *c.* 27.

tent quelqu'un à l'occasion de Jesus-Christ, il prétend qu'ils n'en empruntent que l'expression, & qu'ils l'employent en un sens qui n'est point celui qu'elle a dans le Livre d'où le passage est tiré. Selon lui, Saint Paul dans les Epîtres mêmes où l'on rencontre de longs tissus de textes de l'Ancien Testament, n'a jamais prétendu leur donner le sens qu'ils ont dans les Livres qu'il cite. Parler ainsi, c'est abbattre d'un seul coup les preuves de la Divinité de Jesus-Christ que Saint Paul forme de plusieurs citations de l'Ancien Testament dans le Chapitre premier de sa Lettre aux Hebreux; c'est ruiner la preuve que Saint Pierre, & en une autre occasion Saint Paul ont tirée (1) de la Résurrection de Jesus Christ par cette Prophetie de David, *non dabis Sanctum tuum videre corruptionem* (2). C'est donner un démenti formel aux Écrivains Sacrez du Nouveau Testament, autant de fois qu'ils déclarent que quelque évenement de l'Histoire de Jesus-Christ est l'accomplissement de la Pro-

(1) 3. *Act. c. II. v.* 27. *c. XIII. v.* 35.
(2) *Ps. XV. v.* 10.

phétie qu'ils rapportent de l'Ancien Teſtament. Etoit-ce cet édifice du Nouveau Teſtament, élevé ſur le fondement de l'Ancien, que Rabbi Iſmaël avoit en vûë, lorſqu'il a mis au frontiſpice de ſon livre : *vides has magnas ædificationes ? Non relinquetur lapis ſuper lapidem qui non deſtruatur* (1). Comme Jeſus-Chriſt, ou ce qui lui appartient, peut être objet d'un Texte Prophetique, ſans être l'unique objet de ce Texte pris à la lettre ; ſoit parceque le Texte aura plus d'un ſens litteral, ou parceque Jeſus-Chriſt, ou ce qui le concerne, ne ſe trouvera renfermé que dans le ſens allegorique qui réſulte du ſens litteral ; Iſmaël, pour donner à Jeſus-Chriſt l'excluſion entiere, & rompre toute communication entre Jeſus-Chriſt & l'Ancien Teſtament, ne lui laiſſe aucun aſile, ni dans le ſens allegorique, ni dans le double ſens original de Textes des anciennes Écritures ; il ne reconnoît ni l'une ni l'autre reſſource. La Geneſe ne ſera plus, à ſon avis, qu'un conte & une Hiſtoire inventée à plaiſir, ſi on y trouve des

(1) *Marc.* 13. *c. XVIII. v.* 2.

allegories ; ainſi Rabbi Iſmaël contredit Saint Paul qui nous releve la ſignification *allegorique* du fait d'Agar & d'Iſmaël, *quæ ſunt per allegoriam dicta* (1). Contre la pluralité des ſens litteraux d'un même Texte, ou le double emploi des mêmes expreſſions, Rabbi Iſmaël oppoſe que Saint Paul ayant deux fois (2) allegué cette Loi. « Vous ne lierez point » la bouche au bœuf qui foule le » blé (3) », pour établir que le Miniſtre de l'Evangile a droit de vivre de l'Evangile, nous ne pouvons lui faire voir que dans ce *bœuf*, Moïſe parlant ainſi, a vû nos Eccleſiaſtiques : comme s'il ne devoit pas ſuffire à Rabbi converti, que Saint Paul s'attache à prouver expreſſément que l'application de ce paſſage aux Miniſtres de Jeſus-Chriſt eſt non-ſeulement autant litterale que le ſens qui préſente d'abord le *bœuf*, mais même qu'il eſt le ſens principal ; car cet Apôtre s'exprime ainſi : « Eſt-ce que je

(1) *Gal. IV. v.* 24.

(2) 1. *Cor. c. IX. v.* 9. 1. *Tim. c. V. v.* 18.

(3) 7. *Deuter. c. XXV. v.* 4.

» je parle ici en homme ? La Loi ne » parle-t'elle pas aussi de même ? Car » il est écrit dans la Loi de Moïse, » vous ne lierez point la bouche au » *bœuf* qui foule le blé. Est-ce que » Dieu se soucie des *bœufs ? N'est-ce » pas pour nous proprement qu'il dit ce» la ? c'est pour nous en effet que cela » est écrit* (1) » ? Il n'est plus nécessaire de faire observer qu'Ismaël se déclare pour Grotius, & qu'il met au nombre des bons Interpretes à l'égard de Jesus-Christ Theodore de Mopsueste en même ligne avec les Peres. Interpretons même favorablement sa profession de Foi : « J'aime » Jesus-Christ », dit-il ; sousentendons qu'il l'adore, & qu'il croit en lui ; il continuë : « J'aime ma Re» ligion » ; prenons-le comme s'il avoit dit, j'aime *sa* Religion, en parlant de Jesus-Christ ; « Mais je l'ai» me cette Religion, poursuit-il, » pure & sans tache, & dans sa vi» gueur » ; Non qu'il croye qu'elle puisse être autrement que *sainte & sans tache*. Mais il craint dans les applications, l'allegorie ; dans l'allegorie,

(1) 1. *Cor. IX, v.* 8.

l'anagogie ; dans l'anagogie, la myſtagogie ; dans la myſtagogie, le fanatiſme ; un peu fanatique ſur le fanatiſme même.

A l'Occaſion de ces pieuſes myſtagogies, Rabbi fait une ſortie ſur les *révélations*, il en fait des *écarts*, & *des chimeres*, „ dont les défenſeurs „ ont été, non les Peres de l'Egliſe, „ non les Sçavans Evêques, non ſes „ Écrivains diſtinguez, mais des Di„ recteurs ſouvent de petit genie „ ; & il cite pour exemple les *révélations de Sainte Brigitte & de Sainte Hildegarde* ; c'étoient les plus propres à le refuter. Celles de Sainte Hildegarde ont eu pour défenſeurs Henry Archevêque de Mayence, & le grand Saint Bernard ; elles ont été examinées dans un Concile aſſemblé exprès à Tréves par le Pape en 1148. où ſe trouverent dix-huit Cardinaux & un grand nombre d'Evêques, & d'Abbez : & les Souverains Pontifes Eugene III. Anaſtaſe IV. & Adrien IV. les ont approuvées : les Papes Boniface IX. & Martin V. les Conciles de Bâle & de Conſtance, ont auſſi approuvé après de ſolides examens les révelations de

Sainte Brigitte. Iſmaël a encore reproché aux révélations leurs *inventeurs* : “ elles n’ont ordinairement
„ pour inventeurs, dit-il, que des
„ filles, des femmes veuves, des fil-
„ les cloîtrées „ : par les cloîtrées, en veut-il à Sainte Thereſe ? Quoi qu’il en ſoit, *Hildegarde* étoit fille, *Brigitte* étoit veuve : ces extrémitez ſont ſuſpectes à Iſmaël ; il dit de la plus honorable des deux : “ la virgi-
„ nité eſt un état très-loüable ; mais
„ eſt-il bien conforme à l’état preſent
„ de la vie humaine, & y a-t’il beau-
„ coup de gens à qui on puiſſe la prê-
„ cher efficacement „ ? Iſmaël reproche à Monſieur l’Abbé d’Asfeld, des Contradictions ; mais il prend ſouvent pour Contradictions le Texte & l’explication du Texte : il tourne en ridicule les applications de la figure à la choſe figurée ; mais c’eſt en ſuppoſant, que la figure & le figuré doivent être figure & figuré, ſelon toutes leurs circonſtances ; Iſmaël ſemble regarder comme un fauſſaire, ou comme un viſionnaire l’Auteur des *Regles* ; toutes les fois que celui-ci attribuë au Texte Sacré un ſens qui n’é-

tant ni le ſens Hiſtorique, ni la *Prophetie temporelle*, paroît dès-là à Iſmaël n'avoir point été dans l'eſprit du Prophéte ou de l'Écrivain, de Moïſe par exemple ; mais Monſieur l'Abbé d'Asfeld répondra premierement à Iſmaël, par les termes de Saint Auguſtin, que Moïſe a vû tous ces ſens divers : « lorſque quelqu'un dit » que ſa penſée eſt celle que Moïſe » a euë dans l'eſprit ; & qu'un autre » au contraire aſſure que non ; mais » que c'eſt la ſienne ; je me perſuade » que je ſuis en cela plus religieux » qu'eux ; ſi je leur demande, pour- » quoi ils ne croyent pas que Moïſe » a eu l'une & l'autre penſée dans l'eſ- » prit, ſi l'une & l'autre eſt verita- » ble & ſi l'on peut trouver à ces pa- » roles un troiſiéme ſens, ou un qua- » triéme, ou quelqu'autre de plus, » qui ſoit conforme à la verité, pour- » quoi ne croirons-nous pas qu'ils » ont tous été vûs par celui dont Dieu » s'eſt ſervi pour écrire de telle ſorte » ces Livres Saints qu'ils fuſſent pro- » portionnez à l'intelligence de tant » de perſonnes qui les devoient en- » tendre en ces ſens divers, & tous

» néanmoins véritables ?... Moïse a
» sans doute entendu, & a eu dans
» l'esprit, en écrivant ces paroles, tout
» ce que nous avons pû y remarquer
» de veritable, comme aussi tout ce
» que nous n'avons pû, & ne pouvons
» encore y remarquer, & qui
» toutefois s'y peut remarquer (1) ».
Monsieur d'Asfeld répondra en second
lieu que le Saint Esprit peut
avoir attaché aux paroles de Moïse,
outre une certaine signification qui
se presente d'elle-même, un autre sens
qu'il n'ait pas declaré alors à Moïse,
& qu'il ait découvert sous les paroles
de Moïse à Saint Paul, ou à un autre
Écrivain des Livres du Nouveau
Testament, en un mot que cette partie
de son systême ne donne pas plus
de prix que cette doctrine de Saint
Augustin : (2) " Quand l'esprit de
» l'homme (de Moïse) n'auroit pas
» connu toutes les veritez qui sont
» comprises dans ces paroles, votre
» Esprit Saint qui est celui qui me
» doit mener dans la terre des vivans,
» pourroit-il ignorer ce que vous

(1) *Conf. l. XII. c.* 31.
(2) *Chap.* 32.

» aviez deſſein de reveler un jour à
» ceux qui les devoient lire, *quoique*
» *celui qui les a écrites, ne les ait peut-*
» *être entenduës qu'en un de tant de*
» *ſens veritables qu'elles peuvent rece-*
» *voir?* Que s'il eſt ainſi, la penſée
» que Moïſe a euë dans l'eſprit, ſera
» ſans doute la plus excellente de tou-
» tes; ſi je me rencontre dans le mê-
» me ſentiment qu'a eu votre ſervi-
» teur Moïſe, comme c'eſt à quoi je
» dois tendre, je vous rends grace de
» m'avoir fait ſi heureuſement réüſ-
» ſir; & que ſi je ne m'y rencontre
» pas, je ne laiſſe pas de dire ſur le
» ſujet de ſes paroles, ce que votre
» verité m'aura voulu faire dire, com-
» me c'eſt elle qui lui a inſpiré à lui-
» même ce qu'il lui a plu ».

Iſmaël ac uſe l'Auteur des *Regles* de ſe mettre contre les Peres de l'Egliſe, dès que quelques Peres des plus eſtimez employe une explication differente; c'eſt qu'Iſmaël prend pour Regle que « l'Egliſe, juge éclai-
» ré, arbitre ſans interêts, ne regar-
» de dans les Peres que le merite qui
» leur eſt particulier, (non leur an-
» tiquité); & que cela même, elle ne

„ le fait jamais sans restriction, ni „ sans reserver aux Sçavans le droit „ de discussion & d'examen „ ; au lieu que la regle véritable est qu'il faut entendre l'Ecriture comme les Peres, quand ils sont unanimes ; & que lorsqu'ils sont de sentimens differens sur les matieres que l'Eglise n'a point décidées, on peut tellement se tenir libre qu'il convient de préferer ceux qui ont touché de plus près les tems Apostoliques.

Ce qui a perdu l'Auteur des *Regles*, selon Ismaël, c'est d'avoir mal pris deux passages de Saint Paul sur lesquels il a posé tout son systême ; car dans ces mots (1), *finis legis Christus*, Monsieur d'Asfeld croit que *finis*, signifie le *but*, & il signifie le *bout*, dit Ismaël ; & dans cet autre Texte, *hæc autem in figurâ facta sunt nostri*, ou *hæc autem omnia in figurâ contingebant illis* (2) ; Monsieur d'Asfeld a rendu *figura*, par *figure*, au lieu de traduire du Grec τύπ☉, & de mettre *exemple*, parce qu'*in figura* ne vient que des Auteurs Latins qui n'ont point

(1) *Rom. c. X. v.* 4.

(2) 1. *Cor. c. X. v.* 6. 7.

sçû de Grec : ici plusieurs Lecteurs donneront le tort à Ismaël sur le fond, sur la maniere, sur son François, sur le Latin, & sur le Grec. Sur le fond; car la pensée de Monsieur l'Abbé d'Asfeld, que l'Ancien Testament figure le Nouveau; & que Jesus-Christ est le terme & le but de la Loi, est une vérité fondamentale, sans qu'il soit besoin pour cela qu'elle soit énoncée dans les deux Textes de Saint Paul: sur la maniere; parce qu'il n'est pas permis de taxer d'ignorance les Auteurs de la Vulgate sur le François, parce que cette traduction d'Ismaël qu'il nous donne pour modéle; " *Or toutes ces » choses sont des exemples de nous* », n'est pas Françoise : sur le Grec, parce que, quoi qu'en dise Ismaël, premierement τύπος, entr'autres significations, se prend très-bien pour figure; Budée est de cet avis dans ses Commentaires, p. 752. & 753. & l'on en trouve des preuves jusques dans la note de Gataker, qu'Ismaël cite pour le sentiment contraire; secondement, quand Ismaël rend τύπος, par *exemple de nous*, ou ces

exemples sont des *modéles*, comme dans les endroits paralleles qu'il a alleguez ; & il s'ensuivroit que Saint Paul proposeroit ici pour *modéles* des gens dont il est dit, " ils déplûrent „ à Dieu, aussi parûrent-ils dans le „ desert (1), des gens qui murmu- „ rerent, & que l'Exterminateur fit „ perir „ ; ce qui est absurde : ou ces exemples d'Ismaël sont des châtimens graves, *pœnæ quæ possunt cæteris documento esse, exempla dicuntur* (2), & l'on ne voit pas que τύπος ait jamais été employé en ce sens : enfin sur le Latin ; parce que *figura* répond exactement à τύπος, de l'aveu de tous les connoisseurs & de tous les vocabulaires : on a donc excellemment traduit en cette maniere, " Or „ ces choses ont été des figures par „ rapport à nous, &, or c'étoit des „ figures que toutes ces choses qui „ leur arrivoient „.

Le précipice où Ismaël voit que l'Auteur des *Regles* se jette par les *allegories*, est justement celui où l'Évêque Nepos tomba au milieu du

(1) 1. *Cor. c. X. v.* 5. *v.* 10.
(1) *Donat. ad Terent. eun. v.* 5. 4.

troisiéme siécle par la *réfutation des allégories*; c'est le *millenarisme*: si Ismaël ne convainc pas l'Auteur des *Regles* de cette *heresie*, de cette *folie*, de ce *fanatisme*, il l'en charge au moins avec chaleur & assiduité: on ne peut refuter un sentiment ni un adversaire plus qu'il injurie celui-ci. Mais distinguons dans le *millenarisme* tout ce qu'il y confond; 1°. Le regne de mille ans, 2°. Sous ce regne, la joüissance des délices exterieures, 3°. Et le renouvellement de tout le culte Judaïque: Ismaël a raison d'anathematiser ce systême, & il ne devroit pas donner la permission qu'il donne de croire, que sur cet article l'Eglise n'avoit point de dogmes dans les premiers siécles: Monsieur l'Abbé d'Asfeld ne soutient ni ce Judaïsme, ni ce libertinage, ni cette idée; « Il ne rétablira ni Jerusalem, ni le Temple, ni les sacrifices anciens (1) », dit l'Auteur des *Regles*; voilà pour le Judaïsme: & quant aux voluptez de ce Regne, si cet Auteur proposoit aux Juifs rappellez les plaisirs sensuels, Ismaël n'auroit pas manqué de

(1) *Verité sixiéme*, pag. 327.

relever des endroits si odieux, lui qui sur cette question de l'Auteur des *Regles* : " Comment sept années de servitude paroissent elles à Jacob un „ espace si court par l'amour qu'il a „ pour Rachel „ ? répond sans façon, que " l'Auteur des *Regles* qui est si „ affectueux, a dû le comprendre „ mieux qu'un autre „ : & qui de gayeté de cœur demande encore à l'Auteur des *Regles*, " Comment il „ a la curiosité directorale de pénétrer jusque dans l'interieur, jusque „ dans le lit de la famille de Noé, & „ d'assurer que ses trois enfans demeurerent dans la continence pendant „ l'année du Deluge „ .

Que si Monsieur l'Abbé d'Asfeld borne son futur rétablissement des Juifs à leur conversion, comme il en fait sa déclaration pour *la troisiéme verité*, " ce retour, dit-il, & ce rappel du peuple d'Israël *est le retour*, „ *le rappel à la Foi & à la vraye pieté* ; „ son opinion, loin d'être pire *que le* „ *vieux Cheliasme* „ , est très-saine ; & fondée sur ce passage de Saint Paul (1) ; „ Je ne veux pas que vous ignoriez

(1) *Rom. c. XI. v.* 25. 26. 31.

» ce mystére, qu'Israël en partie se » trouva dans l'aveuglement; jusqu'à » ce que la foule des nations soit en- » trée, & qu'*ensuite tout Israël vien-* » *ne à se sauver* selon qu'il est écrit: » c'est de Sion que viendra le Libéra- » teur qui retirera Jacob de son im- » pieté »; fondée encore sur la Pro- phetie d'Osée, chap. III. v. 4. & 5. & sur celle de Moïse au Deuteronome, chap. IV. v. 30. & 31. Saint Augus- tin (1) & le Pape Saint Gregoire le Grand (2) se sont fortement décla- rez pour ce sentiment.

Mais si Monsieur l'Abbé d'Asfeld va au-delà, soit en rebâtissant Jeru- salem, & y transportant tous les Juifs dispersez; soit en leur assurant la conquête du monde par la voye des armes & la conversion des Nations par la prédication; soit en appli- quant à ce *retour de l'exil*, à ce *rappel de la dispersion* certaines Propheties à la faveur desquelles il sembleroit ré-

(1) *De Civitate Dei L. XVIII. C. 28. & L. XX. C. 29. & 30.*

(2) *Moral. L. XXXV. L. 14. In Ezechiel. L. 1. Homil. 12. §. 6. in Evang. L. 11. Homil. 22. §. 5.*

tablir le Sabath & la fête des Tabernacles, & ramener *les chaudieres* pour faire cuire les victimes ; s'il fixe la conversion des Juifs, à la profession d'un culte vague sans la marquer par son caractere essentiel qui devroit être la Confession de la Divinité de Jesus-Christ, vrai Messie, c'est à convaincre & à refuter son adversaire sur ces articles qu'Ismaël auroit pû attacher utilement sa Critique ; on en trouvera deux sur cette seconde partie du livre des *Regles* dans ces Mémoires sous l'année 1717. aux articles 73. & 74. en Juillet.

L'Auteur de la *Mouaacah*, terme Hebreu auquel il fait signifier *Ceinture de douleur*, fait profession d'écrire d'un stile très-simple ; on en voit un échantillon & la justification, lorsqu'il critique ainsi son adversaire, „ L'Auteur des *Regles* a peigné toutes „ les phrases, les a repeignées, a em- „ ployé toute la capacité à les ren- „ dre fleuries : on lui en donne la gloi- „ re, mais n'auroit-il pas mieux va- „ lu pour lui & pour les Lecteurs „ qu'il peignât ses raisonnemens, „ c'est-à-dire, qu'il les rendît plus juf-

tes? Aussi est-ce moins par affectation, que pour entretenir cette simplicité, qu'il a inventé quelques mots. Il a fait par exemple, *ineptement*, *dardement*; *rasement*, *opinionette*.

ARTICLE CXXII.

LETTRES CRITIQUES sur les Vies des Saints, composées par M. Adrien Baillet, &c. In douze, pages 522. A Cologne, chez, &c.

M.....

J'ai trouvé en ce Païs un Livre que je desirois de voir depuis plus de deux ans : c'est un in douze de plus de cinq cens pages, qui contient quatorze Lettres Critiques sur les Vies des Saints, composées par le Sieur Baillet. Ce n'est pas que ces Lettres soient écrites avec aménité ; le stile en est dur : repetitions continuelles : peu d'ordre, ou d'arangement : peu de netteté. L'Auteur y fait paroître un zele un peu trop vif ; & quelquefois mal entendu ; il attaque hors de

propos la réputation & la foi de quelques Écrivains morts, qui ont un nom dans le monde qu'on doit respecter ; défauts à la verité pardonnables à un homme du Païs, nullement fait aux manieres Françoises, élevé au contraire dans ce principe, que lorsque l'on soûtient les interêts de Dieu, il ne faut point avoir égard aux hommes.

Malgré tant de choses reprehensibles, ces Lettres ont du bon : elles sont pleines d'une critique solide & veritable : elles roulent principalement sur quatre points, qui bien exposez & mis dans leur jour, feroient un très-grand bien aux fideles, & beaucoup de plaisir aux personnes qui font une étude des usages & des pratiques de l'Eglise, qui sont ravies d'en connoître l'antiquité; comment elles sont venuës jusqu'à nous de siecle en siecle; les changemens qui y ont été faits. Il seroit à souhaiter que l'Auteur des quatorze Lettres se fût borné à son sujet, & qu'il n'eût fait qu'un précis de ce qui merite d'être remarqué dans les Vies des Saints, écrites par le Sieur Baillet; son Livre auroit

peut-être eu l'effet, que l'Auteur envisageoit; & il seroit sans replique.... On se souvient qu'en 1701. lorsque ces Vies furent imprimées; mille gens s'éleverent contre en Flandres, aussi-bien qu'en France,& qu'ils firent leurs efforts pour les faire supprimer; que d'autres au contraire en firent des éloges infinis, & qu'ils les répandirent de tous côtez; mais enfin le bruit cessa & les poursuites; & le Livre est demeuré depuis ce tems-là entre les mains du monde; regardé par les uns comme un Livre très-pernicieux, & par les autres comme un Livre édifiant. Le public s'est laissé entraîner & a pris parti pour ou contre, selon les preventions qui lui ont été données, sans en trop connoître les raisons, & sans assez sçavoir si c'est un bon Livre, ou s'il est effectivement mauvais.

L'Auteur des Lettres Critiques croit qu'il est de son devoir de ne pas laisser plus long-tems le public dans cette espece d'ignorance & d'incertitude, qui n'est point tolerable, dit-il, en fait de Religion, & qui ne manque point ordinairement de faire du tort

à bien des ames : il entreprend donc de montrer que les Vies des Saints par le Sieur Baillet, ſont un Livre dangereux, donné ſous un titre qui ſemble ne reſpirer que la vraye & la ſolide pieté.

Les fideles, accoûtumez à s'animer dans la pratique des vertus, par le recit de ce que les Saints, ces grands modeles du Chriſtianiſme, ont fait & enduré pendant le cours de leurs vies, croiront ſur le titre ſeul, que cet Ouvrage eſt écrit dans le même eſprit qui faiſoit agir les vrais amis de Dieu; & que c'eſt un recuëil édifiant de leurs actions, ou de leurs ſouffrances; ils le liront donc avec avidité; ils ne ſe défieront de rien; ils ſe flateront de n'aller qu'au terme heureux qu'ils ſe ſont propoſé : mais combien y en aura-t'il qui ne tireront d'autre fruit de leur lecture qu'un pyrrhoniſme hiſtorique? Ils verront à chaque page qu'il y a peu d'actes des Martyrs, qui, ſelon le Sieur Baillet, ſoient ſûrs & autentiques; que la plûpart des Vies des Saints, ont, ſi on l'en croit, été faites à plaiſir, & que ce ſont des pieces d'éloquence, dont on ſe ſer-

voit pour amuser le peuple, par le merveilleux & par les prodiges qu'on avoit soin d'y entremêler; c'est-à-dire, qu'en lisant les Vies des Saints par le Sieur Baillet, les Fidéles apprendront à être des Critiques, & ne songeront point à devenir des Saints.

Qu'on eût executé ce dessein-là sous un autre titre; par exemple, *Dissertations Critiques sur les Vies des Saints*, peut-être que l'ouvrage ne seroit ni blâmable, ni pernicieux, du moins il ne nuiroit qu'aux esprits hardis, qui se croyent capables de tout lire; mais qu'on l'intitule, *Les Vies des Saints*, n'est-ce pas un peu en imposer au public? n'est-ce pas tendre une espece de piege aux personnes pieuses, dont on éveille la curiosité, & on refroidit la devotion?

Outre cette reflexion, qui seule justifieroit le dessein de l'Auteur des Lettres Critiques, il est évident que Mr Baillet est tombé dans quatre erreurs; non pas erreurs contre la Foi, mais erreurs pourtant qui regnent dans tout son ouvrage, & qui en font comme le fonds & le principal sujet; erreurs, qui s'introduisent plus que

jamais dans le monde & qui ſont devenuës ſi communes qu'elles ſemblent ne plus revolter les ames Chrétiennes ; erreurs que je ne va que vous indiquer & auſquelles il ſera aiſé, ſi vous le jugez à propos, de donner plus de jour & d'en parler avec plus d'étenduë.

Premiere erreur. Le culte que nous rendons aux Saints, les prieres que nous leur adreſſons, les vœux que nous leur faiſons au pied des Autels qui portent leurs noms, ſelon Monſieur Baillet, ne peut avoir, & n'a aucun fondement ſûr & certain : il eſt évident, dit-il (évidence ſur laquelle il y a bien des choſes à dire) que juſqu'au douziéme ſiecle le droit de canoniſer, étoit un droit attaché à l'autorité des Evêques qui l'exerçoient avec la voix & le conſentement des peuples ; mais ce peuple, dit Monſieur Baillet, a coûtumé à appeller Saints ſes Evêques pendant leurs vies, continua de leur donner le même titre & le même nom après leur mort ; mais ce peuple par ſimplicité ou par trop de credulité, s'imagina que tous ceux qui étoient morts ſous les Em-

pereurs Payens, avoient été Martirs; mais ce peuple, (c'est toûjours Monsieur Baillet qui parle & qui parle sans preuve) gagné par argent par le crédit de quelques personnes puissantes & d'autorité, par amour de la nation, donna sa voix & son consentement à plusieurs canonisations; eut souvent la force d'entraîner les Evêques & les obligea d'y consentir; c'est-à-dire, que la plûpart des Saints des onze premiers siecles sont des Saints très-équivoques: ne sont-ce pas là de beaux préjugez que l'on jette dans l'esprit du peuple fidéle, & que l'on presente aux ames dévotes pour leur plus grande édification? Mais, dira-t'on, des vies remplies de fables, sont-ce des vies édifiantes? Bien loin de cela; c'est un scandale, d'en mettre de telles entre les mains des Chrétiens. Supprimer toutes les vies fabuleuses, c'est rendre un service à la Religion. Mais aussi par des discours vagues & generaux répandre des doutes sur les actes les plus averez, c'est nuire au bien des ames. Revenons à l'Auteur des vies. Depuis ce tems-là, dit-il, l'Eglise s'est fait

de nouvelles regles : on a recours au Pape : c'eſt lui qui fait travailler au procès des canoniſations, qui les examine & qui marque enſuite aux Fidéles quels ſont les Saints qu'il juge dignes de notre culte ; l'on ne peut ignorer que quoique l'Egliſe compte ſur les promeſſes de Jeſus-Chriſt qui s'eſt engagé de lui fournir juſques à la fin des ſiecles les lumieres neceſſaires pour le gouvernement de ſes enfans & pour la preſerver de l'erreur & de l'illuſion, que l'Egliſe, dis-je, ne prenne toutes les précautions imaginables pour ne ſe point tromper lorſqu'il s'agit de la canoniſation d'un Saint ; cependant ſi l'on en croit Monſieur Baillet, Gregoire VII. canoniſa en un ſeul jour tous les anciens Papes juſques à Sirice, ſans autres raiſons que parce qu'ils étoient Papes ; accuſation fauſſe & odieuſe contre le Pape le plus zelé peut-être qui fut jamais pour l'obſervation des regles Eccleſiaſtiques. Il ne canoniſa pas les anciens Papes, il les trouva déja unis au Canon de l'Egliſe dans le Martyrologe : il ne les canoniſa pas tous, mais ſeulement il ordonna qu'au

lieu d'une simple Commemoration, on feroit un Office Plenier de tous les Saints Papes qui avoient été Martyrs. Ce n'est pas par la seule raison qu'ils étoient Papes, il en auroit fait autant pour tous les autres après Sirice. Ainsi le Sieur Bailler accuse ici sans raison Gregoire VII. D'autres Papes, dit-il, ont canonisé des Rois & des Princes par reconnoissance pour avoir soutenu les interêts du Saint Siege, (ils devoient, pour fortifier cette conjecture du Sieur Baillet, canoniser Pepin le Bref, car il ne s'est pas épargné pour le Saint Siege; non plus que plusieurs de nos Rois qui pourtant ne sont point canonisez;) au lieu, ajoûte-t'il, qu'ils ont refusé cet honneur à des hommes d'une pieté éminente (parce qu'ils avoient agi contre Rome en quelques occasions;) comme peut-être à Gerson, à Almaïn qui ont posé de si beaux principes contre toute Monarchie Temporelle & Spirituelle. Apparemment qu'ils n'en useront pas mieux à l'égard du pieux Sieur Bailler. D'autres Papes ont canonisé souvent des Saints qu'on ne connoissoit que sur le témoignage

de quelque Auteur Contemporain qui pouvoit n'être ni exacte ni fidele; d'autres ont fait grace par exemple à Sainte Therese, lorsqu'il manquoit quelque chose au procès de la canonisation; reproche sur lequel on renvoye le Sieur Baillet aux R. R. P. P. Carmes Déchaux. D'autres enfin se sont contentez de quelques Miracles qu'on dit avoir été faits à leurs tombeaux ou par leur intercession; le Sieur Baillet parle sur tout cela avec autant d'assurance que si Dieu lui avoit découvert le fond du cœur de tous ces Papes, ou que s'il avoit assisté à toutes les procedures faites pour toutes ces canonisations; après de pareilles réflexions, les fideles en lisant les Vies des Saints par le Sieur Baillet, seront-ils bien convaincus que l'Eglise suit la direction du Saint Esprit dans la canonisation des Saints; comme l'enseigne Saint Thomas, & avec lui tous les Theologiens Orthodoxes de quelque nom?

4. *Seconde Erreur*. Le Sieur Baillet ne paroît pas croire qu'il y ait parmi les Chrétiens, des gens possedez du demon, du moins rien ne lui est plus commun que cette expression : une

personne qui étoit frenetique & qui dans l'excès de sa fureur passoit pour un possedé, ce n'est pas tout ; dans toutes les vies écrites par les plus anciens Auteurs Ecclesiastiques où il est parlé des possessions gueries par l'intervention ou par les prieres de quelques SS. le Sr Baillet qualifie ces possessions de maladies, de fureur, de folie, & particulierement d'epilepsie; ce n'est pas là nier le pouvoir de chasser les Démons : ce n'est pas le refuser aux Saints ni à l'Eglise. Oh non. C'est seulement leur en refuser l'usage & l'exercice, en prétendant qu'il n'y a jamais eu lieu de l'exercer. Cependant Notre Seigneur a promis à ceux qui croiroient en lui, qu'ils chasseroient les Démons des possedez; mais notre Auteur de Vies ne goûte pas encore trop les exorcismes; du moins il n'approuve point, par exemple, S. François de Sales, parce qu'à la premiere Mission qu'il fit dans le Chablais, il commença par faire des exorcismes contre les Démons. Cette singularité, dit-il, d'exorciser des gens duëment baptisez fut mal interpretée par les personnes éclairées (par

 un

un Beze, par un Faye & d'autres gens d'un auſſi bon caractere:) car on n'en connoît point d'autres qui ayent blâmé cette action. Il a encore ſupprimé de la Vie des Saints des derniers ſiécles, les Miracles les plus éclatans operez en ce genre-là; je veux dire, ſur des poſſedez; quoique l'Egliſe Catholique les ait mis dans le procès de leur Canoniſation & les ait regardez comme des preuves ſûres de leur Sainteté & de leur pouvoir auprès de Dieu. Il prétend contre la foi de l'Hiſtoire, que l'Egliſe primitive n'a établi les exorciſmes que pour s'en ſervir à l'égard des Catéchumenes; quoi donc? Le Moine Stagire à qui Saint Chriſoſtome adreſſe ſon beau Traité de la Providence, n'étoit-il pas baptiſé, lui cependant qui étoit poſſedé? Et l'Egliſe lui refuſoit-elle les exorciſmes qu'elle ne refuſoit pas à ceux qui n'étoient encore pas au nombre de ſes enfans? Mais j'oublie que ce ne ſont ici que de ſimples remarques & non pas une critique, ou une controverſe dans les formes; quoi donc de nos jours l'Egliſe ſe tromperoit-elle, elle qui croit com-

me elle a toûjours crû, que Dieu permet quelquefois aux Démons d'affliger des Chrétiens par une poſſeſſion réelle, & qui a recours aux exorciſmes pour les en delivrer ?

Troiſiéme Erreur. La ceſſation des Oracles depuis la Naiſſance de Jeſus-Chriſt & la Prédication de l'Evangile, eſt une des preuves dont ſe ſont ſervis les Peres pour établir la Divinité de J. C. & la Sainteté de notre Religion, & dans ces derniers ſiecles les Hérétiques ont-ils oſé donner quelque atteinte à cette verité; auſſi-tôt les vrais Catholiques ſe ſont élevez contre eux, convaincus qu'ils étoient, que de pareils auteurs vouloient ſapper un des fondemens de la Religion; le Pere Baltus s'en fait un nom immortel pour avoir écrit ſur ce ſujet & confondu Vandale & ſes Sectateurs.

Je veux croire que le Sieur Baillet ne nioit pas abſolument qu'avant la Naiſſance de Jeſus-Chriſt le Démon n'ait rendu des Oracles; mais en cela, comme en fait de poſſeſſions & de Miracles, s'il ne nie pas tout, du moins il doute de tout, & il attribuë generalement à d'autres cauſes les Oracles, les poſſeſſions, les Mira-

cles ; & cela parce qu'il y a peut-être quelques-unes de ces choses en particulier qui pouvoient venir des principes qu'il marque, & que sur ces choses l'Eglise ne s'est point expliquée.

En effet a-t'il occasion de parler des Oracles rendus par les fausses Divinitez du Paganisme, c'est toûjours en ces termes & sans modification : les Oracles des Payens n'étoient que des friponneries des Prêtres des Idoles : un air si décisif, est un air de Critique, un air de Sçavant ; non pas de veritable Sçavant : car les vrais Sçavans n'aiment ni les airs décisifs, ni les propositions generales en matieres de faits.

Quatriéme Erreur. L'Eglise n'a jamais décidé que tous les Miracles rapportez dans les Vies des Saints avoient été de veritables Miracles ; mais elle n'a pas décidé non plus qu'ils fussent tous faux ; mais elle en a examiné plusieurs en particulier ; mais elle en a crû plusieurs véritables ; & c'est en partie sur ce fondement qu'elle a canonisé plusieurs Saints & qu'elle nous les a proposez comme de puissans protecteurs auprès de Dieu ;

Monſieur Baillet n'avoit donc qu'à ſuivre cette regle; rapporter une partie des miracles ſur le temoignage des anciens Auteurs dont pluſieurs ſont ſi reſpectables par leur éminente vertu & par leur profonde érudition; tels que ſont Saint Chryſoſtome, S. Jerôme, S. Auguſtin, S. Gregoire & quantité d'autres. Pour les autres Miracles, les rapporter ſur le témoignage de l'Egliſe, plus ſûr infiniment que tout témoignage de particulier.

Bien loin de ſuivre cette route (& c'eſt en quoi conſiſte ſon erreur) il n'y a pas chez lui une Vie des Saints des premiers Siecles dans laquelle il ſoit fait quelque mention de Miracles, qui ne ſoit une critique maligne ou des actes ſur leſquels on a compoſé ces Vies; ou des Auteurs mêmes qui les ont compoſées: par conſequent qui ne tende à faire paſſer tous les Miracles pour faux & fabuleux. Dans les Vies, au contraire, des Saints des derniers Siécles, M. Baillet omet preſque tous les Miracles éclatans approuvez par l'Egliſe & qui ont ſervi à leur canoniſation; ou s'il en rapporte quelques-uns, il ſemble qu'il craigne d'aſſûrer que ce ſont de

veritables Miracles ; & il n'a ordinairement point d'autres expreſſions que celles-ci : on débita, on s'imagina, on prétendit, on diſoit, & ſemblables expreſſions qui ſont plus propres à entretenir l'incredulité des libertins, qu'à animer la confiance des Fideles.

Voilà encore une fois quatre points eſſentiels dont, à mon avis, on ne juſtifiera pas le Livre de Monſieur Baillet ; erreurs, neanmoins qui feront du progrès, ſi l'on ne fait du moins connoître aux Catholiques le danger où ils s'expoſent en les liſant ; que ſi l'on jugeoit qu'il fût à propos de marquer plus en détail les autres fautes qui ſe trouvent répanduës de côté & d'autre dans l'Ouvrage du S. Baillet, on a (page 198. des Lettres Critiques) une liſte de 51. propoſitions qui ſont aſſûrément hardies, & que l'Auteur des Lettres traite de ſcandaleuſes.

Je ſuis, &c.

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur L'ABBE' *de S.* ETIENNE.

De Bruxelles où je me ſuis trouvé pour affaire, ce 27. de Mars 1723.

ARTICLE CXXIII.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE de Toulon en Provence.

IL eſt étonnant que depuis vingt-trois ans que les Memoires de Trevoux ſont répandus dans toute l'Europe, & qu'ils y ſont applaudis, les Sçavans, les gens de Lettres des Provinces n'ayent fourni à leurs Auteurs aucun Memoire ſur l'Hiſtoire de tant de Villes conſiderables, dont nous ignorons l'origine & les progrès, ou ſur leſquelles on ne nous debite que des fables.

Il n'y a pas lieu de douter que les Journaliſtes ne ſe fiſſent un plaiſir d'inſerer dans leurs Journaux de pareils Memoires, qui conviennent parfaitement au deſſein qu'ils ſe ſont propoſé. Peut-être croiroient-ils même que ce n'en ſeroit pas l'un des moindres ornemens, ſi l'on étoit attentif à ne leur envoyer que des Memoires exacts, recherchez, & dans les régles d'une judicieuſe critique. Les lecteurs curieux ſeroient ravis

aussi de voir dans les Journaux de Trevoux, ce qu'ils ne sçauroient rencontrer ailleurs, la plûpart des villes qui ne sont devenuës fameuses que depuis quelques siécles, n'ayant pas eu encore le bonheur de trouver des Ecrivains habiles, qui ayent voulu se charger de faire leur Histoire, ou n'ayant eu que de mediocres Historiens, peu fidéles & peu exacts.

Toulon est du nombre de ces villes peu heureuses. On n'a jamais fait son Histoire; & ce que quelques Auteurs nous en disent par occasion, est presque tout faux, ou du moins fort incertain.

Je fus prié en 1717. de recuëillir ce que je pourrois trouver de moins douteux ou de plus vrai sur l'Histoire de cette ville. C'est dans ce Recuëil que j'ai puisé ce qu'on va lire. Je ne donne ici que ce qui m'a paru de plus interessant pour le Public.

Toulon est une de ces villes anciennes, dont les foibles commencemens ont obscurci l'origine, & laissé le champ libre à ceux qui manquant des secours de l'Histoire, ont crû par un faux zéle pouvoir innocemment re-

courir à la fiction, pour lui donner du relief.

Nous liſons dans un Manuſcrit, dont l'original écrit en vieux langage Provençal, & de ſix ou ſept cens ans d'antiquité, a été long-tems conſervé dans les Archives de cette ville, que l'an ſeize cens quarante-deux avant la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, les Camatalans, peuple de la Haute Allemagne, aborderent, ſous la conduite de Talamon, dans le même endroit où Toulon eſt à preſent; que la ſituation du lieu leur ayant plû; charmez de la beauté & de la richeſſe du terroir, de l'abondance & de la bonté des eaux qui l'arroſent, y bâtirent une ville qu'ils nommerent *le grand Talon*; que ſoixante & dix ans après, les Anatalans vinrent aſſiéger cette ville naiſſante, la prirent d'aſſaut, & la ruïnerent entiérement.

Pline fait mention, dans le troiſiéme Livre de ſon Hiſtoire Naturelle, de certains peuples, qu'il nomme Camatulliciens & Anatiliens, & il les place ſur la côte de la Gaule Narbonnoiſe. Seroit-ce là ces Camatalans & ces Anatalans, les uns fonda-

teurs, & les autres deſtructeurs de Toulon? La maniére dont Pline parle de ces peuples dans le chapitre quatriéme, favoriſe aſſez cette idée.

Mais ſans remonter ſi haut, Strabon (*a*) nous apprend que les Phocéens qui fonderent Marſeille, (ce qu'on croit être arrivé environ l'an 591. avant la Naiſſance de Jeſus-Chriſt), étant devenus puiſſans dans la ſuite, ſe rendirent maîtres des campagnes voiſines, y bâtirent des villes en differens endroits, & entr'autres, *Taurentium* ou *Tauroëntium*, Hieres, Antibe & Nice, pour les oppoſer comme autant de boulevars, aux *Saliens* & aux Liguriens qui habitoient les Alpes. On pretend que *Taurentium* eſt *Toulon*. Céſar qui l'appelle *Tauroënta*, (*b*) dit en effet que c'eſt un fort des dépendances de Marſeille: *Tauroënta quod eſt caſtellum Maſſilienſium*; mais s'enſuit-il que ce fort ſoit veritablement Toulon? Sanſon & d'Ablancourt l'aſſûrent hardiment, ſans en donner aucune preuve. On voit

(a) *Strab. L. 4.*

(b) *Céſar, L. 2. de la Guerre Civile.*

néanmoins que dans l'Itineraire d'Antonin *Taurentum* est un port different de *Telo Martius*, que quelques-uns croyent aussi être le port de Toulon; où Telo-Martius Capitaine Romain conduisit une Colonie; & ils disent qu'il donna son nom à la ville qu'il y fit bâtir. Il n'est donc guere plus sûr que Toulon soit l'un que l'autre.

Je ne m'arrête pas à ce que dit Bouche l'Historien de Provence; car il parle de Toulon d'une maniere très-confuse & sans rien prouver.

Le P. Hardoüin, Jesuite distingué par un rare merite & par une profonde érudition, croit que Toulon pourroit bien être le *Portus Citharista*, dont parle (1) Pline. *Et huic portui*, dit-il, *& promontorio nomen citharistam esset docet Ptolomæus l. 2. c. 6.* Κιθαριστὸ τὸ ἄκρον. *Hodie cap Siliat*, ou de *Cerchiech propè Tolonum. Citharistæ portui nomen hodiè est*, le Port de S. George, ou de Toulon. *Portum Citharistam*, ajoûte-t'il, *à Massiliâ distare Antonius ait* XXX. M. P.

Monsieur Piganiol de la Force (2)

(1) *Not. Plin.*

(2) *Nouv. Desc. de la Franc. t. 3. p. 497.*

applaudit à cette conjecture ; elle lui paroît d'autant plus vraisemblable, que c'est precisément, dit-il, la distance qu'il y a de Marseille à Toulon. Mais nos Pilotes n'en conviennent pas ; ils comptent trente-six mille de Toulon à Marseille.

De plus, le Pere Hardoüin semble confondre des choses qu'il est essentiel de distinguer. Le Port Saint George, que les Marins nomment le Cru, ou le Cros Saint George, & le Port de Toulon sont deux differens Ports, à trois mille environ de distance l'un de l'autre ; quoiqu'ils soient tous les deux dans la même Rade.

Ptolomée ne parle que du cap dans l'endroit cité par le Pere Hardoüin. Κιθαριστὸς τὸ ἄκρον. *Hodiè, cap Sisiat, ou de Cerchiech propè Tolonum.* Si le Cap Sisiat, ou de Sesié, comme on le nomme aujourd'hui, est près du Port de Toulon, ce n'est donc pas le Port de Toulon. Aussi y a-t'il plus de trois lieuës de distance du Port de Toulon au Cap Sesié, & ce cap est hors de la Rade de Toulon vers Senari ou Saint Nazaire.

Pline (1) distingue très-bien le

(1) *L.* 3. *c.* 4.

Cap *Citharista* du Port dont il parle dans le même endroit. *Promontorium Citharista, portus regio camatullicorum.* Le Promontoire *Citharista* est le Cap de Sesié, & le Port de Toulon le Païs, la Contrée des *Camatulliciens*, ou des *Camatalans*, comme les nomme le vieux Manuscrit, dont j'ai parlé, fondateurs de Toulon. Cela n'est pas sans vraisemblance.

Cette ville étoit autrefois appellée en Latin *Tolonium*, ou *Telonium*, que les uns tirent du mot Grec τέλος, *Tribut*, ou de *Telonium*, *Banque*, pretendant que c'étoit une ville de grand commerce; mais d'autres veulent qu'elle ait pris ce nom de *Telon*, celebre Nautonnier, dont parle (1) Lucain dans sa Pharsale, ou de *Tolumnus* Capitaine Goth, qui repara cette ville, à ce qu'on croit, sous Theodoric Roi d'Italie. Enfin le fameux Monsieur de Peiresc (2) s'étoit imaginé que Toulon avoit été ainsi nommé de *Tolo*, qui en vieux Celtique signifie une guitarre, *cithara*, comme il dit l'avoir appris en Angleterre

(1) *Luc. l.* 3.

(2) *Gass. in vit. Nic. Fabr.*

du docte Cambden, un de ses amis qu'il consulta ensuite, lui ayant écrit que cette ville par sa situation, celle de son Port & des Promontoires voisins, ressembloit tout-à-fait à cet instrument. On peut néanmoins douter avec raison si Monsieur de Peiresc a été fidélement servi par cet ami. Peut-être le Cap *Citharista* de Pline a fait imaginer cette ressemblance. Seroit-ce de ce Cap que Toulon qui n'en est pas fort éloigné, auroit pris son nom de *Tolo*, *cithara*, selon Cambden? Toutefois Bouche soûtient après Hadrien Junius, que *Tolo* signifie en langue Celtique toutes sortes d'instrumens.

Quoi qu'il en soit, on ne sçauroit nier que Toulon ne soit une ville très-ancienne. On ne doute pas non plus qu'elle n'ait suivi le sort des principales villes de la Province. Dans les guerres que les Marseillois eurent à soûtenir contre leurs voisins, elle fut souvent ravagée par les Liguriens, & par d'autres peuples d'Italie, s'il en faut croire ce qui est rapporté dans le Manuscrit, dont on a parlé. Ces frequens ravages empêcherent, selon les

apparences, durant fort long-tems ſon agrandiſſement. Elle fut plûs tranquille ſous la domination des Romains qui la poſſederent, tant qu'ils furent les maîtres de la Gaule Narbonnoiſe.

Des Romains elle paſſa aux Goths avec le reſte de la Provence. En 536. elle fut incorporée à la France avec cette même Province par la ceſſion, que Vitiges Roi d'Italie (1) fit aux François de tout ce que les Oſtrogoths poſſedoient en-deçà des Alpes. La France ayant été partagée après entre les enfans du grand Clovis, Toulon échut à Childebert. Dans la ſuite il paſſa à des Seigneurs particuliers; & devint conſiderable entre leurs mains; mais ils ne ſçurent pas le conſerver long-tems en cet état floriſſant, & ne pûrent le défendre des incurſions des Barbares.

Les Sarraſins vinrent par mer l'aſſieger en 1178. le 27. de Juillet, le prirent & le raſerent, emmenant avec eux quantité de priſonniers de diſtinction, du nombre deſquels étoient Hugues Geofroi Seigneur de

(1) *Procop. de bell, Goth. l. 1.*

Toulon, un de ſes neveux; & quelques Chanoines de la Cathedrale, qu'ils conduiſirent à Maïorque. Ces Barbares revinrent à Toulon en 1196. le quatriéme du mois d'Août, le ravagerent & firent encore quelques priſonniers; mais en beaucoup plus petit nombre & de moindre conſideration.

Cette ville ſe releva ſur ſes propres ruines quelque tems après, & fut venduë par Sibille, fille de Geofroi, à Charles I. frere de Saint Loüis Comte de Provence. Elle a toûjours été depuis ſous la domination de ces Comtes juſqu'à Charles d'Anjou le dernier de tous, Roi de Jeruſalem & de Sicile, qui la laiſſa par teſtament (1) avec le reſte de la Provence au Roi Loüis XI. ſon couſin.

C'eſt ſous les Rois de France que Toulon à commencé à devenir une ville de conſequence. Loüis XII. connût les grands avantages que ſon Royaume pouvoit tirer d'un Port ſi ſûr & de la plus belle Rade, qui ſoit peut-être dans toute la Mediterranée. Il y fit conſtruire au bord de la mer

(1) *Le* 10.*Dec.* 1481.

une grande & belle Tour, qu'il n'eut pas le tems d'achever entierement. Elle ne fut mise en l'état où nous la voyons à present, que sous le regne & par les ordres de François I. C'est à peu près vers le même tems qu'on croit que la petite Tour fut bâtie. On n'en trouve néanmoins rien d'écrit dans les Archives de la Communauté.

Dans la suite Henri IV. ordonna que la ville fût aggrandie. Il la fit enfermer d'une belle enceinte de murailles de pierres taillées, fortifiée de bastions & de courtines, laquelle fut commencée en 1594. & il fit élever en même-tems deux grands moles, qui enveloppent tout le Port.

Loüis le Grand son petit fils a depuis encheri sur tous ces ouvrages de ses predecesseurs, lesquels il a même perfectionnez. Il a fait agrandir de nouveau la ville, élever deux nouveaux Forts, qu'on nomme l'Eguillette & le Fort Saint Loüis, à l'entrée de la Rade pour la défendre, fait construire un port neuf separément & à côté du port vieux pour ses vaisseaux seulement, & un magnifique

Arſenal, qui eſt regardé comme l'un des plus beaux de l'Europe. Les dernieres guerres & les malheurs du tems ne lui ont pas permis de le porter à ſa perfection. Il avoit commencé à faire fortifier les dehors de la place d'abord après la levée du ſiége de 1707. mais ces Ouvrages ſont demeurez imparfaits par ſa mort. S'il plaît à Loüis XV. heureuſement regnant, de les faire continuer, & de fortifier Toulon comme il peut l'être, il ne ſera pas facile à inſulter, & l'on oſera encore moins en venir faire le ſiége.

Cette ville étoit preſque ſans défenſe; lorſque le Connétable de Bourbon, qui commandoit l'armée de l'Empereur Charles V. étant entré en Provence par le Comté de Nice, la prit l'an 1524. ſous le regne de François I. Il trouva plus de reſiſtance à Marſeille, qu'il fut aſſieger enſuite, & d'où il leva bien-tôt honteuſement le ſiége.

Charles V. rentra dans la Provence en 1536. à la tête d'une puiſſante armée. Il laiſſa ſa Flotte à la Rade de Toulon, où il la crût ſans doute plus

en sûreté qu'en nul autre endroit de la Côte, fut encore mettre le siége devant Marseille, qu'il leva bien-tôt après, & s'en retourna par Nice, après avoir perdu la meilleure partie de ses troupes, dont les païsans lui tuerent un grand nombre dans la retraite, & ayant lui-même couru deux fois le risque de perdre la vie.

Charles Emmanuel Duc de Savoye fit une entreprise sur la Provence en 1624. avec une armée de vingt-huit mille hommes; mais il ne vint pas jusqu'à Toulon, les païsans lui en ayant tué une bonne partie, & les maladies ou la faim lui ayant enlevé l'autre; de sorte qu'il ne rentra dans ses États qu'avec deux mille hommes.

Victor Amedée, aujourd'hui Duc de Savoye, Roi de Sardaigne, plus hardi ou moins malheureux que Charles Emmanuel, vint surprendre Toulon en 1707. & l'assiegea le vingt-six de Juillet par mer & par terre avec une armée formidable, composée de ses meilleures troupes, de l'élite des troupes d'Allemagne, de beaucoup d'Anglois & d'Hollandois; & avec

une nombreuse Flotte Angloise & Hollandoise, accompagné du Prince Eugéne, des Princes d'Armstat, de Hesse, de Virtemberg, de Saxe Gotha, & de plusieurs autres Princes & Seigneurs Allemans. Ce Duc avoit tout lieu de se promettre une heureuse issuë d'une entreprise si bien concertée, & avec tant de secret, trouvant la place presque sans défense d'abord, & venant l'attaquer dans le tems qu'on ne s'y attendoit pas; elle lui réüssit néanmoins très-mal; car après quelques tentatives assez inutiles, où il perdit beaucoup de monde & plusieurs braves Officiers, ayant fait jetter quelques bombes dans la ville, dans l'Arsenal & sur les vaisseaux du Roi sans un grand effet, il fut obligé de décamper précipitamment, & de regagner le Var en toute diligence avec perte d'une bonne partie de son armée, qui auroit encore été infiniment plus maltraitée dans sa retraite, si les Généraux François n'avoient moderé le zele & l'ardeur des gens du Païs.

La fidelité des Provençaux, leur amour & leur attachement pour leurs

legitimes Souverains , sont connus dans le monde. On ne craint pas d'assurer que le peuple de Toulon ne le céde en cela à aucune autre ville de la Provence, & qu'il en a donné en differentes occasions des preuves éclatantes. Pendant les guerres de la Ligue, ce peuple fidéle tint toûjours le parti du Roi, chassa de la ville les Gascons, grands partisans du Duc d'Epernon; assiegea la citadelle où Signare commandoit pour le Duc à une extremité de la ville, & animé par l'exemple de Fourbin Seigneur de Souliers, dont le gendre Esgarrevaques, Gouverneur de la place, avoit été tué peu auparavant d'un coup de feu, & sous ses ordres, il l'emporta d'assaut, & Signare fut passé au fil de l'épée avec sa garnison. Une action si hardie mit toutes les villes de Provence en mouvement, & les porta à se déclarer pour le Roi contre le Duc d'Epernon.

C'est cette fidelité reconnuë & cet inviolable attachement du peuple de Toulon pour ses Maîtres, qui lui ont merité leurs éloges, & procuré divers Privileges, dont il conserve

avec ſoin les titres dans ſes Archives.

Robert Comte de Provence permit en 1314. aux habitans de cette ville d'établir parmi eux un Conſeil compoſé de douze perſonnes, dont les quatre premiers ſeroient pris du corps de la Nobleſſe, les quatre autres du corps des Marchands, & les quatre derniers du bas peuple. Il leur permit encore en 1319. le 18. de Novembre d'élire deux Sindics pour être à la tête de ce Conſeil, & adminiſtrer les affaires publiques.

La Reine Jéanne, Comteſſe de Provence, confirma ces Privileges en 1367. C'eſt où commencent les Conſuls de Toulon, qui ne prirent néanmoins ce titre que long-tems après en 1522. en vertu de Lettres patentes qu'ils obtinrent le 17. Août, de René bâtard de Savoye, grand Sénéchal de Provence. Ces Conſuls ne portoient apparemment d'abord aucune marque, qui les diſtinguât du reſte du peuple; mais Claude Comte de Tende, Gouverneur de la Province, leur accorda le 29. de Juin 1535. un chaperon de ſatin tanné, doublé de tafe-

tas rouge; & en 1560. le 13. de Juiller il leur permit de prendre un chaperon de velours rouge, doublé d'un satin blanc, tels qu'ils le portent à présent.

Mais les marques d'estime, de bonté & de distinction que le peuple de Toulon a reçûës dans ces derniers tems de nos Rois Henri IV. Loüis XIII. & Loüis XIV. de glorieuse memoire, sont infiniment au-dessus de tous ces anciens Privileges, & autant de témoignages non suspects de sa constante fidelité. Henri IV. dans la Lettre qu'il adresse aux habitans de cette ville, le 18. d'Avril 1594. après leur avoir donné de grands éloges, les distinguant même de ses autres sujets par leur ancienne fidelité, leur declare qu'il trouve *bien & sûrement* la ville entre leurs mains & *la leur laisse*; ce sont les termes de la Lettre; & par sa Déclaration du 24. de Mai 1596. datée du Camp de La Fére, il défend aux Gouverneurs de Toulon d'y établir aucun Lieutenant en leur absence, *voulant que le soin & la charge de cette ville soit laissée aux Consuls.* C'est là l'origine de la Lieutenance de Roi,

pour le Gouvernement de la place, dont les Consuls de Toulon ont l'honneur d'être revêtus.

Ils y furent maintenus par Loüis XIII. qui leur en fit expedier des Lettres patentes, le dernier du mois d'Avril 1618. lesquelles ont été confirmées ensuite par d'autres Lettres patentes de Loüis XIV. du 28. d'Avril 1649. Ce grand Prince voulant donner encore de plus fortes preuves de son affection pour le peuple de Toulon, & des traits marquez de sa confiance en la fidelité des Consuls de cette ville, leur accorda des Lettres patentes en confirmation des Privileges qu'ils avoient obtenus des Rois ses predecesseurs, & notamment de la Charge de Lieutenans de Roi au Gouvernement de la ville, dattées de Paris, le mois de Novembre 1651. ce qu'il confirme encore par sa Lettre du 15. Fevrier 1652. par laquelle il leur remet la garde de la place.

Cette ville a toûjours été regardée comme une des plus Catholiques de tout le Royaume. La France étoit presque si inondée de Calvinistes qu'à peine y avoit-il dans Toulon deux ou

trois familles, qui fissent profession de la Religion Prétenduë Reformée, & y étoient vûës de très-mauvais œil. Les Juifs y en avoient été chassez deux fois long-tems auparavant en 1344. & 1348.

On pourroit encore assurer qu'il y a très-peu de villes dans le monde où la Religion Chrétienne pût passer pour plus ancienne, si l'Histoire du debarquement de la Magdelaine sur les côtes de Provence avec Marthe, Lazare, Maximin, & autres Saints personnages de leur troupe étoit mieux autorisée; car on prétend que Cleones, l'un des Septante-deux Disciples de Jesus Christ, qui aborda avec eux à Marseille, où ils débarquerent, vint prêcher l'Evangile à Toulon; qu'il convertit le peuple de cette ville, & en fut le premier Evêque.

Ses successeurs ne sont guere connus jusqu'à Saint Ciprien, qui vivoit au commencement du sixiéme siécle, & qu'on revére dans Toulon comme le Patron de la ville, & le second Titulaire de la Cathedrale après la Sainte Vierge. Ceux qui comptent Gratien & Honorat parmi les Evêques

de cette Egliſe n'en ſçauroient donner de bonnes preuves.

Saint Ciprien fut diſciple de Saint Ceſaire Evêque d'Arles, dont il nous a même laiſſé la vie. Il aſſiſta avec lui à divers Conciles & y parût avec éclat. Celui où il ſe diſtingua le plus, fut tenu à Valence ſur le Rhône. Il s'y trouva & comme Evêque de Toulon, & comme deputé de ſon Metropolitain l'Evêque d'Arles, qui étoit alors malade.

On conſerve ſes Reliques dans la Cathedrale, & elles y ſont en très-grande veneration à tous les Fidéles du Diocéſe. On les expoſe dans une magnifique Chapelle avec des Reliques de la Sainte Vierge & de pluſieurs autres Saints dans le même endroit, à ce qu'on prétend, où ſon corps avoit été enterré; & où l'on avoit enſuite bâti une très-belle Chapelle en ſon honneur, que Gilles de Sceptris Evêque de Toulon changea du tems d'Henri IV. en un Tréſor pour les Reliques. C'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui la Chapelle de Notre-Dame, à cauſe des Reliques de la Vierge qui y ſont.

On trouve dans ce Trésor les corps de Saint Mendrié & de Saint Flavien, deux Gentils-hommes Saxons, qui servoient dans l'armée d'Alaric, & qu'on assure avoir été convertis à la Foi Catholique par Saint Ciprien, qui les porta à se retirer dans une solitude, qu'on appelle encore aujourd'hui Saint Mendrié, à une lieuë de Toulon sur le bord de la Mer, où est l'Hôpital des matelots & des soldats de la marine. On ne sçait pas bien s'il y a eu là autrefois d'autres solitaires; mais il se pourroit que l'Histoire des deux Cipriens, l'un Evêque de Toulon, & l'autre Abbé d'un Monastere dans la même ville, fut fondée sur ce que Saint Ciprien étoit regardé comme le Pere ou l'Abbé des deux Saints Moines Mendrié & Flavien dont je viens de parler; puisqu'on suppose que l'Evêque & l'Abbé sont l'un & l'autre du même païs & du même tems.

Je ne donne pas ici le catalogue des Evêques, qui ont succedé à Saint Ciprien. On peut le voir ailleurs. Il suffit de remarquer que parmi ces Evêques, il y en a plusieurs d'une vertu

éminente ; d'un grand merite, & d'un rang diſtingué dans l'Egliſe. Nicolas de Fliſco, Auguſtin & Antoine Trivulce, Jerôme de Rovere ont été tous quatre Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine. Guillaume du Blanc ſçavoit les langues & la Théologie. Il nous a laiſſé une traduction Latine de Xiphilin & quelques Ouvrages de Controverſe. Jacques Danez & Pierre de Pingré ſont morts en odeur de Sainteté. Leur memoire eſt en ſi grande veneration dans tout le Diocéſe, qu'ils y ſont invoquez comme des Saints, quoiqu'ils n'ayent pas encore été canoniſez.

L'Evêché de Toulon eſt d'une très-petite étenduë. Il n'a que vingt-cinq Paroiſſes, y compris les deux qui ſont dans la ville ; ſçavoir l'ancienne, ou la Cathédrale ; & la nouvelle, ou la Paroiſſe Saint Loüis. Le Chapitre de la Cathédrale eſt composé de quatre Dignitez, ou Perſonnats ; le Prevôt, l'Archidiacre, le Sacriſtain, le Cabiſcol, & de huit Chanoines Prébendez, l'un deſquels eſt Theologal, & un autre chargé de la Préceptoriale. C'eſt l'Ecolâtre.

Il y a de plus dans la même Eglise dix Prébendez, qu'on nomme Beneficiers, qui tiennent le second rang après les Chanoines, & ont part à l'administration des affaires du Chapitre; quoiqu'ils n'y ayent pas voix deliberative, & qu'ils n'assistent point aux assemblées que les Chanoines y tiennent. C'est un corps separé qui a droit & inspection sur la mense Capitulaire, dont il tire ses distributions comme les Chanoines. Le Chapitre est même astraint en cas de vacance d'un Canonicat de la Cathedrale de sa nomination, de le conferer à l'un de ces dix Beneficiers à son choix.

La Cathédrale a deux Curez, deux Vicaires, deux Chapelains fondez, quelques habituez & un corps de Musique entretenu. Il n'y a dans la Parroisse Saint Loüis qu'un Curé, trois Vicaires & un Clerc entretenu. L'augmentation de la ville pendant le glorieux régne de Loüis le Grand a donné lieu à l'établissement d'une nouvelle Paroisse. Il fut fait en 1708. le 24. Août, sous Monsieur de Chalucet alors Evêque de Toulon.

Novembre 1723.

On voit dans cette ville plusieurs Couvents de Religieux & quelques Monasteres de filles ; un College entretenu par la Communauté, & un Seminaire pour les Aumôniers de la Marine, fondé par Loüis XIV. le 1. de Septembre 1685. sous la direction des Peres Jesuites, qui y enseignent la Théologie & les Mathematiques. Ils sont obligez à y entretenir six Peres, trois Freres Lais & dix Aumôniers. L'acte de cet établissement ne fut passé toutefois que plus d'un an après, sçavoir, le onze de Septembre 1686. que l'on commença à élever le bel édifice que le Roi leur fit bâtir, & où ils sont magnifiquement & très-commodement logez.

Le College étoit établi long-tems auparavant, & avoit été donné par la Communauté aux Peres de l'Oratoire par un acte passé le 12. de Novembre 1625. lequel a été confirmé dans la suite par deux actes posterieurs en 1645. & 1657. omologuez au Parlement. On enseigne dans ce College la Grammaire, les Humanitez, la Rhetorique & la Philosophie. La Maison est composée d'un

Superieur, de deux Préfets, un pour le College & l'autre pour les Pensionnaires, de huit Regens & quatre Freres Lais.

Les Dominicains ont aussi dans Toulon une École publique de Philosophie & de Théologie. On les appelle Prêcheurs ou Jacobins. Ils furent établis en 1303. par Charles II. Comte de Provence, & logez hors des murs de la ville dans le même endroit où les Capucins ont aujourd'hui leur Couvent; mais comme ils étoient souvent exposez à des insultes pendant les guerres qui regnoient en ce tems-là, la Reine Jeanne Comtesse de Provence les fit entrer dans la ville le 10. de Mai 1308. & leur donna son Palais, qui étoit à demi ruiné, & où ils bâtirent le Monastere qu'on y voit à present.

Les Capucins qui sont placez où étoient autrefois les Jacobins, furent reçûs dans Toulon le 30 de Mai 1588. Les Minimes y furent appellez en 1609. par la Communauté, qui leur fit bâtir un très-beau Couvent. Les Augustins, ou petits Peres, furent reçûs en 1635. en vertu d'une Lettre

de Loüis XIII. dattée de Saint Germain en Laye, le 20. de Novembre. On reçût encore dans la même année les Carmes déchaussez.

Quelque tems après, les Peres de Notre-Dame de la Merci ayant amené à Toulon près de cent Esclaves, qu'ils venoient de racheter à Alger, obtinrent en pur don l'Hôpital Saint Lazare, qui étoit hors des murs de la ville, & s'y logerent le 12. du mois de Mars 1646. leur Couvent a été rasé à l'occasion du siége du Duc de Savoye, & ils sont à présent dans la ville au quartier neuf.

Les Recollets furent appellez par feu Messire Jean de Vintimille, des Comtes du Luc Evêque de Toulon; mais ils ne purent être reçûs dans la ville que sous son successeur Messire Armand Loüis Bonnin de Chalucet, qui leur fit obtenir des Lettres patentes du Roi Loüis XIV. en 1694. au mois de Janvier.

Les Monasteres de filles, sont des Ursulines, qui furent établies dans Toulon le 13. de Janvier 1625, des filles de la Visitation, nommées autrement les Maries, fondées le 7. de

Novembre 1633. & des Bernardines établies en 1635.

Les Maries ont la direction des filles du bon Pasteur, & de celles du Refuge; qui sont deux maisons Religieuses, où l'on enfermoit auparavant les femmes & les filles débauchées; mais on n'y reçoit à present que de pauvres filles, qui n'ont pas assez du bien pour entrer dans les autres Monasteres, ou des personnes qui touchées d'un veritable repentir, demandent elles-mêmes à s'enfermer. Ces deux Maisons ont pour Superieures des filles de la Visitation. Celle du bon Pasteur fut établie en 1644. L'établissement du Refuge n'a commencé qu'en 1683. le 25. de Février, par le pieux zele & les liberalitez de feu Messire Pierre Desparra Prévôt de la Cathédrale, qui fit bâtir à ses dépens une Eglise & une maison convenable pour les filles du Refuge, & les a fait subsister jusqu'à sa mort. Elles vivent aujourd'hui d'aumônes & du travail de leurs mains.

Il n'y a dans Toulon que trois Hôpitaux; celui des malades & des enfans exposez, qu'on appelle l'Hôpi-

tal Saint Esprit, & qui est si ancien qu'on n'en sçait pas l'origine. Il n'en est pas toutefois plus riche.

L'Hôpital des honteux, qu'on nomme le Bassin de la Misericorde, fondé le 8. d'Avril 1632. par Messire Antoine du Blanc, Prevôt de l'Eglise Cathédrale, Vicaire général & Official du Diocése, pour fournir à l'entretien des pauvres, que la honte empêche de se montrer, & qui periroient plûtôt que de mendier publiquement, on leur donne chez eux en secret à proportion de leurs besoins.

L'Hôpital général de la Charité, où toutes sortes de pauvres de tout âge & de tout sexe, qui ne sont pas malades, sont reçûs. Il fut fondé le 4. de Novembre 1677. par feu Messire Jean de Gautier fils d'un Conseiller au Parlement d'Aix, Prieur & Seigneur temporel de la Valette, petit bourg à demi lieuë de Toulon. Cet Hôpital est hors des murs de la ville. Feu Messire Armand Loüis Bonnin de Chalucet Evêque de Toulon, qu'on en peut regarder à juste titre comme un autre Fondateur, y a fait bâtir

dans la suite un fort bel édifice à ses dépens, & a legué par son testament du 9. de Juillet 1712. à cet Hôpital environ quarante mille écus. On y a établi quelques manufactures pour occuper les pauvres, qui y sont renfermez. Le pinchina qu'on y fait, passe pour le meilleur, le plus beau & le plus fin du Royaume.

Les Jurisdictions qu'on a dans Toulon, y ont été établies en divers tems. Il n'y eut d'abord qu'un Prévôt ou Juge Royal pour juger en premiere instance. En 1643. le Siége du Sénéchal de la ville d'Hieres, créé par Edit du Roi François I. en 1544. près de cent ans après sa création, fut transferé à Toulon en vertu d'un autre Edit, & les Officiers installez par Monsieur de Champigni, Intendant de Justice en Provence le 25. du mois d'Août de la même année 1643.

Quelque tems après, la Judicature fut unie au Siége du Sénéchal, par Edit du mois de Juillet 1662. Les Officiers de cette Jurisdiction sont le Sénéchal, le Lieutenant général Civil, le Lieutenant général Criminel, le Lieutenant général aux Submissions,

le Lieutenant particulier Civil, le Juge Royal qui tient ſes Audiences ſeparément du Lieutenant Général, & qui n'a cependant que rang de Conſeiller dans la Chambre où ſont portées les cauſes reglées à écrire; quatre Conſeillers, dont le premier eſt auſſi Lieutenant particulier Criminel, & Aſſeſſeur aux Submiſſions; un Enquêteur, un Commiſſaire des Inventaires, un Avocat & un Procureur du Roi, qui ſont auſſi dans la Judicature; les Offices de Lieutenant, de Juge & de Procureur du Roi de cette ancienne Juriſdiction ayant été ſupprimez lors de l'ancien. Toutes les cauſes des Juriſdictions ordinaires des villes & villages voiſins compris dans la Viguerie, ſont portées par appel au Siége du Sénéchal, qui reſſortit lui-même au Parlement d'Aix. Il juge néanmoins en dernier reſſort les affaires des Tailles jusqu'à cent ſous de principal.

L'Amirauté eſt un autre Siége créé pour Toulon & ſon reſſort avec les autres Amirautez de Provence par l'Édit du mois d'Août 1555. pour les affaires de la Marine & du Commer-

ce. Il juge ſouverainement juſqu'à cinquante livres, ſuivant l'Ordonnance de 1681. & reſſortit au Parlement d'Aix pour de plus grandes ſommes. Les Offices de ce nouveau Siége ne furent pas levez d'abord. Ce n'eſt qu'en 1621. qu'il a été rempli. Il eſt composé d'un Lieutenant Général Civil & Criminel, d'un Lieutenant Particulier, de deux Conſeillers, d'un Procureur & d'un Avocat du Roi, & d'un Subſtitut. Ces deux derniers Offices ſont de nouvelle création. Les deux Siéges du Sénéchal & de l'Amirauté ont chacun leur Greffier, des Huiſſiers & des Sergens.

Il y a quelques autres Juriſdictions dans Toulon moins conſidérables; ſçavoir, celle du Viſiteur des Gabelles, celle du Lieutenant en la Maîtriſe des Ports, une Maréchauſſée composée d'un Prevôt, de ſon Lieutenant & de ſix Archers. La Marine a auſſi ſon Prevôt, ſon Procureur du Roi, un Exempt & des Archers.

La communauté a certaines Juriſdictions particuliéres, dont les Officiers changent tous les ans. Ils ſont

élûs par un Conseil general, le jour de l'élection des Consuls. Ces Jurisdictions sont le Bureau de la Santé, composé des trois Consuls & de huit Intendans, qui jugent à mort en tems de peste; le Bureau de la Police, composé aussi des trois Consuls & de six Intendans, qui jugent sans appel jusqu'à douze livres: les Preud'hommes qui ne sont que deux, jugent souverainement dans toutes les Causes civiles qui n'excedent pas trois livres; les Auditeurs de comptes au nombre de quatre, établis pour la révision des comptes du Trésorier de la communauté, & des comptes tutelaires des habitans.

Les Pêcheurs ont aussi leur Jurisdiction particuliére pour ce qui concerne la pêche. Ce Tribunal est composé de quatre Officiers, nommez Preud'hommes, pris du corps des Pêcheurs, qu'on élit tous les ans. Ils ont droit de porter la robe noire dans les actions publiques, & ils jugent souverainement en tous les cas de la pêche.

Toulon est bien bâti. Les ruës y sont assez grandes & assez bien percées. On trouve de belles maisons

dans l'ancienne ville, mais beaucoup plus dans le quartier neuf, qui sont fort claires & très-commodes. Il n'y avoit dans Toulon en 1471. comme il paroît par de vieux Regîtres, que deux cens trente-sept maisons. On en comptoit environ six cens avant Henri IV. aujourd'hui il y en a deux mille trois cens.

La situation de cette ville est la plus heureuse & la plus charmante qu'on puisse souhaiter, dans un petit terroir de peu d'étenduë, au pied d'une chaîne de montagnes, qui le borne & l'entoure de tous côtez. La ville est placée au milieu de cette chaîne, & de plus de trente autres petites villes ou villages, qui n'en sont éloignez que de deux ou trois lieuës, dans le fond d'un petit Golfe qui forme son port; que ces mêmes montagnes mettent à l'abri de tous les vents, & le rendent le port le plus sûr de toute la Méditerranée. Au-delà de ce port s'étend une grande & belle rade, dont le fond n'est que de la vase, en sorte que les plus gros vaisseaux pourroient dans le plus mauvais temps échouër sur la côte sans danger de se perdre; & où

plus de trois cens voiles peuvent aussi moüiller l'ancre sans embarras, sûre comme le port, & environnée de même de montagnes & de collines. Ces collines & ces montagnes sont presque toutes cultivées jusqu'à la cime, & couvertes d'oliviers, de figuiers, de vignes, de capriers, où l'on voit une infinité de maisons de campagne éparses, çà & là, sans aucun ordre, ce qui fait un très bel effet, & donne beaucoup de plaisir à la vûë. On est charmé d'un spectacle si agréable, quand on se promene en batteau dans cette rade avec un tems calme. Le terrein le plus bas tout autour de la ville n'est que prairies, que jardins plantez d'orangers, de grenadiers, de figuiers & de toutes sortes d'arbres fruitiers, qu'on arrose des eaux qui coulent en abondance des montagnes voisines. L'air est pur & sain dans la ville & à la campagne, le climat doux & temperé : on ne sent du froid en hiver que lorsque le vent de bise soufle ; & presque pendant tout l'été un vent marin rafraîchit l'air, tempere les ardeurs du soleil & la chaleur de la saison. On a de beaux

jours à Toulon toute l'année ; les étrangers qui y viennent, sont enchantez d'un si aimable sejour, & ne le quittent qu'à regret. C'est le département le plus brigué par les Officiers de la marine. On voit une infinité de fontaines couler dans toutes les places de la ville, presque dans toutes les ruës, & même dans plusieurs maisons. Chaque maison a son puits, & toutes ces eaux sont excellentes à boire. On trouve aussi à la campagne & presque dans tous les jardins des puits & des fontaines sans nombre. Ces eaux & celles de quelques ruisseaux qui viennent se décharger dans la mer, sont d'une qualité merveilleuse pour la teinture, pour le savon, pour les draps, les toiles & les laines. Aussi assure-t'on qu'autrefois on a teint en pourpre à Toulon, & l'Auteur de la Notice (1) de l'Empire remarque que c'étoit une des neuf villes d'Occident, où se faisoit la teinture des étofes pour l'Empereur. On avoit sur les lieux du vermillon en abondance. On en trouve encore en differens endroits du terroir, & s'il en faut croi-

(1) *L. 2. c. 39.*

re Gaſſendi ce fameux Philoſophe (1), on n'alloit pas chercher bien loin le precieux poiſſon pour la teinture en pourpre. Il dit que le curieux de Peireſc étant venu à Toulon pour y faire pêcher du corail, il en trouva à deux mille du Cap Seſié ; qu'on prit dans les filets avec du corail quantité de petits animaux, parmi leſquels ſe trouva une eſpece de limaçon ſans coquille ; que Monſieur de Peireſc ayant fait porter ſa pêche à Beaugencier où il retournoit, il voulut faire deſſecher dans un four tous ces petits animaux pour les conſerver, & qu'il s'apperçût que le limaçon étoit fondu en liqueur de couleur de pourpre, & que tout ce qui étoit autour étoit auſſi parfaitement teint en pourpre ; ce qui lui fit conjecturer que ce petit animal pouvoit bien être la veritable pourpre, petit poiſſon de Tyr que les anciens eſtimoient tant pour la teinture.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt du moins très-ſûr, qu'il n'y a pas de ville dans le Royaume, où il y ait une plus grande abondance d'eaux & de meilleures eaux qu'à Toulon, ce qui ne

(1) *Vit. Nic. Fabr. l.* 4.

contribuë pas peu à rendre cette ville très-saine, & la garentit de bien des maladies épidemiques, qui sont assez frequentes ailleurs. S'il y en a eu quelquefois, elles ont toûjours été produites par quelque cause étrangere & extraordinaire, & n'ont pas même fait de grands progrès, comme on a vû après le siége de 1707. & le froid extrême de 1709. qui furent suivis d'une maladie populaire, mais de peu de durée dans Toulon, & dont peu de personnes furent attaquées.

Il n'en est pas de même de la peste. Le commerce avec le Levant, & le voisinage de Marseille lui ont souvent été funestes à cet égard. On peut prouver par les Archives de la Communauté que depuis le commencement du quinziéme siécle, cette ville a été frappée neuf fois de peste.

La premiere dont il y soit fait mention, est celle de l'an 1418. la maladie étoit répanduë dans plusieurs villes & villages de la Province, qui en furent depeuplez; ce qui donna lieu à un nouvel afoüagement pour soulager ces villes & villages infortunez.

En 1461. Toulon & la Valette pe-

tit bourg dont on a parlé, furent fort maltraitez de la peste; ce qui porta le Roi René Comte de Provence, à leur accorder une exemption de tous les Droits pendant cinq ans, pour leur donner le tems de reparer leurs pertes.

(1) En 1476. la ville de Marseille fut attaquée de la peste. Elle penetra dans Toulon l'année d'après, & y fit du ravage.

(2) Montpellier en fut affligé en 1586. Marseille en 1586. & 1587. & Toulon seulement en 1587. mais le mal ne fut pas grand dans ces trois differentes villes.

Toulon & Montpellier eurent encore la peste en 1621. & elle fit quelque ravage.

(3) En 1628. l'armée du Marquis d'Uxelle ayant infecté la ville de Lion, la maladie se répandit dans le Languedoc, le Dauphiné & la Provence, où la ville de Digne fut atta-

(1) *Ruffi. Hist. de Marseil.*

(2) *Relat. Hist. de la peste en* 1720. *Ibid. Ranchin.*

(3) *Gassend. de Vit. Nic. Fabr. l.* 4. & *in Notic. Eccles. Din. part. I. c.* 6.

quée des premieres, & terriblement maltraitée pendant l'été de l'année 1629. Gaſſendi dit qu'elle y fut portée par des ſoldats qui paſſoient en Italie, & qui vivoient ſans diſcipline. Des balles de laine qu'on fit entrer dans Marſeille, infecterent cette ville, & la peſte s'y déclara le 22. de Fevrier 1630. Toulon en fut attaqué la même année, mais Montpellier l'avoit été dès le commencement de Juillet de l'année 1629.

Toulon fut encore affligé de peſte en 1647. & Marſeille en 1649.

La Peſte reparut à Toulon en 1664. y ayant été portée par les vaiſſeaux du Roi, qui revenoient de Gigeri en Afrique; mais elle ne fit ni beaucoup de mal, ni aucun progrès.

(1) Celle qui a ravagé Marſeille en 1720. avec tant de fureur, & qui de là s'eſt répanduë comme un torrent dans toute la Provence, à Aix, à Toulon, à Arles, & dans pluſieurs autres villes & villages, où elle a exercé la même fureur, & fait les mêmes ravages qu'à Marſeille, pen-

(1) *Voyez la Relat. Hiſt. de la peſte en* 1720,

dant l'année 1721. qui de plus a penetré dans le Comté d'Avignon & dans le Languedoc, & sembloit menacer toute la France, est sans contredit la plus terrible & la plus meurtriere de toutes celles, dont on vient de parler. Les bornes qu'on est obligé de se prescrire dans ce Memoire, ne permettent pas d'entrer dans aucun détail de ce qui regarde Toulon, qu'elle a si fort maltraité. Peut-être aura-t'on occasion de le faire ailleurs.

Il suffit de dire ici qu'on y a vû tout ce qu'on peut imaginer de plus affreux, de plus cruel & de plus affligeant en tems de contagion.

On est surpris de voir que l'Auteur du Memoire demeure en si beau chemin, & qu'ayant commencé à parler de la derniere peste de Toulon, il supprime ce que tout le monde a sçû de la charité genereuse & du zele vraiment Episcopal de Monseigneur de Montauban son très-digne Evêque, qui durant tout le cours de cette peste n'a épargné ni son bien ni sa propre vie, pour procurer à ses oüailles tous les secours spirituels & temporels, leur administrant lui-même les Sacremens sans distinction de pauvres ni

de riches, leur presentant les remedes, & faisant tout ce qu'un S. Charles Borromée auroit pû faire en pareille occasion.

ARTICLE CXXIV.

OBSERVATIO ECLIPSIS ☽ habita in Observatorio Regiæ Pekinensis, anno 1722. die 2. Jan. post meridiem, à P. Ignatio Kœgler Societatis Jesu in Sinis Missionario.

INitium Eclipsis prope Hevelium, . . .	h. 8. 19′
Aristarchum, ...	h. 8. 25.
Kepplerum, ...	27.
Mare Humor.	29.
Pitheam, ...	32.
Schillerum, ...	33.
Copernicum, ...	35.
Timocharim, ...	40.
Sin. æstuum, ...	42.
Platonem, ...	45.
Tychonem, ...	47.
Manilium, ...	53.
Menelaüm, ...	56.
Sosigenem, ...	57.
Plinium, ...	h. 9. 00.

Umbra vera attigit

Posidonium, ...	2.	Umbra vera attigit
Bedam, ...	5.	
Fracastorium, ...	7.	
Paludem Somni, ...	9.	
Taruntium, ...	11.	
Mare Crisium, ...	12.	
Langrenium, ...	16.	
Totum Mare Cris. in umbra,	17.	
Immersio totalis ad nodum occidentalem,	9. 22.	

Apparitio primæ lucis ad Nodum orientalem, hor.	11. 12.′	
Grimaldum, ...	14.	Umbra vera deterit
Aristarchum, ...	17.	
Kepplerum, ...	21.	
Gassendum, ...	23.	
Platonem & Copernicum,	32.	
Archimedem, ...	33.	
Part. orient. Sin. æst. . .	37.	
Tychonem, ...	40.	
Aristotelem, ...	43.	
Manilium, ...	45.	
Menelaüm, ...	49.	
Posidonium, ...	52.	
Hispatium, ...	57.	
S. Theophilum, . h. 12.	2.	
Taruntium, ...	3.	
Mare Cris.	10.	

Culminante tunc ☽ altâ, 73.′
Langrenium, . . h. 12. 12.
Finis Eclipsis . . h. 12. 15.
è regione Langrenii.
Culminavit Capella . h. 10. 4.′
1ª Balt. Orionis h. 10. 26.′.

Pekini ejusdem Eclipsis observatio in Domo Missionariorum Societatis Jesu instituta sic:

Initium Eclipsis veræ æstimatum h. 8. 20.′
Immersio totalis, . . 9. 25.
Emersio 1ª, . . . 11. 12.
Finis Eclipsis, . . . 12. 18.

Dissidium observationum in eadem urbe factarum, præcipuè judicio oculorum videtur tribuendum. Monet tamen Observator in Regiæ Sinensis Specula, ob turbam circumstrepentem, difficile fuisse ibidem annotare minuta temporis, impossibile secunda. Automaton tamen suum horologum dicit bene concordasse cum altitudinibus & culminationibus fixarum sæpius per Eclipsin observatis.

Satellitum ♃ Eclipſes Pekini ab eodem obſervatæ annis 1721. & 1722.

1721. die 25. April. prodiit Satelles tertius ex umbra ♃ h. p. m. . . . . . 11. 15.″
die 1. Junii, Satelles primus emerſit ex umbra, h. p. m. 10. 3.″
die 17. Junii, ejuſdem emerſio ex umbra, p. m. 8. 17.″
1722. die 2. April. Immerſio Satellitis primi ex umbra ♃, h. a. m. . . . . 5. 31. 30″″
die 27. April. Immerſio ejuſdem poſt mediam noctem h. 0. 15.
die 11. Maii, immerſio intimi . . . h. a. m. 4. 5.
die 12. Maii, immerſio intimi h. p. m. 10. 33.
die 5. Junii, emerſio Satellitis intimi poſt med. noctem h. 0. 52.
die 20. Junii, idem Satelles emerſit ex umbra ♃ h. p. m. 11. 7.
die 26. Jun. Satelles ſecundus,

prodiit ex umbra ♃ h. p. m. 9. 30.

die 6. Jul. Satellitis intimi emersio h. p. m. 9. 21.

eâdem die, Satelles tertius exivit à tergo ♃ liber ab ejus umbra, h. 10. 0. p. m.

Eclipses Fixarum cum ☽ Pekini observatæ 1721. & 1722.

Die 6. April. 1721. occultatio ✳ δ in ♋ post ☽, immersio accidit h. 9. 55.' post m. in recta ex Tychone per marginem boreum Longomontani . . .

Emersio in recta ex Copernico per marginem occid. Ptolomæi, h. 10.40.

Die 3. Dec. hor. 7. 54.' post mer. cornu austiale ♉ subiit ☽ limbum orientalem prope Xenophanem emersit hor. 8. 40.' 30." prope Senecam & Plutarchum.

Die 26. Jan. 1722. vesperi observatus est transitus ☽ ad triplicatam ✳ δ in capite ♉; sed sola trium sequens borealior obtecta est.

Immersio accidit hor. 12. 0' post mediam noctem, in recta per Bulliald. Ptolom. & Ariadæum.

Emerſio, h. 12. 52. in recta ex Copernico per Petavium.

Die 26. Martii poſt hor. 10. veſp. immerſio ✳ μ in ♋ in ☽. Erant in recta linea ✳ Timocharis & Manilius. Emerſio in recta ex Menelao per Meſſalam. Latuit ✳ poſt ☽ 48.′ per incuriam non annotata & ſubinde oblivioni tradita immerſionis minuta, quæ tamen videtur contigiſſe prope med. 11^{am}.

Die 23. Auguſti, poſt h. 8. veſp. ✳ χ in ♂ ſe abſcondit poſt ☽ in ipſa extremitate illuminationis auſtrinæ. Latuit ultra med. hor. prodiitque infra Claramontium.

Die 24. Sept. veſperi, ☽ obtexit ambas auſtraliores ſtellas in □ ſupra caudam Ceti. Occultatio occidentalioris propter nubes videri non potuit. Orientalior ſubintravit ☽ h. 9. 19.′ in recta ex Ariſtarcho per monticulum anonymum qui eſt inter Cardanum & Snellium, & tunc occidentalior diſtabat à margine occiduo ☽ 20′ 30″ in recta ex Proclo per medium mare Criſium. Emerſit latens ✳ h. 10. 32.′ in recta ex Cenſorino per Firmicum.

Ingolstadii, anno 1723. die 30 Junii, h. 9. 1.′ 20.″ emersio Intimi; quæ tamen fortè 20.″ vel 30.″ ante contigit.

ARTICLE CXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE HAMBOURG.

LEs Anecdotes Grecques que M. J. Christop. Wolfius, Principal du College de cette Ville, a données au public, contiennent l'Ouvrage de Photius contre les Pauliciens rejetton des Anciens Manichéens. On en avoit déja le premier Livre dans le Catalogue de la Biblioteque de Coislin, autrefois amassée par le grand Chancelier Seguier. Mais Monsieur Wolfius ayant trouvé un Manuscrit copié par les soins de Luc de Holstein sur un ancien Manuscrit du Vatican, qui contient les quatre Livres dont étoit composé cet Ouvrage : il en donne les deux premiers dans le premier Volume, & les deux derniers dans le

ſecond. Il a corrigé ſouvent le Texte & la Verſion du premier Livre ſur le Manuſcrit de Luc de Holſtein, & en s'aidant de l'Hiſtoire des Manichéens écrite par Pierre de Sicile, & de celle des Pauliciens qu'on trouve dans la Panoplie d'Euthymius qui n'a paru qu'en 1710. L'Hiſtoire de Pierre de Sicile que la Republique des Lettres doit à Raderus, s'accorde preſque en tout avec ce que Photius en dit dans cet Ouvrage, ſouvent dans les mêmes termes. Cela donne occaſion à un Problême de Critique & d'Hiſtoire, ſçavoir lequel des deux a pris ce qu'il dit, dans l'autre.

Quand les Anecdotes de Monſieur Wolfius vous ſeront tombées entre les mains, vous trouverez & dans l'Ouvrage, & dans les notes de l'Éditeur, dequoi faire un curieux Extrait. Voici le titre de cet Ouvrage : *Anecdota Græca ſacra & profana ex codd. manu exaratis nunc primùm edita, &c. Hamburgi apud Chriſtoph. Theod. Felginer*, 1722. 8°. 2. Tomes.

DE NUREMBERG.

Monath a imprimé un Livre qui merite la curiosité de vos Antiquaires ; je vous en envoye le titre : *Car. Gustavi Heræi S. Cæs. Majestatis Consil. & Rei antiquæ ac Numismatibus feriendis Præfecti Poëmata vernacula & Inscriptiones Latinæ.* Pour les Poësies Allemandes, je ne vous en parle pas, quoiqu'on y trouve ici beaucoup de majesté & de délicatesse. Je vous apprendrai seulement que Monsieur de Neukirk a mis en vers Allemans le Telemaque de Monsieur de Fenelon, & que l'Auteur propose les moyens d'ériger une Academie Allemande sur le pied & pour le même dessein que le Cardinal de Richelieu établit l'Academie Françoise ; vous voyez que l'on a envie de rendre l'Allemand aussi poli & aussi agreable que le François ; mais, à mon avis, ce n'est pas encore une chose faite. Dans la deuziéme partie qui contient les Inscriptions Latines, ce qu'on trouve d'abord, c'est une quarantaine de Médailles sur les principaux évenemens

de la vie de l'Empereur Charles VI. L'Auteur s'eſt propoſé pour modéle l'Ouvrage de l'Academie Royale des Inſcriptions ſur la vie de Loüis XIV. Il a envoyé à cette Academie pluſieurs des deſſeins de ces Médailles qu'elle a fort approuvez. Il y a auſſi beaucoup d'Inſcriptions de la façon de M. de Heraws, qui ont été employées dans les Pompes Funebres dreſſées à Vienne, pour l'Empereur Joſeph, pour l'Imperatice Eleonor, pour le Roi Loüis XIV. &c. des tapiſſeries, des tableaux, &c. repreſentez par d'excellens Graveurs, & ornez d'Inſcriptions; des curioſitez tirées de la Bibliotheque Imperiale, entr'autres un Journal de Charles V. écrit par lui-même, & que l'on donne au public avec la permiſſion de Charles VI. qui ajoûte à ſes autres grandes qualitez celle de Protecteur des Sciences & des beaux Arts.

D'ITALIE, DE ROME.

Le Reverend Pere Deſirant Auguſtin, celebre & ſçavant Docteur de Louvain, vient de faire paroître

avec toutes les formalitez requises l
7e & derniere partie d'un grand &
important Ouvrage, où il vange S
Augustin contre les outrages qu
lui font les 101. propositions du Pe
re Quesnel, & les écrits faits pour leu
défense par les Lutheriens d'Ulm,
de Tubinge, de Lipsik & par l'Au-
teur des Hexaples.

Le troisiéme Tome du Livre du
Pere Fontaine Jesuite, en faveur de la
derniere Constitution de Clement
XI. est envoyé, & vous devez l'avoir
vû.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Monsieur Chezeldon vient de faire imprimer un Livre *in* 8°. sur la maniere de tailler par le haut appareil : il a traduit Kossetus presqu'entierement, & a ajoûté beaucoup de ses propres observations. Le prix de cet Ouvrage est de 6. livres 15. sols monnoye de France. La grande Myographie du corps humain doit être achevée en trois ou quatre jours. Puisque vous êtes curieux de connoître

os Bains d'eau froide, je les ai visi-
ez. Ils sont assez près de la ville : ce
'est que de l'eau simple à couvert;
nais extrémement froide, comme
n a éprouvé depuis peu par un Ther-
nométre, dans lequel le Mercure
'abaissoit de sept degrez. Les Bains
nt une figure quarrée, 12. pieds de
ongueur, 8. de largeur; ils sont pleins
la hauteur de 4. pieds ½. On en
hange l'eau tous les jours. On pré-
end qu'ils soulagent beaucoup dans
e Rhumatisme, la Rage, l'Epilep-
ie, & toutes les maladies nerveu-
es. Si vous voulez une plus ample
description, je vous prie de me le fai-
e sçavoir.

DE FLANDRES, DE BRUXELLES.

Stersevens a imprimé une Disser-
tation sur la validité des Ordinations
des Anglois, & de la succession de
leurs Evêques; c'est un *in* 12. en 2.
volumes. On croit ici que cet Ou-
vrage n'a pû passer à Paris; qu'il est
d'un de ces Pacificateurs en fait de
Religion, qui trouvent raison à tout,
& que rien n'arrête.

Novembre 1723.

DE FRANCE, DE NANTES.

Un Ecclesiastique de cette ville, homme d'esprit, a donné une explication Historique & Litterale d'une inscription ancienne conservée à Nantes à l'Hôtel de Ville. Verger l'a imprimée. On desire sçavoir ce qu'en pensent vos Sçavans.

DE PARIS.

Nous avions annoncé des Nouvelles Litteraires qui devoient se débiter chez Lotin tous les 15. jours. Elles n'ont point paru : mais en leur place on nous donne des Nouvelles Litteraires curieuses & interessantes, Tome premier, à Paris, chez L. Sevestre ruë des Amandiers, vis-a-vis le College des Grassins, 1723. *Brochure de 39. pp. in 12.*

Monsieur Martel animé par une passion toûjours constante pour les Lettres, afin de faire revivre le goût des Nouvelles Litteraires si fort à la mode autrefois, promet d'en donner au public deux feüilles de 15. en 15.

Novembre 1723.

jours, & plus ſouvent ſuivant la nouveauté, l'abondance, & le merite des memoires qu'il recevra. Dans l'avertiſſement il invite les Sçavans à lui en fournir, ſoit pour ſes Journaux de Litterature & d'Hiſtoire, ſoit pour remplir le deſſein particulier de ſes Nouvelles Litteraires.

Outre *Agnés de Chaillot*, il paroit encore quatre Critiques *d'Inés de Caſtro.* La premiere ſous le nom d'un Spectateur, réprend entr'autres choſes ce vers de D. Pedre.

Je ſors, mais je crains bien de revenir coupable.

Comme ſi par là D. Pedre inſtruiſoit bien nettement le Roi ſon pere du deſſein qu'il prend de ſe revolter. Cette Critique eſt, ce ſemble, de mauvaiſe foi pour un Spectateur qui ne pouvoit ignorer, que ce mot eſt un *à parte.*

..... Mais je crains bien de revenir coupable.

L'Auteur étonné du ſuccès prodigieux de la Tragedie de Monſieur de

la Motte malgré les défauts qu'on lui impute, en trouve, dit-il, la raiſon dans l'interêt perpetuel qu'on prend à ce qui touche D. Pedre & Inés. N'eſt-ce point là ſe contredire ſoi-même? Car d'où peut naître cet interêt dans une piece que le Cenſeur prétend être défectueuſe d'un bout à l'autre?

La ſeconde Critique a pour titre, *Paradoxes Litteraires, &c.* (*chez Noël Piſſot Quai des Auguſtins*). Elle a été ſuivie d'une troiſiéme, à ſçavoir, les *Antiparadoxes* (*chez la veuve Monge ruë Saint Jacques.*) L'une & l'autre paroit être ſortie de la même plume. Une 4e, imprimée chez Thomelin place de Sorbonne, n'eſt qu'une brochure & n'a rien de fort conſiderable.

La veuve Raymond Mazieres a imprimé une 2e & une 3e partie de la 5e Lettre Paſtorale de Monſieur l'Evêque de Soiſſons, & bien-tôt elle donnera la 4e & derniere partie. C'eſt toûjours la même force, la même clarté, la même facilité. Les ennemis de l'Egliſe ont un redoutable adverſaire en ce Prélat, & d'autant plus

qu'il ne paroît aucune passion en lui, si ce n'est celle de les détromper & de les gagner à Jesus-Christ, ou, si cela ne lui est pas possible, d'empêcher au moins qu'ils n'en seduisent d'autres.

Le Livre du Pere Castel que nous avons annoncé il y a plusieurs mois, paroît. C'est un *Traité Physique de la Pesanteur*, en trois Tomes *in* 12. Chez André Cailleau place de Sorbonne. La profondeur des pensées ne nuit point à la clarté; l'Esprit Geométrique qui regne dans tout l'Ouvrage, n'y a point répandu cette secheresse que l'on attribuë mal à propos à la methode Geométrique. L'Universalité des Principes & des Theorémes n'a rien de vague & de confus, & quoique le sujet soit peu susceptible d'agrémens, on y trouvera de l'amenité, & plus, ce semble, que la matiere ne comporte. Nous n'entrons ici en aucun détail, parce que nous en donnerons incessamment l'extrait, & nous esperons qu'il fera plaisir au public.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1723.

ART. CXV. *Sentimens particuliers des Ministres de l'Eglise de Geneve sur la Religion, qui ont servi de motifs à la conversion de Monsieur le Chevalier Minutoli, &c.* page 2086

ART. CXVI. *Chronologie historique des Evêques qui ont occupé le Siége de Geneve pendant quinze cens ans sans interruption.* p. 2099

ART. CXVII. Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ Græcè: Novum Testamentum Versionis Vulgatæ, &c. Utrumque ex antiquissimis Codd. Mss. cum Græcis tum Latinis edidit Richardus Bentleïus. *Le Nouveau Testament en Grec & en Latin de la Version Vulgate, &c.* p. 2105

ART. CXVIII. *Discours sur la question proposée par Messieurs de l'Academie Royale de Bourdeaux pour le Prix de l'an* 1723. p. 2111

ART. CXIX. *Traité de Poësie Françoise, par le P. Mourgues J.* p. 2142

Art. CXX. *Histoire Ecclesiastique & Politique de Lorraine, &c.* page 2158
Art. CXXI. Mouaacah. *Ceinture de douleur*, ou *Refutation du Livre intitulé:* Regles pour l'intelligence des Saintes Ecritures, *composée par Rabbi Ismaël Ben-Abraham, Juif converti, &c.* p. 2169
Art. CXXII. *Lettres Critiques sur les Vies des Saints, composées par Monsieur Adrien Baillet, &c.* page 2190
Art. CXXIII. *Memoires pour l'histoire de Toulon en Provence.* page. 2206
Art. CXXIV. Observatio Eclipsis ☽ habita in Observatorio Regiæ Pekinensis, anno 1722. die 2. Jan. post meridiem, &c. page. 2246
Art. CXXV. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne, de Hambourg. page 2252
De Nuremberg. p. 2254.
D'Italie, de Rome. p. 2255
D'Angleterre, de Londres. page 2256
De Flandres, de Bruxelles. pa-

ge 2257
De France, de Nantes. p. 2258
De Paris. *ibid.*

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1723.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché. 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723	12. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1723.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M. DCCXXIII.

Avec Approbation & Privilege.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1723.

ARTICLE CXXVI.

OBSERVAZIONI CRITICHE, ED Apologetiche ſopra il libro del ſig. Jacopo Lenfant, intitolato Poggiana fatte da giovambatiſta Recanati Patrizio Veneto, è della Societa Reale di Londra. In Venezia 1721. *C'eſt-à dire, Obſervations Critiques & Apologetiques de M. Recanati noble Venitien de la Societé Royale de Londre, ſur le Poggiana de M. Lenfant. A Veniſe chez Albrizzi. in* 12. *de* 248. *pp. ſans la Table.*

MOnſieur Recanati dédie cet Ouvrage à Monſieur le Cadinal Bentivoglio. Cette Eminence étant en France en qualité

de Nonce avoit engagé l'Auteur à défendre quelques Poëtes Italiens attaquez par les Écrivains François. Elle lui avoit même donné, outre plusieurs lumieres de vive voix, une Dissertation sur ce sujet, que l'Auteur loüe extrêmement. L'Ouvrage s'avançoit, lorsqu'on vit paroître le Poggiana de Monsieur Lenfant, imprimé à Amsterdam l'an 1720. Comme M. Recanati avoit donné une belle édition de l'Histoire de Florence, avec la Vie de *Pogge* son Auteur, Monsieur Lenfant a profité de l'une & de l'autre dans l'abregé qu'il en a fait: car il divise son Livre en quatre parties, dont la premiere contient la Vie de *Pogge* & de plusieurs Contemporains. L'Histoire de Florence en abregé, avec quelques notes, compose la troisiéme, sans parler de la seconde & de la quatriéme, dont l'une comprend quelques ouvrages moins connus de ce Florentin; & l'autre, ses bons mots. Voilà le *Poggiana* qui fait le sujet de la querelle. Monsieur Lenfant qui a composé ce Livre, dit-il, dans ses heures perduës, a crû trouver, chemin faisant,

quelques méprises dans les notes de Monsieur Recanati. C'est ce qui a piqué cet illustre Academicien, dont l'exactitude laborieuse est si connuë. Il a fait les remarques en question pour se défendre. Mais elles ont plus l'air d'une attaque vive que d'une simple Apologie; en effet, pour quelques erreurs prétenduës qu'on lui impute, il en reproche plus de 224. à son adversaire dans les cent vingt-neuf observations sur le *Poggiana* ; & ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il paroît bien difficile que Monsieur Lenfant puisse se justifier sur quelques-unes ; impossible même à l'égard de la plûpart, qui sont, ce semble, des fautes visibles, comme celle d'avoir pris Sannazar le Poëte, homme distingué par sa naissance, pour un Esclave Ethiopien : aussi passe-t'il condamnation sur cette faute, dans sa lettre à Monsieur de la Crosse. (*bibli. German. artic.* 11. Tom. 1.) „ je fais, dit-il, reparation à Moreri, & reconnois volontiers mon erreur, pour n'y pas engager le public. Ne vaudroit-il pas bien mieux en user ainsi, que de se fâ „

„ cher contre ceux qui nous avertiſ-
„ ſent de nos mépriſes, & de les vou-
„ loir ſoutenir opiniâtrément, & ſou-
„ vent contre la bonne foi „ ? Voilà une Philoſophie très-loüable, & que Monſieur Lenfant peut un peu mettre en pratique à l'égard de pluſieurs des Obſervations Italiennes.

ARTICLE CXXVII.

LUDOVICO DECIMO QUINTO Regni habenas propriis manibus moderanti Oratio gratulatoria, habita Remis à Jacobo Tripier ſacerdote Rhetorices Profeſſore in Collegio Bonorum Puerorum Univerſitatis Remenſis, die 27. April. an. 1723. *C'eſt-à-dire, Panegyrique de Loüis XV. au ſujet de ſa majorité, prononcé à Reims le 27. Avril de cette année par Monſieur Trippier Prêtre Profeſſeur de Rhetorique en l'Univerſité, à Paris, chez Mazieres & Garnier, brochure de 24. pp.*

CEtte piéce fut ſi bien reçûë quand l'Orateur la prononça, qu'on ne doit pas oublier d'en dire ici quel-

que chose, quoi qu'on le fasse un peu tard. L'Auteur lui-même avoit différé assez long-tems cette ingenieuse harangue. Il en apporte dans son exorde une raison spirituelle & prise de son sujet : après quoi il felicite la France d'avoir pour Maître un Roi que sa naissance, son éducation, & son Sacre doivent lui rendre bien précieux.

Après cette division simple, vient la premiere partie, où l'Orateur montre d'un côté, les portraits des ayeux de Loüis XV. & de ceux à qui il doit le jour ; de l'autre, les qualitez naturelles du Roi & quelques étincelles, s'il est permis de parler ainsi, de cette ame qu'il a puisée de tant de de grands Princes. Le caractere de Monsieur le Dauphin pere du Roi, est un des plus brillans. « Qu'il « étoit beau, s'écrie l'Orateur, de « voir ce Prince religieux aux pieds « des Autels, immobile en presence « du Roi des Rois, mêlant ses soupirs « à ses vœux, écartant les foudres, « s'ils venoient à gronder sur nos têtes ! vous en fûtes témoin, Reli « gion Sainte, heureuse d'esperer un «

„ pere dans un fils. Ah que si les „ destins l'eussent permis, il auroit „ sçû confondre l'indigne préjugé de „ ceux qui s'imaginent qu'une main „ Chrétienne est peu propre à manier „ le glaive! Sa valeur, à la verité, „ n'étoit pas une valeur précipitée qui „ affronte le danger sans besoin; ce „ n'étoit pas une ardeur temeraire, „ qui s'enflame à contre tems, & qui „ languit, quand il est question d'agir: „ non, ce n'étoit pas une bravoure „ sans prudence, une bravoure capa„ble de se démentir. Aussi prudent „ pour le conseil, que brave dans „ l'execution, (je vous ateste, ô Ci„tadelles de Flandre,) le Prince mé„dite, délibere, ordonne, s'avance, „ combat... Je n'ajoûte pas, il vainc. „ Pour un Bourbon, combattre c'est „ vaincre „.

Sur Loüis XIV, aprés l'avoir peint par un trait veritablement Orateur, en se défendant de le peindre, on ajoûte, qu'il vaut mieux tirer un voile sur son portrait, & y inscrire ces paroles. *Hîc latet martis fulmen, musarum pater, vindex religionis, amor suorum, arbiter orbis, & si quid majus est*,

Ludovicus magnus. Ce qui me fait ſouvenir d'une Epigramme qui raſſemble à peu près les mêmes idées.

Luget Relligio columen, Mars fulmen, Apollo
Præſidium, Patrem Gallia, Terra decus. (1)

Pour faire voir que Loüis XV. a veritablement recüeilli la grande ame de ſon Biſayeul expirant, & les ſentimens genereux de ſes Ancêtres, l'Orateur loüe ſur tout dans le Roi deux traits, l'un de clemence au ſujet d'un ſoldat condamné à mort; l'autre, de tendreſſe pour les Peuples : tendreſſe marquée principalement à l'occaſion des fêtes qu'on fit après ſa convaleſcence. « Jugez par « là (dit-on au Roi) combien vos « Sujets vous cheriſſent. Hé bien, ré- « pondit-il, je leur ferai voir à mon « tour combien je les aime. » *ô vocem verè Regiam, verè auream, & omnium inſigendam animis, tanquam futuræ felicitatis obſidem, monumentiſque publicis immortalitati conſecrandam!*

(1) Le P. Perrin J.

Pour la ſeconde partie, on allegue en preuve, des Maîtres excellens, (il ſuffiroit de les nommer), des leçons admirables, les belles Lettres, l'Hiſtoire, la Politique, &c. de grands exemples; ils ſont aſſez connus. Tout cela eſt traité du même air à peu près que la premiere partie. Ce ſont des caracteres, mais maniez differemment. Enfin l'on finit par une peinture étenduë & naïve du Sacre, d'où l'on tire des ſujets de félicitation pour la France. Ce morceau devoit être d'autant plus agreable aux habitans de Reims, qu'on retraçoit vivement à leurs eſprits ce qu'ils avoient vû de leurs yeux.

L'Orateur a conſtamment beaucoup d'eſprit. Il imagine, il penſe; ſes caracteres ſont bien touchez, ſes peintures aſſez vives, ſes liaiſons fines & imperceptibles. A l'égard de ſon ſtile, il eſt du goût du ſiécle; & l'on pourroit peut-être ſouhaiter qu'il fût auſſi naturel qu'ingenieux.

ARTICLE CXXVIII.

ANALYSE PHILOSOPHIQUE du commencement de la Geneſe, ou Siſtême ſur la Création, par un Reverend Pere Benedictin reformé de la Congregation de Cluny.

CHAPITRE I.

I. MOn Principe general eſt, que l'on peut entendre & expliquer à la Lettre tous les Textes de l'Ecriture Sainte, qui parlent des choſes naturelles ; & qu'il n'eſt permis de les reſtraindre à un ſens *Allegorique*, que lorſque celui qu'ils preſentent à l'eſprit, eſt abſolument contraire à des veritez connuës d'une certitude infaillible.

II. Selon ce Principe, l'Hiſtoire de la Création écrite par Moïſe, renferme une verité *litterale* & *Phyſique*, quant aux faits, à l'ordre & à la ſucceſſion de ces faits, aux intervalles, & aux autres principales circonſtances qui ſont le ſujet de cette Hiſtoire. Il n'y a que ces expreſſions,

Dieu dit, Dieu vit la lumiere, & semblables, que l'on doive prendre dans un sens figuré, sur lequel personne ne peut se tromper.

III. Tout ce que Moïse crut de la Création, est réellement vrai; mais il ne rapporte pas en détail tout ce qu'il y a eu de circonstances réelles. On doit cependant remarquer avec soin que son silence seul, & l'omission du détail, ne peuvent pas se prendre pour une exclusion positive des circonstances omises.

IV. Comme le sens des termes de la vulgate n'est pas toûjours unique & précis, & que les autres traductions du texte original ne sont pas uniformes; je demande qu'il me soit permis de choisir dans les versions le sens, qui me paroîtra le meilleur.

V. On ne doit pas prendre toûjours les expressions de l'Ecriture dans le sens le plus ordinaire des termes, & avec une précision qui excite tous les autres sens. Il suffit souvent que celui que l'on suit, ait une Analogie réelle avec le Gramatical. La pauvreté de la Langue Hebraïque, les idiotismes, & la gros-

ſiereté des Peuples à qui Moïſe à dû parler en termes, qui leur fuſſent intelligibles, & accommodez a leurs imaginations : tout cela autoriſe la regle que je propoſe.

VI. C'eſt pourquoi, lorſque j'exclus le ſens *Allegorique* ; je veux exclure ſeulement les interpretations, qui altérent eſſentiellement, & qui ſpiritualiſent tout le ſens des expreſſions ; & même les violentes métaphores, qui ne conſervent aucune Analogie entre le ſens naturel des termes, & celui qu'on leur fait ſignifier.

VII. Cette maniere de parler, *que la lumiere ſoit faite. & que la lumiere fut faite*, & les ſemblables, marquent admirablement l'autorité & le pouvoir abſolu avec lequel le Créateur diſpoſoit à ſon gré de la matiere qu'il venoit de tirer du néant ; mais ces mêmes expreſſions doivent ſe prendre dans un ſens d'*accommodement*, quant à l'execution. Je veux dire, qu'on n'eſt pas obligé de conclure de cette maniere laconique de rapporter un fait, que la choſe commandée ait été accomplie dans un inſtant. Il eſt vrai que cela auroit été

également facile à Dieu : mais il s'eſt contenté de vouloir, que les cauſes ſecondes des effets commandez s'arrangeaſſent pour produire ces effets dans la ſucceſſion, & dans les intervalles réels qui ſont requis pour l'activité de ces mêmes cauſes. Et ces intervalles ſont marquez expreſſément par les differences des jours & des nuits employez à la production de ces effets.

VIII. Ainſi lorſqu'il eſt écrit, *que cette choſe ſe faſſe* ; cela ſignifie ſeulement 1°. que d'une infinité d'ouvrages auſquels le Tout-Puiſſant auroit pû employer la matiere qu'il venoit de créer, il a preferé celui qui eſt exprimé. 2°. que la choſe marquée à été faite, ou achevée pendant la journée à laquelle Moïſe la rapporte. 3°. que le hazard n'a point eu de part à la formation des principales parties dont le tout enſemble forme le merveilleux Ouvrage de l'Univers.

IX. On doit ſe ſouvenir que Moïſe s'eſt contenté de marquer l'ordre & la ſucceſſion des principaux ouvrages de la Nature; ſans parler de la *maniere* dont cela a été executé. Ces

ſortes de détails philoſophiques ne ſe trouvent point dans l'Ecriture ; parce qu'ils ſont comme étrangers à l'Hiſtoire de la Religion, & à l'inſtitution des bonnes mœurs, qui ſont les deux points auſquels Moïſe & les Auteurs ſacrez ont rapporté tout ce qu'ils ont écrit.

X. C'eſt cette *maniere* dont les choſes ont pû arriver, que je vas eſſayer d'expliquer dans cette Analyſe de la narration de Moïſe. Il me ſemble que, ſans recourir à une multitude de miracles qu'on ne peut jamais ſuppoſer avec trop de ſobrieté, on peut faire remarquer un enchaînement & une dépendance ſi naturelle dans les Ouvrages de la Création qu'ils ont dû, ou pû ſe faire préciſément dans l'ordre marqué par Moïſe, par la ſeule efficacité des loix qui ſubſiſtent actuellement dans la Nature.

XI. Je ſuis très-éloigné d'aſſûrer temerairement que les choſes ſe ſoient faites en effet de la maniere que je l'expliquerai. Mon principal deſſein eſt de faire voir aux Prétendus eſprits forts par cet eſſai, que les faits mer-

veilleux dont l'autorité des Sainte Écritures nous rend la verité incontestable, ne renferment rien qui soit incompatible avec les foibles lumieres de notre raison. Heureux, si je peux remplir une partie de ce dessein, ou si je donne au moins à d'autres quelques ouvertures pour le tenter avec plus de succès.

CHAPITRE II.

Principes Generaux de ce Sistême.

I. Comme la Sagesse Éternelle à trouvé bon d'abandonner aux disputes des hommes l'explication de l'œconomie de l'Univers; chacun est en droit de se former sur ce sujet le Sistême qui lui paroîtra le plus vraisemblable. Je me suis servi de cette liberté pour choisir mes hypotheses, sans me mettre en peine de sçavoir, si les principes dont je me sers, sont differens, ou s'accordent avec les principes reçûs le plus communément dans les Écoles.

Non seulement les principes de la Philosophie n'ont été décidez par au-

cune autorité infaillible ; mais la précaution même la plus generale, n'eſt pas toûjours un garant bien ſûr de leur ſolidité. Rien, peut-être, n'a paru imaginé plus heureuſement que l'*Anneau de Saturne*, & que les penſées de Deſcartes ſur les *taches du Soleil*, ſur les *Cometes*, ſur les *Aſtres* qui paroiſſent, ou qui ceſſent de paroître de tems en tems, &c. Cependant il ſeroit, peut-être, également facile de démontrer que ces explications ne peuvent pas s'accorder avec le Syſtême ſuivi par leurs Auteurs ; & d'expliquer ces mêmes Phœnomenes d'une maniere plus ſimple & plus naturelle.

II. Le principe ſur lequel j'ai imaginé mon Syſtême, c'eſt celui-ci : *les mêmes loix qui font ſubſiſter à preſent la Nature, ont ſervi à la former.*

Les principes particuliers, dont je me ſers, ſont à peu près ceux qui ſuivent. 1°. Je ſuppoſe que le monde eſt fini, & qu'il a des bornes réelles. 2°. Je ſuppoſe que la maſſe entiere, au moment de ſa Création, étoit terminée, & comme renfermée dans une figure ſpherique. Les expreſſions du Livre des Proverbes, VIII. 27. ſemblent favoriſer tout à fait ce ſentiment.

que la prévention commune à adopté. 3°. Je ſuppoſe que Dieu créa toute la matiere diviſée réellement en une infinité d'*Atomes*. 4°. Quoique ces *Atomes* ne ſoient pas abſolument indiviſibles, je ſuppoſe que leur ſolidité eſt telle qu'ils ne ſont jamais diviſez effectivement par l'action ordinaire des cauſes ſecondes 5°. Je ſuppoſe que la plus grande partie de ces *Atomes* étoit de figure ſphérique, quoi qu'ils fuſſent les uns plus gros, les autres plus petits. 6°. Je ſuppoſe que le reſte des *Atomes* étoit ou tout chargé d'*Angles* & comme taillé à facettes; ou qu'ils avoient leurs côtez en partie *arrondis*, & en partie angulaires : mais que ces derniers étoient moindres que ceux qui étoient tout à fait *polygones*; quoi que les uns & les autres fuſſent plus gros que les *ſphériques*. 7°. Je marquerai ces quatre differences des *Atomes* par les noms uſitez de 1^e^, 2^e^, 3^e^, & 4^e^. élement.

III. Il me ſeroit facile de juſtifier par des applications particulieres, les hypotheſes que je fais touchant la Nature des *Atomes*; ſi c'étoit ici le lieu de traiter de la Nature des corps :

mais je me contente de les défendre par la liberté que tout le monde a de se former un Systême sur les choses naturelles.

Je n'ajoûterai rien à ces hypothéses, que ce principe : *Dieu à imprimé à la matiere au moment de la Création la même quantité de mouvement, qu'il y conserve encore à present.* J'admets aussi les regles generales du mouvement sur lesquelles tout le monde convient.

IV. Je prévois que plusieurs de ceux qui voudront se donner la peine de lire cet écrit trouveront peut-être à redire à cette *liberté de Systême*, dont j'ai parlé plusieurs fois. On croira peut-être que je ne la défends que pour mettre le mien à couvert de toute critique. Il semblera même à quelques-uns que cela va à introduire dans la Philosophie une espece de *fanatisme*, ou ridicule, ou dangereux.

Je suis bien éloigné d'être dans ces sentimens. Je regarde tout Sistême dont les principes, ou les conséquences combattroient des veritez décidées par une autorité infaillible,

comme un Systême faux & temeraire.

Il est vrai que. lorsqu'un Systême n'interesse point les veritez de la Religion; & qu'il n'est point opposé à certaines notions simples, generales, répanduës avec uniformité dans les esprits: ce seroit, à mon avis, être déraisonnable que de vouloir le combattre par les principes d'un Systême different.

V. NON. Personne n'a droit de vouloir assujettir les autres à ses idées particulieres sur les choses naturelles. Si l'on veut se donner la peine de critiquer, ou de combattre un Systême, le mien *v. g.* qu'on prenne celle d'examiner s'il n'y a point de contradiction dans mes principes, ou dans mes hypotheses; si mes suppositions sont si fort indépendantes les unes des autres, qu'elles détruisent l'*espece d'unité* qui est essentielle à un Systême; si elles sont trop multipliées; si elles ne sont point trop chargées, & si elles ne font point de violence à la simplicité de la Nature; si les définitions que j'employerai, conviennent avec ce que l'experience commune nous apprend de la

nature des choſes ; ſi ces définitions ſont ſuffiſantes par rapport à l'uſage que j'en fais ; ſi mes explications ne ſont point incompatibles avec le texte de Moïſe, &c.

CHAPITRE III.

Premiere journée de la Création.

ARTICLE I.

Premiere Periode de l'Etat du Monde.

I. IN PRINCIPIO *creavit Deus cœlum & terram. Au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre* ; c'eſt-à-dire ; la matiere, dont les divers arrangemens produiſirent bien-tôt, ce que nous comprenons ſous les noms *du Ciel & de la Terre.*

Moïſe paroît n'avoir eu d'autre deſſein que de faire comprendre aux Hebreux par ces paroles, 1°. que la matiere a eu un Commencement, avant lequel elle n'exiſtoit point 2°. qu'elle a été tirée du néant par un Être qui exiſtoit avant la Production de la matiere, & par conſéquent indépendemment d'elle.

II. Les principales parties de l'Univers ne reçûrent pas au moment de la Création la forme qu'elles ont à present. Moïse le remarque particulierement de la *Terre : erat inanis, & vacua.* Il paroît assez difficile de donner un sens intelligible à ces expressions de la vulgate : mais les versions Grecques font un sens plus clair. La Terre n'avoit point encore été tirée du chaos universel; ἀδιάκριτος ἦν. Elle n'étoit pas encore formée, ἀκατασκεύαστος ; ainsi elle étoit invisible ; ἀόρατος.

Moïse fait cette remarque, pour empêcher qu'on ne previenne la suite, & l'ordre des Ouvrages de la Création ; à quoi l'esprit sembloit naturellement porté par ces premieres paroles : *au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre.*

III. TENEBRÆ *erant super faciem abyssi ; les tenebres couvroient tout l'abyme.* C'est ici que commence le détail de la formation du monde ; l'agitation de la matiere qui suivit immédiatement la Création, ne dut produire d'abord qu'une masse également liquide dans toute sa capaci-

té ; parce que les atomes grossiers & polygones se trouvans d'abord mêlez par tout avec les plus petits, ce mêlange empêchoit qu'une portion de la masse ne fût plus épurée, & plus agitée qu'une autre portion.

Cette prodigieuse masse liquide me semble exprimée fort heureusement par le mot d'abîme ; & il seroit difficile de marquer la même chose par un terme plus proportionné aux notions populaires. On pourra remarquer encore dans la suite, que Moïse distingue exactement toutes les differences considerables qui arriverent successivement dans la matiere créée, par autant d'expressions differentes.

IV. On pourroît entendre, à la lettre, par les *tenebres qui environnent l'àbîme*, le néant répandu, pour parler ainsi, autour des extrémitez de la masse du monde. Car rien n'a plus de rapport avec le néant, que des ténébres profondes. Mais comme cette espece de tenebres a subsisté toûjours depuis la Création, il est plus vrai-semblable de dire que Moïse à voulu seulement remarquer que cet

abîme n'étoit point alors éclairé ; parce que les causes prochaines de la lumiere n'étoient pas encore disposées pour la produire. D'ailleurs la confusion des atomes dont j'ai parlé au nombre précedent , ne pouvoit produire qu'un liquide épais & opaque.

ARTICLE II.

Premier Changement arrivé dans la Nature.

Et Spiritus Dei ferebatur super aquas. Et un vent extrémement impetueux soufloit sur les eaux, ou autour des eaux.

I. Il est bon de remarquer , une fois pour toutes , que cette particule, *Et*, qui est repetée si souvent dans la narration laconique de Moïse, n'est pas employée pour marquer une simultaneité , s'il est permis de l'exprimer ainsi , de differentes circonstances d'un même fait , mais pour distinguer une succession d'autant de faits differens les uns des autres.

II. Je traduis ces expressions de la vulgate , *le souffle, ou le vent de D.* par ces autres termes , *un vent extrêmement impetueux.* Peu de person-

nes ignorent que cette Epithete, *divin*, marque, ſelon le génie de la langue Hebraïque, ce qui eſt ſuprême, ou extraordinaire en ſon genre. c'eſt dans le même ſens qu'on trouve ailleurs dans l'Écriture ces expreſſions, *des cedres de Dieu, des montagnes de Dieu.*

III. J'ai ſuppoſé que le monde étoit de figure ſphérique. La ſurface de cette vaſte ſphere étant contiguë au néant, pour ainſi parler, doit produire le même effet qu'une ſurface concave, ſolide, & impenetrable. Ainſi les atomes agitez en tout ſens, par le mouvement qui fut imprimé à la matiere au moment de la Création, devoient être réflechis ſans ceſſe de toutes les parties de cette ſurface, vers l'interieur du Globe.

IV. Des experiences familieres, & connuës de tout le monde, nous apprennent, qu'une quantité de liqueur étant muë dans un vaiſſeau, dont les côtez l'empêchent de ſe répandre, s'il ſe trouve dans cette liqueur des parties plus groſſieres, on les voit bien-tôt ſe raſſembler vers le milieu du vaiſſeau.

La même chose dût arriver pendant cette premiere agitation de la matiere créée. Les atomes plus grossiers devoient bien-tôt s'embarrasser mutuellement, dans cette contrarieté de *Reflexions*, & de *Refractions* continuelles. Cet embarras qui affoiblissoit l'activité de leur mouvement, augmentoit en même tems celui des moindres atomes. Car c'est un principe reçû de tout le monde, que la *quantité du mouvement imprimé à la matiere créée, est toûjours la même*; & que le mouvement que perd une portion de la matiere, n'est pas anéanti; mais qu'il est communiqué à une autre portion.

V. Les atomes *polygones* s'embarrassans de plus en plus, à mesure qu'ils perdoient quelque degré de leur mouvement, donnoient plus de prise à l'action des autres élemens. Ils en étoient chassez de tous côtez avec plus de force vers le centre du Globe; & ils se conduisoient d'autant plus qu'ils approchoient davantage de ce centre.

Par une raison contraire, les atomes sphériques s'échapans plus facile-

ment d'entre les atomes irreguliers, continuoient d'être portez vers les extrémitez de la Periphérie du Globe : & à mesure que leur nombre & leur mouvement augmentoit dans ces espaces, ils agissoient avec beaucoup plus de force contre les atomes condensez, sur lesquels ils étoient sans cesse reflechis.

Ainsi après un espace de tems un peu considerable, l'interieur du Globe fut occupé principalement par un amas d'atomes grossiers; les extrémitez du globe le furent par les atomes plus subtils; & les espaces moyens à proportion.

VI. Moïse distingue ces differens arrangemens de la matiere, par les effets qui ont dû en resulter. 1°. Cette quantité d'atomes plus grossiers qui se trouvoient au centre du Globe, après avoir perdu une partie de leur premier mouvement, dût y former un amas d'*eaux*. Car l'eau n'est, selon moi, qu'*une portion de matiere composée principalement d'atomes du 3e. & 4e. élément, entretenus dans une agitation mediocre.*

2°. Dans un espace de tems aussi

court que celui d'environ une demi-journée, les atomes irreguliers disperſez dans tout le Globe, ne pûrent pas être raſſemblez tous & condenſez de telle maniere qu'ils formaſſent une portion d'*eaux*, ou qui fût encore plus ſolide. Cela paſſeroit la vrai-ſemblance. Ainſi il n'étoit encore dans les eſpaces moyens de la peripherie du Globe, qu'une grande quantité de ces atomes, dont la condenſation n'étoit encore que commencée, & fort imparfaite. Ils y formoient des eſpeces de broüillards, des vapeurs, &c. Selon les differens degrez de leur condenſation. Car tout le monde ſçait que les *vapeurs*, *& les liqueurs* plus ſenſibles, ne different entre elles que du plus au moins de la condenſarion, & de l'agitation de leurs parties. Ces vapeurs de la moyenne region du Globe, agitées par le mouvement confus des autres élémens, formoient ce *vent très-impetueux qui environnoit les eaux.*

VII. La troiſiéme choſe conſiderable qui arriva dans la nature pendant la premiere journée, ce fut l'arrangement de la matiere qui devoit

produire la lumiere. Dieu dit : *que la lumiere ſoit faite ; & la lumiere fut faite.*

La lumiere eſt l'effet d'une impreſſion communiquée par un foyer du premier élement, à des rayons du ſecond élement, qui ſont contigus à ce foyer. Lorſque ce foyer ſubſiſte, comme celui du Soleil, *v. g.* ſon effet eſt permanent. Si le foyer n'eſt que paſſager, comme celui qui eſt produit par l'inflammation de la poudre à canon, ſon effet n'a pas plus de durée. On peut remarquer encore que cet effet s'étend plus ou moins loin, à porportion de la force du foyer ; & qu'une multiplication de moindres foyers, tout le reſte étant égal, peut produire autant de lumiere qu'un ſeul foyer, quelque grand qu'on le ſuppoſe.

VIII. Lorſque le premier élement commença à diminuer dans les extrémitez de la peripherie, la contrarieté des *Reflexions & Refractions* infinies, que ſes atomes ſouffroient continuellement, dût occaſionner la formation d'une multitude de *foyers.* Il eſt vrai que l'imperfection de ces foyers ſubits, ne permettoit pas que

la plûpart d'eux subsistât long-tems. Mais outre qu'il pût s'en former de plus parfaits, à mesure que la quantité du premier élement augmenta ; la destruction des uns étoit suppléée par leur grand nombre & par la facilité avec laquelle il s'en formoit sans cesse de nouveaux.

IX. Telle pût être la cause seconde de la production de la lumiere pendant la premiere journée. Il fallut quelque tems pour débroüiller le chaos des atomes ; & pendant ce tems-là, toute la matiere créée n'étoit qu'un *abîme ténébreux*. La formation des *eaux*, du *vent* & de la *lumiere*, eut ensuite son commencement & ses accroissemens. Ces deux espaces de tems composerent la premiere journée de la Création. *Du soir & du matin, fut fait le premier jour*, dit Moïse. Comme les jours sont la mesure du tems, la coûtume des anciens Hebreux qui commençoient à compter leur journée par la nuit, paroît plus juste que celle que nous suivons à present.

CHAPITRE IV.

Deuxiéme Journée de la Création.

ARTICLE I.

Diviſion des Eaux.

I. FIAT *firmamentum in medio aquarum, & dividat aquas ab aquis. Qu'il ſe faſſe, au milieu des eaux, un firmament qui les diviſe en differentes portions.*

Le terme de *firmament* n'eſt employé par Moïſe que pour exprimer l'uſage & l'effet de la matiere que Dieu fit ſervir à diviſer les eaux. La matiere de ce firmament étoit la même que celle du Ciel; puiſque le *firmament* & le *Ciel* ſont uue même choſe, comme il paroît par le veſet 3ᵉ. Or tout le monde convient aſſez, que le Ciel eſt composé de la matiere la plus ſubtile.

Ainſi, en uſant de la liberté que donne l'Analyſe, je pourrois rendre de cette maniere le ſens de ce Texte, ſuivant mon Syſtême : qu'une grande quantité du premier & du ſecond élement pénetre dans l'amas des eaux & les diviſe en pluſieurs portions :

Qu'ils continuent ensuite d'occuper les interstices de ces portions ainsi séparées, de telle maniere qu'ils empêchent qu'elles ne se rejoignent & qu'elles ne se mêlent pas de nouveau.

II. Ce seroit outrer la vrai-semblance, que de supposer que l'espace d'environ une demi-journée, avoit suffi pour arranger les differens élemens, dans un équilibre assez parfait pour se soutenir contre les efforts les uns des autres. Il est vrai que cela seroit arrivé tôt ou tard : mais comme il pouvoit arriver en plusieurs manieres, la Sagesse Divine à préferé celle, dont parle Moïse, & qui subsiste encore aujourd'hui. Voici comme je comprends que cela à pû se faire.

III. Les atomes du premier élement dont les foyers avoient commencé à produire la lumiere, étant reflechis sans cesse des extrémitez impenetrables de la peripherie, vers l'inferieur du Globe, s'y seroient repandus à tous momens, sans la resistance des autres élemens, qui occupoient les espaces moyens. Il pût dans la suite se trouver en quelques

endroits de ces extrémitez, une si grande quantité du premier élement, ou s'y former de si puissans foyers, que la force de leur impression devenuë superieure à la resistance des autres élemens, se fit un passage & se répandit, comme un torrent, dans l'interieur du Globe.

IV. Cette irruption du premier élement dût produire plusieurs effets considerables. 1°. Elle dût être suivie de la plus grande partie du même élement qui se trouvoit dans les extrémitez voisines, & qui se répandit de même dans les espaces interieurs *quâ data porta*.

2°. Cela dût produire bien-tôt un dérangement général des combinaisons qui avoient commencé à se former entre les differens élemens.

3°. L'Amas des eaux ne pouvant pas se soutenir contre la violence & la confusion de tous ces mouvemens, elles furent bien-tôt divisées en plusieurs moindres portions.

4°. La dissipation des foyers du premier élement, fit cesser la lumiere qu'ils produisoient; & les tenebres recommencerent.

5°. Les portions formées de la division des eaux, & qui nageoient dans la matiere du firmament, dûrent prendre bien-tôt une figure ronde, comme cela arrive à une goutte d'eau environnée de l'air.

ARTICLE II.

Formation du Firmament.

I. ET DIEU *fit un firmament qui sépara les eaux qui étoient au-dessous, de celles qui étoient au-dessus, ou au-delà de ce firmament.*

La matiere celeste ayant penetré dans l'amas des eaux, les avoit divisées en differentes portions. Mais elle auroit pû bientôt prendre son cours d'un autre côté, & laisser rejoindre ces portions, par l'Analogie des mêmes loix en vertu desqu'elles le premier amas des eaux avoit été formé.

La Sagesse Éternelle qui présidoit à tous les arrangemens de la Nature naissante, prévint cet inconvenient. Elle renferme la matiere celeste dans plusieurs *orbes*, dont l'œconomie est telle que, sans détruire le mouvement

de cette matiere, ils serviront jusqu'à la fin des siécles, de *firmament*, qui tiendra les *portions des eaux* séparées les unes des autres.

» Les nouveaux Philosophes appellent ces *orbes* des *tourbillons* : mais la maniere dont ils les expliquent, me paroît sujette à de grandes difficultez. Comme on pourroit supposer que j'adopte leur sistême, & m'objecter les mêmes difficultez ; je ne peux me dispenser de rapporter ici succinctement mes pensées sur la nature de ces *orbes* de la matiere celeste.

II. Ils sont composez d'un *foyer* & d'une *peripherie*. J'appelle *foyer*, le *point où se rencontrent plusieurs colonnes de rayons de la matiere celeste, qui suivent les directions de mouvement diamétralement opposées.* Sur quoi il faut remarquer 1°. que le *point de rencontre* d'un foyer ne doit pas se prendre dans une rigueur mathematique, mais seulement pour un espace commun, dans lequel toutes les colonnes opposées viennent aboutir & se choquer.

2°. Que pour former un foyer qui puisse subsister, il faut qu'il tombe de tous côtez, & en même tems

ſur le point de rencontre, une multitude de colonnes. Sans cela, les colonnes qui ſe ſeroient choquées, ne feroient que décliner, pour continuer leur mouvement, par le côté ſuppoſé libre.

3°. Si l'un des côtez ſe trouvoit plus foible, à cauſe que les colonnes qui le forment, ſont portées par un moindre degré de mouvement, v. g. il cederoit à la plus grande force des côtez oppoſez ; & le foyer ſe diſſiperoit.

4°. Si toutes les colonnes ont une force *proportionnellement* égale, leur choc doit produire, dans le point de rencontre, un degré de mouvement, qui égale lui ſeul la quantité du mouvement de toutes les colonnes qui forment le foyer.

III. J'apelle *circonference* ou *peripherie*, les eſpaces voiſins du foyer. La Peripherie ſert à entretenir la violence du mouvement du foyer, en empêchant que les atomes reflêchis par le choc qu'ils ſouffrent dans le point de rencontre, ne s'en écartent & ne ſe diſſipent.

2°. Pour conſerver la proportion

eciproque de forces, qui doit être entre la Peripherie & le foyer, la Peripherie doit être contiguë à quelque chose qui la soûtienne, & qui ne permette pas que les rayons, ou les colonnes repoussées par l'action du foyer, obéïssent à ses efforts. Cet effet peut être produit ou par les extrémitez du globe du monde, ou par l'opposition mutuelle du mouvement de la Peripherie des *orbes* contigus.

3°. La Peripherie doit être terminée par une figure *à peu près* spherique ; afin que toutes ses colonnes ayent une égale force pour soûtenir les impressions du foyer.

4°. Soit que l'on suppose que la matiere de la Peripherie agisse contre le foyer par un mouvement direct, ou par un spiral, ou par des cercles paralléles, cela doit produire le même effet.

IV. A ces remarques on peut ajoûter les Corollaires suivans. 1°. Ce qui fait la nature & l'efficace du foyer, c'est l'agitation extraordinaire des atomes du premier élement, produite & entretenuë par une infinité de réflexions & de réfractions mutuelles

qu'ils ſouffrent continuellement dans l'eſpace où ils ſont renfermez.

2°. Pourvû qu'il y ait une proportion ſuffiſante, entre le foyer & la Peripherie avec les principales conditions que j'ai marquées ; ce foyer pourroit ſubſiſter une éternité ſans s'affoiblir : car les atomes dont il eſt composé, ne peuvent pas ſe coaguler, étant ſuppoſez parfaitement *ſpheriques*. Ils ne peuvent pas ſe briſer, étans *indiviſibles*, dans le ſens que j'ai expliqué ailleurs. Ils ne peuvent pas perdre leur mouvement, parce qu'ils reçoivent ſans ceſſe des atomes de la Peripherie, autant de mouvement qu'ils leur en communiquent, la difference du nombre & du mouvement ſuppléant les autres diſproportions.

3°. L'agitation des atomes depuis les extrémitez de la Peripherie juſqu'au centre, ne differe que du plus au moins. La diſtribution des atomes eſt la même que celle de leur mouvement : les plus petits occupent le centre, & les autres à proportion.

4°. L'action du foyer produit dans la Peripherie, la *chaleur* & la *lumiere*.

5°. Le foyer n'a pas une grandeur

précisément déterminée, quoiqu'on puisse la borner aux endroits où son action commence à produire une lumiere plus pure.

6°. Plus un foyer est grand, plus aussi sa Peripherie doit être étenduë; & *vice versâ*, on peut juger de l'un par l'autre.

7°. On peut juger avec certitude, qu'un corps opaque, une Planete, v. g. est renfermée dans la Peripherie du foyer dont elle reçoit la lumiere. C'est le moyen le plus sûr que l'on ait pour juger de l'étenduë de l'*orbe* du Soleil, v. g. lequel est d'ailleurs incommensurable.

8°. La destruction du foyer emporte la destruction de sa Peripherie. Tout *écoulement* de la matiere du foyer suffit pour le détruire.

9°. La dissipation de la Peripherie produit la dissipation du foyer. La Peripherie peut être détruite, en souffrant, dans un ou plusieurs de ses côtez, une trop grande compression de la part des *orbes* voisins & superieurs en forces. Mais cette digression n'est déjà que trop longue.

V. Ne pourroit-on point rappor-

ter à ces loix, dont je viens de parler, le ſens litteral de ces paroles des Proverbes: *Quando præparabat cælos .... & certâ lege, & gyro vallabat abyſſos.*

Il eſt au moins certain, 1°. que toute la matiere celeſte eſt actuellement renfermée dans un grand nombre de ces *orbes.* 2°. Que dans la confuſion des mouvemens que cette matiere ſouffrit au commencement de la ſeconde journée, il pût ſe former de ces *orbes* parmi les interſtices des eaux diviſées; quoiqu'ils n'ayent pas eu d'abord la perfection qu'ils acquirent dans la ſuite.

Les nouveaux foyers de ces *orbes*, quoiqu'imparfaits, produiſirent la lumiere, qui avoit ceſſé par la diſſipation des premiers foyers, comme je l'ai remarqué plus haut; & *ce fut ces ténébres, & cette nouvelle lumiere, qui firent la ſeconde journée de la Création.*

CHAPITRE V.

Troisiéme Journée de la Création.

ARTICLE I.

Observations Préliminaires.

I. DIEU DIT: *Que les eaux qui ont sous le Ciel, soient assemblées dans n lieu; & qu'une matiere dessechée paoisse.*

Les eaux qui sont sous le Ciel, sont es mêmes que les eaux qui étoient sous e Firmament, dont il est parlé au verset 7e, puisque le *Firmament* & le *Ciel* ont une même chose, selon le verset 8e. Par ces *eaux qui sont sous le Ciel*, Moïse désigne particuliérement la portion dont fut formé, pendant la troisiéme journée, le globe de la Terre que nous habitons. Moïse commence ici l'Histoire particuliére de la Terre; & tout le reste de sa narration s'y rapporte.

Pour entrer plus facilement dans ce que j'ai à dire sur la formation de la Terre, il est à propos de faire quel-

ques obſervations qui n'ont pas trouvé lieu dans les Réflexions précedentes.

II. PENDANT la premiere agitation des atomes, la confuſion & la contrarieté de leurs mouvemens a dû produire neceſſairement, dans toute la maſſe, une infinité de petits foyers formez, ſoit par des directions oppoſées, ou par des mouvemens *ſpiraux*. Il eſt vrai que l'imperfection, la multitude, ou la petiteſſe de ces foyers ne pouvoient pas leur permettre de ſubſiſter long-tems : mais cette circonſtance eſt ici très-indifferente.

III. COMME les atomes poligones étoient diſperſez parmi les autres, il paroît bien naturel de ſuppoſer, que quantité de ces atomes ont pû ſe trouver ſouvent vers les points, où les directions contraires des autres atomes venoient ſe rencontrer & ſe choquer. Les compreſſions ſubites que ſouffroient alors ces atomes, qui par leurs figures irréguliéres avoient de grandes diſpoſitions à ſe joindre enſemble, ont dû produire une infinité de petites maſſes dures : car il me ſemble qu'un corps *dur* n'eſt autre choſe qu'*une*

*ortion de matiere composée d'atomes po-
gones, qui se touchans exactement par
lusieurs de leurs côtez, sont en repos les
ns auprès des autres.*

IV. Cette formation de ces pre-
niéres masses dures, n'a rien d'ex-
raordinaire : car, sans parler de la
ierre du Tonnerre, de la réalité de
aquelle tout le monde ne convient
as; on sçait que les Chymistes imi-
ent, en plusieurs façons, ces sortes de
roductions subites.

Or dès que l'on aura accordé que
es petites masses ont pû être formées
l'atomes poligones, dispersez aupa-
avant parmi les autres atomes, il ne
este pas lieu de nier que la rencontre
ortuite de ces mêmes masses, n'ait pû,
par une même analogie, produire de
plus gros fragmens.

V. La plus grande partie des ato-
mes du troisiéme & du quatriéme
élement, ayant commencé, sur le mi-
ieu de la premiere journée, à former
un *corps liquide* vers le centre de la
masse commune, les fragmens dont
je viens de parler, se trouverent aussi
dans cette portion d'*eaux*; & comme
l'espace dans lequel ils étoient mûs,

devenoit de plus en plus resserré, leurs rencontres dûrent être plus frequentes, & occasionner la formation des plus grosses masses dures.

VI. Les eaux ayant été *divisées* au commencement de la seconde journée, la Sagesse Eternelle qui dirigeoit tous les divers arrangemens de la matiére, *cuncta componens*, comme il est écrit dans le Livre des Proverbes, distribua, comme il lui plut, les fragmens solides déja formez, dans les differentes divisions du *corps liquide*.

VII. L'activité d'une multitude de foyers qui se formerent, pendant la seconde journée, dans les interstices qui séparoient les *divisions des eaux*, & dans toutes les autres parties du *Firmament* dont elles étoient environnées, ne contribua pas peu à élever la condensation de ces *portions liquides*.

Plus ces portions étoient condensées, plus leur volume diminuoit; & plus aussi les masses dures qui s'y trouvoient renfermées, s'aprochoient & se joignoient les unes aux autres.

VIII. Ce qui augmenta encore les volumes formez par la jonction des

ragmens solides, ce fut la quantité e matiére limoneuse, produite par a condensation, & la défécation des aux. Cette matiére crasse se rencontant parmi ces fragmens, souffrit une ompression assez forte pour en exprimer les parties plus liquides, quoiu'elle fût insuffisante pour lui doner une consistance aussi dure que cele des fragmens mêmes formez par 'action des foyers ; & c'est de là que iennent les terres qui se rencontrent lans le milieu même des rochers.

Article II.

Formation de la Terre.

I. L'ARRANGEMEET des parties, lont étoit composée la portion des *aux qui étoient sous le Firmament*, fut proportionnellement le même que ceui du grand amas des eaux, avant leur livision. Les fragmens solides, une natiére crasse, épaisse, limoneuse, ormée par la défécation des eaux, occupoient l'interieur de cette portion: & le tout étoit environné d'une liqueur plus épurée de broüil-

lards, de vapeurs, en un mot, d'une *atmoſphere*.

II. L'ACTIVITÉ des Peripheries voiſines étoit d'autant plus efficace, que les orbes de la matiére celeſte étoient plus multipliez, & plus petits. Ainſi les efforts qu'ils faiſoient ſans ceſſe pour ſe dilater, dûrent produire enfin la diſſipation entiére de la plus grande partie de l'atmoſphere de notre globe, une raréfaction plus grande dans ce qui reſte de cette atmoſphere, l'évaporation des eaux les plus épurées; la défécation de celles qui l'étoient moins, une condenſation plus grande des parties limoneuſes, & une jonctipn plus parfaite des fragmens ſolides qui étoient renfermez dans notre globe. On peut juger de ce qui arriva alors, par ce qu'on voit encore arriver pendant les plus grandes chaleurs.

III. LA jonctíon des fragmens ſolides ne pût pas ſe faire avec tant de juſteſſe, que leur tout enſemble ne formât une infinité d'inégalitez dans la ſurface, & une quantité de grottes, de cavernes, de vuides ſoûterrains, dans l'intérieur du globe. Ce ſont ces

 iné-

inégalitez exterieures qui forment les montagnes, les vallées, &c.

Les eaux qui couvroient tout le globe, s'étant peu à peu évaporées en plusieurs endroits, ou s'étant insinuées dans les cavitez interieures, pendant la fin de la seconde journée & le commencement de la troisiéme, le reste des eaux se trouva *amassé* naturellement dans ces vastes enfoncemens de la surface de la Terre, où elles sont encore conservées dans un niveau égal à peu près à celui du reste de la superficie de notre Globe.

Du limon des liqueurs crasses qui couvroient sa superficie, fut formée, après l'évaporation des parties plus subtiles, cette portion de matiére que nous appellons, en particulier, de la *terre*, & qui est differente des pierres, du bois, &c. Les Latins la nomment, *humus*. Il est facile d'appercevoir pourquoi il y a une plus grande quantité de cette matiére dans les lieux bas, que dans ceux qui sont élevez.

IV. Du *soir & du matin se fit la troisiéme journée*. J'ai remarqué plus haut, que Moïse commence, à cette troisiéme journée, à faire l'Histoire

particuliére de la Terre que nous habitons. Ainsi on ne doit juger des *ténébres* & de la *lumiere* de ce jour, que par rapport à la surface de la Terre.

Quoique les foyers formez dans le *Firmament* qui environnoit notre globe, répandissent, dès la fin de la seconde journée, la lumiére sur la surface encore liquide de ce globe, il est vrai cependant, *à la lettre*, que la portion solide de ce même globe, ne commença d'être éclairée, qu'après qu'elle eut été tirée du sein des eaux sous lesquelles elle étoit ensevelie; en un mot, après qu'elle eut été dessechée, *Arida:* & cela n'arriva que vers le milieu de la troisiéme journée.

CHAPITRE VI.

Quatriéme journée de la Création.

DIEU DIT: *Qu'il se fasse, dans le Firmament du Ciel, deux Luminaires, qui fassent distinguer le jour de la nuit.*

La distinction du jour & de la nuit, ne s'étoit faite jusqu'alors, que par des révolutions extraordinaires arrivées dans toute la nature; & ces révolu-

tions ne pouvoient pas avoir toûjours lieu. D'ailleurs les derniers foyers formez dans les interstices des eaux, après leur division, éclairoient, à peu près également, la Terre de tous les côtez : & si cette disposition avoit subsisté, ces foyers auroient produit un jour perpetuel, & empêché la varieté & la vicissitude des saisons.

Dieu voulut donc que le foyer destiné à éclairer la terre, n'occupât dans la suite qu'une portion du firmament, afin qu'il n'y eût jamais qu'une portion de la terre qui en fût éclairée.

2°. La multiplicité des foyers qui environnoient les divisions des eaux, subsista aussi long-tems que leur action fut necessaire, pour éclairer davantage l'évaporation des eaux & le desséchement d'une partie de la matiere solide qu'elles couvroient.

Lorsque cela fut achevé, Dieu permit qu'un de ces foyers, devenu peu à peu superieur en forces à ceux qui lui étoient contigus, les détruisit. La matiere de ces *orbes* se joignit bientôt à la peripherie de celui par la compression duquel ils avoient été dissipez, comme l'on voit qu'une por-

tion d'eau venant à rencontrer un *tournant* dans le courant de la riviere, s'y prête d'abord & suit le mouvement periſtaltique de ce tournant.

III. Plus la peripherie de ce foyer plus puiſſant ſe dilatoit, par la jonction des orbes voiſins ; plus auſſi ſon activité s'affoibliſſoit. Il ceſſa enfin de s'étendre, lorſque l'action de ſes extrémitez ſe trouva réduite à un degré de force ſuffiſant pour ſe ſoutenir contre les impreſſions des orbes voiſins, mais trop foible, pour les déranger eux mêmes.

C'eſt ce qui forme encore à preſent l'*orbe* immenſe du *Soleil*. Le Globe de la Terre & pluſieurs autres Globes formez, comme le nôtre, de la diviſion des eaux, ſe trouvent renfermez dans la vaſte peripherie de cet *orbe* ; & ils y ſont placez dans un tel équilibre, que la matiere celeſte qui les ſépare les uns des autres, ne leur permettra jamais de ſe rejoindre. Les conbinaiſons de ces Globes paroiſſent faire le ſens litteral des expreſſions que l'Écriture employe, en parlant des operations de la Sageſſe Éternelle

dans la création du monde. *Librabat fontes aquarum. .,. Appendebat fundamenta terræ,*

IV. Du Soir & *du matin, se fit la quatriéme journée.* Les tenebres de cette journée furent causées par les dérangemens que souffrit l'*orbe du Soleil*, lorsque les Globes de la Terre & des Planettes, & la matiere des orbes voisins, furent absorbez dans sa capacité.

Pendant la troisiéme journée, la Terre avoit reçû, de tous côtez, la lumiere d'une multitude de foyers dont elle étoit environnée. Depuis qu'elle se trouva renfermée dans la peripherie du Soleil, elle ne fut plus éclairée que dans l'un de ses hémispheres. Ainsi la quatriéme journée de la Création fut, à parler exactement, le premier des jours periodiques, dont la suite n'a plus été interrompuë, si ce n'est, peut-être, pendant le deluge.

V. On peut supposer, avec une vraisemblance entiere, que la formation de la *Lune* & des autres *Planetes* a été proportionnellement la même que celle de la Terre, & que les autres *astres* sont de même nature que le

Soleil. Les remarques que l'on pourroit faire sur cette partie du Systême du Ciel, aussi-bien que celles qui regardent le Globe de la Terre, m'ont paru étrangeres à cette Analyse dans laquelle je ne me suis proposé que d'éclaicir le sens litteral de l'histoire de la Création, telle que Moïse l'a écrite.

La fécondité de la Terre, & des eaux, la production des animaux, enfin, la formation de l'Homme & de la Femme, n'entrent point dans l'Analogie des loix générales de la Création. Tout cela doit être rapporté à des volontez paraticulieres de cet Ouvrier Tout-Puissant, qui a voulu faire éclater sa sagesse, sa magnificence & son pouvoir, en formant, de la même argile, tant d'ouvrages differens, mais tous également merveilleux.

ARTICLE CXXIX.

PENSE'ES SUR LE DELUGE.

CE qui paroît faire la plus grande difficulté de l'Histoire du Déluge, c'est de marquer d'où a pû venir la quantité prodigieuse des eaux, qui inonderent toute la Terre. Car,

quand notre Atmoſphere ne ſeroit pas inſuffiſante pour en fournir une partie même un peu conſiderable, le ſens litteral du Texte Sacré, oblige de dire que ces eaux ſont venuës de *plusieurs* endroits du Ciel, differens & éloignez de notre Atmoſphere. Il s'agit d'expliquer de qu'elle maniere céla a pû arriver.

Comme on déſeſpere en quelque ſorte de trouver la ſolution de ces difficultez, je ne cours aucun riſque, en propoſant quelques penſées qui me ſont venuës ſur ce ſujet.

§. I.

I. Ma premiere reflexion eſt, qu'il paroît, par toute la narration de Moïſe, que le Déluge eſt arrivé par une *volonté particuliere* de Dieu. Or tout ce qui arrive dans la Nature, par une volonté *particuliere* de ſon Auteur, c'eſt ce qu'on appelle un *miracle*. Lui ſeul peut ſuſpendre l'execution des loix générales qu'il a établies : mais auſſi, qui oſera nier qu'il le puiſſe?

Que ſi il eſt certain, comme effectivement il l'eſt, que Dieu peut, abſolument parlant, apporter quelques

exceptions aux loix ordinaires de la nature, lorſque, pour des raiſons particulieres, il veut uſer de ce pouvoir; qu'elle peine peut ſe faire ſur cela un eſprit raiſonnable, ſur tout quand une autorité ſuffiſante nous inſtruit & de la réalité du *miracle*, & des motifs que Dieu a eûs pour le faire?

II. Pour executer ces volontez *particulieres*, Dieu n'agit pas indépendemment des cauſes ſecondes. Jamais il ne fait mieux paroître combien il eſt maître abſolu de la Nature, qu'en faiſant ſervir la Nature même à l'accompliſſement de ſes deſſeins.

Ainſi quand il s'agit d'un fait *miraculeux*, il ſemble que ce ſeroit ſe tromper également, de prétendre qu'il n'eſt pas même poſſible d'indiquer les cauſes ſecondes, qui ont pû être employées dans ſon execution; ou d'éxiger qu'on explique ce fait ſingulier, ſelon toute l'Analogie des loix ordinaires. Il ſuffit, dans cette occaſion, de diſtinguer ce qui appartient aux loix générales & ce qui en fait l'exception.

§. II.

I. On peut remarquer d'abord que

les *eaux du grand abîme*, ſelon l'expreſſion de Moïſe, & les *eaux qui ſont ſur les Cieux*, ſelon l'expreſſion de David, ſont une même choſe. Les *abîmes*, & les *Cieux* ſont auſſi employez, comme termes Synonimes, dans les Proverbes VIII. 27. 2°. Les eaux qui ſont *au-delà des Cieux*, *super cœlos*, & celles qui ſont *au-delà du firmament*, *supra firmamentum*, ſont auſſi les mêmes, puiſque le *firmament* & le *Ciel* ne ſont qu'un; comme il eſt marqué dans la Geneſe 1. 8.

3°. Pour verifier à la lettre ces expreſſions, *au-delà du firmament*, il ſuffit qu'il y ait, entre le Globe de la terre & les eaux, un *firmament*, ou une quantité de matiere *celeſte*, qui les ſépare, comme je l'ai déjà remarqué dans l'Analyſe ſur la Création.

4°. Ainſi les *eaux du grand abîme*, & celles qui ſont au-delà des *Cieux*, ou au-delà du *firmament*, ne ſont qu'une même choſe, exprimée en differens termes.

II. Il eſt certain que, par les *eaux qui étoient au-delà du firmament*, Moïſe a voulu marquer, dans l'Hiſtoire de la Création, les differentes portions

liquides, lesqu'elles, aussi bien que la portion qui étoit *au-dessous du firmament*, avoient été formées de la division des eaux; & qui étoient toutes séparées, les unes des autres, par une quantite de matiere celeste.

2°. La portion des eaux qui étoit *au-dessous du firmament*, servit à former le Globe de la Terre, de la maniere que j'ai essayé de l'expliquer dans l'Analyse. Il y a donc beaucoup de vrai-semblance à supposer que les Planetes que nous connoissons, furent formées de ces autres portions liquides, de la même maniere, par les mêmes causes, & en même tems que notre Globe.

3°. Tout ce que nous sçavons de ces Planetes, confirme cette supposition. Si on l'admet, il n'y aura plus lieu de nier qu'il y ait, sur le corps de ces Planetes, des inégalitez semblables à celles de la Terre; & qu'une partie considerable des eaux qui les couvroient, ne se soit conservée dans les enfoncemens de leur surface.

III. On sçait que les Planetes que nous connoissons, sont renfermées dans l'*orbe* du Soleil, aussi-bien que la Terre. Cela étant, on peut, sans

recourir au *miracle*, & sans faire aucune violence au sens litteral de l'Écriture, indiquer des *sources* ou des *reservoirs* de veritables *eaux* dans le Ciel, & dans une telle proximité de notre Globe, qu'elle ne pourroit pas être plus grande, sans que cela causât de l'embarras dans les revolutions particulieres des corps, où ces eaux sont conservées.

On peut même remarquer que, selon le Systême du monde qui est aujourd'hui le plus suivi, le Globe de la Terre se trouve placé au milieu de tous ces reservoirs.

§. III.

I. On s'apperçoit bien que toutes les observations précedentes, vont à conclurre que ce sont les eaux qui étoient conservées dans ces enfoncemens de la surface des Planetes, que Dieu a fait servir à inonder la terre, pendant le Déluge. Mais il reste à expliquer, comment cela à pû se faire. Je vais l'essayer.

II. Il est certain, 1°. que les eaux qui venoient des *reservoirs des Cieux* & qui inonderent la Terre, tomberent en pluye. 2°. Tout le monde sçait que

la pluye eſt formée de la condenſation des nuages qui ſe trouvent dans les eſpaces voiſins de la Terre; & que les nuages ne ſont que des vapeurs produites par la raréfaction des eaux.

30. Il faut donc que les eaux qui venoient des *Cieux*, ayent été premierement raréfiées; & que leur raréfaction ait produit les vapeurs & les nuages dont fut formée la *pluye* prodigieuſe qui tomba de toutes parts ſur la Terre, pendant quarante jours & quarante nuits.

III. La raréfaction, ou l'évaporation des eaux qui étoient ſur la ſurface des Planetes, quelque grande qu'on la ſuppoſe, les *nuages* & la *pluye* qui en furent formez, tout cela n'a rien d'incompatible avec les loix établies dans la Nature.

On demande; où eſt donc le miracle? Le voici; c'eſt qu'au lieu que ces vapeurs auroient dû retomber ſur la ſurface des Planetes d'où elles avoient été enlevées (comme cela arrive dans le cours ordinaire des choſes) elles furent emportées, & pouſſées vers les eſpaces voiſins de la

Terre, par une *nouvelle* direction de mouvement, qu'on ne peut rapporter qu'à une volonté particuliere de l'Auteur de la Nature.

Voilà la seule circonstace *miraculeuse* du Déluge. Mais il est vrai qu'elle suffiroit seule, pour rendre au moins suspecte toute cette Histoire, si la verité du fait ne nous étoit pas atestée par une autorité aussi respectable & aussi infaillible, que celle des livres Saints.

IV. Si quelqu'un s'opiniâtroit à soûtenir que, quand on supposeroit qu'il y a autant d'eaux, à proportion, sur le corps de chacune des quinze Planetes que nous connoissons dans l'*orbe* du Soleil, qu'il y en a sur la surface de la Terre, leur épuisement même n'auroit pas suffi pour fournir une quantité d'eau qui surpassât, de quinze coudées, les plus hautes montagnes; il seroit facile d'indiquer encore une autre source de ces eaux.

Il se trouve dans la peripherie de l'orbe du Soleil une quantité d'Atomes du 3^e^ & du 4^e^ élement, qui est plus grande, à proportion, que ses espaces sont,

plus éloignez du centre. On n'auroit qu'à ajoûter aux *vapeurs* tirées des *Planetes*, la condensation de ces Atomes plus grossiers de la *Peripherie*.

V. Ceux qui s'arrêteroient à la difficulté tirée de l'experience qu'on a faite, de la quantité d'eau que peut produire la pluye la plus abondante, pendant un tems désigné, ne feroient pas assez d'attention, ce me semble, à l'effet que dût produire une pluye qui tomboit sur la Terre de tous côtez, en même tems, sans affoiblissement, sans interruption, pendant quarante jours, & quarante nuits, & avec une telle abondance que Moïse, pour la faire comprendre aux Hebreux, la compare, en quelque maniere, aux eaux qui tombent des *cataractes* du Nil, fort connuës de tout ce peuple qui sortoit d'Egypte.

§. IV.

On demande ce que devinrent les eaux qui étoient sur la Terre? Moïse se contente de dire qu'*elles s'en allerent, & s'en retournerent*, après que Dieu eut fait *souffler* un grand *vent*, & em-

ployé, sans doute, les autres causes naturelles les plus propres à faire promptement évaporer ces eaux.

Il faudroit un nouveau *miracle*, si l'on prétendoit que ces nouvelles vapeurs furent poussées vers chacune des Planetes, dans la même quantité qu'elles en avoient été tirées. Il est plus naturel de supposer, qu'ayant été dispersées dans la Peripherie de notre *orbe* commun, celles qui se trouverent les plus proches de ces mouvemens qui forment, à une certaine distance du corps de chaque Planete, une espece de *Sphére d'activité*, furent emportées par ces mouvemens, & contraintes, pour ainsi dire, d'entrer dans l'atmosphere de ces Planetes, où étant condensées, elles retomberent en pluye sur la surface.

Le reste de ces vapeurs fut poussé, selon les loix des foyers, vers les extrémitez de notre *orbe*. En ajoûtant quelques reflexions à cette derniere supposition, elle pourroit donner beaucoup d'ouverture, pour expliquer très-commodément les Phenoménes des *Cometes* que l'on sçait ne paroître que vers ces extrémitez l'orbe du Soleil.

ARTICLE CXXX.

*LETTRE DU PERE LA ROQUETTE Jesuite, sur la Nature de la Liquidité, à M.**.*

JE me souvenois fort bien, Monsieur, que je vous avois promis des reflexions sur la nature des corps liquides : mais, à vous dire vrai, j'avois presque abandonné mon dessein, & cela pour plus d'une raison, lorsque votre lettre m'a sommé de la parole que je vous avois donnée. C'est un terrible préjugé que celui où l'on est sur la nature de ces corps : le préjugé est d'ailleurs soûtenu d'un si grand nombre de suffrages, & de suffrages d'un si grand poids, qu'il semble presque impossible de le détruire. Monsieur Descartes & tout ses disciples, même ceux qui l'abandonnent en bien d'autres occasions, se réünissent ici avec lui, Monsieur de Varignon, M. Regis, M. Rohault, M. Bayle : que sçai-je? Tous sont pour le mouvement des parties du liquide en tout sens. C'est, selon eux, ce mouvement

qui fait l'eſſence de ce corps, puiſque, ſans ce mouvement, diſent-ils, il ceſſeroit d'être ce qu'il eſt. Quel moyen d'effacer dans les eſprits, l'impreſſion que tant d'autoritez y ont faite déja depuis long-tems? dernierement la queſtion fut diſcutée dans une aſſemblée Academique: on dit là tout ce qu'on peut dire de plus fort, pour aſſûrer la poſſeſſion à l'ancienne opinion. Je la combatis de mon côté, & je prétendis établir, ſur ſes ruïnes, celle que je vais vous propoſer. J'euſſe bien voulu, Monſieur, que vous euſſiez été témoin de la diſpute. Le feu de cette petite guerre a toûjours quelque choſe de plus vif que le ſtile le plus animé d'une ſimple Diſſertation: je tâcherai donc de ſuppléer à ce que vous avez perdu, par un rapport fidele de ce qui s'y paſſa. Je fus d'abord ſur la défenſive. Tous ces habiles Académiciens, réünis dans le même ſentiment, ne l'établirent pourtant pas tous, ſur le même fondement: chacun avoit ſon phénoméne favori, ſur quoi il appuyoit le ſentiment commun: il fallut les ſatisfaire tous l'un après l'autre.

On me chicana d'abord sur la disposition des parties que je supposois dans le liquide. Je suppose les parties du liquide 1°, d'un très-petit volume 2°, toutes ou presque toutes d'une égale gravité spécifique 3°, tellement séparées les unes des autres, que, si elles se touchent, ce n'est jamais que par quelqu'une de leurs branches, ou selon des superficies très-petites; & avec cela seul, je prétends expliquer tous les phénoménes de la liquidité. Or tout cela, Monsieur, on le suppose dans l'opinion commune: on y suppose la petitesse du volume dans les parties, pour expliquer non seulement leur facilité à se mouvoir, mais encore cette continuité sensible qu'elles ont dans toute leur superficie; on y suppose leur pesanteur égale, pour rendre raison de cet équilibre qu'elles gardent toutes entr'elles: enfin, malgré cette continuité apparente qu'on remarque dans les parties du liquide, on y suppose une séparation réelle entr'elles, puisque, dans cette opinion, chacune de ces parties a un mouvement propre, selon toute sorte de directions. Cette

preuve, il est vrai, porte à faux, comme vous voyez; puisqu'elle porte sur un faux principe: mais ce qui est supposé, n'en est pas pour cela moins certain. On prouve d'ailleurs la supposition, & bien plus solidement; par la facilité qu'on trouve à comprimer le liquide; à le diviser, à continuer ou à suspendre son cours, selon qu'on éléve ou qu'on abaisse le vase d'où il coule; mais sur tout par cette inégalité sensible, qui paroît dans les révolutions qui se font dans les parties de ce liquide, au centre du vase d'où on lui imprime un mouvement de tourbillon, & dans celles qui se font, en d'autres parties de ce même liquide, vers la circonference du même vase: car il est évident que, si ces parties étoient liées les unes aux autres comme dans les corps solides, les révolutions du centre & de de la circonference devroient, comme dans les corps solides, se faire toutes en même tems.

Mais pour vous mettre encore mieux au fait de l'opinion que je vous propose, nous laisserons là, si vous voulez, pour un moment nos Acade-

miciens, & je vous ferai cependant un corps liquide de ma façon. Maître, comme je le suppose, de remuer la matiere à mon gré, je prends un corps qui sera, si l'on veut, de tous les corps le plus solide & le plus dur: j'en divise ensuite les parties; vous sçavez comment: supposez-les donc déja divisées; mais considerez-les aussi, après leur séparation, toutes dans un repos respectif les unes à l'égard des autres: & après cela, Monsieur, assignez-moi, si vous le pouvez, quelque proprieté de celles qui doivent essentiellement convenir à un liquide, qui ne convienne point à celui que je viens de former. Si je renferme ce corps dans un vase, il en prend sans peine la figure: car en vain voudrois-je imaginer, dans ce vase, quelque réduit sensible, où les parties de ce corps ne pussent point s'insinuer; je comprendrois toûjours que ces parties poussées vers le fonds de ce réduit par leur propre pesanteur, & d'ailleurs assez minces pour pouvoir y penetrer, ne pourroient s'empêcher enfin de s'y loger; & parceque, si je perce le vase, ou dans

e fonds, ou dans un des côtez, l'ouverture que j'y fais, est comme un nouveau réduit qui s'y forme ; ces parties couleront toutes successivement les unes après les autres, vers cette ouverture, & delà tomberont ensuite hors du vase, en se suivant de si près, qu'il ne paroîtra entr'elles aucune interruption sensible, puisque, étant toutes supposées d'une égale pesanteur, les dernieres & celles du milieu auront, tout au moins, autant de mouvement que les premieres, pour ne pas s'en séparer : je dis, tout au moins ; car celles qui marchent les premieres, devans frayer le chemin à celles qui les suivent, communiqueront aux corps qu'elles rencontrent & qu'elles doivent diviser, une partie de leurs forces, que les suivantes seront dispensées de leur communiquer.

Mais si le vase demeure en son entier, quelque forme d'ailleurs que le liquide ait pris, en prenant celle du vase ; on verra cependant les parties de ce liquide se mettre toutes au niveau, dans leur surface superieure, puisque toutes pesans également,

elles doivent être toutes également distantes du centre de la terre.

Selon ce Systême, Monsieur, vous voyez que la difference essentielle qu'il y aura entre un corps liquide, tel que je viens de vous le representer, & un corps fluide, tel que seroit un amas de poudre, un monceau de bled ou de sable, ne consistera point en ce que les parties de l'un seront dans un mouvement continuel, & les parties de l'autre, dans un continuel repos : mais en ce que ces grains de bled, de sable ou de poudre, outre qu'ils sont trop sensiblement distinguez les uns des autres, par la grandeur de leur volume, pour former une superficie unie, ils ont d'ailleurs chacun une gravité si differente, qu'ils ne pourront jamais se contrepeser à forces égales, pour former des colonnes uniformes; & de plus, de si grandes surfaces, selon lesquelles ils se touchent, que, quand leurs pesanteur seroit la même, la seule resistance de leur frottement pourroit les retenir dans la situation, où ils se trouvent.

Et pour ce qui regarde la differen-

:e des liquides entr'eux, je ſuis certai-
nement bien plus au large que les
défenſeurs de l'opinion que je com-
bats. Voulez-vous un liquide plus
liquide qu'un autre ? Ces Meſſieurs
vous demanderont d'abord des par-
ies plus liſſes, à proportion, & plus po-
ies : ſans cela, point de difference no-
able, dans leur ſyſtême, d'un liquide
avec un autre liquide. Pour moi, je
es prends comme on me les donne,
polies ou raboteuſes ; tout m'eſt égal.
Les raboteuſes, ſi vous voulez, feront
encore mieux mon compte, ſi d'ail-
eurs les aſperitez de leur ſuperficie ſont
ellement taillées, qu'elles ne puiſ-
ſent pas s'emboëtter dans les interſ-
ices, qui ſe trouvent entre les aſ-
peritez des parties leurs voiſines :
car il eſt évident qu'alors les eſpaces
que ces parties laiſſeront entre elles,
eront plus grands & leurs ſurfaces
ouchantes, plus petites, que ſi leur
eur figure avoit été plus réguliere :
elles ſeront ſi petites, ces ſurfaces,
que ſe ſeront preſque des points ap-
puyez contre des points ; & dans ce
cas, vous comprenez-bien, Monſieur,
que la matiere ſubtile qui occupe ces

eſpaces ſi grands, n'aura pas beaucoup à faire pour s'inſinuer même entre ſes points, & pour les ſeparer entierement : ſéparation qui ſe fera encore plus aiſément, ſi l'on ſuppoſe (comme on doit ſans doute le ſuppoſer) que les ramuſcules dont les extrémitez forment ces points ſi petits, venans à ſe heurter, ſe reflechiſſent & s'écartent ainſi les uns des autres, par la vertu ſeule de leur reſſort. Voilà donc, dès-lors, ces parties d'ailleurs ſi raboteuſes, au moyen de la matiere ſubtile qui déja les enveloppe, plus propres encore que les autres à couler, à ſe diviſer, &c. Et par conſéquent plus propres à former un corps beaucoup plus liquide.

Je me ſuis trompé, Monſieur, quand j'ai dit qu'au regard des parties, tout m'étoit égal; il m'en faut neceſſairement, & il en faut, dans tout Syſtême, d'une figure hiſpide & raboteuſe, même dans les corps les plus liquides : les parties de certains corps, même des plus liquides, rongent, excorient les corps étrangers auſquels elles s'attachent. Que nos Académiciens expliquent, s'ils le peuvent

cette operation, avec leurs parties lisses & polies, telles qu'ils se croyent obligez de les supposer dans les corps, pour expliquer leurs plus grande liquidité. Je ne suis donc pas, comme vous voyez, si fort au large que je n'aye besoin de tout le terrain que me donne mon Systême; mais je crains fort aussi, pour une raison toute contraire, que mes contretenans ne se trouvent ici, dans le leur, un peu trop à l'étroit.

Je sçai, Monsieur, où vous m'attendez; vous êtes curieux de sçavoir comment j'expliquerai la dissolution des corps dans les liquides, & sur tout, la dispersion des parties de ces corps dans toute la masse de celui qui les dissout: car il semble d'abord que les phénoménes ne peuvent gueres s'expliquer que dans le sentiment que je rejette: c'est aussi là précisément que nos Académiciens m'attendent; mais avant de les rejoindre, faisons, s'il vous plaît, vous & moi, cette réflexion qui peut-être n'auroit pas été assez bien reçûë dans le feu d'une dispute: c'est que, pour faire un corps liquide, il n'est certaine-

ment point necessaire, qu'il en puisse dissoudre un autre. Tel liquide qui est un dissolvant par rapport à un corps, ne l'est point par rapport à un autre; & je ne vois pas qu'il impliquât de nulle façon qu'il y eut un liquide qui ne le fût à l'égard d'aucun. Le pouvoir de dissoudre n'est donc point une proprieté qui soit essentielle au liquide; d'où je conclus que le mouvement de ces parties en tout sens qu'on admet, dans l'opinion commune, uniquement pour expliquer cette proprieté, ne lui est pas plus essentiel que la proprieté elle-même; & qu'il est faux, par conséquent, que le mouvement fasse son essence.

J'ajoûte que, pour qu'un liquide puisse dissoudre un corps solide, il faut même, selon le sentiment commun, outre le mouvement en tout sens dans les parties de ce liquide, une certaine proportion de ces parties avec les pores du corps qu'il doit dissoudre: or comme on ne dit de cette disposition des parties, qu'elle soit essentielle à ce corps, pour qu'il soit liquide, mais seulement, pour qu'il soit un dissolvant à l'égard de celui

qu'il divise; de même aussi je dirois du mouvement des parties du liquide en tout sens, supposé que je dûsse l'admettre, qu'il ne seroit pas essentiel au liquide, pour être ce qu'il est, mais seulement pour séparer les parties des autres corps, pour qui ce liquide seroit un dissolvant.

Mais revenons à nos Académiciens : les métaux liquefiez, les mineraux dissous, les liquides mêlez & confondus presque en un instant, firent dans la suite, des difficultez un peu plus solides que la premiere. Le plomb fondu, disoit-on, devient liquide, quand ses parties acquiérent un mouvement en tout sens, &, quand elles le perdent, ce mouvement, le plomb reprend sa premiere consistance : donc, &c. L'Argument paroît captieux ; mais aussi est-ce-là tout ce qu'il a de bon ; je dis de bon, encore pour chicaner : car si on veut être de bonne foi, on doit convenir que l'exemple du plomb ne prouve rien ; on prouve tout au plus par cet exemple, que certains corps durs & solides de leur nature, ne deviendront jamais liquides, qu'on ne

communique à leurs parties un mouvement, non point pour remuer toutes les parties de ces corps, selon toute sorte de directions, mais pour briser le nœud qui les unit, & les mettre ainsi, en les séparant, dans une situation propre à couler aisément les unes sur les autres : mais prouve-t'on par-là que la liquidité, même celle du plomb qui n'est qu'une liquidité de passage, & pour ainsi dire, de rencontre, consiste essentiellement dans un mouvement des parties de ce corps, selon toutes les déterminations imaginables? Rien moins que cela : car y fût-il, ce mouvement, je consentirois volontiers qu'il fût détruit. Si d'ailleurs les parties du plomb demeuroient séparées les unes des autres, sa liquidité subsisteroit, puisqu'alors ces parties couleroient aisément, se diviseroient sans peine, & prendroient la figure des corps où on les renfermeroit; c'est-à-dire, donc, qu'à prendre la chose exactement, pour que le plomb soit liquefié, il faut un mouvement qui précede, pour séparer ses parties; & pour que le plomb soit maintenu durant

quelque tems dans cet état de dissolution, il faut que l'action du feu soit continuë : non, encore une fois, pour remuer les parties du plomb en tous les sens, mais pour empêcher que ses parties séparées ne tombent, par leur propre poids, les unes sur les autres, & ne recouvrent ainsi leur premiere dureté : & qu'on ne revienne pas à dire qu'il doit y être necessairement produit, ce mouvement, par les parties ignées : car outre que cela n'infirmeroit point la preuve de ma these, il est évident que les parties ignées peuvent retenir les parties du plomb séparées, en coulant précisément dans leurs pores, & qu'alors, bien loin de communiquer à ces parties un mouvement selon toutes les déterminations possibles, elles les retiendront au contraire dans un repos respectif. Il est d'ailleurs assez difficile de comprendre que des parties déplacées, & même infiniment divisées, telles que seroient celles du plomb, si elles acqueroient ce mouvement prétendu en tout sens, pussent ensuite se rajuster aussi aisément & aussi promptement qu'elles le font, pour former un corps aussi

dur que l'étoit celui qu'elles formoient auparavant ; au lieu qu'en supposant qu'il n'y a entr'elles qu'une simple séparation, & qu'elles demeurent même toûjours unies par quelqu'une de leurs branches, on comprend sans peine comment l'action du feu venant à cesser, elles sont à portée de se réünir fort aisément.

A votre avis, Monsieur, peut-il rester encore quelqu'ombre de difficulté dans le premier argument qu'on proposa ? Et quand j'ai dit qu'il paroissoit captieux, ne lui ai-je pas donné son juste prix ? Mais que penserez-vous du sel dissous dans le liquide ? Selon nos Académiciens, toutes les parties de ce liquide ont part à la défaite de cet étranger qu'on a logé chez elles : les unes l'attaquent de front ; les autres en flanc ; enfin c'est comme un assaut general qu'elles lui donnent toutes de concert, & toutes se trouvent avoir part à sa dépoüille ; chacune en emporte quelque piece, qu'elle promene ensuite par tout comme en triomphe. Ne voilà-t-il pas, Monsieur, bien du fracas pour

un petit grain de ſel diſſous; Faut-il donc tant de myſtere, pour une operation de la nature, d'une auſſi petite conſequence? Pour moi, je crois que la choſe ſe fait ſans tant de bruit, & à moins de frais. Le grain de ſel plongé dans l'eau, l'eau d'abord s'arrange autour de lui, & appuye ſur ſa ſuperficie : mais parce que cette ſuperficie n'eſt pas par tout également ſolide, puiſqu'il y a une infinité de pores répandus, pluſieurs colonnes de cette eau ſe trouvent par là porter à faux. Ces colonnes doivent donc neceſſairement tomber, par leur propre poids, dans la cavité des pores auxquels elles répondent : or peut-on nier que cette premiere chûte des parties du liquide ne puiſſe cauſer, & ne cauſe en effet quelque dérangement, & par conſequent, un commencement de diſſolution dans le corps qu'elles penetrent. Ce n'eſt pas tout : la diſſolution commencée par les ſeules forces de la peſanteur du liquide, ſera bien-tôt achevée, comme vous verrez, par ces mêmes forces redoublées preſque à chaque inſtant : comment cela? Le voici. Il eſt clair que les colonnes

d'eau, en tombant dans les pores du ſel, rompent le niveau dans leur ſurface ſuperieure, enſorte que les colonnes de ce liquide, qui répondent aux parties ſolides du ſel, ſe trouvent alors plus élevées; celles-ci doivent donc tomber auſſi à leur tour par leur propre poids ſur celles-là, & par leur chûte les pouſſer encore plus avant dans la profondeur des pores qu'elles occupent; & parce que dans ce cas, le niveau eſt rompu encore une fois, & plus d'une fois ſans doute, à des repriſes differentes; pour une raiſon toute ſemblable, les colonnes éminentes tomberont autant de fois ſur les colonnes plus abaiſſées, pour les cogner toûjours plus fortement contre le corps, à la diſſolution duquel elles travaillent, mais toûjours, comme on le voit aſſez, ſans mettre en œuvre d'autres forces que celles de leur propre peſanteur. Or peut-on diſconvenir que des chûtes ſi fréquentes, qui ſont comme autant de petits coups de maſſuë ſur autant de coins qu'il y a de parties d'eau enchaſſées dans les ouvertures du ſel, ne prévalent enfin ſur la réſiſtance que les parties de ce

corps peuvent apporter à leur ſéparation : j'ai dit, ſur autant de coins qu'il y a de parties d'eau enchaſſées dans les pores du ſel ; car ces parties agiſſent en effet en forme de coin : d'où il eſt aiſé de conclurre combien les forces de ce diſſolvant, ſont encore augmentées par cet endroit.

Mais au moins, ajoûterent nos Académiciens (& ce fut ici leur attaque la plus forte), au moins eſt-il certain qu'on ne peut, ſans ſuppoſer un mouvement dans le liquide en tout ſens, expliquer la diſperſion des parties du corps diſſous dans toute la maſſe de ce liquide : quand je dis que ce fut ici leur plus forte attaque, vous n'en devez pas être ſurpris ; car vous ſçavez que c'eſt ſur tout ſur cet appui, qu'eſt établie l'opinion que je combats : le fondement de cet appui, c'eſt que les corps diſſous dont il eſt ici queſtion, ſont communement beaucoup plus peſans qu'un pareil volume du liquide qui les diſſout : or cela ſuppoſé, il eſt tout clair, dit-on, que ſi les parties de ce corps plus peſantes que les parties du liquide, n'étoient point emportées par un mouvement

ſelon toutes les déterminations poſſibles, elles demeureroient au fonds du vaſe.

Mais, Monſieur, y eût-il jamais de raiſonnement moins concluant que celui-là ? Quoi donc ? De ce qu'un corps totalement pris, compoſe un tout plus peſant qu'un pareil volume du liquide dans lequel il eſt immergé, s'enſuit-il qu'après la diviſion qui s'en fait en des parties inſenſibles, chacune de ces parties compoſe de même un tout plus grave, qu'un autre tout égal de ce même liquide ? Si cela étoit, il faudroit que nos Académiciens abandonnaſſent les principes qu'ils établiſſent eux-mêmes ailleurs, pour expliquer l'aſcenſion des vapeurs, & des exhalaiſons dans l'athmoſphere de l'air. Selon eux, quoique la terre & l'eau peſent plus que l'air, lorſque pluſieurs parties de ces deux élemens ſont jointes enſemble, & qu'elles paroiſſent ſous une forme qui les rend ſenſibles à nos yeux, néanmoins ces mêmes parties, lorſqu'elles ſe ſéparent, & qu'elles nous échappent à la vûë, pour ſe réduire, les unes en exhalaiſons, & les autres en vapeurs, peu-

vent devenir, & deviennent en effet plus legeres, ou auſſi legeres qu'un pareil volume d'air: or ce qu'ils diſent de la terre & de l'eau, je le dis du ſel, ou de tel autre corps plus peſant en maſſe, que le liquide dans lequel il ſe diſſout. Les parties terreſtres, diſent nos Académiciens, acquierent, en ſe diviſant, une gravité ſpécifique, égale à celle de l'air, où elles montent, & où elles demeurent ſuſpenduës, à des diſtances differentes ſelon leur differente peſanteur; de même auſſi, leur repliquerai-je, les parties de ſel, après leur diviſion, peuvent devenir, & deviennent en effet auſſi legeres que l'eau, ou par conſequent elles doivent monter, les unes plus haut, & les autres plus bas, ſelon leur plus grande, ou leur plus petite gravité.

Au reſte, ce que nos Académiciens diſent, je puis le dire avec d'autant plus de fondement, qu'à la raiſon qu'ils en apportent, j'ajoûte un éclairciſſement qui la rendra peut-être un peu plus plauſible qu'elle n'a paru juſqu'à preſent. Selon ces Meſſieurs, tout ſe réduit à dire, que les exhalaiſons ſont environnées d'une croute de ma-

tiere ſubtile, au moyen de quoi elles ſont plus legeres que l'air craſſe, ou auſſi legeres que l'air le plus ſubtil; car ſi on les preſſe, & qu'on leur demande d'où vient cette croute qui paroît d'abord aſſez poſtiche, ils ſe contentent de répondre en general, que c'eſt de la diſproportion qui ſe trouve entre les pores de l'air, & ceux des parties de la terre, qui forment ces exhalaiſons. J'ajoûte donc à cette réponſe bonne ou mauvaiſe, comme il vous plaira de la trouver, que les parties d'un corps, ſéparées les unes des autres, ne peuvent point conſerver toutes une égale gravité ſpécifique; & la preuve en eſt évidente: elle ſe tire de la diſpoſition même qu'ont ces parties dans le tout qu'elles compoſent, lorſqu'elles ſont unies enſemble. Ces parties ſont tellement liées, que les unes enchaſſent dans les autres, enſorte que celles-ci ſont comme une eſpece d'étui, où celles-là ſe trouvent renfermées. Or cela poſé, n'eſt-il pas évident qu'après la diviſion de ces parties ainſi emboëtées, pluſieurs d'entr'elles, c'eſt-à-dire, toutes celles qui ſervent à l'emboëtement, ſeront

beaucoup plus legeres que les autres : car enfin leur volume ne s'est point accrû ; & leur solidité s'est diminuée de toute la masse de celles dont leurs pores étoient remplis auparavant : il ne sera donc pas surprenant que ces parties faisans, après leur division, un tout absolument moins pesant, se trouvent aussi legeres, & même plus legeres qu'un tout égal d'un autre corps, de l'eau, par exemple, où l'on suppose qu'elles étoient plongées, quoiqu'un volume sensible de cette eau fût respectivement plus leger que le tout sensible que ces parties composoient, avant qu'elles fussent séparées.

A cette preuve, j'ajoûte encore l'expérience : on la fait dans les corps sensibles, & l'on peut en tirer une conséquence pour les autres. La dépoüille d'un marron, prise ensemble avec le fruit qu'elle enveloppe, fait un tout plus pesant qu'un pareil volume d'eau ; mais séparée de ce fruit, elle devient plus legere qu'un volume égal de ce liquide. Et qu'on ne dise pas que ce sont ici deux corps d'une espece differente ; ce seroit là vouloir

chicaner à pure perte. Qu'on ôte du marron la premiere pellicule qui le couvre, & la même chose se fera. Un vetilleur de profession dira peut-être encore, que cette pellicule n'est pas de la même composition que le corps qu'elle environne : hé bien, (car aussi un Physicien de profession est redevable à tout le monde, du moins en certaines occasions, lors même qu'on ne veut que chicaner ; au reste, le vetilleur dont je parle, peut se trouver ailleurs que dans notre Academie ; pour nos Académiciens, ils s'arrêterent à ce qu'il y avoit de plus solide) ; hé bien, supposons donc quelque chose, s'il se peut, d'aussi palpable, & qui soit moins équivoque : j'imagine cent globes d'un même métal, les uns plus petits que les autres, & creux en dedans, en sorte qu'en les partageant, on puisse les emboëter tous dans le plus grand : qu'on les emboëte en effet, & qu'on les plonge dans un liquide ; réünis ensemble, ils tomberont vers le fonds ; séparez, ils surnageront : il est donc vrai que les parties d'un même corps peuvent, selon qu'elles seront réünies

ou diviſées, compoſer un tout plus ou moins peſant reſpectivement au liquide dans lequel elles ſont immergées.

Cependant, de toutes les expériences, & mieux encore du principe par où on les explique, je conclus que le ſel, quoique plus peſant que l'eau, lorſqu'il forme un volume aſſez ſenſible, peut néanmoins, après qu'il eſt diviſé, devenir auſſi leger qu'un pareil volume de cette eau, & par conſequent ſe répandre dans la maſſe de ce liquide, ſans le ſecours de ce mouvement continuel, qu'on ſuppoſe très-inutilement dans ſes parties, pour expliquer ce phénoméne.

A vous dire le vrai, Monſieur, je m'attendois ici qu'on pouſſeroit la difficulté un peu plus loin, & qu'on diroit qu'au moins ces parties qui étoient enchaſſées dans les autres, devoient, après leur ſéparation, demeurer toutes au fonds du liquide qui les a diviſées, puiſque les parties n'ayant rien perdu de leur ſolidité, ne devoient rien perdre auſſi de leur gravité, reſpectivement plus grande que celle des parties de ce liquide;

mais à cet argument, vous jugez bien que j'avois ma réponse toute prête: & en effet, peut-on supposer que les parties qui, après leur premiere division, se sont trouvées plus solides & plus pesantes qu'un pareil volume du liquide, peut-on, dis-je, supposer qu'elles demeurent toûjours dans cet état? Ne se fera-t-il pas un infinité d'autres divisions de ces mêmes parties en des parties encore plus petites? Et si cela est, notre principe ne peut-il pas être appliqué ici de la même maniere que je l'ai appliqué dans les premieres divisions qui se sont faites? Il est vrai qu'il en faudra venir enfin à certaines molécules d'une grandeur déterminée, qui, après quelque division qu'on en puisse faire dans la suite, seront toûjours plus pesantes que le liquide où elles sont plongées: mais à quoi donc voudroit-on faire monter toutes ces molécules? Pour moi, je les réduis toutes, ou à celles qui occupent le fonds du vase (car il y en a en effet qui l'occupent) ou à celles qui sont vers le fonds; car il faut bien supposer que dans ce bouleversement du liquide que le seul dé-

faut d'équilibre y a causé, plusieurs parties de sel, même des plus pesantes, ont été lancées en haut; & y sont demeurées accrochées avec les parties de l'eau, sans pourtant que ni les unes, ni les autres ayent été obligées de descendre plus bas, puisque l'eau des côtez s'est trouvée à une distance égale, également chargée d'autres parties de sel aussi pesantes.

Un homme de mauvaise composition, demandera peut-être ici, un dénombrement exact de toutes celles qui, à raison de leur moindre solidité, doivent monter vers la superficie du liquide; & de celles qui, à raison de leur solidité plus grande, doivent être arrêtées vers le fonds; peut-être même trouvera-t-il dans son calcul, qu'il en doit rester au fonds beaucoup plus que je ne dis.

Pour le dénombrement, vous pouvez bien croire, Monsieur, que je ne le lui donnerai pas; il n'a pas droit de l'exiger; & pour son calcul, je le prierai de revenir un peu à compte: cependant pour le fait que j'établis, je le renvoyerai à l'expérience; qu'il la fasse dans le sel, que l'eau aura dis-

ſou ſans le ſecours du feu ; & il verra qu'en effet, il reſte encore au fonds du vaſe autant de parties de ce ſel, qu'il en faut pour rendre mon calcul un peu plus fidéle que le ſien.

La ſolidité d'une réponſe, ne dépend pas toûjours de l'abondance des preuves dont on ſe ſert pous l'établir ; & on voit fort bien, qu'il en eſt quelquefois de ces réponſes ſi fort appuyées, comme des fondemens ruineux, qu'on ne prend ſoin d'étayer par plus d'un endroit, que parce qu'ils ſont plus mal aſſûrez. Il faut pourtant convenir, que dans la Phyſique, comme dans tout le reſte, il n'en eſt pas toûjours ainſi ; & puiſque la nature produit les mêmes effets de plus d'une façon, il faut qu'il y ait plus d'une voye pour parvenir à la connoiſſance de la veritable cauſe qui les produit : or c'eſt ici le cas. La diſpoſition des parties d'un corps, telle que je l'ai décrite un peu plus haut, n'eſt pas la ſeule qu'on puiſſe ſuppoſer avec raiſon, pour expliquer le phénoméne dont il s'agit.

J'ai ſuppoſé les parties du ſel tellement enchaſſées les unes dans les au-

tres, qu'après leur séparation, elles n'ont pas toutes la même pesanteur. Je ne veux plus maintenant dans le corps que le liquide doit dissoudre, que ce que tout le monde y reconnoît, un simple entrelassement de ses parties, qui seront toutes, à peu près, si l'on veut, de la même gravité; c'est là tout ce qu'il me faut, pour expliquer le phénoméne, & cela toûjours, sans le secous du prétendu mouvement selon toutes les directions imaginables : car alors je dirai tout simplement, que les parties de ce corps étant séparées les unes des autres, se trouvent toutes, à peu près, d'une pesanteur égale à celle du liquide; & je le dirai d'autant plus hardiment, que la seule chose qu'on peut m'objecter? ne prouve rien, & que d'ailleurs ce que je dis, se trouve conforme à l'expérience: car que peut-on m'objecter? que ces parties jointes ensemble, sont plus pesantes qu'un pareil volume de liquide? & que par consequent . . . . . Mauvaise consequence; je l'entends assez, & vous la comprenez aussi, Monsieur, comme si les parties étant séparées, ne

pouvoient pas, à raiſon de leur figure, s'ajuſter moins bien avec les parties du liquide qui les environnent, qu'elles ne s'ajuſtent entr'elles, lorſqu'elles ſont réünies toutes enſemble; or cela poſé, n'eſt-il pas évident, que dans le dernier cas, le tout qui réſultera de leur union, peut être plus peſant qu'un tout égal de ce liquide, quoique dans le premier cas, chacune de ces parties diviſées ſoit en équilibre avec les parties de ce même liquide d'un volume préciſément égal.

L'expérience décide du fait encore mieux. Le même corps, s'il eſt entier, tombe dans un liquide, au fonds du vaſe; & s'il eſt réduit en poudre, ce corps ſurnage, & c'eſt le liquide qui ſe trouve plus peſant.

Au reſte, Monſieur, je vous prie de remarquer qu'ici, non plus qu'ailleurs, je ne fais nulle mention d'aucune croute de matiere ſubtile; je ne parle que d'une figure convenante, ou diſconvenante, que tout le monde admet, ſans aucune diſcuſſion, dans preſque tous les corps d'une eſpece differente; & en cela, j'ai, ce me ſemble, quelque avantage ſur les par-

tiſans de la croute en queſtion : car ils ne laiſſent pas d'être un peu embarraſſez, quand il s'agit d'en prouver la réalité.

L'euſſiez-vous crû, Monſieur, que le lait virginal eût pû faire une difficulté dans la queſtion préſente? Un Académicien de bon eſprit, demanda pourtant un éclairciſſement ſur ce fait. Ce lait ſe mêle, diſoit-il, avec l'eau, & ſi promptement, qu'un mélange ſi ſoudain ne peut être qu'une ſuite de l'agitation, où l'on ſuppoſe les parties des deux liquides.

J'avouë que pour ce mélange, il faut un mouvement, mais non pas tel qu'on le ſuppoſe : le mouvement qu'il faut, eſt un mouvement de gravité, qui en effet ſe trouve dans le lait qui tombe ſur l'eau, dont il briſe les colonnes, en rompant leur équilibre. Après quoi, ſi les parties de ce lait ſont d'une peſanteur égale à celles des parties de l'eau, comme on prouve d'ailleurs qu'elles le ſont, je ne vois pas ce qu'il faudroit de plus, pour que le mélange ſe fît, & qu'il ſe fît même aſſez ſoudainement : car alors il doit ſe faire auſſi vite, que ſi c'étoit de

l'eau qui se mêlât avec de l'eau toute semblable.

La séance ne dura pas assez longtems, pour qu'on pût tout proposer: on y oublia Mr de Varignon, qui a crû qu'il n'y avoit que l'opinion commune, où l'on pût expliquer le tremblement des rayons du soleil refléchis contre une muraille, par la surface d'un liquide, qui paroît d'ailleurs assez tranquille : peut-être trouva-t-on dans ce qui avoit été déjà dit, la réponse à sa difficulté. Je n'ai jamais nié que le mouvement en tout sens ne pût se trouver dans le liquide: ce que j'ai nié, c'est que le mouvement fît l'essence de la liquidité; ainsi l'argument de cet Auteur ne feroit rien contre ma thése, quand bien même son phénoméne ne pourroit s'expliquer sans supposer ce mouvement; phenoméne pourtant, qui sans cela peut s'expliquer: car je veux que les parties de chaque colonne du liquide demeurent toutes dans un repos respectif entr'elles, & qu'il n'y ait que les colonnes totalement prises, qui montent & qui descendent par un défaut d'équilibre, que la seule présence

lu ſoleil peut y cauſer. N'eſt-il pas
clair qu'alors l'extrémité de ces co-
onnes qui compoſent la ſurface du li-
quide, montant ſans ceſſe & deſcen-
dant de même, pourront produire
l'effet qu'on attribuë à un mouvement
propre de chacune des parties de ce li-
quide en tous les ſens. Mais je ne
ſçai comment perſonne ne s'aviſa de
s'appuyer de l'autorité de Mr Bayle:
Mr Bayle cependant ſe croit plus fort
encore que tout autre, ſur ce point; il
défie tous ceux qui penſeroient autre-
ment que lui ſur cet article, de pou-
voir expliquer la congélation de l'eau.
J'accepte le défi, & j'entreprends
l'explication du phénoméne; j'aurai
même un avantage contre cet Au-
teur, c'eſt que je me ſervirai des ar-
mes que lui même me fournit dans
l'article, qui précede immediate-
ment celui où il donne ce défi. M.
Bayle, après avoir rapporté pluſieurs
exemples, celui du ſang d'un animal,
qui ſe fige par l'infuſion de l'eſprit
de vitriol, du l'ait, qui ſe coagule par
les mélange d'un acide, &, ce qu'il
y a de capital, celui de l'eau mê-
me de certains lacs, qui, au rapport

de Saint Gregoire, qu'il a crû devoir citer ici, ſe gele au mois de Fevrier en une ſeule nuit dans toute ſa ſuperficie, ce qui augmente les jours ſuivans, juſqu'à une profondeur très-conſiderable, quoi qu'en tout autre tems de l'année, cette eau conſerve ſa liquidité, quelque froid d'ailleurs qu'il puiſſe faire : à quoi il ajoûte les obſervations de quelques voyageurs, qui ont ſenti en quelques endroits près de l'Equateur, un froid beaucoup plus vif qu'en d'autres, qui en étoient plus éloignez. A tout cela, il auroit pû ajoûter encore une congelation extraordinaire, qui ne devoit pas lui être inconnuë; c'eſt celle qui ſe fait dans une fontaine ſoûterraine du Languedoc, où l'on voit, au plus fort de l'été, des glaçons qui pendent ſur la tête de ceux qui vont la viſiter. M. Bayle donc, après avoir rapporté tous ces exemples, en conclut qu'on peut, avec beaucoup de vrai-ſemblance, attribuer la congelation de l'eau à une matiere ſpiritueuſe, répanduë dans l'air, qui ſe mêlant enſuite avec les parties de l'eau, les lie enſemble & les unit. Il ſemble même qu'il

donne à cette opinion la préference ſur toute autre *: car il ſe contente d'éxiger qu'on ne rejette pas aiſément celle où l'on prétend expliquer ce phenoméne par le ſeul changement qui ſe fait dans la matiere ſubtile, ſoit dans ſes petites molécules, qui ſont, dit-il, en hiver encore plus petites, ſoit dans ſon mouvement qui devient alors beaucoup plus lent: Or, Monſieur, cela poſé, vous voyez bien que mon explication eſt toute nette: j'ai même moins à faire que Monſieur Bayle, pour expliquer le phenoméne: car enfin les parties de mon liquide étans toutes dans un repos reſpectif, ſont bien plus à portée d'être plus unies enſemble, de la maniere dont Monſieur Bayle convient lui-même qu'elles peuvent l'être, que des parties qui ſont dans une agitation continuelle & très-violente. Cette matiere ſpiritueuſe n'eſt pourtant pas, dans mon Syſtême, la ſeu-

*. *Non poſſe tamen eos effectus explicari per minorem materiæ ætheræ tenuitatem, aut minorem illius velocitatem, non facilè admittendum eſſe contendo.* BAYLE, diſput. 8ª. *Art.* 1.

le cause qui concourt à la congelation de l'eau. Comme tous les Physiciens, je reconnois quelque degré de chaleur dans tout liquide, & par conséquent, dans les petites parties, dont chaque molécule sensible de ce liquide est composée: j'y reconnois un mouvement de vibration qui fait que ces parties s'approchent & s'écartent les unes des autres, tantôt plus & tantôt moins, selon que leur ressort a plus ou moins de jeux: mouvement au reste, qui, comme on voit assez, n'est point incompatible avec le repos respectif, tel que je le suppose dans les molécules sensibles de ce même liquide, prises totalement: or dans ce cas, je me sers encore ici du même principe que Monsieur Bayle établit, & que tout le monde admet: mais, en l'appliquant tout autrement que lui à la question presente, je dis que, lorsque la matiere subtile a moins de ce mouvement qui cause la chaleur, les parties du liquide, ainsi que de tous les autres corps, sont moins vibrées: elles ne s'écartent donc plus tant les unes des autres: leurs interstices deviennent donc

plus petits : donc ces vibrations venans enfin à cesser entierement, plusieurs se trouvent prises ensemble, n'ayans pas assez de force pour se repousser mutuellement. Or, Monsieur, (& vous l'avez vû, dans ma dissertation sur la cause de la dureté,) n'est-ce pas-là précisément la disposition que je demande dans les parties d'un corps qui se durcit? Je pouvois donc, comme vous voyez, accepter le défi, sans rien risquer.

mais on l'y voit, disent quelques-uns qui ne veulent point se fatiguer par des reflexions trop gênantes, on l'y voit, ce mouvement en tout sens, dans les atomes, qui voltigent dans l'air, & cette preuve des yeux est pour eux un argument indissoluble. Je me lasse, Monsieur, de repeter si souvent la même chose, on l'y voit, je l'avoüe, quelquefois dans le liquide, ce mouvement, mais est-ce là ce qui fait l'essence de ce corps? C'est pourtant-là dequoi il est question : cependant me voici jusqu'apresent sur la défensive; ce n'est pas néanmoins que je n'eusse déjà bien avancé, si j'avois bien réüssi à me défendre. Ne faire, en certaines occasions, autre chose que dis-

puter le terrain à l'ennemi, c'est tout gagner: mais j'attaque aussi à mon tour, vous jugerez, Monsieur, si je le fais avec succès.

Avez-vous remarqué qu'on n'a rien dit sur la composition du liquide à son niveau? Vous en devinez sans doute la raison; on n'avoit garde de toucher à cette corde; on voyoit fort bien que cette proprieté du liquide, s'expliquoit à merveille dans mon opinion; on voyoit que des parties toutes également pesantes, devoient être toutes necessairement à une distance égale du centre commun de tous les graves. Mais j'y touche, moi, à cette corde, & je demande comment ce niveau peut subsister en effet avec ce mouvement tumultueux des parties du liquide, selon toutes les déterminations possibles? être au niveau, & se mouvoir en tous les sens, ne sont ce pas deux choses absolument incompatibles? Et il ne s'agit pas d'user ici de subterfuge, en disant que le niveau paroît toûjours sensiblement dans le liquide, malgré l'agitation de ses parties: il faut répondre & convenir, de bonne foi, qu'au moins cette proprieté des corps

liquides ne s'explique pas aussi-bien, dans l'opinion commune, quelle paroît s'expliquer, dans le sentiment que je propose.

Mais ce n'est pas la seule question que j'ai à faire : je demande donc encore comment le mouvement en tous les sens, dans toutes les parties d'un liquide peut subsister avec leur gravité : Je dis, avec la même gravité qu'elles ont lorsqu'on les suppose toutes en repos : car enfin, des parties qui se meuvent selon la direction horizontale, par exemple, ne conservent pas la même impression vers le centre de la terre. Mais comment ces parties pourront-elles mêmes recevoir toutes les differentes directions? Car si j'objecte à nos Académiciens, que delà paroît s'ensuivre qu'un corps plongé dans un liquide, devroit être plus pressé d'un côté que d'un autre, puisqu'il est presque impossible que dans un mouvement aussi irrégulier, les préssions ne soient très-inégales : que répondent-ils? Autre chose, sinon qu'il est faux que les pressions sont inégales. L'action des parties d'un liquide est donc égale de tous

les côtez ; celle de la matiere qui les pouſſe, le ſera donc auſſi de même : or ſi cela eſt, ces parties demeureront dans le repos ; car, ſi de ce que l'action des parties d'un liquide eſt égale de tous les côtez, le corps qu'elles environnent n'en doit point recevoir d'impreſſion plus forte d'un côté que d'un autre, & demeure pour cette raiſon dans la même ſituation, ces parties elles-mêmes, pour une raiſon toute ſemblable, doivent conſerver toûjours entr'elles le même rapport, & par une ſuite neceſſaire, demeurer dans le repos.

Vous avez vû, Monſieur, comment on eſt revenu plus d'une fois à me dire que ce mouvement en tout ſens devoit être dans le liquide, puiſqu'on l'y apperçoit ſenſiblement ; & moi je dis maintenant que puiſqu'on ne l'y voit pas toûjours, ce n'eſt que par hazard qu'il s'y trouve quelquefois ; & en effet, ſi le mouvement étoit conſtamment dans le liquide, pourquoi le vin que je verſe lentement & goûte à goûte ſur de l'eau, après être deſcendu juſqu'à une certaine, mias très-petite profondeur, remonteroit-il vers la ſuperficie ?

Pourquoi ne seroit-il pas emporté vers les côtez par les parties de l'eau, supposé que ces parties se mûssent en tout sens? Pourquoi, après être remonté, demeureroit-il vers la surface, sans se mêler avec l'eau du fonds? On dira peut-être que le vin ne va pas assez avant dans l'eau, pour pouvoir se mêler avec elle : inutile subterfuge. Le vin placé au fonds même de l'eau dans une bouteille, dont l'orifice est assez étroit, traverse toute la masse de cette eau, monte vers la superficie, & surnage. L'experience qui est certaine, ne laisse, comme vous voyez, aucune ressource à la chicane. Je serai peut-être trop importun : mais je demande encore pourquoi des petits corps éthérogenes, des filets imperceptibles qu'on ne distingue dans le liquide où ils sont plongez, que par la differente sensation de couleur qu'ils excitent en nous, demeureroient-ils si tranquilles dans la sein de ce liquide? Quel obstacle pourroit les empêcher d'obéïr à toutes les differentes déterminations, qu'on supposeroit dans les parties du liquide lui-même qui les environneroit.

Enfin, je demande comment certains liquides peuvent être transparens, en supposant d'ailleurs ce que tous nos Académiciens supposent, que la diaphaneïté de ces corps consiste sur tout dans la rectitude de leurs pores: car comment ces pores peuvent-ils demeurer toûjours si droits, si le mouvement des parties est tel qu'on le prétend? Monsieur Perrault a crû cet argument indissoluble, & s'en est servi avec avantage, pour établir sa nouvelle hypothêse sur la transparence des corps. On tâche pourtant de répondre, & on dit que les globules de la matiere céleste, ont assez de force pour se tenir toûjours si bien alignez de l'une à l'autre superficie du liquide, que les parties de ce liquide ne sçauroient rompre cet alignement: mais qui ne voit pas que dès-lors le mouvement de ces parties en tout sens, doit cesser absolument?

C'est à nos Académiciens à résoudre maintenant tous ces problêmes: tout l'hommage que je puis leur rendre, c'est de faire encore une fois cet aveu très-sincere, que si j'étois

moins convaincu de la fausseté de leur hypothése, je me serois rendu à l'autorité de leur suffrage.

Au reste, je dois, avant de finir cette Dissertation, vous détromper d'une erreur, où vous êtes, & où j'avoüe que j'ai été moi-même avant vous. Je ne suis pas le seul, ni même le premier à penser, comme je pense, sur la question presente. J'ai trouvé depuis peu un Napolitain, c'est Monsieur Borelly, qui est dans le même sentiment. Peut-être y a-t'il plus à perdre pour moi, de confesser ingenûment que je n'avois pas encore lû cet Auteur, qu'il ne peut y avoir de gloire à partager ici avec lui celle de l'invention; ainsi je ne crains point qu'on soupçonne ma sincerité dans l'aveu que je fais de mon erreur: en tous cas, si je perds d'un côté, je gagne assez de l'autre, supposé que l'occasion se presente derechef d'agiter cette question. Nos Académiciens seront peut-être un peu plus traitables, lorsqu'ils me verront soutenu de l'autorité de ce fameux Physicien. Et voilà, Monsieur, la grande raison que j'avois, pour que vous me tins-

ſiez quitte de la parole que je vous avois donnnée. Je croyois qu'il ſuffiſoit pour moi que je pûſſe appuyer mon ſentiment touchant la matiere des corps liquides, ſur une autorité auſſi reſpectable que celle de Monſieur Borelly ; & pour vous, Monſieur, je croyois que c'étoit aſſez de vous renvoyer au petit Traité que cet Auteur a fait ſur cette matiere : cependant je vous avoüerai fort franchement, qu'en reliſant ce Traité, je n'ai pas deſeſperé de pouvoir mettre la queſtion dans un meilleur ordre, & de rendre même plus plauſible notre commun ſentiment, non ſeulement par le choix & l'arrangement des phénoménes dont l'explication doit ſervir de fondement pour l'établir ; mais encore pour des nouvelles reflexions qui ont échapé à cet Auteur, & qui ne laiſſeront peut-être pas que de donner encore plus de jour à cette explication, & de probabilité à mon Syſtême.

Mais, ce qui m'a ſur tout déterminé à vous envoyer mes réflexions, au lieu de vous renvoyer vous même à Monſieur Borelly, c'eſt que cet

Auteur & moi, ne sommes pas tout-a-fait d'accord en plusieurs points. L'explication qu'il donne de certains phénoménes, sur quoi nos communs advesaires établissent principalement leur opinion, me paroît souffrir de très-grandes difficultez; &, pour vous dire nettement ce que j'en pense, je crois que l'hypothese de Monsieur Borelly, quoique vraie dans le fonds, devient dans le détail un hypothese évidemment fausse, du moins si peu vrai-semblable, qu'il n'y a point lieu d'être surpris, qu'elle ait été jusqu'à present entierement abandonnée. Selon lui les parties d'un métal, par exemple, que l'eau forte dissout, se répandent dans toute la masse du liquide par l'action d'une matiere ignée qu'il suppose renfermée dans le métal même; car cette matiere, dit cet Auteur, venant à s'échapper des petites cellules, où elle étoit comme emprisonnée, doit necessairement causer une agitation très-violente dans toutes les parties du métal, & par conséquent les disperser de tous côtez; & afin que vous soyez pleinement convaincu, que c'est-là son sen-

timent, liſez*.... *aqua fortis in metallis, egreſſum concedit materiæ igneæ ibidèm contentæ, quæ egreſſa velociſſimo motu per eamdem aquam ſurſùm aſcendit ..... & tandèm à vi ejuſdem impetûs, particulæ minimæ metalli, licèt aquâ graviores, poſſunt hinc indè diſpergi* . . . Mais, Monſieur, combien de queſtions à faire ſur cette matiere ignée? Je me borne à deux, dont la diſcution doit être un peu embarraſſante pour notre Auteur: & premierement, d'où vient cette matiere? Quelle preuve apporte-t'on de ſa réalité? Et en ſecond lieu, comment cette matiere, ſi long-tems captive, a-t'elle pû conſerver toute l'activité qu'on lui donne, & quelle doit eſſentiellement avoir, pour être ce qu'on ſuppoſe qu'elle eſt en effet?

Autre phénoméne à expliquer, non moins embarraſſant pour Monſieur Borelli, que le premier.

Comment les parties des corps diſſous, peuvent-elles demeurer mêlées & ſuſpenduës au milieu d'un liquide moins peſant, en pareil volume, lors

* *Borelli, de motibus à gravitate factis prop.* 154. *p.* 204.

même que le liquide paroît le plus tranquille? Selon notre Auteur, c'eſt la viſcoſité du liquide qui arrête ces parties, c'eſt la viſcoſité de l'eau, par exemple, qui retient les parties du ſel qu'elle a diſſou, & qui les empêche de deſcendre. Je vous renvoie encore ici au Texte. *. *Experientiâ conſtat, fluidi partes glutine aliquo necti inter ſe debere . . . . hac ratione fieri poteſt, ut minimæ ſalis particulæ per aquam diſperſæ, quieſcere in ipſâ aquâ poſſint; proìndèque aqua ſempèr ſalſedinem retinere valet* : or, Monſieur, il faut l'avoüer, c'eſt une fâcheuſe neceſſité pour Monſieur Borelly, que d'être forcé de recourir à la viſcoſité de l'eau, pour expliquer les phénoménes de ſa liquidité, ſur tout quand on lui montre, comme je crois l'avoir fait, que tout peut s'expliquer ſans cela d'une maniere très-naturelle. Vous ſçavez d'ailleurs que cette viſcoſité dans l'eau, ne ſera pas du goût de bien de gens. Nos Académiciens, en particulier, la rejettent expreſſément, lorſqu'il s'agit d'expliquer le phénoméne de l'aiguille d'acier qui

*. *Borelly prop.* 152. *pag.* 203.

demeure couchée sur la superficie de ce liquide, sans descendre vers le fonds. Et certainement notre Auteur ne s'y prend pas, pour la démontrer, d'une façon a y réüssir. Les difficultez naissent à chaque pas dans son Systême. Il suppose dans l'eau cette viscosité, mais ce n'est que dans les petites parties, & non point dans les grandes; *. *in exiguis ejus partibus, non autèm in grandioribus.* Il faut deviner la raison de cette difference; car pour lui, il n'en donne aucune. On comprend seulement qu'il a crû cette difference necessaire, pour expliquer pourquoi une petite goûte d'eau demeure suspenduë à la feüille d'un arbre, tandis qu'une autre plus grande s'en détâche: & pourquoi les petites parties qui composent cette goûte si petite, coulent aisément les unes sur les autres, quoiqu'il soit d'ailleurs assez difficile de les diviser, pour en faire deux masses séparées. Mais vous allez voir que la maniere, dont il explique cette suspension, le jette dans un nouvel embarras; car voici comment il raisonne: chaque partie

*. *Page.* 207.

d'eau, dit-il, toute liſſe quelle eſt, ne laiſſe pourtant pas d'avoir, ſur ſa ſuperficie, des petits filets aſſez rigides, qui tantôt s'allongeans, & tantôt ſe recourbans, prennent la forme d'un arc, qui tour à tour ſe bande & ſe débande; en ſorte, ajoûte M. Borelly, qu'on peut conſiderer ces filets comme autant de petites machines dont une proprieté eſſentielle eſt, non ſeulement de reſiſter à la force qui les preſſe pour les fléchir, mais encore de reſiſter beaucoup plus, à meſure que la preſſion ſe trouve plus grande. Cela poſé, notre Auteur conclut que la petite goûte doit demeurer ſuſpenduë, parceque, dit-il, les filets qui ſont dans les parties de la ſuperficie exterieure de cette goûte, portans tout le poids des parties interieures, ſont alors beaucoup plus tendus; ils doivent donc beaucoup plus reſiſter, & reſiſter ſuffiſamment pour empêcher la chûte des autres parties qui les preſſent: ce qui n'empêche pas néanmoins, ſelon lui, que les autres parties ne puiſſent aiſément couler les unes ſur les autres; puiſque n'étant pas auſſi preſſées, & n'ayant

point par conſéquent leurs filets auſſi tendus, la réſiſtance qu'elles apportent à leur mouvement reſpectif, ne peut être jamais auſſi conſiderable. Diſpenſez-moi, Monſieur, de vous rapporter ici ſon Texte, qui occuperoit pluſieurs pages de ma lettre. Je vai reprendre ſon raiſonnement : les filets qui ſont dans la ſuperficie exterieure de la goûte ſuſpenduë, ſont plus tendus, dit Monſieur Borelly, & ils ſont plus tendus, parce qu'ils ſont plus preſſez. Mais on lui demande qu'elle eſt la cauſe qui donne lieu à cette tention, & à cette preſſion plus grande? S'il n'y avoit point de corps environnant qui arrêtât les parties exterieures de l'eau, ces parties ſans doute couleroient, & ſe déroberoient ainſi à la plus grande preſſion des parties interieures; c'eſt donc à ce corps environnant, & non point à la prétenduë viſcoſité de l'eau, qu'il faut attribuer l'effet, dont il s'agit. Mais de plus, le raiſonnement de M. Borelly ne prouve-t'il pas évidemment que la grande goûte devroit être encore plus viſqueuſe que la petite, & qu'ainſi cette goûte ne devroit

point tomber ? Car s'il est vrai d'un côté, que la résistance des petits filets ou petites machines, est plus grande à proportion de la force qui les comprime, & que cette résistance soit d'ailleurs, comme notre Auteur le prétend, l'unique raison de la suspension de l'eau : les filets, dans la grande goûte, doivent résister encore plus que dans la petite, puisqu'ils sont pressez, & empêcher par conséquent que cette goûte ne descende.

En voilà assez, Monsieur, sur cette matiere. Si mes occupations me le permettent, j'en entamerai bientôt une autre, qui vous fera peut-être encore plus de plaisir que celle-ci. Je suis, &c.

ARTICLE CXXXI.

BIBLIOTHEQUE FRANCOISE ou Histoire Literaire de la France: Tome premier. Premiere & seconde Partie: *à Amsterdam, chez Jean-François Bernard* 1723. *in* 12. *pp.* 309. *sans la Préface & la Table.*

PREMIERE PARTIE.

LE prémier soin d'un Auteur qui commence à paroître sur les rangs, est de se concilier les suffrages & de réveiller l'indifference des Lecteurs, en présentant un attrait à leur curiosité. Les Auteurs de cette Bibliotheque se sont parfaitement acquité de ce devoir : titres pompeux, annonce imposante, frontispice somptueux, ostentation dans le dessein, préface séduisante, rien n'a échappé à ces Messieurs de tout ce qui fait ordinairement la fortune des livres, bien assûrez que le commun des gens se laisseront prendre à cet appas, & seront d'assez bonne foi pour s'en rapporter à celle de l'Auteur, sans

ſe mettre fort en peine de verifier ſi le projet ſe ſoutient dans l'execution.

Cette Blibliotheque n'a rien de commun avec quelques autres livres, qui portent le même nom & l'on ne doit point la regarder comme un Catalogue Alphabétique ou raiſonné des Auteurs qui ont écrit en notre langue, tel qu'en ont donné autrefois Duverdier, la Croix, du Maine, & Soreil; c'eſt proprement un Journal entrepris à l'imitation de la Bibliotheque Angloiſe, de la Bibliotheque Germanique & des Actes Litteraires de la Suede.

Les nouveaux Journaliſtes commencent par s'étonner eux-mêmes, ſur la *vaſte* étenduë du plan qu'ils ſe propoſent. Enſutie ils s'addreſſent au public, dont ils demandent à la fois & l'attention & l'admiration, en faveur de l'ouvrage naiſſant. *Il merite bien* (diſent-ils) *l'attention du public, & nous oſons eſperer que, ſi nous l'executons d'une maniere qui lui plaiſe, il en ſera ſatisfait.* Il n'eſt point en effet de moyen plus infaillible de ſatisfaire ſon Lecteur, que celui de lui plaire.

On leur répond d'avance de ce qu'ils osent esperer, en cas qu'ils remplissent la condition; ainsi Pasquin se promettoit, à coup sûr, les bonnes graces de son Maître, s'il trouvoit le secret de s'en faire aimer.

Les Auteurs, en nous annoçant leur projet, pouvoient s'épargner les frais du stile emphatique.

Quid tanto dignum feret hic promissor hyatu?

Il n'étoit pas necessaire de le prendre sur le ton ampoulé, pour nous dire que cette entreprise si *vaste* & qui *merite bien l'attention du public*, se borne à rendre compte des livres François, imprimez en France & dans les païs étrangers. Plusieurs Écrivains avant eux, ont conçû le même projet & l'executent encore tous les jours. C'est en partie le fond des ouvrages périodiques ou Mémoires Litteraires, qui s'impriment régulierement sous differens titres, soit au-dedans, soit au-dehors du Royaume. La nouvelle Bibliotheque n'en sera pas pour cela moins d'usage dans la Républi-

que des Lettres ; ne fût-ce qu'une ſimple compilation de Gazettes ou un ſupplément des matieres qui n'auroient pû trouver place dans les autres Journeaux de Litterature. Celui dont il s'agit, aura toûjours l'agrément de la nouveauté, quand d'ailleurs il n'auroit rien qui le rendît recommandable ; « On a lié, diſent les Auteurs « dans la Préface, d'aſſez bonnes cor- « reſpondances pour ſe flatter qu'auſ- « ſi-tôt que le Journal ſera en train, « on ſera inſtruit de tout ce qui ar « rive d'intereſſant, avec une ſi grande « éxactitude, que les nouvelles n'au- « ront pas le tems de vieillir». Que ſera-ce donc, lors qu'aux extraits des livres récemment imprimez & au recit des nouvelles courantes, on aura joint des Diſſertations curieuſes ? Et qu'elles Diſſertations ? *Toutes exquiſes dans leurs genre*, ajoûte-t'on, *ou par le fond même des matieres qui y ſeront traitées, ou par la force qn'on leur aura donnée.* Une déclaration ſi expreſſe ſuppoſe dans ceux qui la font, beaucoup de ſuffiſance & de capacité : elle ne ſera peut-être point au goût de certains eſprits auſteres, qui veu-

de la modeſtie dans un Auteur: mais cet aveu qui paſſeroit, dans quelques-uns, pour l'effet d'une ridicule préſomption, doit être pris, ſous la plume de ces Meſſieurs, pour un trait de naïveté & de franchiſe. On attend, avec tout l'empreſſement poſſible, ces chefs d'œuvres qu'ils nous promettent; il n'en a encore rien paru dans les deux premieres parties qui ſont tombées entre nos mains; ils attendent apparemment que leur *Journal ſoit en train*, pour dégager leur promeſſe. Qu'ils nous ſoit permis de dire, qu'en cela ils ont mal entendu leurs interêts; leur premier volume avoit beſoin de quelques-unes de ces *Diſſertations exquiſes*; elles en euſſent réparé les défauts, en lui ajoûtant le relief & la perfection qui lui manquent. C'étoit le vrai moyen d'accréditer l'ouvrage & d'établir ſa réputation, en un mot, de *le mettre en train*. Des commencemens heureux forment un préjugé favorable pour l'avenir. Cette précaution étoit d'autant plus néceſſaire, que les Auteurs eux-mêmes ne paroiſſent pas compter beaucoup que leurs extraits ſoient d'un goût à

rappeller le Lecteur. Ils avoüent bonnement que, *si la Bibliotheque Françoise n'avoit d'autre ressource, elle auroit bien de la peine à se soûtenir.*

„ Les piéces fugitives, les changemens qui surviennent dans les Universitez, les actes qui s'y soutiennent, les disputes qui y naissent, les discours qui s'y prononcent, les rentrées des Académies, les nouveaux réglémens qui les concernent, les hommes illustres qu'elles perdent ou qu'elles recouvrent, les Plaidoyers fameux, les Arrêts extraordinaires ou délicats, les Sermons célebres, les Piéces de Théatre qui font quelque bruit, enfin tout ce qui a quelque rapport à ce qui se passe en France dans la Republique des Lettres, remplira le vuide de cette Bibliotheque." Ce détail appartient de droit au Mercure, qui outre l'ancienne possession, aura toûjours pour lui la voix publique & la préference.

Les Sçavans ne seront pas oubliez dans la Bibliotheque; ils peuvent s'attendre d'y occuper une place après leur mort. Les nouveaux Journalistes

lent bien leur accorder cette prérogative. *La mort*, disent-ils, *n'en enlevera aucun que nous n'en parlions & assez au long.* Quant aux Sçavans qui vivent encore, ils se font une loi de n'en parler qu'avec beaucoup de circonspection, soit en bien, soit en mal, afin de tenir le juste milieu entre la malignité de la flatterie. Ils sont même résolus de ne donner qu'avec reserve, les loüanges qu'ils ne pourront refuser au grands hommes, dans *la crainte de paroître briguer leur faveur, s'ils relevoient leur mérite avec trop de complaisance.* Ils ne sont point d'humeur à risquer leur réputation, pour assûrer celle d'autrui. Aussi ont-ils grand soin d'avertir qu'ils ne feront grace à personne, & qu'ils seront *très-sobres à donner des loüanges même veritables.* Chacun aura sa juste mesure à proportion de ses talents; & rien au-delà. Des loüanges distribuées avec une si sage œconomie, n'en deviendront que plus précieuses. En faut-il davantage, pour engager ceux qui brigueront une place dans la nouvelle Bibliotheque, à faire en sorte d'avoir pour Panegyristes, des hom-

mes qui sçavent répandre leurs faveurs avec tant de discernement? A l'égard des *Auteurs médiocres, joüets éternels de ceux qui ont occasion de juger de leurs productions*, c'est à ceux-là principalement que les nouveaux Journalistes en veulent. Alors, disent-ils, *il y a moins de danger de s'expliquer ouvertement*; réflexions malignes, satyre violente, injures atroces, tout est de mise contre ces sortes de gens. Pourquoi cela? Parce que *quelques termes dont on se serve, le reproche de malignité n'est pas à craindre.* A ce compte, pourvû qu'un Auteur soit sans défense & sans appui, il sera permis de le décrier, par la raison qu'on peut le faire impunément. Ce principe eût été du goût de Machiavel: c'est dommage qu'il ne puisse s'accommoder aux régles de la probité & du Christianisme. Il n'importe. Les Journalistes en question, ne veulent point passer *pour adulateurs*. Afin d'éviter plus sûrement cet écüeil, ils sont dans la résolution de dire tout le mal qu'ils pourront, bien entendu qu'ils n'attaqueront que des Auteurs sans conséquence, *& dont*

le sort est plus à plaindre qu'à envier. Un écrivain de quelque nom, seroit pour eux un ennemi trop rédoutable, aveclequel ils n'ont garde de se commettre : c'est en eux sagesse & discretion. Mais aussi attaquer un malheureux, *dont le sort est plus à plaindre qu'à envier*, n'est-ce point inhumanité dans l'aggresseur, pour ne rien dire de plus. Après cela, *il ne faut pas s'étonner* (disent les Journalistes) *si l'on trouve plus de critiques que d'éloges, dans le Journal que nous commençons*: c'est-à-dire, qu'ils le grossiront de toutes les piéces médiocres de ces *Auteurs infortunez, dont le sort est plus à plaindre qu'à envier*: sans cela ils n'auroient ni l'occasion, ni le plaisir de médire, & le sel manqueroit à leur ouvrage.

Ceux qui ne veulent pas de bien aux Jesuites, trouveront abondamment de quoi se satisfaire dans cette Bibliotheque. Les ennemis de la Societé peuvent s'assûrer que leur haine y sera servie à souhait ; du moins dans presque tous les articles des deux prémieres parties, les Auteurs se sont ménagez quelque trait à lancer contre ces Peres. On y affecte de

les rendre odieux, en les repreſentant ſous une figure hideuſe & rebutante. Les Lettres Provinciales & la Morale pratique, ont fourni les couleurs; la prévention & l'animoſité ont conduit le pinceau. Ces Meſſieurs, dans le deſſein qu'ils ont d'accréditer les nouvelles opinions, ne pouvoient mieux faire que de noircir leur Adverſaires, & de décrier une Doctrine qui ne s'accorde point avec les erreurs modernes. Cet article a réüſſi plus d'une fois; ils ne peuvent trop le mettre en uſage; les Novateurs & les Anticonſtitutionaires s'en trouvent bien.

Mais afin qu'on ne s'y trompe point, les nouveaux Journaliſtes ſe déclarent amis des Jeſuites. On eût eu de la peine à le croire, s'ils ne s'en étoient eux-mêmes expliquez. Ils s'offrent même de bonne grace à prendre leur cauſe en main, *contre quiconque oſera les calomnier.* On les remercie d'une offre ſi obligeante & on les tient quittes de leur bonne volonté. Ils y perdroient trop, & les Jeſuites n'y gagneroient rien. Ils peuvent continuer toûjours ſur le même ton.

On ſe tient honoré de leurs injures. Il eſt glorieux d'être mis à la ſuite du chef de l'Egliſe, & des plus illuſtres Prélats, qui ſont traitez d'une maniere à faire douter de la Religion des Auteurs de la nouvelle Bibliotheque; ſi l'on ne ſçavoit d'ailleurs que le Pere ***. Bibliothecaire de ****. s'eſt chargé de la direction de cet ouvrage. Les matieres qui compoſent la prémiere partie, ſe réduiſent aux Articles ſuivans.

Prémier Article. *Mémoire ſur la vie & les ouvrages de Monſieur d'Acier, Penſionnaire de l'Académie des belles Lettres, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, &c.* Nous donnerons inceſſamment l'Éloge Hiſtorique de cet Académicien.

Deuxiéme Article. *Mémoire ſur le mariage de Mademoiſelle le Fevre, avec Monſieur d'Acier.* On y attaque ouvertement l'honneur de Madame d'Acier. L'époux n'y eſt pas épargné. Cette piéce eſt de la façon d'un Calviniſte de mauvaiſe humeur, contre l'un & l'autre, au ſujet de leur réünion à l'Egliſe Catholique. Un Mémoire auſſi outrageant & preſenté par

une main si suspecte, devoit être dérobé à la connoissance du public.

Troisiéme Article. *Poëme sur la Grace, par Monsieur Racine.* L'extrait est presque aussi long que le Poëme même. On jugera de la valeur de cet ouvrage, par la simple exposition que les Auteurs de cettre Bibliotheque nous forcent d'en donner.

Quatriéme Article. *Traité Philosophique de la foiblesse de l'esprit humain, par Monsieur Huet.* L'Analyse qui en a été faite dans la *Bibliotheque*, ne présente rien d'assez marqué, pour pouvoir porter un jugement assûré sur le Livre même. Nous en rendrons compte au public, dans les Mémoires suivans.

Cinquiéme Article. *Apologie de l'Equivoque.* C'est une piéce Ironique, en vers François. Elle est telle que la souhaitoient les Auteurs de la Bibliotheque, c'est-à-dire, pleine d'invectives & de calomnies cent fois détruites & cent fois rebâtuës contre les Jesuites. Ce ne peut être qu'à ce seul titre, qu'elle a trouvé place dans le nouveau Journal; car outre que la piéce est de vieille datte, puisqu'elle

avoit déjà vû le jour, vers le commencement de ce siécle ; elle ne peut plaire à des personnes qui n'ont pas perdu tout sentiment d'équité, & que la passion n'a pas aveuglé juqu'à prêter l'oreille à des extravagances, qui n'ont de réalité que dans la fureur ou la prévention de ceux qui les débitent. Une Satyre de cette sorte, n'étoit pas inutile au dessein que les Auteurs ont formé de flétrir la Societé à force d'outrages. Ils ont heureusement déterré cette piéce, ensevelie dans la poussiere d'un cabinet. Ils se sont avisez de la recrépir, en lui ajoûtant des notes marginales, encore plus injurieuses que le texte même.

Sixiéme Article. *Eloge de M. l'Abbé Massieu.* Nous rendrons le même tribut à la mémoire de cet illustre mort.

Septiéme Article. *Instruction Pastorale de Monseigneur le Cardinal de Bissy, &c. Et du Traité Théologique, addressé au Clergé de Meaux, imprimé chez la veuve Mazieres*, 1722. Le peu qui nous est rapporté de ces deux ouvrages dans la Bibliotheque Françoise, se trouve noyé dans un tas de

réflexions auſſi inſultantes contre la perſonne de ce grand Cardinal, que favorables aux défenſeurs du Pere Quênel.

Huitiéme Article. *Ordonnance de Monſeigneur l'Evêque de Rhodés, contre quelques propoſitions du P. Charly, &c.* Si les Auteurs ne trouvoient pas leur avantage à ſe tromper eux-mêmes, ſur ce qui concerne les Jeſuites, ils ſe ſeroient donné la peine de confronter les propoſitions extraites par les Dénonciateurs, avec les trois Réponſes imprimées qui ont paru ſous le nom du Dénoncé. Ils auroient eu le chagrin de voir que le Jeſuite accuſé, s'eſt juſtifié d'une maniere à faire rougir ſes Accuſateurs, & à les forcer au ſilence.

ARTICLE CXXXII.

QUÆSTIO MEDICA IN SCHOlis medicorum diſcutienda, Præſide M. Nicolao Andry, Doctore Medico, Lectore & Profeſſore Regio, nec non librorum Cenſore. *Queſtion de Medecine, ſoûtenuë dans les Ecoles de la Faculté, M. Andry, Docteur Regent, Conſeiller, Lecteur du Roi, & Cenſeur Royal des Livres, Préſident....* A Paris, chez J. Quillau, Imprimeur de la Faculté.

L'Exercice eſt le ſoutien de la ſanté.

C'Eſt un principe que la Faculté n'admettra point aiſément, & qu'il eſt en quelque façon de ſon interêt de combattre. Le Syſtême propoſé par Monſieur Andry, eſt trop ſimple & trop naturel, pour être généralement adopté par ſes Confreres. Si pour prévenir toutes les maladies, & les guerir, il ne faut que de l'exercice, que deviendroit la profeſſion? Rien cependant de plus vrai. La na-

ture peut ſe paſſer du ſecours d'un art que la neceſſité fait reſpecter, mais que l'uſage moderé des exercices du corps, rendroit inutile.

En effet, ce n'eſt que du défaut d'exercice que viennent les maladies, les Rhumatiſmes, les Apoplexies, les Paralyſies, & cet eſſain de maux qui nous environnent. Le ſang n'étant plus agité avec aſſez de force, ne peut pouſſer au-dehors les humeurs qui corrompent toute la maſſe. Les fluides épaiſſis en divers lieux, forment les obſtructions, & les abcès. La lymphe arrêtée dans les vaiſſeaux, cauſe les tumeurs & les hydropiſies. Le ſuc nerveux rallenti dans les nerfs, nous jette dans des létargies & des foibleſſes.

L'Exercice produit des effets tout contraires; il rend les vaiſſeaux aiſez; il facilite le cours du ſang; il donne aux viſceres une vibration moderée, pour pouſſer & broyer les liqueurs; il rend enfin aux reſſorts qui donnent le mouvement à toute la machine, cette heureuſe agilité, qui conſerve le corps dans la ſituation où il doit être.

Non, tous les remedes qu'inventerent Hypocrate, & Galien, tous ceux que la Medecine hazarde aujourd'hui ſur nos corps, ne produiront jamais les effets qu'un exercice moderé peut produire.

Veut-on faciliter à une femme qui approche de ſon terme, l'heureuſe délivrance de ſon fruit? Quoi de plus propre à cet effet que la promenade? Veut-on procurer à un tendre enfant, un ſommeil doux & tranquille, & calmer des cris qui allarment la tendreſſe d'une mere, & qui intereſſent la ſanté de l'enfant? Quelle voye plus ſûre que de l'agiter dans ſon berceau? Ces mouvemens doux & réïterez, ſeront bien-tôt ſuivis d'un ſommeil paiſible, qui remettra le ſang dans l'équilibre où il doit être. Vous ſentez-vous la tête embarraſſée, l'eſtomac chargé, le corps appeſanti? Une partie de chaſſe, une petite cavalcade, eſt tout le remede qu'il vous faut. Enfin voulez-vous avoir une ſanté robuſte, un temperament fort & vigoureux? Les jeux de longue paûme, la courſe, la lutte, les balets, les carouſels, tous les exercices pris avec

moderation, vous mettront en état de braver les assauts de la maladie.

Et pourquoi dans nos campagnes, le païsan n'est-il point sujet à ces maux qui assiégent les Palais des Grands? Pourquoi ces corps robustes, ces bras vigoureux, cette force de nerfs, cette santé que rien ne peut abbatre? Un cercle de travaux qu'il leur faut parcourir, les fatigues qu'il faut essuïer, la terre qu'il faut ouvrir, remuer, cultiver sans cesse, font exhaler ces humeurs nuisibles, qui laissent le riche en proye à la douleur, & à la mort, tandis que la dure necessité devient pour le pauvre, la mere de la santé.

D'où vient encore (remarque Monsieur Andri) que les Medecins joüissent ordinairement d'une santé plus ferme, que la plûpart des hommes? Est-ce que la maladie respecte la Faculté, ou que le Medecin qui donne aux autres les remedes au hazard, en conserve pour lui toute la vertu? Est-ce à l'experience, ou à la science, qu'il faut attribuer ces effets sensibles? Non, c'est à l'exercice seul que le Medecin est obligé de faire, dans

les fréquentes viſites qu'il rend à ſes malades (quoi que ce ne ſoit pas toûjours par motif de ſanté), qu'il eſt redevable de cette force de temperament ?

On a vû dans les dernieres peſtes de Marſeille, d'Aix, & de Toulon, les Chirurgiens, & les Medecins braver la mort juſques dans ſon empire. Elle n'oſoit frapper des gens qui ne lui donnoient pas le tems de les attaquer, & qui n'étoient point ſaiſis, à ſon aſpect, de cette frayeur mortelle qui glace les ſens & empêche le venin de ſe jetter au-dehors.

Enfin, Monſieur Andri eſt ſi fort amateur de ſon Syſtême, qu'il en vient juſqu'à nous ſouhaiter une multiplicité, d'affaires, des procès même, qui nous intriguent, qui nous obligent de ſortir de nos maiſons, de courir au barreau, d'aller ſolliciter nos Juges; & il nous promet, à ce prix, une ſanté précieuſe, que le repos nous feroit perdre.

Mais quelle ſorte d'exercice doit on faire pour ſe bien porter? La promenade eſt préferable à tous les autres. Elle ranime dans les vieillards

la chaleur naturelle qui s'éteint ; elle facilite dans les jeunes gens, la tranſpiration qui les purge de ces humeurs nuiſibles dont ils abondent. Et c'eſt ici où Monſieur Andri plaint le ſort de ces enfans de qualité, que des meres idolâtres conſervent précieuſement dans leurs maiſons, ſans leur permettre aucun exercice propre à leur âge. Tout leur eſt contraire ; la promenade les échauffe, le jeu leur gâte la taille, le froid les enrume, le chaud les abat : mais le repos les tuë, & les met hors d'état d'eſſuyer une maladie qu'ils braveroient, s'ils avoient été élevez comme les autres enfans de leur âge. Dans la jeuneſſe, il faut que la nature ſe développe, & qu'elle jette au-dehors le poiſon qui la domine, ſi l'exercice ne le diſſipe. Non, qu'il faille permettre aux jeunes gens toutes ſortes de jeux. Il en eſt qu'on doit leur interdire. L'Eſcarpolette, la Bague, le Colin-Maillard, ſont des jeux dont l'uſage eſt toûjours ſuivi d'accidens fâcheux, & qui ne ſervent qu'à affoiblir le cerveau, à cauſer des vertiges, & des maux de têtes habituels. Il en eſt d'autres qui

pris moderément, ont des effets merveilleux. La Paûme, le Volant, le Balon, sont de cette nature. Les diverses attitudes qu'il faut prendre, le corps qu'il faut plier, les pieds, les bras qu'il faut développer, tous les mouvemens qu'il faut se donner, communiquent au corps cette agilité, cette souplesse, cette vigueur qui fait la santé.

On dira peut-être, que la plûpart des personnes de l'un & de l'autre sexe qui vivent dans les Monasteres, font peu d'exercice, & ne s'en portent que mieux : mais outre que dans les Communautez, il y a des jardins où l'on se proméne, & des exercices marquez, il est des Ordres où la regle établit sagement certains jours, où il est permis de spatier dans les campagnes, de s'occuper à mille jeux innocens, & de mettre à profit des momens plus efficaces pour la santé, que tous les remedes, & que le travail rend necessaires. Les Religieux qui ne sortent point, comme les Chartreux, ont des jardins qu'ils cultivent, des ouvrages de main qui demandent des mouvemens & de l'agita-

tion : d'ailleurs l'exercice du Chœur entre merveilleusement dans le Systême de la santé ? D'où vient que la plûpart des Chantres, ont une vaste corpulence, un teint vermeil, & un visage qui brille de santé ? Les personnes qui parlent beaucoup, comme il arrive aux femmes, ont moins besoin de faire exercice que les hommes, en quoi la nature est admirable. Les Prédicateurs & les Avocats qui crient à pleine tête, sont ordinairement d'une bonne complexion ; ils se déchargent en parlant, d'une infinité d'humeurs qui formeroient des maladies. Les pleurs mêmes des enfans, ont leur utilité ; rien ne sert davantage à purger le cerveau ; & les Indiens ont coûtume de frapper leur petits enfans, avec une espece d'ortie, pour les faire crier, & décharger la tête, des humeurs qui s'y amassent. Le remede paroîtroit pire que le mal, si l'experiene ne montroit que les enfans ne sont point sujets, parmi eux, à ces funestes maladies, qui portent si souvent le deüil, & la désolation dans nos familles.

Quelles regles enfin, doit-on obser-

ver dans l'uſage des exercices du corps. 1°. Ne point faire exercice immédiatement après le repas: l'eſtomac alors étant plein, les eſprits animaux renfermez au dedans, & occupez à cuire les alimens, s'évaporent, ſe diſſipent, & ſe perdent. 2°. Il faudroit (pour parler Medecine) avoir fait les évacuations ordinaires: car avant ces évacuations, les humeurs épaiſſies portent à la tête, & cauſent aſſez ſouvent des épilepſies, des apoplexies, & des abcès qui ſe forment peu à peu, & qui venans enſuite à crever, cauſent les morts ſubites, de tout tems ſi fréquentes. 3°. Dans l'Eté, ont doit faire exercice, au levé & après le couché du Soleil; au Printemps & dans l'Automne, deux heures après le Soleil levé; en Hiver, ſur le midi. Il faut ceſſer, quand les muſcles commencent à ſe gonfler, que la reſpiration devient difficile, que la chair eſt molle & vermeille; mais il ne faut pas paſſer tout d'un coup, du mouvement au repos: les pores de la peau ſaiſis par le froid, & rétraiſſis, ne laiſſeroient plus échaper la matiere propre à la tranſpira-

tion, & cauſeroient des pleuréſies, qui viennent moins par un excès d'exercice, que par un excès de repos pris à contre-tems.... Toutes ces regles détaillées avec une juſteſſe & une précíſion infinie, variées avec art, exprimées avec la latinité la plus pure & la plus élégante, feront juger à quiconque ſe donnera la peine de lire le petit Ouvrage de Monſieur Andri, qu'il part d'un grand maître, que de vrais talens, & de rares connoiſſances ont rendu célébre, & qui ſçait offrir à ſes Lecteurs, juſques dans les moindres eſſais, le plaiſir & la verité tout-enſemble.

ARTICLE CXXXIII.

CL. S. EXÆD. PAR. HYMNI ſacri nùnc primùm collecti, & ab authore recogniti. *C'eſt-à-dire, hymnes ſacrées de Monſieur Claude de Santeüil, ancien Echevin de la ville de Paris; chez Jean B. Coignard, 1723. in 12. pp. 113.*

MOnſieur de Santeüil, ancien Echevin de Paris. eſt neveu du fameux Chanoine Regulier de Saint Victor, dont les hymnes & les autres œuvres ſont ſi connuës. Le neveu, pour marcher ſur les traces d'un oncle illuſtre, dans la Poëſie, vient de donner au public un recüeil composé de 22 Hymnes Latines, qui, comme dit ſon approbateur, font revivre le nom & la mémoire du Poëte qu'il a voulu imiter.

Les 22 Hymnes ſont précedées d'une Ode Apologetique, en forme de Préface. L'Auteur réfute, ou prévient le reproche de Plagiaire; il prend à témoin, pour ſa juſtification, les Saints qu'il a célebré; il promet

de chanter ceux qui ont été omis par ſon oncle & par lui. Enſuite, mettant Santeüil au rang des Saints, il dit, par un ſentiment de modeſtie, que, s'il revenoit au monde, il ne trouveroit pas les nouvelles Odes dignes des anciennes. Le Critique, vrai où ſuppoſé, ſoutient le contraire, en ſuivant ſa pointe. Monſieur de Santeüil paſſe condamnation, & répond:

. . . ità ſit : Santolius ſibi
ſucceſſit moriens : alter ab unico
Vates Santolio canit.

Et plus bas :

Tentavi, fateor, non imitabile
Tanti vatis opus, quà licet aſſequi:
Num tentaſſe nefas? Laus mea proſpero
Numquid pendet ab exitu?

Il renvoye donc le Cenſeur, en l'exhortant de comparer vers à vers, les Odes du neveu & de l'oncle, & en l'aſſûrant qu'il y trouvera autant de difference qu'entre Phyſionomie, & Phyſionomie.

Decembre 1723.

Confer carminibus carmina, vultibus
Vultus non ità differunt.

On voit par le peu de vers qu'on vient de citer, que l'Auteur s'exprime en Poëſie Latine, d'une maniére heureuſe, & qui ne dément point le talent du Chanoine de Saint Victor, dont on ne peut lui reprocher d'avoir pris les Ouvrages.

ARTICLE CXXXIV.

EXTRAIT D'UN OUVRAGE ſur l'Eloquence, imprimé chez Etienne, Libraire à Paris, rûë Saint Jacques, à l'enſeigne de la Vertu : un volume in 12. 250. pp.

VOici le précis de deux Ouvrages auſſi amuſans qu'inſtructifs. L'un a déja reçû quelque applaudiſſement, de la France & des Païs étrangers : Nicolas Simart, Libraire à Paris, l'a imprimé en 1714. ſous le titre de *Voyage aux Echelles du Levant*, volume *in* 12. de 499. pages. L'autre encore près de ſon origine, attend, ſur tout des gens de Lettres, un jugement ſans appel. Il ſe vend chez

Etienne, rûë Saint Jacques, à la Vertu, sous le nom *de Discours sur l'Eloquence, avec des Réflexions Préliminaires sur ce sujet.*

Quant au premier qui a d'abord été imprimé en 1704 & depuis, en 1714. Paul Lucas, Voyageur du Roi dans tous les Païs du Levant, s'en est déclaré l'Auteur.

Il y fait mention de ce qui lui est arrivé de plus singulier, dans le cours pénible d'une carriere de trois ans.

Il y parle de l'Egypte, de la Syrie & de la Grece; il en fait des peintures vives & hardies; il décrit le climat des Païs, les mœurs des peuples, & leur commerce particulier. Il entre même dans un détail curieux des anciens Monumens, que le tems n'a point encore effacé, & qui sont les seuls restes de tant d'Edifices somptueux, que le luxe & l'ambition avoient fait ériger avec pompe.

Mais comme l'une de ses vûës étoit de donner le commencement de la vie d'un jeune étranger, qu'il emmena en France en 1703, c'est sur quoi l'on s'attachera précisément; & voici l'Analyse de l'Histoire: elle com-

mence à la page 417, & finit à la 480.

Le Voyageur dit, qu'étant inquieté par la peste à Constantinople, il fut obligé d'aller loger chez Kairas Magdelaine, Grecque d'origine, & issuë, selon la tradition constante du Païs, de l'illustre maison des Paleologues; que là, il y apperçût un enfant de quatre ans, dont le naturel heureux n'excita pas moins sa curiosité que sa tendresse : ce qui lui fit prendre la résolution de s'instruire à fond de l'histoire du jeune homme. Il marque qu'on lui dit que le pere étoit originaire de Pologne & d'une famille distinguée; qu'ayant été pris par les Turcs, dans une guerre que les Polonois avoient soutenuë contre ces Barbares, il demeura pendant deux ans dans l'esclavage, au bout desquels il mourut; que, comme les Turcs n'avoient plus d'esperance de recevoir de rançon de la part des parens Dyan Kosky, ce fils fut destiné à devenir la victime d'une nation aussi ferme qu'elle est interessée; qu'il avoit même été enlevé à l'âge de trois ans par le Caïmacan ou Gouverneur

de Constantinople, pour être mis dans le Serrail du Grand Seigneur, & y épouser la détestable doctrine de Mahomet; mais que Monsieur de Feriol, Ambassadeur du Roi très-Chrétien à la Porte, l'avoit fait rendre à sa mere, avec promesse de le livrer aux Turcs, dans un âge plus avancé; *parce que la loi du Païs porte, que les enfans mâles d'un esclave qui n'a point été racheté, sont reputez esclaves, & deviennent Amazoglans ou enfans de Tribut.*

Paul Lucas insiste sur le rapt de son petit homme, & fait voir que, n'étant point en sûreté pour sa religion, dans un lieu où tout concouroit à la lui faire perdre, il fut contraint de s'embarquer, & de l'amener avec lui en France; que, dans la traverse, ils furent pris par des Corsaires de Flessingue, qui sont des Pirates sur les confins de la Hollande; qu'ils essuïerent deux tempêtes violentes; qu'après avoir enduré la fatigue & la faim, ils arriverent à Rome par la terre ferme, du côté de Pouzol; que voyageans aussi dans l'Italie, où le Grand Duc de Toscane, les Princesses Car-

peignes & les principaux habitans de Florence, furent charmez de voir un petit Grec qui parloit en quatre Langues : qu'enfin conduis à Paris, par Marſeille, ils ſe tranſporterent à Verſailles, où feu Madame Palatine de Baviere préſenta Paleologue à Madame la Ducheſſe de Bourgogne; que cette Princeſſe prit en affection l'enfant, qu'elle fut ſurpriſe de ſon caractere d'eſprit, qu'elle le garda auprès d'elle, l'eſpace de huit mois, pour lui faire goûter à long-trait, les délices de la Cour : qu'enfin forcée par Loüis XIV. d'heureuſe mémoire, à lui faire donner une éducation qui répondit à ſa naiſſance, elle ne pût mieux autoriſer ſon choix, qu'en envoyant Paleologue au College de Loüis le Grand, où les jeunes Seineurs abordent de toutes parts, pour y puiſer, avec la ſcience & la politeſſe, la pieté qui y regne.

C'eſt là où Paleologue a pris les premieres teintures des Lettres, & où il s'eſt perfectionné.

Depuis il a conſtamment travaillé à ſon avancement, & le Livre de l'Eloquence qu'il vient de préſenter

au public, eſt le fruit de ſon application & de ſon bon goût.

Il le commence par une Épître Dédicatoire au Roi, dans laqu'elle il explique les obligations qu'il a à la Famille Royale, & particulierement à Sa Majeſté, dont il a l'honneur d'être Penſionnaire.

Sa Préface eſt courte, & roule 1°. ſur le deſſein qu'il a d'enchaîner les préceptes qu'il donne, par des liaiſons & des tranſitions avantageuſes, qui excluent les chapitres & les articles, dont ont ſe ſert pour l'ordinaire, lorſqu'on écrit didactiquement. 2°. Sur les Allegories, les Comparaiſons, & les Deſcriptions Oratoires qu'il employe, pour ne point tomber dans la ſechereſſe de ceux qui ſe mêlent de faire des additions de régles pour une matiere auſſi hazardeuſe qu'eſt celle de l'Eloquence. Le 3e motif de l'Auteur, eſt de donner à connoître qu'il tâche, autant qu'il peut, de repréſenter les choſes par les choſes mêmes, ſans toutefois les approfondir. Néanmoins il a recours à leurs proprietez, pour les mieux déſigner; il dé-

couvre la connexion qu'elles ſemblent avoir avec d'autres qu'on peut leur comparer; il fait voir la diſpoſition qui ſe trouve entr'elles & certaines qu'on peut leur oppoſer.

Les Réflexions Préliminaires qui dévancent l'ouvrage, ſont tirées de l'art même; elles régardent en partie la diſpoſition & la compoſition de l'Orateur.

Le corps de l'ouvrage eſt un précis de remarques que l'Auteur a fait ſur les Anciens & ſur les Modernes.

Son deſſein principal eſt de donner, en paſſant, des inſtructions & des éclairciſſemens ſur l'Eloquence.

Cependant il ne laiſſe pas d'entrer dans un détail particulier des parties de l'art Oratoire, d'inſiſter ſur les Vertus, les Paſſions & les Vices, de développer les ſtyles du diſcours, de parler de l'Harmonie & de ſes proprietez, de préſenter, dans un nouveau jour, les Figures dont on ſe ſert pour l'ordinaire, ſoit dans les Harangues, ſoit dans les Plaidoyez & dans les Panegyriques.

Il finit par la peroraiſon, après avoir dit deux mots de la mémoire, auſſi-

ɔien que de la prononciation, exposé les qualitez de l'Orateur, & lui avoit ndiqué les défauts qu'il doit éviter.

Pour juger ſainement de l'ouvrage, on rapporte ici quelque fragment le l'Auteur, que le public ne ſera pas fâché de ſaiſir.

Le premier eſt ſur l'Ordre que l'Orateur doit garder dans le Diſcours : e ſecond eſt tiré du devoir des ſujets à l'égard du Prince, & des devoirs des Rois à l'égard des ſujets.

Le troiſiéme roule ſur un compliment que l'Auteur adreſſe à Son Alteſſe Royale, Monſeigneur le Duc d'Orleans, dans l'explication qu'il donne de l'Exclamation, qui tient on rang parmi les Figures.

Le quatriéme enviſage, en général, les effets que les Figures produiſent dans le Diſcours.

Le dernier qui mettra fin à ce reüeil, preſcrit à l'Orateur la maniee dont il doit ſe comporter dans les ifferens lieux où il ſera obligé de aroître.

Premier Fragment. L'Orateur prendra le plan de ſon Diſcour, ſur celui d'un Général experimenté ; il con-

ſiderera ce qu'il fait, & il l'imitera, en le conſiderant.

Le Général choiſit d'abord un lieu avantageux par ſa ſituation; là il fait des retranchemens qui lui ſervent comme d'autant de forterêſſes imprenables; il les entoure de pluſieurs ouvrages, défendus par des Gardes auſſi vigilantes que courageuſes.

Cependant il demande du renfort de toutes parts, il examine, il voit s'il eſt ſuperieur à ſon ennemi; il ne le perd point de vûë dans toutes ſes démarches; il le fait ſuivre par des gens affidez, qui vont à la découverte, pour prévenir juſqu'aux moindres ſurpriſes, pendant qu'au dedans il s'applique à amaſſer un tréſor de munitions, qu'il diſtribuë avec œconomie; il s'étudie à connoître le fort & le foible de ſes ſoldats; il les ſollicite, & il les anime au combat, par la récompenſe qu'il leur promet, & la gloire qui les attend: l'heure du combat arrivée, il fait défiler ſes troupes, il les range en bataille, ſur deux ou trois lignes qu'il a lui-même ſoin de tracer; il les partage en differens corps, qui ont differens Chefs,

pour les réduire tous à deux ou trois principaux que l'on appelle la droite, la gauche & le centre.

Cette distribution de l'Art Militaire, doit se faire sentir avec la même exactitude, dans l'art de l'Eloquence, qui n'est autre chose que la raison même, qui dans l'occasion se déclare & brille d'une maniere convenable

Mais, pour que l'Orateur la suive dans toutes ses parties, il est à propos qu'il n'embrasse que des causes capables de lui promettre un heureux succès. Pour cet effet, il évitera toutes celles qu'il croira être douteuses & diffamantes, parce qu'elles ressemblent à de faux brillans, qui ne donnent jamais qu'un éclat trompeur, & sont toûjours de vil prix, quoique travaillez par une main habile.

L'osqu'il aura fixé son choix, & adopté son sujet, il aura soin de l'œconomiser suivant les régles de l'art, & de le partager sous plusieurs Chefs, qui reconnoissent, pour leur Subalternes, l'Exode, la Narration, la Confirmation, la Réfutation & la Peroraison, &c.

Second Fragment. Les Devoirs des ſujets par rapport au Prince qui les gouverne, ſe réduiſent à lui rendre l'hommage ſincere de leurs vœux; à lui faire un ſacrifice volontaire de ce qu'ils auront au monde de plus cher; à l'aſſûrer de leur profonde vénération, malgré les Paſſions qui pourroient le captiver; à le prevenir par leur zele, & encore plus par leur fidelité; à une prompte obéïſſance pour executer ſes ordres; à lui préſenter d'un côté, leurs biens, pour contribuer aux dépenſes qu'il fait dans les jours ſerains de ſes victoires, & de l'autre, le ſang qui coule dans leurs veines, pour le ſoûtenir dans les efforts d'une Guerre ſanglante.

Le Monarque juſte & bienfaiſant ménagera à ſon Royaume les doux fruits d'une paix ſolide & durable; il y fera fleurir les arts, pour les porter à leur perfection; il protegera le commerce, qui ſe frayera un chemin dans les lieux même les plus reculez; il maintiendra un ordre admirable qui tiendra de celui d'une cité policée, laquelle ſe fait des loix ſur l'équité, & qui les garde; il punira, avec ſéve-

rité, la rapine, le meurtre, la violence, la fourberie & la dissimulation; il gourmandera jusqu'aux moindres vices, récompensera la vertu, & paroîtra aux yeux des gens de bien, (après s'être donné à la terre, pour modéle des plus éminentes perfections) comme une divinité bienfaisante, qui répend de riches influences sur les campagnes, les arrose, & les fertilise, & à ceux des méchans, comme un vent assez impetueux pour ravager les moissons, déraciner les arbres, entraîner les édifices les mieux affermis, & répandre la terreur & l'effroi jusque dans le cœur des hommes qui n'avoient jamais appris à craindre.

Cette conduite dans le Monarque qui aura la justice pour régle, fournira à l'Orateur une matiere aussi riche que brillante : matiere qui lui facilitera les moyens d'achever, avec succès, le portrait d'un Prince disposé à nourrir l'esperance de ses peuples, & d'estiné à cimenter la félicité publique.

Troisiéme Fragment. L'Exclamation est une Figure de mots. Elle se

place, pour l'ordinaire, après la Narration, ou quelque chose de surprenant, ou de triste. Elle se fait sentir par le ton de la voix qu'on éleve, & par certaines additions qui permettent à l'Orateur de dire à celui à qui il adresse la parole, comme au Prince incomparable, Monseigneur le Duc d'Orleans, qui attire sur lui non seulement les regards de la France, mais encore ceux de toutes les Nations: O vous, le meilleur & le plus éclairé des Princes, Philippes, qui, depuis près de dix lustres, avez, comme par droit de succession, hérité avec le plus pur sang des Monarques, la sagesse qui est l'ame des Gouvernemens, & à l'ombre de laquelle vous travaillez sans relâche à la felicité d'un Peuple empressé à vous rendre le fidéle hommage de son cœur: vivez, pour notre consolation, autant que vos vertus méritent de vous faire vivre; achevez de former LOUIS, par ce que vous avez de grand, de noble, & de plus relevé: ne cessez de lui dire que la bonté & la douceur, sont les ornemens & les soutiens du Trône; & que les Souverains ne sont

puiſſans qu'autant qu'ils ſe font aimer ; de même qu'ils ne ſont heureux qu'à proportion que les ſujets le ſont.

Quatriéme Fragment. Les effets que les Figures procurent, conſiſtent à prévenir les occaſions douteuſes & dangereuſes, auſſi-bien que celles qui peuvent porter préjudice à l'Orateur & à ſa partie ; à adoucir dans le Diſcours, ce qui s'y rencontreroit de rude ; à corriger certains termes choquans qui naiſſent de la chaleur de la diſpute ; à réünir enſemble ces deux choſes, où à aller avec Emphaſe audevant de ce que l'Adverſaire & l'Auditeur peuvent oppoſer de plus fort ; à ſouſtraire d'une propoſition, ce qui ſeroit capable de la rendre nuiſible & obſcure ; à donner des raiſons aſſez ſolides pour appuyer les faits que l'on propoſe ; à les entaſſer les uns ſur les autres ; à inſiſter ſur quelques-uns des plus conſiderables ; à les parcourir par autant de détails qui marquent la célerité où la lenteur ; à donner de la vie à ce qui n'en a pas ; à exprimer au naturel, les mœurs des hommes ; à préparer à ſes paroles

un ſens oppoſé à ce que l'on venoit de dire ; à groſſir certanins objets, ou à les diminuer ; à adreſſer à une perſonne ce que l'on adreſſe à un autre, à la queſtionner, à lui témoigner qu'on s'en défie, où à lui donner à entendre qu'on a de la confiance en elle. Tels ſont, dans un court expoſé, les principaux motifs qui donnent l'eſſort aux Figures. L'Orateur les fait quelque fois dépendre des Penſées, & quelquefois de la Diction, &c.

Cinquiéme Fragment. Le judicieux mélange eſt ſi néceſſaire, ſoit dans la compoſition ; ſoit dans la prononciation, que l'on ne ſçauroit être marqué au coin du parfait Orateur, ſi l'on n'a le ſoin de repreſenter ſur le théatre de l'Eloquence, des décorations qui changent à meſure qu'il ſe fait de nouvelles répreſentations. Comme elles ſont fréquentes, ſoit dans le plaidoyé, ſoit dans le panegyrique, l'Orateur doit, pour ainſi dire, reſſembler au Protée de la fable, qui empruntoit differentes Figures, pour copier differens ſujets. Ainſi il emprutera un viſage

modeste, pour exprimer le simple; un front de franchise, pour répresenter le naïf; un air insinuant, pour annoncer le doux: ménageant le caractere de severe, pour marquer le grave; celui de posé, pour inspirer le grand; celui de gracieux, pour découvrir le beau; paroissant animé, pour copier le vif; concis, pour affecter le moderé; sincere, pour insinuer le vrai; sans affectation, pour imiter le naturel; majestueux, pour dépeindre le noble; vehément, pour relever le patetique; extraordinaire, pour expliquer le fort, & sententieux pour exposer le moral.

ARTICLE CXXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.
DE LIPSIK.

LE *Parega Academica* de Monsieur Walchius qui est un *in* 8°. de plus de 900. pages est bien nommé. C'est en effet un Recüeil de choses assez peu utiles de piéces *hors*

d'œuvre : jugez-en vous-même par les ſujets qui y ſont traitez. Le premier eſt de ſçavoir ſi l'Hiſtoire de Semiramis eſt une fable. Qu'il y ait eu une Semiramis, l'Auteur n'en doute pas : mais il eſt perſuadé que ce qu'en a écrit Cteſias, eſt fabuleux. En cela il a raiſon. Mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les Critiques ont remarqué & prouvé, que l'Hiſtoire ou plûtôt le Roman de Cteſias eſt un fruit de ſa jalouſie contre Herodote. Il n'a cherché qu'à le décrediter, en le contredisant. Un autre eſt de ſçavoir quelles étoient les recompenſes des Sophiſtes & des Rheteurs. Ce ſujet eſt aſſez intereſſant pour les Profeſſeurs de Rhétorique; il ſeroit à ſouhaiter pour eux, que le public y prît autant interêt. Un autre Diſſertation roule ſur les Voyages Litteraires de Ciceron.

Ce ſont-là des curioſitez pour des Profeſſeurs, mais des inutilitez pour la plus grande partie du monde. Une autre Diſſertation eſt intitulée, *de l'Athéiſme d'Ariſtote*. Notre Auteur avoüe qu'Ariſtote n'étoit pas Athée. Mais il prétend trouver, dans ſes écrits, des principes qui conduiſent

à l'Athéiſme. Tout ce qu'il dit là-deſſus, a déjà été refuté par les Théologiens & les Sçavans qui ont préferé Ariſtote à Platon. L'Auteur ajoûte une Hiſtoire de la Logique, & une Diſſertation ſur les Panegyriques anciens Grecs & Latins; ſur quoi il ne dit rien de nouveau.

Un de nos Juriſconſultes prépare un Cours entier de Droit réel, & non pas idéal. Il lui donne le nom de Bibliotheque, *Bibliotheca juris realis*. Le premier tome comprend le Droit féodal, matiere importante en tout païs, mais ſur tout en Allemagne. Comme les loix ne ſont pas par tout ſi claires, qu'elles ne laiſſent des ſujets de conteſtation, il a ſoin de rapporter les ſentimens des plus ſçavans Juriſconſultes, & propoſe auſſi le ſien quand il eſt different.

D'IENE.

On a fait ici une nouvelle édition de l'*Introductio ad notitiam ſcriptorum Eccleſiaſticorum* de Boſius. Elle avoit déjà paſſé avec des notes de Meuſchenus & de Crenius. On y en ajoûte

d'autres qui ont été tirées des Manuſcrits de Monſieur Budde. C'eſt M. Walchius dont nous avons déja parlé, qui a pris ſoin de cette édition. Vous avez dans l'Abbe, Cave, Alexandre Dupin, Tillemont, quelque choſe d'incomparablement meilleur, quoi que pas un de ces Auteurs n'ait encore ſatisfait le goût du public.

D'ITALIE. DE VENISE.

Almoro Albrizzi imprime le grand Ouvrage du Pere Lupus, Hermite de Saint Auguſtin & Docteur de Louvain. Outre les anciennes notes de ce Pere, on y en ajoûte de nouvelles & des Diſſertations ſçavantes du même Pere, qu'il a laiſſées Manuſcrites. Il y aura auſſi des notes marginales que le Cardinal Noris avoit faites ſur les Conciles du Pere Lupus & ſur ſes Diſſertations imprimées. C'eſt le R. P. Philippini, Theologien du même ordre, qui prend ſoin de cette édition. Il ne changera rien au texte de l'Auteur. Il ſe contentera de quelques notes à la marge, s'il en eſt beſoin. Cet Ouvrage

aura 12. tomes *in fol.* de 400. pages chacun. Les nouvelles & anciennes Dissertations qui doivent être à la tête du premier tome, sont déjà imprimées. Tout l'Ouvrage sera dédié au Pape. En délivrant le premier tome, ou receva les souscriptions pour les onze suivans.

DE NAPLES.

Monsieur Gemma célebre Docteur en Droit, Avocat extraordinaire de la ville de Naples, Promoteur & Général de la Sçavante Compagnie de Rossan, fait imprimer un livre qui sera une pomme de discorde. En voici le tître : *Idea della storia d'ell' Italia letterata, &c.* Monsieur Gemma prétend revendiquer à l'Italie la gloire d'avoir ressuscité les Sciences dans presque toute l'Europe, & de les avoir cultivées, & les cultiver encore avec plus de pefection que les autres Nations, qui lui sont obligées de les avoir retirées de la stupidité & de l'ignorance. Il paroît que Messieurs les Sçavans Italiens veulent faire serieusement un procès aux autres Na-

tions polies, & sur tout aux François, qu'ils prétendent convaincre d'injustice & d'ingratitude envers l'Italie. Monsieur Gemma n'est pas le premier qui s'avise d'attaquer, là-dessus, les François. On sçait combien le Sçavant Marquis Orsi s'éleva contre le livre du feu Pere Bouhours, sur la maniere de penser finement dans les ouvrages d'esprit. Monsieur le Marquis Masséi dans son ouvrage intitulé, *Traduttori Italiani, &c.* imprimé à Venise en 1720. ne peut souffrir qu'on vente les François sur leurs Traductions des Anciens Auteurs Grecs & Latins. Tout cela n'est venu en France que dans le 16^e^ siécle, & l'Italie dès le 13^e^ a eu des Traductions de ces Auteurs, & en plus grand nombre, & beaucoup plus parfaites : car c'étoit l'âge d'or de la langue Italienne. Monsieur Fontanini, dans son livre *della Eloquenza Italiana*, avoit fait un Catalogue des Traducteurs Italiens plus anciens & plus éloquens que les François. Voilà la guerre commencée ; qui est-ce en France qui la soutiendra ? Tout le monde voit qui cela regarde.

Decembre 1723.

D'ANGLETERRE.
DE CAMBRIGE.

Nous avons vû l'Ouvrage du Docteur Barrow, contre la Primauté du Pape, imprimé en Allemagne, & traduit en Allemand. On y a joint l'Histoire que Monsieur Mainbourg a faite des Evêques de Rome, traduite en la même langue. Ces deux Ouvrages sont fort estimez ici, quoi qu'ils ayent été fortement refutez dès le tems qu'ils parurent, l'un, par un Catholique Anglois qui supprima son nom, l'autre, par le S. Charlas & par un autre Anonyme François.

DE LONDRES.

Le Livre de Monsieur Salmon, dont vous êtes curieux, est une Revûë de l'Histoire d'Angleterre, ou plûtôt un examen du Droit de chaque Roi sur ce Royaume, depuis Egbert jusqu'à Jacques II. Sur tout cela Monsieur Salmon dit avec liberté entiere, ses sentimens. Il ose dire qu'il n'y a pas de vraisemblance à ce qui a été

publié ſur la mort de Charles II ; qu'il s'étoit réüni à l'Egliſe Catholique, quoique le Religieux qui l'aſſiſta à la mort, & le Roi ſon frere qui y étoit préſent, l'ayent atteſté autentiquement, dans un écrit publié par l'ordre du même Roi Jacques. Mais c'eſt le ſort de ceux qui croyent, ſans examen, tout le mal qu'on dit contre les Papes, de ne croire pas les choſes les plus averées, quand elles ſont favorables aux Catholiques.

On a imprimé ici l'Hiſtoire des troubles d'Irlande, du Comte de Clarendon. C'eſt le même eſprit & le même ſtile que dans ſon Hiſtoire des guerres Civiles d'Angleterre.

DE HOLLANDE.
DE LEYDEN.

Le 8ᵉ. tome du *Theſaurus Italiæ*, imprimé chez Vander-Aa, contient quatre parties. La premiere renferme ce qui regarde l'ancienne Etrurie, maintenant Toſcane, l'Ouvrage de Poſtel, celui de Dynus & celui de Baldereſchi, l'Ouvrage de ce dernier

ſur l'Ombrie ou Duché de Spolete; l'Hiſtoire de Florence, de Barthelemi Scala; celle du Poggio & de Michel Brutus. Dans la deuxiéme partie, on trouve l'Hiſtoire de Toſcane ou plûtôt des Sienois, par Meſſer Fr. Contarini, celle des guerres de Florence par le Vaſchi, & celle de Mathieu Palmerio. Dans la troiſiéme partie, on a les *Cenotaphia Pitana* de Noris, l'Hiſtoire du Pillage de Caſtro, par Dominico Angelo, les *Antiquitates Hortæ* de Monſieur Fontanini, les Antiquitez de Siene par Orlandino, &c. enfin les Antiquitez de la ville de Rieti, par Pomp. Angelotto. La quatriéme partie contient les Antiquitez de Fraſcati, de Tivoli, & les belles maiſons qu'on y voit, des Princes Borgheteſerc, les deux livres de Joſeph Maria Suarez ſur l'ancienne ville de Præneſte, maintenant Paleſtine, & les monumens antiques d'*Antium*. A la tête de tout cela, une belle Préface de Monſieur Burman, qui eſt gatée par deux petits contes, propres à réjoüir ſeulement le peuple Proteſtant.

DE LA HAYE.

Le second tome des Memoires de Monsieur *de la Torre*, contient d'abord, au long, les articles secrets du premier & ceux aussi du second Traité de partage (des Etats d'Espagne au cas de la mort de Charles II). L'Auteur prétend que ces articles n'ont été vûs de personne jusqu'à présent : cela rend les Memoires suspects. Les caracteres qu'il fait des principales personnes de la Cour de Vienne, & de celle de Madrit, sont visiblement trop chargez. On sent que l'imagination de l'Auteur prête beaucoup à sa matiere. La consulte qu'il fait faire au Pape Innocent XII. avec trois Cardinaux, dont il rapporte les avis mot pour mot, est aussi sûre que ses articles de partage, inconnus jusqu'à l'édition de ses Memoires. Le commun des Lecteurs prend cela pour des veritez ; cela accredite un livre. La suite s'accorde avec ce commencement : par tout un Autrichien, qui veut paroître instruit de tout ce qu'il y a eu de plus secret, mais qui

prête aux Princes morts, des desseins, des paroles, des actions, dont lui seul est garant ; quoiqu'il n'ait eu nulle part à ces conseils, ni à ces entretiens. Voilà ce que pensent ici, de ces Memoires, les gens les plus sensez.

DE FRANCE. DE TOULOUSE.

On vous prie d'apprendre au public, que les Dissertations sur *la liquidité* & sur le *Systême de la pesenteur, joint au Systême général*, sont du Pere la Roquette Jesuite. *Un de ceux qui travaillent à nos Memoires, nous en a avertis*, & souhaite que les Lecteurs le soient.

DE ROUEN.

On a ici imprimé les Memoires de Madame de Motteville, en 5. tomes *in* 8°. Ils comprennent quantité d'Anecdotes curieuses, & de faits particuliers, arrivez durant que cette Dame étoit à la Cour, sous le regne de Loüis XIII. & durant la minorité de Loüis XIV. On les trou-

vera à Paris, chez la veuve Ribou, Quay des Auguſtins.

DE LION.

La veuve Boudet débite les quatre tomes du Supplément de la Bibliotheque des Prédicateurs: les deux premiers ſur la Morale; le troiſiéme ſur les Myſteres; le quatriéme, les Panegyriques des Saints. L'Auteur y a ramaſſé tout ce qu'il a trouvé de meilleur dans les livres de Sermons, ou de pieté qui ont paru, depuis que ſa Bibliotheque a commencé d'être connuë.

DE PARIS.

L'Édition des Œuvres de Monſieur de Saci, ſera bien-tôt achevée. Elle ſera en deux tomes *in* 4°. Il y aura beaucoup de piéces nouvelles; & de celles qui ont déja paru, on n'en a exclu que la Traduction des lettres de Pline, & le Diſcours de la Gloire. On les trouvera chez Huet, au Palais, ſur le Perron de la Sainte Chapelle, à l'ancienne Boutique de Barbin. On en parlera dès qu'ils pa-

roîtront. Labottiere, rûë Saint Jacques, a imprimé une Lettre curieuse de Monsieur de la Coste, Docteur en Medecine, sur *l'inoculation* de la petite Verole. C'est une maniere de communiquer la petite Verole, qui la rend incomparablement moins dangereuse & moins incommode. Cette lettre est adressée à Monsieur Dodart, Conseiller d'Etat, & premier Medecin de Sa Majesté. Quoique ce ne soit qu'une brochure *in* 12 de plus de 120 pages, elle contient cependant tant de choses importantes, que nous croyons devoir en parler dans un plus grand détail. Ce sera dans les Memoires de Janvier.

Voici un livre qui interessera les Sçavans : ce sont les ouvrages Postumes des RR. PP. Mabillon & Ruinart, en trois volumes *in* 4°. C'est D. Thuiller, Religieux de la même Congregation, qui prend soin de l'édition. Il y ajoûtera divers opuscules du Pere Mabillon, qui sont devenus rares, & l'histoire des Contestations que ce Pere a euës avec divers Sçavans. Ce morceau d'histoire a déjà été traité par D. Thierry, dans la

vie de ſon Maître ; & les Sçavans ont loüé le zele & la reconnoiſſance de D. Thierry pour ſon Maître : ils auroient ſeulement ſouhaité qu'il ſe fût un peu plus ſouvenu, que ce n'étoit ni une Apologie, ni un Eloge qu'il écrivoit, mais une Hiſtoire.

On trouvera chez d'Houry, rüe de la Harpe, une brochure de 24. *pp. in* 12. où Monſieur Thieri de Marconnay propoſe au public de *Nouvelles Découvertes en Medecine, très-utiles au ſervice du Roi & du public.* Celle qui frappe le plus, eſt un ſel ſympatique qui guerit, en vingt-quatre heures, toute ſorte de playes & de bleſſures recentes, ſans qu'il en arrive aucune inflammation. Ce ſel eſt auſſi utile aux hommes qu'aux animaux : bien plus, étant pendu au coû, il guerit toute ſorte de Rhumatiſmes. Il eſt à ſouhaiter, & pour M. Marconnay, & encore plus pour le public, que de ſi magnifiques promeſſes ſe trouvent veritables.

Le même d'Houry a imprimé un Traité du vernis, traduit ſur l'Italien, du P. Bonanni J. Italien. Ce Pere eſt connu par quantité d'autres Ouvrages

ouvrages curieux. Il enſeigne dans celui-ci, le ſecret de faire un vernis qui égale celui de la Chine, & quantité d'autres ſecrets importans pour les beaux Arts.

L'Homme univerſel de Baltazar Gracien, traduit de l'Eſpagnol, par le Pere de Courbeville Jeſuite, ſe vend chez Noël Piſſot, à la Croix d'or, Quay des Auguſtins. Nous en rendrons compte au mois de Février.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ ET des Dissertations, dont il a été parlé dans les Memoires de Trévoux de l'année 1723.

Ecriture Sainte, Interprêtes, Saints Peres.

SUite des Dissertations qui peuvent servir de prolégoménes de l'Ecriture Sainte, &c. Par le Reverend Pere D. Augustin Calmet, Religieux Benedictin, &c. 3. Tomes in 4°. *A Paris*, chez Lemery, rûë Saint Jacques, derriere l'Eglise des Mathurins. *Janvier*, p. 5

Epistola di S. Gio. Grisostomo. Lettre de Saint Jean Chrysostome au Moine Cesarius. *A Florence. Avril*, p. 643.

An historical Account and Defence of the Neu, Testament in answer to Amyntor, Relation historique & Défense du Canon du Nouveau Testament. *Mai*, p. 820

Η Καίνη Διαθήκη. *Novembre*, page 2105
Moua-Acah. *in* 8°. *Nov.* p. 2169
Analyse Philosophique du commencement de la Genese, &c. *Novembre*, p. 2285
Pensées sur le Déluge. *Novembre*, p. 2326

Theologiens Controversistes.

Dissertation sur les Semi-Ariens, &c. *Février*, p. 277
Seconde Partie de la Dissertation. *Mars*, p. 366
Michaëlis Amati de Opobalsamo, &c. Dissertation sur l'espece de Baûme requis pour le Saint Chrême. *Mai*, p. 907
Réponse au Journal des Sçavans de *Janvier*. 1723, par le Pere Boucat, Minime, Professeur en Theologie. *Juin*, p. 1004
La Verité de la Religion Protestante opposée, &c. Par M. Pfaff. *A Tubinge. Juin*, p. 942
Suite de l'Extrait de ce Livre. *Juillet*, p. 1146
Instruction Pastorale de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Bissy, *in* 4°. *Août*, p. 1332

A Indication of Catholicks, &c. Deffense de la Morale Catholique. *Sept.* p. 1627

Formulaire du consentement des Eglises Réformées de Suisse, sur la grace Universelle, &c. *Oct.* p. 1739

Sentimens de Monsieur Minutoli. *Novembre*, p. 2285

Conciles, Droit Canon.

Traitté sur le partage des fruits des Benefices, entre les Beneficiers & leurs Prédecesseurs, par Monsieur Duperray. *Août*, p. 1460

Idée d'un Roi parfait, par M. de Chansierges. *Septembre*, p. 1572

Dissertation sur l'Indult du Parlement, &c. par Monsieur l'Abbé Richard. *Septembre*, p. 1655

Lettre de Monsieur de Hericourt au Pere de Tournemine, sur un endroit du Livre des Loix Ecclesiastiques, 2^e^. Edition. *Octobre*, p. 1757

Histoire Sainte.

Synopsis Actorum SS. Julii. Extrait du 2^e^ volume des Actes des Saints. *Decembre* 1723.

A Anvers, in fol. Janvier, p. 51

Critique de l'Apolo. d'Erasme. *Mars*, p. 307

La Vie du Venerable Frere Fiacre, Augustin Déchaussé *Avril*, p. 558

Recherches Historiques de l'Ordre du S. Esprit. *Avril*, p. 628

Traité Historique & Chronologique, du Sacre des Rois & des Reines de France. *Avril*, p. 676

Scriptores Ordinis Prædicat. Bibliothéque des Auteurs Dominicains, &c. 2e Tome *in fol. Mai*, p. 750

Les Vies des Saints pour tous les jours de l'année, avec des Recherches Morales, par le Pere Croiset 2 Tomes. *Juillet*, p. 1133

Nouveaux Memoires des Missions de la Compagnie de Jesus dans le Levant. *Août*, p. 1394

Eloge de Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Mailly, tiré de la Harangue Funebre prononcée à Reims par le Reverend Pere Chalippe. *Août*,

La Vie de l'Imperatrice Eleonore. *Septembre*, p. 1542

Les Vies des Saints pour chaque jour de l'année, tirées des Auteurs

Originaires. *A Paris*, chez Desprez. *Octobre*, p. 1759

Chronologie des Evêques de Geneve. *Novembre*, p. 2099

Lettres sur les Vies des Saints de Baillet. *Novembre*, p. 2190

Histoire Profane, Antiquaires.

Voyage de Syrie & du Mont-Liban, par Monsieur de la Roque 2. Tomes *in* 12. *A Paris*, chez André Cailleau, Place de Sorbone. *Janvier*, p. 31

Les Antiquitez Romaines de Denis d'Halicarnasse, traduites du Grec, par le Pere Gabriel-François le Jay. *A Paris*, chez Gregoire Dupuis. *Janvier*, p. 64.

Histoire de Dauphiné & des Princes qui ont porté le nom de Dauphins, &c. *Janvier*, p. 104

Anecdotes de la Maison Ottomane. *Janvier*. p. 140

Suite des Anecdotes. *Février*, p. 221

Eloge de Monsieur Renau. *Février*, p. 217

Nouvelle explication de la fameu-

ſe Enigme, *Elia Lelia Criſpis. Février*, p. 259
Eloge de Monſieur de Monmort. *Février*, p. 307
Eloge de Monſieur Rolle. *Février*, p. 310
Diſſertation de Monſieur Poüilly, ſur l'incertitude de l'ancienne Hiſtoire Romaine, &c. *Mars*, p. 403
I. *Ceſari in Metallo grande*, ſuite du Cabinet Farnaſe, Tome 8^e. *in fol. Mars*, p. 421
2^e Lettre du Pere la Neuville Jeſuite, ſur la Cayane. *Mars*, p. 445
3^e Lettre du même Jeſuite. *Mars*, p. 527
Suite de cette 3^e Lettre. *Avril*, p. 662
An Account: Relation de la Cour de Portugal. *Mars*, p. 474
Hiſtoire de Timur-Bek, connu ſous le nom de Tamerlan, Empereur des Mogols & Tartares, Premiére Partie. *Mai*, p. 799
Suite de l'Hiſtoire de Timur-Beck. *Juin*, p. 951
Series Numiſmatum, &c. Médailles, Pierres gravées, Statuës & Monumens antiques, du Cabinet du Ba-

ron de Craſſier. *Mai*, p. 833
Découverte du Tombeau de Properce. *Mai*, p. 838
Examen du Droit d'Edoüard III[e]. ſur la Couronne de France, par Rival, *A Londres. Juin*, p. 981
L'État de la France, par le P. Auguſtin Déchauſſé, 5. Tomes *in* 12. *A Paris*, chez Cavelier fils. *Juin*, p. 1007
Memoire ſur la Noble & ancienne Maiſon de Perey. *Juin*, p. 2054
Rerum Italicarum, &c. Scriptores. Auteurs qui ont écrit l'Hiſtoire d'Italie, par Monſieur Muraſori. *Juin*, p. 1059
Deſcription Hiſtorique & Géographique de la France. *Juin*, p. 1068
Eloge Hiſtorique du Pere Giannetaſi, Jeſuite Napolitain. *Juin*. p. 1098
Les Imperatrices Romaines, par Monſieur de Serviez. *Juillet*, p. 1168.
Jaco-Periz, &c. Antiquitez Egyptiennes. *Juillet*, p. 1201
Hiſtoire de France du Pere Daniel, Nouvelle Edition. *Août*, p. 1349
Lettre du P. Ch. J. à Monſieur le Baron * * *. *Août* p. 1494.
Suite de cette Lettre. *Septembre*, p. 1552

Hiſtoire Générale d'Eſpagne, par Monſieur l'Abbé de Bellegarde, 9. Tomes *in* 12. *Octobre*, p. 1722

Hiſtoire Eccleſiaſtique de Lorraine. *Novembre*, p. 2158

Memoires Hiſtoriques, ſur Toulon. *Novembre*, p. 2206

Obſervazioni, &c. Sopra Poggiana. Novembre, p. 2277

Bibliotheque Françoiſe, ou Hiſtoire Litteraire de la France. *in* 12. *Novembre*, p. 2386

Philoſophie, Mathematique, Medecine.

La Muſique Theorique & Pratique, par M. * * *. *A Paris*, chez Ballard. *Janvier*, p. 43

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1719, avec les Memoires, &c. *Janvier*, p. 78

Lettre de Monſieur Boüillet, Docteur en Medecine, au R. P. C. ſur la Peſanteur. *Février*, p. 197

Lettre du P. C. à M. L'ac. *Février*, p. 312

Novus Mede. conſpectus, &c. Février, p. 325

Lettre de Monsieur Winslou, &c. *Février*, p. 333
De l'invention de quelques Instrumens de Mathematique. *Mars*, p. 385
Secrets concernans les Arts & Metiers. *Mars*, p. 412
Les Clefs de la Philosophie Spagyrique. *Mars*, p. 417
La Medecine Statique de Sanctor. *Mars*, p. 436
Theorie de Nouv. Thermometres, &c. *Mars*, p. 456
Memoire sur l'Eclipse du 22. Mai, 1724. *Mars*, p. 488
The Government ec. L'Empire sur les Passions, suivant la Religion & la raison. *Avril*, p. 591
Introduction à la Philosophie, ou de la connoissance de Dieu & de soi-même. *Avril*, p. 604
Traité des forces mouvantes. *Avril*, p. 707
The state of Physick and diseales, état de la Medecine & des Maladies, par Monsieur Woodward. *Mai*, p. 785
Suite des Memoires de l'Academie des Sciences de 1718. *Mai*, p. 845
Extrait d'un Memoire sur la Qua-

drature du Cercle. *Mai*, p. 904
Animadversiones P. Josephi Falck, &c. Réflexions du Pere Falck, Jesuite, sur la Reformation du Calendrier. *Juin*, p. 993
Memoire sur la Conjonction du Soleil & de Mercure, qui doit arriver le 9. Novembre prochain; *Juillet*, p. 1232
Michelotti de separ. fluïdor. Dissertation sur la séparation des fluides dans le corps animal. *Juillet*, p. 1212
Nouvelles Réflexions sur les corps durs. *Juillet*, p. 1258
Suite des Memoires de l'Academie sur la grandeur & la figure de la Terre. *Août*, p. 1409
Traité d'Optique de M. Newton. *Août*, p. 1428
Réponse de Monsieur de S. Yves, &c. *Septembre*, p. 1564
Idée génerale d'un Nouveau Systême. *Septembre*, p. 1581
Systême de l'Esprit. *Sept.* p. 1623
Idée de l'Œconomie animale, par Monsieur Helvetius, & observations sur la petite Verole. *Septembre*, p. 1644
Lettre de Monsieur Boüillet, Docteur en Medecine, au P. C. *Septembre*, p. 1652

An inquiry, *&c.* Recherches ſur les meſures des Grecs, des Romains, & des Juifs. *Septembre*, p. 1681

Lucæ Tozzi: Traitez de Medecine de Monſieur Tozzi, 5. Tomes. *A Veniſe*. Septembre, p. 1690

Epoques des Conjonctions Ecliptiques de Mercure & du Soleil, obſervées, &c. Par le Sieur Godin. *Octobre*, p. 1729

Extrait des Tranſactions Philoſophiques. *Octobre*, p. 1754

Obſervations ſur la Mécanique des Muſcles, &c. *Octobre*, p. 1785

Nouveau Cours de Chymie par Monſieur Senac. *Octobre*, p. 2020

Memoire de Monſieur Verſaglia, &c. *Octobre*, p. 2045

Diſſertation, &c. Prix de Bordeaux, *Novembre*, p. 2111

Obſervatio Eclipſis. Novembre, p. 2246

Lettre du Pere la Roquette Jeſuite. *Novembre*, p. 2336

Quæſtio Medica in Scholis Medicorum diſcutienda, *&c.* Novembre, p. 2400

Decembre 1723.

Droit Civil & Politique.

Instruction pour dresser des Procedures des Procès Civils, &c. *in* 12. *Janvier*, p. 99
Pojet de Taille tariffée
Dictionaire Universel du Commerce, par Monsieur Savary des Brûlons. *Octobre*, p. 1797
Avis de plusieurs Découvertes, utiles au Roi & au public, par un Gentil-homme de Provence. *Octobre*, p. 2037

Eloquence, Poësie, Belles Lettres.

Sur les Methodes Nouvelles pour le Latin. *Mai*, p. 874
Explication d'une Methode raisonnée, &c. *A Paris.* Mai p. 877
Dissertation Préliminaire de Monsieur l'Abbé Fremy. *Mai*, p. 891
Des Orateurs, &c. Dialogue attribué à Tacite. *Juin*, p. 972
Les Œuvres du Fr. Villon. *A Paris.* Septembre, p. 155
Regi Christianissimo Ludovico XV, Harangue prononcée par le Pere Po- *Decembre* 1723.

rée Jesuite, au sujet de la Majorit
Octobre, p. 174

Oraison Funebre de feu Madam
Octobre, p. 179

Traité de Poësie. *Nov.* p. 214

Panegyrique de Loüis XV. au su
jet de sa Majorité, &c. *A Reims*
Novembre, p. 228

Hymnes Sacrées de M. Claude
Santeüil, &c. *in* 12. *Nov.* p. 241

F I N.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Decembre 1723.

ART. CXXVI. OBservazioni Chritiche, ed Apologetiche Sopra il libro del sig. &c. *C'est-à-dire Observations Critiques & Apologetiques de M. Recanati, &c.* page 2277

ART. CXXVII. Ludovico decimo quinto Regni habenas propriis manibus moderanti, Oratio gratulatoria, &c. *C'est-à dire, Panegyrique de Loüis XV. au sujet de sa Majorité, &c.* p. 2280

ART. CXXVIII. *Analyse Philosophique du commencement de la Genese, &c.* p. 2285

ART. CXXIX. *Pensées sur le Déluge.* p. 2326

ART. CXXX. *Lettre du Pere la Roquette, Jesuite, sur la Nature de la liquidité, à M.***.* p. 2336

ART. CXXXI. *Bibliotheque Françoise, ou Histoire Litteraire de la France, &c.* p. 2386

ART. CXXXII. Quæstio Medica, in

Scholis Medicorum discutienda, &c. *Question de Medecine, soûtenue dans les Ecoles de la Faculté, &c.* page 2400

Art. CXXXIII. Cl. exæd. par. hymni sacri nunc primum collecti, &c. *C'est-à-dire, Hymnes sacrées de M. Claude de Santeüil, &c.* p. 2410

Art. CXXXIV. *Extrait d'un Ouvrage sur l'Eloquence, &c.* p. 2412

Art. CXXXV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, de Lepsik. p. 2427

D'Iene. p. 2429

D'Italie, de Venise. p. 2430

De Naples. p. 2431

D'Angleterre, de Cambrige. page 2433

De Londres. ibid.

De Hollande, de Leyden. p. 2434

De la Haye. p. 2436

De France, de Toulouse. p. 2437

De Roüen. ibid.

De Lyon. p. 2438

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1746